

PHILIPPE VILLEMUS

La vérité sur les riches,  
les pauvres et les autres...

# Qui est RICHE ?

Être riche en France pour un couple, c'est avoir :  
→ **4 050 Euros de revenus**  
→ **400 000 Euros de patrimoine**

EYROLLES

**Qui est riche ?**

**La vérité sur les riches,  
les pauvres et les autres...**

## **Du même auteur**

*Rugby, les noces du Soleil et de la Terre*, NPL éditeur, 2007

*Le Dieu football. Ses origines, ses rites, ses symboles*, Eyrolles, 2006

*Délocalisations : aurons-nous encore des emplois demain ?*, Seuil, 2005

*De krach en crise*, Seuil, 2004

*J'ai oublié*, Desclée de Brouwer, 2004

*Motivez vos équipes : négocier et suivre les objectifs de ses collaborateurs*, Éditions d'Organisation, 2004

*Créations commerciales et publicitaires : mode d'emploi*, Éditions d'Organisation, 2004

*Les Mensonges de la Bourse*, sous le pseudonyme de Vincent Almond, Seuil, 2003

*Faire passer un entretien de recrutement*, Éditions d'Organisation, 2002

*L'Entreprise audacieuse. Comment conquérir les marchés de demain ?*, préface de Frank Riboud, P.-D.G. du Groupe Danone, Éditions d'Organisation, 2001

*L'Organisation de la Coupe du Monde : quelle aventure !*, préface de Michel Platini, président de l'UEFA, Le Cherche-Midi Éditeur, 1998

*Motivez vos équipes : le guide*, Éditions d'Organisation, 1997

*La Fin des marques ? Vers un retour au produit*, Éditions d'Organisation, 1996, Grand Prix 1996 du livre de management et de stratégie, L'Expansion - Mc Kinsey

*Comment juger la création publicitaire ?*, préface de Bernard Brochand, ex-P.-D.G. du Groupe DDB, Éditions d'Organisation, 1996

Groupe Eyrolles  
61, bd Saint-Germain  
75240 Paris Cedex 05  
[www.editions-eyrolles.com](http://www.editions-eyrolles.com)

Mise en pages : Facompo  
Avec la collaboration de Julie Bouillet



Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée notamment dans l'enseignement, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

En application de la loi du 11 mars 1957 il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

**Philippe Villemus**

# **Qui est riche ?**

## **La vérité sur les riches, les pauvres et les autres...**

**EYROLLES**

# Remerciements

Je tiens à remercier Corinne Bessieux-Ollier, professeur au groupe Sup de Co Montpellier, pour ses corrections avisées, et Philippe Grenier, un ami de longue date, pour ses conseils toujours pertinents et ses critiques argumentées.

*N.B. : la plupart des tableaux et chiffres utilisés dans ce livre sont issus, sauf mention contraire, des données Insee de juin 2007.*



# Sommaire

<b>Avant-propos .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Quels sont les origines, le sens et les synonymes du mot « riche » ? .....</b>	<b>9</b>
<b>Quelle richesse allons-nous explorer ? .....</b>	<b>15</b>
<b>Quelle place la richesse prend-elle dans l'Histoire ? .....</b>	<b>21</b>
<b>Qu'est-ce que la richesse ? .....</b>	<b>37</b>
<b>Qu'est-ce qui crée ou détruit la richesse ? .....</b>	<b>41</b>
<b>Quels revenus faut-il percevoir pour être « riche » ? .....</b>	<b>59</b>
<b>Quel niveau de vie faut-il avoir pour être riche ? .....</b>	<b>85</b>
<b>Quel patrimoine faut-il détenir pour être riche ? .....</b>	<b>119</b>
<b>En synthèse, qu'est-ce qu'être riche ? .....</b>	<b>149</b>
<b>Quelles conclusions peut-on en tirer ? .....</b>	<b>155</b>
<b>Quelles actions faut-il entreprendre pour mieux créer et répartir la richesse ? .....</b>	<b>165</b>
<b>Quelle richesse pour demain ? .....</b>	<b>179</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>183</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>193</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>249</b>
<b>Index .....</b>	<b>251</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>255</b>



# Avant-propos

« *On demandait à Diogène à quelle heure il fallait dîner :  
si l'on est riche, répondit-il, quand on veut ;  
si l'on est pauvre, quand on peut.* »

Diogène Laërce, *Vie, doctrine et sentence des philosophes illustres*

« J'ai oublié quand j'ai découvert qu'il y avait des gens riches et des gens pauvres », me déclara un jour une de mes amies avec qui je discutais de nos souvenirs d'enfance. En ce qui me concerne, d'aussi loin que je m'en souvienne, il me semble avoir pris conscience, dès l'école primaire, des inégalités de richesse. J'ai eu très tôt le sentiment, dans mon milieu d'origine, fort modeste, que l'argent manquait. Les fins de mois difficiles commençaient dès le début de la troisième semaine. Nous manquions du superflu et, pour obtenir le nécessaire, il fallait se battre. Sans vouloir faire de misérabilisme, les actes simples consistant à se loger, se déplacer, se vêtir ou se nourrir demandaient des efforts et de la persévérance à tous ceux qui étaient élevés dans la ferveur du travail et de l'honnêteté. Le manque de moyens ne signifiait pas le manque d'intégrité, au contraire ; les parents et les grands-parents éduquaient leurs enfants dans le culte du travail et du mérite. On croyait encore que demain, pour les générations futures, serait presque à coup sûr meilleur qu'aujourd'hui. Les valeurs morales étaient grandes, les tempéraments « riches ». Et pourtant, mon enfance, comme celle de mes camarades d'immeuble et

d'école, a été très heureuse. Bien sûr, l'argent ne fait pas le bonheur. La pauvreté ne fait pas forcément non plus le malheur. J'ai seulement le regret de n'avoir pas eu accès, pour des raisons financières, à tous les plaisirs colportés par la télévision ou aux « richesses » intellectuelles dont ont profité mes enfants : la musique, les voyages, les connaissances linguistiques, les musées, etc.

Dans les années 1960, les classes sociales étaient beaucoup plus visibles. Il y avait peu de chômage, mais les niveaux de vie moyens étaient plus bas qu'aujourd'hui. Dans les rues et les entreprises, en semaine ou le dimanche, on pouvait reconnaître, à leur simple tenue vestimentaire, les ouvriers, les employés de bureau, les cadres ou les notaires. Les uns portaient des casquettes, des bleus de travail et parfois des gamelles en bandoulière. Les autres arboraient des chemises blanches, des costumes plutôt sombres et surtout des cravates. Longtemps, comme tous ceux qui rêvaient de « réussir » et de s'extirper de leur condition sociale, j'ai fantasmé sur ce morceau de tissu, symbole pour moi de pouvoir et d'argent. Des années plus tard, nombreux sont les cadres, épuisés et stressés, dont le premier geste en arrivant à leur domicile consiste à arracher cette cravate devenue emblème de leur fatigue et de leur angoisse face à l'avenir. Dans les cours de récréation, après la suppression des blouses obligatoires (on avait créé ce tablier justement pour effacer les différences explicites entre élèves de l'école publique), les inégalités sociales explosèrent au vu et au su de tous : trous dans les chaussures, coudes élimés, pantalons rapiécés aux genoux, pull-overs tricotés... Aujourd'hui, les différences de revenu ou de patrimoine existent toujours, mais les jeunes des banlieues se chaussent de marques notoires onéreuses, les ouvriers s'habillent avec des vêtements de sport, les cadres portent des jeans et ne se rasent plus le dimanche. Mais attention, au-delà des clichés trop faciles, les sans-abri qui se multiplient dans les villes, les émeutes dans les banlieues, l'augmentation du nombre de RMistes et la progression de la précarité sont là pour nous rappeler que si les classes sociales ont été lissées par

les tenues vestimentaires, elles perdurent dans les pays dits « riches ». Et qu'importe si l'expression « classe sociale » est elle-même tombée en désuétude, un peu par pudeur, mais surtout parce que le mur de Berlin a chuté, que la Chine a découvert les délices du capitalisme et que ces deux mots « classe sociale » évoquent de sombres illusions marxistes, auxquelles seul un petit nombre d'utopistes ose se référer.

Les générations modestes ou à peine moyennes des décennies 1960 et 1970 ont dû lutter pour prendre l'ascenseur social ou, plus prosaïquement, pour gravir quelques paliers dans l'échelle des revenus, en particulier grâce aux bourses scolaires. Devenus riches au sens matériel du terme, certains de ceux qui sont « arrivés » ont toujours gardé, sans être pingres ou cupides, le besoin d'économiser et « d'en mettre de côté », plus que de raison sans doute, pour faire face aux coups durs et pour ne pas manquer. Beaucoup de ceux qui ne sont pas nés riches, mais qui le sont devenus, conservent, dans leur très grande majorité, le sens de la mesure : ils ont appris à « prévoir » et à « regarder », comme disait ma mère. Car quelle que soit la réussite, due au travail, au mérite, à la chance, aux aptitudes scolaires innées ou à l'intelligence génétique (qui n'a rien à voir avec l'effort), la sortie de la quasi-pauvreté et le franchissement du « seuil de richesse » s'accompagnent certes d'un soupir de soulagement et de satisfaction, mais surtout du respect du passé. Mis à part quelques flambeurs revanchards ou « m'as-tu-vu » exécrables, les vrais nouveaux riches n'oublient pas « d'où ils viennent ». Car, psychologiquement, on ne *devient* jamais vraiment riche.



# Introduction

« *Les hommes n'hésitent pas à renoncer  
à la vertu pour la richesse.* »

Adam Smith

« *La richesse consiste dans la modération, non dans  
le capital ; dans le mérite, non dans l'argent.* »

Mushah-al-Din Saadi, vers 1200-1291,

*Le Parterre des roses* (Firmin Didot, 1858)

## Il faut distinguer les riches des richissimes

Mais pourquoi faudrait-il donc s'intéresser aux riches ? On sait que le thème de la richesse, s'il est traité avec désinvolture, peut certes passionner les lecteurs des journaux à sensation ou de la presse dite *people* mais n'a d'autre intérêt que celui du voyeurisme. N'est-ce pas seulement un sujet pour paparazzi photographiant à la sauvette, plus ou moins à leur insu, des vedettes millionnaires sur leurs yachts, dans leurs villas de nabab, au bord de leurs piscines pharaoniques à débordement, dans des palaces de luxe, lors des défilés de haute couture, ou sur les pistes ensoleillées des stations de sport d'hiver les plus huppées ? Qui n'a jamais regardé ou lu ces reportages sur la vie des riches ? Qui n'a jamais éprouvé un sentiment diffus d'envie ou de dégoût en lisant les classements des patrons, des sportifs ou des chanteurs les plus riches ? Oui, les articles sur les revenus ou le patrimoine des vedettes du show-business,

du sport, de la politique ou des entreprises font vendre du papier ou de l'audience. Mais la richesse exagérée et ostentatoire ne provoque-t-elle pas chez le « Français moyen » un sentiment d'insatisfaction par rapport à ce qu'il possède ? Malheureusement, entre l'indifférence et le rêve, la vision qu'on nous propose de la richesse des autres est souvent caricaturale. Elle illustre plutôt l'ultrrichesse que la simple richesse. Car si être riche, c'est voyager en première classe, posséder un bateau de quinze mètres, une résidence de dix pièces sur la Côte d'Azur, ou un patrimoine de plusieurs millions d'euros, alors la richesse ne concerne qu'une infime minorité d'individus. Or, la question ici n'est pas de se pencher sur les cent, mille ou dix mille personnes les plus riches de France, mais d'étudier des échantillons plus larges : de savoir, par exemple, quelle est la richesse des 10 ou 20 % de ménages les plus riches. Et donc, de les comparer avec les 10 ou 20 % de ménages les plus pauvres. Puis, de les situer par rapport aux ménages dits « moyens ». Car, au-delà de l'intérêt souvent polémique ou sensationnel que suscitent les riches, la création et la répartition de la richesse constituent un enjeu économique, social et politique majeur de notre pays.

## Identifier les riches, c'est aussi définir les pauvres et les autres

Notre enquête sur la richesse ne veut ni faire rêver ni stigmatiser. Nous voulons cerner, au-delà de la curiosité, ce qu'est la richesse en France et évaluer la proportion de la population que l'on peut considérer comme riche aujourd'hui. Ce qui, par effet de miroir, nous permettra en outre de parler de la proportion de la population que l'on peut considérer comme pauvre. Plus précisément, nous avons pour ambition de quantifier des groupes de populations que l'on pourrait qualifier de « riches », « moyens » ou « pauvres ». Et cela, pas seulement pour permettre au lecteur de se placer lui-même dans

l'une de ces trois grandes catégories, mais pour le faire réfléchir aussi au nombre de personnes qui sont plus riches ou plus pauvres que lui. En étudiant la richesse, sujet longtemps tabou en France, nous serons en effet amenés à prendre position sur une définition des classes moyennes. Car définir la richesse, c'est aussi décrire économiquement les classes pauvres et, par élimination, identifier les classes moyennes. Cette « classe moyenne »<sup>1</sup> que l'on dit parfois à la dérive, sous pression ou en diminution.

Une fois l'identification des groupes selon leur niveau de richesse financière effectuée, nous pourrons tracer des pistes de réflexion et d'action sur les politiques fiscales ou sociales. Par exemple, nous pourrons discuter de manière plus rigoureuse sur la pertinence ou non de l'impôt sur la fortune (ISF), sur les niveaux d'imposition des revenus du travail et de prélèvement sur les revenus du capital. Car pour analyser la richesse, nous allons devoir nous intéresser, à partir de sa définition économique, aux revenus, au niveau de vie et au patrimoine des Français. Nous mettrons ainsi le doigt sur les revenus moyens, les patrimoines moyens, le nombre de personnes payant l'ISF ou étant assujetties à la dernière tranche d'imposition sur les revenus. Ces sujets nous feront aborder les rivages douloureux de la pauvreté et des inégalités en général : entre les seuls revenus du travail, entre les revenus du travail et les revenus du capital, entre les seuls patrimoines. Nous verrons comment évoluent ces différentes catégories d'inégalités. Cela pourra nous permettre de juger de la pertinence des niveaux actuels d'imposition du travail, du capital professionnel et du patrimoine privé. Plus spécifiquement, nous tenterons de dire s'il faut taxer plus la rente et moins le labeur.

---

1. C'est à Édouard Herriot, maire de Lyon et président du Conseil sous la présidence de Millerand, que l'on doit l'expression « le Français moyen ». Lors d'une conférence de presse, en 1924, à Londres, il déclara : « *Je pense, en effet, que le Français moyen, celui qui cherche de bonne foi et sans parti pris politique l'intérêt de notre pays, doit avoir besoin d'indications précises après que, pendant tout un mois, on l'a entretenu de discussions techniques.* »

Alors, qu'est-ce que la richesse ? Qu'est-ce qu'être riche en France, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ? Qui est riche ? Combien y a-t-il de riches ? Existe-t-il un seuil de richesse comme il existe un seuil de pauvreté officiel ? Quel salaire minimum doit-on toucher pour être riche ? Quel patrimoine faut-il posséder pour être riche ? Quel est aujourd'hui le poids de l'immobilier dans la richesse ? Comment se forme, se repartit ou se transmet la richesse ? Comment la mesurer pour un ménage ? Peut-on caractériser les riches, à l'instar des pauvres ? Quelles sont les différences matérielles entre les riches, les pauvres et les autres ? Le niveau de richesse des Français augmente-t-il ? Les inégalités se creusent-elles ? L'objectif de ce livre, qui s'adresse au plus grand nombre et non pas aux seuls spécialistes, est de répondre à ces questions, si possible de manière claire et accessible, mais avec rigueur.

*N.B. : les annexes mentionnées dans le texte et placées en fin d'ouvrage ne sont pas absolument indispensables à sa compréhension. Elles peuvent seulement aider le lecteur à approfondir certains thèmes.*

# Quels sont les origines, le sens et les synonymes du mot « riche » ?

*« La richesse d'un homme se mesure  
au nombre de choses dont il peut se passer. »*

Henry David Thoreau

*« S'il est vrai qu'on est riche de tout ce dont on n'a pas besoin,  
un homme fort riche, c'est un homme qui est sage. »*

La Bruyère, *Les Caractères*

## Le mot « riche » est ambigu

Un peu comme un oignon dont on enlèverait les enveloppes concentriques, la réalité de la richesse en France ne se livre que peu à peu. Les mots « riche » et « richesse » sont polysémiques, pour utiliser un vocabulaire effrayant et savant. En terme plus simple, ils ont plusieurs sens. Et donc, ils sont ambigus. Car la richesse peut signifier plusieurs choses et relève de valeurs très différentes : morales, psychologiques, sociales, politiques, économiques, intellectuelles, spirituelles ou encore religieuses. Comme le mot « capital », elle peut être employée à toutes les sauces : ne parle-t-on pas aujourd'hui de capital intellectuel, culturel, social ou immatériel ? D'ailleurs, n'est-il pas impossible

de mesurer la richesse puisque ce mot peut recouvrir à la fois des valeurs matérielles et des valeurs immatérielles ? Avant de définir la richesse, il faudra donc en clarifier le sens. Dans une thèse académique, on dirait qu'il faut définir le « champ de recherche ». La complexité de la notion de richesse est en réalité à la hauteur des enjeux économiques et sociaux d'un pays. Nous verrons que s'intéresser aux riches, c'est aussi s'intéresser aux pauvres, aux fameuses « classes moyennes » et à la cohérence ou l'incohérence de la société.

## Le mot « riche » a pour origine « puissant »

L'étymologie peut-elle nous aider à circonscrire la notion de richesse ? Le mot « riche » provient de *riki*, mot de la langue francique qui faisait partie du germanique occidental. Il fut d'abord employé en ancien français du XI<sup>e</sup> siècle au sens de « puissant, important », puis au sens spécifique de « qui possède de grands biens ». Le sens « qui contient de nombreux éléments » se développa à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Le mot « richesse » descend de l'ancien français *richoise* (XII<sup>e</sup> siècle) et est d'abord attesté au sens de « puissance, haut rang ». À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le mot prit le sens courant du français moderne : « opulence, possession de grands biens. » De nombreux mots dérivèrent alors du mot riche : « s'enrichir » (XIII<sup>e</sup> siècle), qui fut utilisé au sens figuré en parlant du style et de la langue, « richissime » (XIV<sup>e</sup> siècle), qui veut dire familièrement extrêmement riche, et « enrichissement » (XVI<sup>e</sup> siècle), par exemple. Les *Très riches heures du duc de Berry*, ces manuscrits commandés aux frères de Limbourg par Jean de France, duc de Berry (1340-1416), s'entendent donc dans le sens de « splendeur » et « magnificence ». Au Moyen Âge, au moment où naquit le mot « riche », l'économie était soumise à la morale. La richesse et l'argent pouvaient nuire au salut des âmes. L'usure et les intérêts du capital étaient condamnés. Mais à partir de la Renaissance et de la Réforme, le riche devint l'allié indispensable du pouvoir, d'où le mot *Reich*, qui signifie aussi « empire ».

Quels sont les origines, le sens et les synonymes du mot « riche » ?

## Le mot « riche » est passablement péjoratif

Dans la culture française, le mot « riche » et ses équivalents ont souvent eu des connotations négatives, qu'ils conservent encore de nos jours. Ainsi, l'expression « nouveau riche » désigne-t-elle « une personne nouvellement enrichie et qui manque d'éducation dans un rang qui n'est pas le sien ». Quand le président de la République flirte avec les « riches », une partie de l'opinion publique s'offusque. Synonyme de « puissant » au Moyen Âge, il a souvent été lié au statut de noble. Puis, avec le déclin de la féodalité et l'émergence d'une bourgeoisie commerçante et industrieuse, il a été de plus en plus rattaché aux biens matériels ou monétaires. Le mot « riche », bien que pouvant qualifier des situations immatérielles (l'imagination, le vin, l'esprit, la beauté, etc.) a été de plus en plus lié aux revenus, aux rentes et au patrimoine, dans une civilisation où l'argent devenait la valeur centrale, pour le meilleur et pour le pire. Dans les pays d'inspiration catholique, la richesse a toujours eu mauvaise presse et, aujourd'hui encore, il ne fait pas bon l'étaler. Car pour l'Église de Rome, l'argent a longtemps été considéré comme un vice, voire un péché. Dans les pays protestants<sup>2</sup>, comme l'a montré Max Weber dans son célèbre ouvrage *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*<sup>3</sup>, il a été

---

2. Les anglophones utilisent deux mots pour désigner ce que nous appelons « richesse » : *wealth* est plutôt utilisé au sens matériel tandis que *richness* ne peut s'employer qu'au figuré. *Wealth*, qui vient de l'ancien anglais *weal* signifiant « bien », était à l'origine un adjectif décrivant la possession d'une grande quantité de « biens ». *Wealth* est proche d'abondance de biens matériels (argent, propriétés, mobilier, etc.), d'opulence ou de profusion. *Rich* est plus proche d'aisé. Il existe ainsi des individus qui sont *rich* mais qui ne sont pas *wealthy* (*opulents*). Pour un anglophone, le contraire de l'abondance (*wealth*) est la rareté, et celui de richesse (*richness*), la pauvreté. Plus globalement, les différences de vocabulaire entre le français et l'anglais introduisent une divergence sur le sens à donner à la pauvreté : le contraire de la pauvreté est-il la richesse (l'abondance impliquée par le mot anglais *wealth*) ou la suffisance en termes d'alimentation, de logement, d'éducation ou de santé (l'aisance contenue dans le mot *rich*) ? Être riche, est-ce disposer du nécessaire ou jouir du superflu ?

3. Weber M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, 1964.

considéré comme une « vocation » et le signe ultime d'une réussite « louable ». Pour les protestants, le travail et le succès professionnel étaient considérés comme les signes de l'élection divine. Les puritains, qui débarquèrent parmi les premiers en Amérique du Nord et qui modelèrent les valeurs des futurs États-Unis, condamnaient non pas l'enrichissement en lui-même, mais la jouissance de la richesse, le repos et la paresse dans la possession. Mais en France, on n'aime pas être traité de « riche » !

### Des synonymes plutôt dévalorisants

En ce qui concerne les synonymes, les mots « *riche* » et « *richesse* » possèdent une pléthore de cousins plus ou moins éloignés et assez peu flatteurs, en général. Dans les campagnes, on utilisait le mot « *richard* » pour désigner une personne très riche : « *Un gros richard de l'endroit.* » « *Aisé* » s'utilise quand la richesse est modérée ; l'aisance marque la possibilité de se procurer les biens nécessaires par le travail ou par une richesse modérée : « *À Genève, l'aisance du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie et de modération plutôt que d'une richesse positive* » (Rousseau). L'opulence est une très grande richesse manifestée par des signes ostentatoires comme l'abondance et le luxe : « *L'opulence est dans les mœurs et non dans les richesses* » (Montesquieu). La notion d'abondance indique des biens plus que suffisants, supérieurs au nécessaire ; la surabondance implique d'ailleurs qu'on ne pourra pas tous les consommer : « *L'abondance de toutes sortes de grains et de fruits, l'affluence de toutes sortes de biens et de délices* » (Rollin).

Parmi les nombreux adjectifs synonymes de « *riche* », il faut citer « *cossu* » ; sans marquer la richesse, il implique une large aisance qui se manifeste par le confort et une belle apparence extérieure : « *Un luxe cossu de bourgeois enrichis* » (Zola). On trouve aussi le familier « *cousu d'or* » qui fait référence à une grande richesse et à une personne qui a beaucoup d'argent comptant. « *Nanti* » désigne une personne qui a accumulé de nombreux profits et se trouve désormais à l'abri de tout besoin. « *Huppé* » signifie à la fois riche et de haut parage : « *Plusieurs Français, non des plus huppés, tiennent table ouverte à tous venants* » (Courier). Pour « *fortuné* », on sous-entend le rôle joué par la chance ou le sort : « *Quantité de gens restent assez fortunés pour n'avoir pas beaucoup à pâtir des restrictions* » (Gide).

## Quels sont les origines, le sens et les synonymes du mot « riche » ?

À ces adjectifs plus ou moins familiers, on peut ajouter la cohorte des mots argotiques et plus imagés : « péounieux » (rare !), argenteux (très familier !), galetteux (qui a beaucoup d'argent comptant, sans forcément avoir des biens comme le riche !), « rupin » (qui désigne les gens riches, cossus, surtout parce qu'ils sont bien mis ou ont de belles choses !), « crésus » (dernier roi de Lydie, 560-546 av. J.-C., qui devait sa richesse légendaire au trafic commercial et aux mines d'or de son royaume), « nabab » (qui vit dans une sorte de faste oriental, comme un prince de l'Inde musulmane), « boyard » (qui veut dire riche princier, comme un noble de l'ancienne Russie : « *Ces illustres paltoquets, ces boyards, ces nababs* », Georges Duhamel), « satrape » (que n'aurait pas renié le capitaine Haddock et qui signifie riche et voluptueux comme un grand seigneur despote), « capitaliste » ou « rentier » (qui péjorativement désigne celui qui vit des capitaux qu'il fait valoir dans des entreprises, du travail des autres et ne fait rien), « ploutocrate » (lui aussi dévalorisant, qui qualifie un homme très riche qui s'efforce d'exercer une influence politique par son argent pour conserver et accroître sa richesse), « possédant » (qui fait penser à des hommes dont l'idéal consiste à être maîtres de nombreux biens), « gros » (qui fait allusion à l'importance sociale : gros commerçant, gros capitaliste), « plein » (d'oseille, de blé, de sous, etc.), « nourri » ou « friqué », etc.



# Quelle richesse allons-nous explorer ?

« Il existe seulement deux familles dans le monde : ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. »  
Cervantès, *Don Quichotte de la Manche*

« La richesse vaut mieux que la pauvreté, ne serait-ce que pour des raisons financières. »  
Woody Allen

## Nous ne traiterons pas de la richesse immatérielle, collective ou absolue

Il faut l'écrire d'emblée : ce livre ne s'intéresse pas aux aspects moraux, psychologiques ou religieux de la richesse. Non pas que le thème de la richesse immatérielle ne soit pas hautement passionnant, mais simplement parce que nous n'avons ni les moyens ni la compétence pour le disséquer. Il appartient aux philosophes, aux penseurs ou aux dialecticiens de débattre de cet objet de recherche. Relevons aussi que la mise en équation ou la mesure de la richesse intellectuelle ou spirituelle s'avère impossible.

De même, nous n'allons pas disserter de la richesse collective. Ainsi, nous n'examinerons pas la richesse des pays, des nations ou des peuples. Les études sur la richesse ou la

pauvreté économique des États sont en fait beaucoup plus courantes et objectives que celles sur la richesse des individus. Même si nombre d'analystes considèrent aujourd'hui que la seule utilisation du PIB (le produit intérieur brut, c'est-à-dire la somme des valeurs ajoutées produites dans un pays en une année) ne suffit pas non plus à évaluer la richesse réelle des nations. Certains observateurs pensent en effet qu'il faudrait combiner ce critère uniquement quantitatif avec des critères plus qualitatifs comme la qualité de vie, le climat, la qualité de l'air, l'environnement, la sécurité, l'espérance de vie, le niveau d'éducation ou de liberté, etc. Les économistes, au niveau des pays, parlent d'ailleurs plus de développement (ou sous-développement) que de richesse (ou pauvreté). Mais l'évaluation de ce que l'on appelle couramment le « bien-être » est encore imparfaite et non acceptée par tous. En outre, même si les mesures alternatives de la richesse sont de plus en plus prônées par les spécialistes et les tenants du développement durable, elles sont éclipsées par la mesure dominante de la richesse qui s'exprime en termes monétaires (ou financiers). Néanmoins, on peut penser que le XXI<sup>e</sup> siècle, qui verra l'humanité confrontée à des problèmes environnementaux aigus avec la pénurie de matières premières et l'extinction d'espèces animales, sera le siècle où la richesse non monétaire deviendra un enjeu humain majeur.

Enfin, nous n'allons pas traiter de la richesse dans l'absolu, car la richesse est souvent relative dans le temps et bien sûr dans l'espace. Ainsi, nous verrons que des individus considérés aujourd'hui comme faisant partie des « classes moyennes » auraient été considérés comme « pauvres » il y a une trentaine d'années. En effet, le seuil officiel de pauvreté<sup>4</sup> en France en 2006 est à peu près égal au revenu moyen des Français en 1970.

---

4. Voir p. 101 pour la définition officielle du seuil de pauvreté.

La richesse est aussi relative aux autres. Un individu riche est quelqu'un qui a accumulé une richesse substantielle par rapport aux autres membres de la société, de la communauté ou du groupe avec lesquels il vit ou cohabite. La notion de richesse est relative géographiquement et varie entre les pays, les régions ou les quartiers. Un Américain possédant un million de dollars fera partie des plus riches habitants dans une région du centre des États-Unis (le fameux *Middle West*), mais sera considéré comme une personne plutôt modeste dans le quartier des milliardaires de l'*Upper East Side* à New York ou dans les faubourgs de Boston. De même, une famille possédant plus de 300 000 euros dans une petite ville des Ardennes intégrera sans mal le club des riches de la région, mais sera relativement simple à Neuilly. Mais de tels montants constituent une fortune immense dans la plupart des nombreux pays sous-développés de la planète. La richesse est donc bien un concept relatif.

Ainsi, la richesse ne peut être absolue, car elle n'est pas un jeu à somme nulle. La richesse des uns ne se fait pas systématiquement aux dépens des autres ; la part de gâteau peut grossir pour tout le monde en même temps.

## Il ne faut pas confondre richesse et développement

Le terme de « développement » a fait son apparition dans les années 1950. Mais l'idée recouverte par le mot est plus ancienne puisque, par exemple, Adam Smith, en 1776, en avait fait le thème central de son livre *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*<sup>5</sup>. Le niveau de développement d'un pays peut-il s'assimiler à son niveau de richesse ? Quand, en 1952, Alfred Sauvy inventa l'expression « Tiers-Monde » pour qualifier une partie de l'humanité, il

---

5. Smith A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Économica, 2000.

pensait bien sûr, au-delà de la division du monde en trois blocs politiques (l'Occident, les pays soviétiques et le reste du monde), aux pays pauvres. En 2007, on peut estimer à plus de deux milliards d'êtres humains le nombre de personnes vivant avec moins de deux dollars par jour. À l'aube de la révolution industrielle et jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le niveau de vie des Européens de l'Ouest et des Américains du Nord était d'un dollar par jour !

Le sous-développement, à ne pas confondre avec la pauvreté, est l'état où les besoins primaires ou fondamentaux de l'homme ne sont pas satisfaits (alimentation, santé, logement, etc.) et où les besoins d'éducation, très souvent, ne le sont pas non plus. Ainsi, le développement, comme François Perroux le note, est la situation où l'on peut « *nourrir les hommes, soigner les hommes, instruire les hommes* ».

Le développement consiste, pour une société, en la possibilité d'accroître sa richesse durablement et de manière autonome, et de la répartir ensuite entre les individus. L'équité de cette répartition peut par la suite faire débat : un développement déséquilibré ou inégalitaire suppose une répartition inéquitable entre les individus. Le développement ne peut en outre être assimilé à la seule croissance économique, car il s'accompagne aussi de changements technologiques, politiques, sociaux, éducatifs et culturels. Le développement est donc une notion plus qualitative qui combine aspects monétaires et immatériels. D'ailleurs, même d'un point de vue seulement économique, les principaux indicateurs de croissance (PIB par exemple) utilisés par les économistes ne prennent pas en compte l'autoconsommation des producteurs. La croissance vise à l'accroissement de la seule richesse monétaire. Le développement vise à l'accroissement de la richesse économique et sociale. Car tout développement finit par se tarir s'il néglige les ressources humaines. Le développement n'est alors pas seulement économique ou social, il devient aussi une question politique et morale.

## Nous étudierons la richesse économique, individuelle et relative des ménages français

Le lecteur l'a compris, nous allons traiter de la richesse des individus (ou des ménages), sur le plan purement économique (ou financier), de manière aussi objective et neutre que possible, et relativement à des populations données. Cette approche cadre bien à l'économie, puisque l'économie, dans son acception la plus pure, est la science sociale qui étudie la production, la répartition et la consommation de la richesse au sein de diverses populations données.

La neutralité devra guider notre étude. L'économie politique doit rester neutre, tandis que la « politique économique », elle, est tournée vers l'action. La « politique économique » est l'ensemble des décisions et des actions prises par l'État, qui visent à modifier la situation économique. Cet ouvrage va tenter d'objectiver une notion en apparence subjective, si on la mesure par des impressions ou des sentiments. Nous allons nous intéresser à la réalité des situations financières, en essayant d'éviter toute approche idéologique, polémique ou ressenti psychologique. Pour ce faire, nous allons nous attacher aux seuls chiffres et faits qui, même si certains affirment qu'on peut leur faire dire n'importe quoi, restent souvent têtus. Cela ne nous empêchera pas de proposer des hypothèses ou des postulats, et de prendre position sur une définition du « seuil de richesse ».

La population donnée, étudiée dans le temps et dans l'espace à un instant précis, comprendra les ménages français selon les régions, les âges, les sexes, la situation familiale, les activités professionnelles, etc. Bien sûr, nous serons amenés, parfois, à comparer ces éléments avec ceux d'autres pays. Notre étude se fonde sur les données et les enquêtes disponibles sur le sujet. En particulier, nous avons utilisé deux sources principales qui, dans une démocratie

comme la nôtre, sont accessibles aux citoyens : les données de l'Insee<sup>6</sup> et de la DGI<sup>7</sup>. Nous nous sommes aussi appuyés sur des études du CERC<sup>8</sup> ou d'Eurostat<sup>9</sup>.

Notons aussi que la richesse peut être dynamique ou statique. Dans le premier cas, on étudie l'évolution de la richesse à travers le temps, selon qu'elle augmente ou diminue. Dans le second cas, on étudie la richesse à un instant donné, comme si l'on supposait que le temps s'arrête. Nous serons bien sûr amenés à nous intéresser à la fois aux évolutions et aux situations actuelles.

Le défi n'est donc pas mince, puisque le bon sens, pas seulement populaire, assimile la richesse à un état éminemment subjectif.

---

6. Institut national des statistiques et des études économiques.  
7. Direction générale des impôts.  
8. Conseil emploi revenus cohésion sociale.  
9. Office statistique des communautés européennes.

# Quelle place la richesse prend-elle dans l’Histoire ?

« *La possession n'est rien si la jouissance ne s'y joint.* »  
Ésope

« *Il y a une classe de la société qui pense encore plus à l'argent que les riches, ce sont les pauvres.* »  
Oscar Wilde

## La richesse est un phénomène humain

La plupart des sciences sociales ont étudié la richesse. Par exemple, l’anthropologie – la science qui étudie la vie des hommes en société –, s’est intéressée au concept de la richesse dans les sociétés, et en particulier aux institutions et au pouvoir qui ont été utilisés pour protéger la richesse des individus. On s’aperçoit d’ailleurs que, de tout temps, les hommes et les sociétés ont tout fait pour défendre les richesses de leurs membres.

En revanche, les zoologues n’ont pas réellement détecté de notion de richesse parmi les animaux. Les grands singes semblent avoir conscience de la nécessité de contrôler la cueillette de leur nourriture, mais il semble improbable qu’ils interprètent ce besoin de contrôle comme une forme de

richesse. Ils se procurent et utilisent des outils rudimentaires mais ces objets ne sont pas transformés, ne sont pas emportés avec eux lors de leurs déplacements et sont faciles à recréer : ils ne sont sûrement pas considérés comme des biens de valeur et donc comme objets de richesse. Les gorilles semblent posséder la capacité de reconnaître et protéger leur progéniture, mais cela est moins une idée de richesse que de famille !

### **Les premiers hominidés ignoraient vraisemblablement ce qu'est la richesse**

Les premiers hominidés ont dû avoir, à l'origine, une idée de la richesse similaire à celle des grands primates. À cause du nomadisme, la richesse des biens matériels des chasseurs-cueilleurs restait limitée. Pour se déplacer en groupe, au fil des saisons et à la poursuite du gibier, les premiers hommes devaient alléger au maximum leur équipement ; ils restaient le nombre d'outils et le même objet pouvait avoir de multiples fonctions. Par exemple, on sait que pour faciliter leurs mouvements, les Aborigènes d'Australie utilisaient le propulseur comme une arme de jet, une hache pour couper le bois, un récipient pour récupérer l'eau et un frotteur pour allumer le feu. Les objets aussi lourds que les meules servant à écraser les graines étaient abandonnés sur place avec le campement : on espérait les retrouver au même endroit à la prochaine migration. Ainsi, les chasseurs-cueilleurs ne fabriquaient-ils pas de poterie. En dehors de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes, les premiers chassant et les secondes cueillant et ramassant, les spécialistes de la préhistoire supposent que les communautés de chasseurs-cueilleurs étaient égalitaires : pas de classes sociales, pas d'inégalités de prestige ou de richesse. Les déplacements empêchaient l'accumulation de biens, donc la constitution de patrimoine. Les ressources chassées ou cueillies étaient également partagées entre les membres.

Mais, quand les outils, les armes, les premières peaux de bêtes qui faisaient office de vêtements et les autres biens mobiles et transportables devinrent essentiels à la survie des chasseurs-cueilleurs (surtout dans les milieux hostiles), les notions d'héritage de biens, d'héritage politique, de pouvoir et d'aptitude à contrôler les déplacements du clan (sans doute pour renforcer ce pouvoir) émergèrent. Les communautés néandertaliennes développèrent et mirent en commun des rites funéraires et des peintures rupestres qui impliquaient au moins une notion de partage des biens qui pourraient être utilisés (ou préservés) dans des buts sociaux. La richesse, avant le néolithique, a sans doute d'abord été communautaire. Jean-Jacques Rousseau a probablement eu raison d'écrire dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : « *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : "ceci est à moi", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne".* »<sup>10</sup> On sait que certaines cultures, dites primitives, rejettent la notion de richesse liée à la propriété foncière. Pour certaines peuplades d'Amazonie, telles qu'elles ont été étudiées et décrites par Claude Lévi-Strauss<sup>11</sup>, par exemple, la « terre n'appartient à personne ».

---

10. Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Livre de Poche, 1996.

11. Claude Lévi-Strauss nourrissait une vraie admiration pour Jean-Jacques Rousseau, dont il faisait un des premiers ethnologues modernes.

## La sédentarisation créa la richesse au néolithique

Avec la sédentarisation, tout changea. Les notions de richesse et de propriété s'installèrent au néolithique<sup>12</sup>, quand les premiers humains commencèrent à se transformer de chasseurs-cueilleurs en agriculteurs-éleveurs.

Dès que les hommes se sédentarisèrent et assurèrent leur sécurité et leur subsistance grâce à l'agriculture et l'élevage, ils libérèrent du « temps libre » et de la « richesse ». Comme l'explique Jean Guilaine, la sédentarisation des chasseurs-cueilleurs constitua la première étape décisive de ce que l'on nomme aujourd'hui la « néolithisation », c'est-à-dire les premiers pas vers les civilisations actuelles, bien avant l'invention de l'écriture. « *Ce n'est pas le champ qui a fixé l'homme. C'est l'homme qui a décidé un jour d'être moins mobile et de s'installer dans des lieux où les ressources naturelles, végétales ou animales, sélectionnées et élevées, permettraient de subvenir à ses besoins annuels.* »<sup>13</sup> Il évitait ainsi les pénibles déplacements et les contraintes douloureuses liées au nomadisme. L'agriculture, c'est-à-dire les semaines du grain, la

---

12. La « révolution néolithique », cette vaste période qui va de 8000 à 2000 ans av. J.-C., fut, comme l'ont prouvé les anthropologues, féconde en inventions, découvertes et constitution des premières communautés urbaines. Très tôt, les sociétés néolithiques ont généré des artisanats spécialisés, des circuits commerciaux à longue distance, la hiérarchie des groupes, « *la compétition sociale, la constitution des élites, le recours à des systèmes de valeurs s'exprimant à travers une symbolique élaborée* ». (Guilaine J., *De la vague à la tombe. La conquête néolithique de la Méditerranée*, Seuil, 2003.) Les hommes du néolithique ont construit des agglomérations de taille respectable. Sur le plan social, les sociétés néolithiques, bien loin de l'image pacifique d'un paradis originel perdu et du « bon sauvage », n'étaient pas innocentes. Dès le X<sup>e</sup> siècle avant notre ère, des clans du haut Euphrate avaient déjà fait le choix d'une vie fondée sur la compétition entre les groupes et entre les individus, la violence exprimée dans la chasse ou la guerre, les constructions et les architectures concurrentes destinées à démontrer la suprématie de chaque communauté, la conquête de l'espace et le découpage des rôles entre l'homme et la femme. Le combat collectif contre les autres existait déjà. En prouvant sa supériorité sur l'autre, on affirmait aussi sa supériorité sur la nature.

13. Guilaine J., *De la vague à la tombe. La conquête néolithique de la Méditerranée*, op. cit.

moisson et la conservation d'une partie de la récolte pour de nouveaux plants, fut la seconde étape de cette transition. L'élevage des animaux, suidés, bovins et ovins, compléta le processus.

Dès le néolithique, des hiérarchies sociales vont se développer. Des chefs vont émerger. Les tombes découvertes dans différents sites néolithiques montrent que certains tombeaux contenaient quantité de biens matériels accumulés par certains individus ou des familles. Les objets retrouvés, fruits d'un artisanat déjà hautement élaboré, dévoilent leur « superflu » : ils étaient bel et bien des objets d'apparat, de luxe ou de statut social, non directement nécessaires à la survie du clan ou du groupe.

### **Les sociétés primitives n'étaient pas pauvres**

Pendant longtemps, on a cru que les sociétés primitives ne pouvaient connaître la richesse matérielle car l'absence d'outillage technique ou intellectuel ne leur permettait pas de produire plus que leurs besoins. En effet, sans systèmes de production, pas d'échanges ou de commerce. Et sans échanges ou commerce, pas de monnaie. Mais les travaux des premiers grands ethnologues, comme Malinowski, sont venus démonter ces hypothèses. Les sociétés primitives ne se contentaient pas d'avoir des activités nécessaires à leur subsistance, elles avaient aussi développé des activités de « prestige » liées au contrôle du pouvoir et à l'accès à des statuts plus valorisés. Parmi ces pratiques figuraient les dons. Les dons et les contre-dons s'achevaient parfois dans la destruction publique et ostentatoire des richesses, pourtant acquises après bien des efforts et des montagnes de diplomatie. Les monnaies primitives (coquillages, plumes, dents de cochon, etc.) ne sont pas des moyens d'échange universels, au sens où le sont les monnaies actuelles. Elles ne s'échangent pas contre du travail et ne servent pas à « acheter » de la terre. Elles entretiennent les occupations de « prestige » et non de subsistance.

On sait aussi, d'après de récents travaux sur les premières communautés humaines, que les chasseurs-cueilleurs ne consacraient sans doute pas la totalité de leur temps disponible (hors sommeil) à un « travail » incessant pour survivre, sans surplus, sans loisir ou sans jeu. En réalité, les anthropologues contemporains soutiennent que les chasseurs-cueilleurs utilisaient moins de la moitié de leur temps disponible à satisfaire leurs besoins. Les peuples primitifs, si l'on considère que la richesse consiste à disposer de plus que le nécessaire, n'étaient donc pas « pauvres ». Les biens dont ils avaient besoin n'étaient pas rares et leur vie ne se réduisait pas à subsister (l'intuition rousseauiste est donc en partie pleine de justesse). En réalité, la richesse et la pauvreté sont apparues quand les capacités productives de l'homme se sont multipliées et que les richesses ont pu être considérées comme « naturellement » rares.

## **La richesse naquit avec la propriété du sol**

La richesse s'est donc concentrée sur quelques objets, symboles du pouvoir, mais aussi sur le contrôle des terres cultivables, quand les chasseurs-cueilleurs sont devenus agriculteurs-paysans, puis ensuite sur les têtes de bétail quand l'élevage est apparu. L'irrigation et l'urbanisation à Sumer, et plus tard dans l'ancienne Égypte, ont entraîné un changement dans la propriété des terres : l'idée de richesse et de contrôle des terres et des troupeaux avait fait son chemin. Pour nourrir une population stabilisée puis en croissance démographique, il devint possible, puis nécessaire, de pratiquer une agriculture intensive et collective, et de mettre en place la protection par les cités. On pense que la notion d'État et de guerre, pour s'approprier les richesses et conquérir les terres des autres, est née à cette époque, même si les conflits, parfois meurtriers, entre les premiers clans se disputant des territoires de chasse, ont dû exister dès l'aube de l'humanité, comme chez tous les prédateurs. Les cultures tribales ont évolué vers des systèmes « féodaux », et de nombreux droits et obligations

furent assumés par la monarchie et l'aristocratie qui leur étaient attachées. Il fallait des années, voire des générations, pour assécher, aplanir, rendre cultivables et irriguer les terres du désert de Mésopotamie. La protection de ces infrastructures (de ce « capital ») bâties sur plusieurs décennies (et donc plusieurs descendances car l'espérance de vie moyenne ne dépassait pas les trente ans il y a 4 000 ans) devint cruciale : murs d'enceinte, systèmes d'irrigation, chemins, canaux, réservoirs, barrages, aqueducs, bâtiments, silos, etc. Tous ces capitaux ne pouvaient être remplacés en une seule génération et exigeaient une organisation politique spécifique pour maintenir la survie sociale. Ainsi, les règles sociales de sociétés entières furent fixées autour de la préservation des infrastructures humaines (les châteaux, les forts, les monastères ou les temples) ou du capital naturel (les terres fertiles ou cultivables qui procuraient les cultures produites localement).

En réalité, dans la tradition occidentale, le concept de propriété du sol et d'accumulation de la richesse sous forme de terre provient de la Bible, quand Dieu incita les Hébreux à prendre la fuite et possession de la « terre promise » de Canaan. Encore faut-il relever que Yahvé, dans l'Ancien Testament, ne parle pas de propriété individuelle. La propriété du sol, en Occident, a été justifiée par le philosophe anglais John Locke, dont l'influence sur la pensée et le système politique, économique et social anglo-saxon a été déterminante. Selon Locke, nous « méritons » le droit de contrôler, posséder et profiter des fruits de la terre, parce que, pour en soutirer les ressources, nous devons mélanger notre travail avec celui de la terre (le travail de la nature). Mais Locke rajoutait « *à condition qu'il y en ait assez laissé en commun pour les autres* ».

Certains libertaires du XIX<sup>e</sup> siècle, au contraire, défendirent l'idée que les hommes, puisqu'ils n'ont pas créé la terre, n'ont aucun droit individuel de propriété sur le sol. Ces doctrines

inspirèrent les régimes communistes ou léninistes qui proclamaient la collectivisation de la terre et l'interdiction de la propriété (avec les conséquences que l'on sait !). Aux États-Unis, les *Georgistes* se réclament de cette pensée : Ralph Nader, le célèbre consumérisme, candidat en 2004 aux élections présidentielles, la citait d'ailleurs dans son programme.

L'industrialisation et le déclin des communautés agricoles, au fil des siècles, accentuèrent le rôle de la technologie. Beaucoup d'emplois furent « automatisés ». Le machinisme remplaça les travailleurs ; certains devinrent plus spécialisés. La spécialisation du travail devint essentielle à la croissance économique. Cependant, le « capital physique », c'est-à-dire à la fois le capital naturel (les matières premières naturelles, agricoles ou minières) et le capital infrastructurel (qui favorisait la technologie), devint le cœur de l'analyse économique de la richesse. Les théories économiques de la richesse se développèrent à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Adam Smith<sup>14</sup> estimait que la richesse était une combinaison de matières premières, de travail, de terres et de technologie dont le but était de capturer le profit (le surplus d'avec le coût de production). Selon lui, l'enrichissement de la nation dépend de l'augmentation de la quantité de travail ou de l'amélioration de sa productivité. Les théories de David Ricardo, John Locke, John Stuart Mill, les économistes dits « classiques », et, plus tard, de Karl Marx et des marxistes, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, enrichirent cette approche. Marx insista plus sur le travail comme source de richesse humaine.

La richesse devint un sujet économique autant qu'une source d'envie et de passions. Mais Bossuet n'écrivait-il pas en son temps : « *Il ne faut pas s'étonner si la passion des richesses est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres* » ?

---

14. Smith A., *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776) : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit.

## La richesse a deux enjeux : la création et la répartition

### La richesse n'est pas un jeu à somme nulle

La richesse n'est pas une quantité immuable. Autrement dit, la richesse n'est pas un jeu à somme nulle à long terme. On peut s'enrichir, en principe, sans le faire aux dépens des autres. Plusieurs éléments peuvent affecter la création ou la destruction de richesse : la taille de la force de travail, la productivité, la technologie, les inventions, les ressources disponibles, la dotation en capital, etc. Mais si la richesse n'est pas immuable dans le temps, à un moment donné la richesse est une quantité limitée. Elle est donc fixe à court terme. Ceux qui étudient les problèmes à court terme, de façon instantanée (comme lorsque l'on prend une photographie d'une situation), considèrent la richesse comme un jeu à somme nulle et se concentrent sur sa répartition à l'instant donné. Ceux qui étudient les problèmes à long terme et les évolutions voient la richesse comme un jeu à somme non nulle et se préoccupent de sa création.

En théorie, les deux approches ne sont sûrement pas incompatibles, surtout dans les démocraties dites avancées, où l'équilibre entre la création et la distribution (ou répartition) de la richesse est une nécessité. Le choix entre ces deux visions détermine pour une large part le modèle et les structures sociales et économiques des systèmes politiques : concentration sur la création de richesse (système dit plutôt capitaliste) ou priorité à la répartition de la richesse (système dit plutôt socialiste), même s'il faut se méfier des exclusivités, des clichés et des raccourcis. Ce que l'on peut dire, sans aucun jugement politique, mais uniquement en se fondant sur les écrits économiques, c'est qu'en théorie froide, le « capitalisme pur » affirme que la richesse doit être avant tout gagnée et non pas redistribuée. La richesse peut être distribuée seulement si elle est prise à ceux qui l'ont gagnée,

habituellement sous forme d'impôts. La richesse collectée par les impôts ou les taxes est alors redistribuée. À l'opposé, dans un « socialisme pur », anticapitaliste donc, toute forme de source de richesse doit être collective et redistribuée entre les individus (doit-on rajouter « selon les besoins » ?).

Bien entendu, cette description se veut abstraite et, dans la réalité d'aujourd'hui, les théories mises en pratique sont extrêmement plus nuancées, mis à part dans quelques pays aux systèmes politiques antédiluviens. Les États et leurs citoyens ont bien sûr des opinions divergentes sur la répartition de la richesse et sur les obligations attachées à ceux qui sont riches ou à ceux qui sont pauvres. Mais au cours des millénaires, du temps des communautés tribales jusqu'à l'ère moderne, les sociétés ont développé des moyens pour tempérer ou modérer l'acquisition et la répartition de la richesse « monétaire », voire « non monétaire ».

### **La priorité à la création ou à la redistribution de la richesse est affaire de politique**

La plupart des systèmes économiques actuels sont fondés sur des transferts de biens ou services et sur la progressivité des systèmes fiscaux : on transfère des « riches » vers les « pauvres ». La Sécurité sociale fonctionne, sur un autre plan, selon ce système de redistribution : on distribue l'argent de ceux qui sont en bonne santé vers ceux qui sont malades, des plus jeunes vers les plus âgés, des actifs vers les chômeurs. L'éducation publique répartit la richesse vers les familles qui ont des enfants. Pour la construction des routes publiques, on partage les impôts de tous (y compris ceux qui ne prennent pas ces routes) vers ceux qui empruntent ces routes (et ceux qui les construisent aussi, c'est-à-dire les travailleurs et les entreprises qui les emploient et donc les actionnaires qui les possèdent).

Aux États-Unis, les plus virulents opposants aux impôts réprouvent ces programmes de transfert et les considèrent avec dédain comme du « bidouillage social ». En fait, comme toute activité humaine, la redistribution des richesses ne peut être efficace à 100 % ; l'acte a un coût en lui-même (les services de recouvrement, c'est-à-dire en France le Trésor). À l'opposé des tenants du système de redistribution, on trouve ceux en faveur d'un système favorisant la création de richesse, même si à court terme ce sont surtout les riches qui en profitent. Car, à terme, les riches dépenseront plus, réinvestiront et cela profitera à tous, y compris aux plus pauvres. En terme imagé, vaut-il mieux partager le gâteau existant ou le faire grossir, pour que même les plus petites parts deviennent plus grosses ? On trouve ainsi mises dos à dos les théories libérales prônant la faible intervention de l'État, l'allégement des impôts et la priorité donnée à la création de richesse par ceux qui la créent, et les théories keynésiennes qui défendent la redistribution et les dépenses publiques pour relancer la consommation du plus grand nombre, ce qui aura un effet démultipliateur sur l'économie et la création de richesse.

Car l'Histoire nous a donné des leçons amères sur toutes les formes d'extrémisme économique. La soumission totale des riches et des moyens de production au partage intégral a conduit à la barbarie et aux charniers des sociétés communistes. Mais on sait aussi que si les « riches » ne donnent pas une partie de leur richesse, de leur plein gré ou forcés par l'État à travers les prélèvements obligatoires, alors les « pauvres », majoritaires, sont plus enclins à se révolter contre eux, ce qui conduit aux révoltes ou aux conflits. En réalité, la recherche de l'équilibre est sans doute, comme nous le verrons, le défi majeur des politiques économiques des pays : il faut à la fois stimuler la création de richesse et répartir justement la richesse créée.

## Le don est une forme de « richesse redistribuée »

Donner de son plein gré sa propre richesse aux autres a sans doute toujours existé<sup>15</sup>. Le fait de l'offrande ou du don perdure dans nos sociétés modernes, même si parfois il sert à déculpabiliser les possédants vis-à-vis des plus démunis. La tradition de philanthropie existe donc encore, heureusement, aujourd'hui. Dans les pays anglo-saxons, aux États-Unis par exemple, des donations considérables financent des fonds créés par de riches individus (la fondation Bill Gates<sup>16</sup>, à qui Warren Buffet<sup>17</sup> a légué presque toute sa fortune). Et, dans la plupart des pays dits riches, les petites contributions données par une multitude de personnes permettent de soutenir de nombreuses organisations. Mais, en général, mise à part la philanthropie moderne, la répartition et la redistribution de la richesse dans les pays résultent de choix et de programmes politiques et fiscaux.

## La quantité de richesses n'est pas infinie, en théorie

On sait que la quantité de matières premières qui existe dans l'univers est limitée. L'inventivité et l'ingéniosité de l'être

---

15. L'exemple du *potlatch* utilisé par les peuples primitifs est à cet égard particulièrement éclairant sur les sociétés « non monétaires ». Le *potlatch* est un mot de la langue indienne Chinook qui signifie « action de donner ». Le *potlatch* consiste à se faire des dons entre groupes sociaux distincts. Le don collectif appelle de la part du groupe bénéficiaire un don équivalent ou supérieur. Au cours de ces échanges, se manifeste un lien intime et magique entre les objets et les personnages, qui confère au don une valeur sociale. Au cours d'une cérémonie de *potlatch*, l'objet donné conserve quelque chose de la personnalité du donneur. Au cours du *potlatch*, plus l'objet est échangé plus il prend de la valeur. Le *potlatch* de certaines tribus indigènes permet à la richesse de mieux se répartir entre les membres puisque les chefs doivent continuellement acheter leur statut social et le respect en offrant des dons de plus en plus élevés aux membres les plus pauvres de la communauté.

16. Patron fondateur de Microsoft, l'homme « le plus riche du monde ».

17. Célèbre investisseur américain, patron du fonds d'investissement Berkshire Hathaway, qui a fait la fortune de centaines de milliers d'Américains, surnommé « l'oracle d'Omaha ».

humain appliquées à certaines matières premières peuvent repousser les limites de leur pénurie ou de leur extinction ; en particulier, l’homme tente de trouver des formes de substitution à ces ressources naturelles. Mais, sur un plan théorique, même si l’ingéniosité humaine est infinie, le principe d’entropie, c’est-à-dire le retour inéluctable au désordre, met finalement une limite absolue à la quantité de richesses qui peut être créée à très long terme.

Le débat sur les limites à la création de richesse va sans doute prendre beaucoup d’acuité au XXI<sup>e</sup> siècle. On sait que les prévisions du Club de Rome, au début des années 1970, ont été en partie démenties par les faits dans les trois décennies qui ont suivi. Et les éminents scientifiques, chercheurs et professeurs qui composent cette association internationale ont vraisemblablement eu une vision trop catastrophiste de la croissance. Le fameux rapport Meadows (1972) avait pour titre *Halte à la croissance ?* Malgré ses erreurs, les notions de développement durable et d’empreinte écologique, et la prise en compte des problématiques environnementales ont fait du Club de Rome un précurseur.

On peut d’ailleurs se demander si ces prévisions, réactualisées au monde contemporain, ne prennent pas une justesse accrue au moment où le développement durable est devenu un sujet de préoccupation majeur des débats politiques internationaux et nationaux, et où les « pactes écologiques » entrent dans les programmes politiques. Car beaucoup des activités humaines qui contribuent à la création à court terme de richesse (la déforestation, l’extraction minière, l’industrialisation croissante de zones jusque-là préservées, l’agriculture intensive, etc.) ne concourent-elles pas à un appauvrissement de notre environnement naturel et à son épuisement à long terme ? Les activités créatrices de richesse ont pour conséquences environnementales cumulées de limiter forcément la quantité de richesse qui peut être créée sur notre planète à un horizon de cent ou deux cents ans. On sait

que certains chercheurs expliquent la chute de l'empire Maya par l'impact négatif que la culture maya a eu sur son écosystème. En réalité, l'empire maya ne s'est pas éteint, comme le sous-entend un film à gros spectacle, mais a tout simplement évolué vers d'autres civilisations. De même que l'Occident du Moyen Âge n'est pas mort avec la fin de la féodalité mais a évolué tout au long des vicissitudes de l'Histoire.

Les plus optimistes estiment que les catastrophes écologiques et leurs conséquences seront toujours localisées et qu'il n'y aura pas d'impact planétaire majeur. L'intelligence humaine saura toujours trouver des solutions adaptées aux problèmes futurs. Selon eux, il n'y a pas de borne à la croissance de la richesse que notre planète ne saurait dépasser. On retrouve dans cette pensée le mélange d'optimisme (ou de manque de sens des réalités), de confiance (ou d'arrogance) et de soif de progrès (ou de cupidité) qui explique pourquoi certains pays refusent de signer les accords de Kyoto ou autres chartes écologiques, et rechignent à s'engager résolument sur les voies du développement durable.

## La richesse n'est ni bonne ni mauvaise en soi

L'étude de la richesse ne doit pas nous conduire à porter un jugement de valeur sur la richesse. Dans ce livre, la richesse ne sera ni bonne ni mauvaise. Nous aurons donc une approche non normative du concept de richesse. Cela n'a pas toujours été le cas. Et aujourd'hui encore, certains « n'aiment pas les riches », car ils exploiteraient les autres. Et d'autres « méprisent les pauvres », car ils seraient responsables de leur pauvreté. Si notre analyse et notre définition de la richesse sont pertinentes, nous devrions pouvoir proposer une définition de la richesse sans préjuger de sa valeur négative ou positive.

Par le passé, la richesse fut longtemps considérée comme un ensemble de moyens de pouvoir ou de coercition. Elle était un instrument de domination et d'intérêts égoïstes entre les mains de puissants qui cherchaient par-dessus tout à conserver leur « puissance ». Nicolas Machiavel, dans *Le Prince*<sup>18</sup>, conseillait d'utiliser la richesse avec ruse. Selon lui, le monarque avait besoin de tolérer une forme de cruauté ou de vice dans l'utilisation de la richesse, afin de maintenir l'apparence de la force et du pouvoir. Le pouvoir et la richesse, qui ont été liés pendant des siècles, voire des millénaires, n'ont-ils pas en commun le fait qu'il faut les montrer pour pouvoir en jouir ? Le pouvoir ne se conserve que s'il s'exerce avec autorité sur les autres. La richesse n'existe que si sa dépense est ostentatoire et visible par les autres. En d'autres termes, la richesse et le pouvoir n'existent réellement que s'ils impressionnent les autres.

## Clin d'œil bouddhiste : plus on s'appauvrit, plus on devient riche

Nous ne pouvons nous empêcher, à ce point de l'étude, de jeter un regard sur l'analyse que le bouddhisme fait de la richesse, non sans malice d'ailleurs. Selon la doctrine de l'Éveillé, dont on connaît les origines princières et fastueuses, faire l'aumône et donner permettent de renaître dans des états plus heureux et dans la richesse matérielle. Au contraire, le fait de ne pas donner et le manque de générosité conduisent aux états malheureux et à la pauvreté. Le paradoxe exquis du bouddhisme, c'est que plus vous donnez, sans chercher à obtenir quelque chose en retour, plus vous deviendrez riche (au sens propre et figuré du terme).

Les religions et les croyances ont souvent eu une relation paradoxale et parfois décalée avec la richesse en général, et

---

18. Machiavel N., *Le Prince*, Hatier, 1999.

l'argent en particulier. On sait que chez les chrétiens, le royaume de Dieu appartient en priorité aux pauvres puisque, selon les paroles du Christ, « *les derniers seront les premiers* »<sup>19</sup>. Dans l'Évangile selon saint Luc, il est écrit : « *Malheur à vous qui êtes repus maintenant, car vous aurez faim !* » Mais pendant des siècles, tout en affichant un discours de charité et de générosité envers les pauvres et les plus démunis, les dirigeants officiels de l'Église ont vécu du côté des plus puissants et des plus riches, parfois dans le luxe et le superflu. Dans toutes les grandes civilisations passées (maya, aztèque, égyptienne, chinoise, etc.), les prêtres ont été riches du pouvoir et des biens matériels. En réalité, le désir de richesse a été, et reste, un des moteurs fondamentaux des sociétés humaines.

---

19. Dans l'Évangile selon saint Matthieu, on trouve aussi la fameuse phrase : « *Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* »

# Qu'est-ce que la richesse ?

« *La richesse est pareille à l'eau de mer : plus on en boit, plus on a soif.* »  
Arthur Schopenhauer

## La richesse est constituée de revenus et d'un patrimoine

La richesse économique d'un individu ou d'un pays exprime, généralement en terme monétaire, ses revenus, mais aussi l'accumulation de ceux-ci sous forme de patrimoine. Le patrimoine correspond en effet souvent à l'ensemble des revenus nets (les revenus moins les dépenses, par exemple l'épargne) qu'un individu accumule au cours du temps. Ces revenus peuvent provenir du travail, du capital ou de l'héritage. Pour les économistes, les deux grands composants de la richesse sont donc le patrimoine et les revenus.

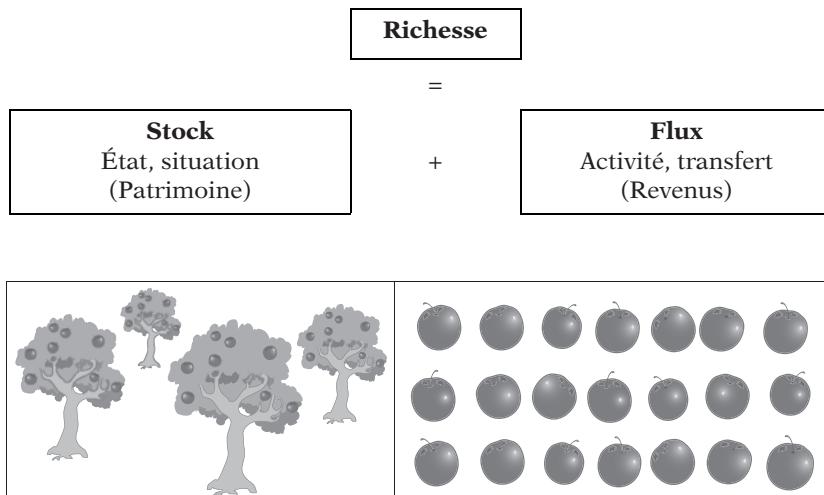
## La richesse, c'est donc à la fois un flux et un stock

Les Anglo-Saxons ont à peu près la même définition financière de la richesse que nous. On y retrouve les deux notions essentielles qui composent la richesse : les revenus et le patrimoine. Les revenus sont un flux d'argent qui « revient », qui « rentre » au foyer au cours d'une période donnée (une année par exemple). Le patrimoine que possède une personne est la

## Qui est riche ?

valeur de ses biens (l'actif) moins ses dettes (le passif) à un moment précis : le patrimoine est donc un stock à un instant donné. Les actifs ou les biens peuvent être « tangibles » (terrains, maison, meubles, voitures, etc.) ou financiers (argent, actions, livrets d'épargne, etc.). Le vocabulaire économique distingue donc deux éléments dans la richesse d'un individu : le stock et le flux. La richesse statique, autrement dit le patrimoine, mesurée à une date donnée, est un stock, comme un stock de pommiers dans un verger. La richesse dynamique, autrement dit les revenus qui découlent de la richesse statique, mesurée sur une période de temps (sur un an par exemple), est un flux comme le nombre de pommes produites dans le verger en un an. Les revenus représentent une augmentation de la richesse statique, les dépenses une diminution de la richesse dynamique.

En résumé, la richesse est la somme de deux éléments : le champ planté de pommiers et les pommes qu'il produit chaque année !



La difficulté pour nous sera de pondérer le patrimoine et les revenus dans le total de la richesse. Une personne qui gagne 2 000 euros net par mois et qui possède un appartement évalué à 600 000 euros est-elle riche ? Cette personne est-elle plus ou moins riche qu'un autre individu gagnant 12 000 euros net par mois mais qui est locataire de son quatre pièces ? Cet individu est-il riche ? Comme nous le voyons, nous allons devoir étudier, d'une part, l'échelle et la moyenne des revenus et, d'autre part, l'échelle et la moyenne des patrimoines. Ensuite, il nous faudra agréger ces deux pôles pour évaluer l'échelle et la moyenne des richesses.

## Une définition plus fantaisiste : la richesse se mesure en temps

Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, Benjamin Franklin, l'inventeur du paratonnerre, affirmait que « *le temps, c'est de l'argent* ». Certains pensent que la richesse pourrait être considérée comme du temps et être mesurée en années ou en mois : c'est le temps qu'un individu peut continuer à vivre en conservant son niveau de vie actuel sans rien recevoir une fois qu'il s'est arrêté de travailler. Par exemple, en théorie, si cette personne dépense 2 000 euros par mois et n'a que 4 000 euros en banque et si elle ne reçoit plus aucun revenu de toute sorte (salaire, rente ou allocation), elle ne pourra vivre que deux mois sans modifier son style de vie habituel. Si, en revanche, sans travailler, elle continue de percevoir d'autres sources de revenus supérieurs à ses dépenses, alors elle sera « riche à l'infini ». Au-delà de son aspect fantaisiste, cette démonstration est hélas une préoccupation majeure de centaines de millions de pauvres sur cette planète, dont l'unique objectif quotidien est de trouver de l'eau potable, de la nourriture et éventuellement un toit pour s'abriter. Pour ces « *damnés de la terre* », la richesse se mesure en jours.

En abordant le problème sous un autre angle, on pourrait dire que la richesse est donc la somme qui permet de continuer à

vivre dans les mêmes conditions matérielles quand on s'arrête de travailler. Ce modèle théorique douteux s'applique à ceux qui aspirent à devenir rentiers. La question est de savoir combien de temps la richesse possédée peut durer. Sans inflation et sans revenus extérieurs, si un individu dépense 3 % de sa richesse initiale (en stock) par an, il pourra vivre 33,3 années ; avec 4 %, ce sera 25 ans ; avec 8 %, ce sera 12,5 ans. S'il a besoin de 40 000 euros par an pour vivre et si cela représente 4 % de sa richesse, il lui faudra mettre de côté 1 million d'euros pour maintenir son train de vie sans autres sources de revenus et sans inflation (avec 5 %, il lui faudra 800 000 euros ; avec 8 %, 500 000 euros). Ce type d'élucubration fait régulièrement la une des magazines spécialisés qui nous apprennent, paraît-il, à mieux gérer notre argent et nos placements financiers. On retrouve des calculs similaires dans des articles qui incitent à préparer sa retraite, à changer de vie ou à vivre sans travailler ! Ce sont, bien entendu, des tracas de riches...

Si nous en parlons, c'est que ces théories un peu fumeuses, voire fumistes diront certains, introduisent la relativité de la richesse. La richesse est relative non seulement aux besoins de chacun mais aussi au niveau de vie, concept que nous décrirons plus loin. Ce n'est pas entièrement nouveau puisqu'en 1848, dans *Le Manifeste du Parti communiste*, Marx et Engels écrivaient : « *De chacun selon ses besoins à chacun selon son travail.* »<sup>20</sup> Aux États-Unis, on parle de *Standard of Individual Living* (SOIL, niveau de vie individuel). Le SOIL est l'ensemble des ressources nécessaires à une personne spécifique pour vivre. D'après cette définition, on peut donc dire qu'une personne qui a des ressources plus que de nécessaire peut être considérée comme riche. Ce genre d'approche n'est pas aussi anodin qu'il y paraît, puisque au-delà des articles à sensation qui fleurissent sur le sujet, le SOIL est utilisé aux États-Unis pour définir le seuil de pauvreté officiel et les niveaux de retraite. Il faut d'ailleurs mentionner qu'un salarié du privé sur deux aux États-Unis n'a droit à aucune retraite !

---

20. Marx K. et Engels F., *Le Manifeste du Parti communiste*, Nathan, 1999.

# Qu'est-ce qui crée ou détruit la richesse ?

« *Celui-là est riche, qui reçoit plus qu'il ne consomme : celui-là est pauvre, dont la dépense excède la dette.* »

La Bruyère

La production de richesse découle de la nature, du travail et du capital

La production de richesse a schématiquement trois sources qu'on appelle « facteurs de production » en langage économique : la terre, le travail et le capital. Les ressources naturelles agricoles peuvent être récoltées et vendues à ceux qui les demandent. Les ressources minières peuvent être transformées en quelque chose à plus forte valeur ajoutée grâce au savoir-faire, à l'habileté, aux compétences, au travail et aux machines. Le travail (la main-d'œuvre, par exemple les ouvriers et les cadres) et le capital (les machines et les usines) constituent donc deux facteurs essentiels qui permettent de produire des biens et des services, et par conséquent la richesse.

Cette division en trois facteurs de production est à l'évidence un peu simpliste, car les catégories classiques « capital » et « travail » ne donnent pas un reflet pertinent de la création de

richesse<sup>21</sup>. Le sol ou le sous-sol n'ont pas la même valeur selon ce qu'ils supportent (des choux-fleurs) ou contiennent (du pétrole). Le facteur de production « travail » est composé d'éléments hétérogènes. Un ouvrier non qualifié ne peut produire la même « richesse » qu'un ingénieur expert ou qu'un chirurgien. De meilleures méthodes de production créent de la richesse additionnelle en permettant une création plus rapide de richesse. Il faudrait distinguer plus finement de nombreux facteurs de production de richesse : les terres cultivables, les gisements miniers, les champs pétrolifères, le travail non qualifié, les emplois d'encadrement, le travail hautement spécialisé, les usines, les équipements, les brevets, les centres de technologie et de recherche.

Cette distinction entre le travail qualifié et le travail non qualifié est essentielle à la compréhension des disparités de richesse des individus. Nous verrons que les professions dites « intellectuelles » (cadres, professions libérales, chefs d'entreprise) ont plus de chance de s'enrichir que les autres. Le travail crée la richesse, mais tous les métiers ne rendent pas riche !

## Les entreprises, l'État, les banques et les ménages agissent sur la richesse

Dans notre système politique et économique, il y a quatre types d'agents économiques fondamentaux qui sont tous concernés par la création, l'accumulation et la destruction de richesse : les entreprises, l'État, les institutions bancaires et les ménages (ces derniers constituant l'objet principal de notre investigation).

---

21. Cette vision simpliste du monde économique a été réfutée en partie par le « paradoxe de Leontief ». Leontief, Russe né en 1906 à Saint-Pétersbourg et mort en 1999 à New York, enseigna à Harvard.

## 2,6 millions d'entreprises produisent de la richesse : les biens et services

Les entreprises, à l'exclusion des sociétés financières, comprennent l'ensemble des sociétés et les entrepreneurs individuels qui produisent les biens intermédiaires et les biens finis. Les entreprises vendent leurs produits ou leurs services sur des marchés dans le but de réaliser un bénéfice financier. Selon leur statut juridique, on peut distinguer deux types d'entreprises : l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique (son exploitant), et l'entreprise sociétaire (société anonyme ou société à responsabilité limitée). Par la taille, on distingue, en général, trois types d'entreprises : les grandes entreprises (plus de 250 salariés), les PME (petites et moyennes entreprises de 10 à 249 salariés) et les TPE (très petites entreprises de moins de 9 salariés)<sup>22</sup>.

Bien entendu, quand on dit que les entreprises produisent et créent de la richesse, on parle aussi de tous les employés ou propriétaires qui y travaillent !

## L'État prélève et redistribue de la richesse : les impôts et les prestations sociales

Au sens large, d'un point de vue économique, l'État est constitué de l'ensemble des administrations centrales (ministères, organismes publics), des collectivités locales (régions, départements, communes, centres d'action sociale, caisse des écoles, collèges,

---

22. En France, en 2005, il existait 2,6 millions d'entreprises, dont 2 617 « grandes entreprises » de plus de 250 salariés et 1,5 million d'entreprises individuelles sans salariés. Ces TPE sont souvent des entreprises artisanales ou des sociétés unipersonnelles, qui ne sont donc pas de vraies PME, même si leurs patrons sont de vrais entrepreneurs ! Au total, il y aurait près de 2,4 millions de très petites, petites et moyennes entreprises, dont 2,3 millions de TPE. Les petites et moyennes entreprises, les PME *stricto sensu*, représenteraient 63 % des effectifs salariés du privé et les TPE environ 26 % (et les grandes entreprises de plus de 500 salariés environ 11 %). Les PME *stricto sensu* représenteraient environ 50 % du PIB et les TPE environ 10 %.

lycées, chambres consulaires, etc.) et des organismes de Sécurité sociale<sup>23</sup>. L'État prélève de la richesse (les impôts, les taxes, etc.) et en redistribue (sous forme de prestations sociales, aides diverses, dépenses publiques, équipements et salaires des fonctionnaires).

La France a un des plus forts taux de prélèvements obligatoires au monde : 44 % en 2006 (voir annexe 4). Seuls la Suède, le Danemark et la Belgique font mieux. Le Japon et les États-Unis sont à 25 %, le Royaume-Uni à 36 % et l'Allemagne à 35 %. Le taux de prélèvements est à comparer avec d'autres indicateurs sociaux. Par exemple, la part de la population bénéficiant d'une couverture maladie publique (soins hospitaliers) est de 99 % en France et 46 % aux États-Unis (voir annexe 1). Pour les soins pharmaceutiques, le taux tombe à 12 % aux États-Unis. En clair, il faut parfois choisir : payer plus d'impôts et se faire rembourser les médicaments, les médecins et les frais d'hôpitaux, ou payer moins d'impôts mais prendre à sa charge tous ces frais impondérables.

## **Les banques collectent l'épargne, prêtent de la monnaie et la créent**

Les banques<sup>24</sup> jouent cinq grands rôles dans l'économie d'un pays : elles collectent les fonds du public (dépôts ou épargne) ;

---

23. La Sécurité sociale est l'ensemble des organismes qui s'occupent du système de protection sociale obligatoire. On l'assimile volontiers à l'État providence (*Welfare State* en anglais, terme inventé en 1942 par le Britannique Beveridge).

24. Il existe plusieurs types de banques. Les banques centrales (BCE en Europe, Banque d'Angleterre, FED aux États-Unis) ont le monopole de l'émission de la monnaie et ont pour mission de contrôler l'ensemble de l'activité bancaire et de réguler l'inflation. Les banques de dépôt (souvent de réseaux) ont pour clients les ménages et les entreprises qui y déposent leur argent et reçoivent des prêts. Les banques d'investissement (ou d'affaires) opèrent sur les marchés financiers ou prennent des participations dans les entreprises. Les banques de réseaux sont soit mutualistes, possédées par des sociétaires souvent clients, soit commerciales, détenues par des actionnaires et généralement cotées en Bourse. Par ailleurs, il existe de nombreuses banques spécialisées dans l'immobilier, le crédit à la consommation, la gestion de patrimoine, le crédit-bail aux entreprises.

elles distribuent des crédits ; elles gèrent et mettent à disposition des clients des moyens de paiement (chèques, cartes de crédit, virement) ; elles servent d'intermédiaires entre les émetteurs de valeurs mobilières (entreprises, État) et les investisseurs (particuliers, fonds de pension, compagnies d'assurance, SICAV, etc.) ; enfin, elles « créent » de la monnaie par les crédits, les traites ou les effets de commerce par exemple.

## Les ménages dépensent et épargnent la richesse

Selon l'Insee, un ménage, au sens statistique, « est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté ». Les occupants du foyer mettent en commun tout ou partie de leur richesse (revenus et patrimoine). Un ménage peut donc ne comprendre qu'une seule personne, ou un grand nombre de personnes (une caserne ou un monastère) qui vivent sous le même toit (maison, appartement, château, taudis). Les statistiques officielles, souvent cruelles et froides (mais « il faut bien avoir des normes », vous diront les statisticiens), excluent donc des ménages les individus vivant dans des habitations mobiles (les mariniers !), les sans-abri (même s'ils ont des tentes sur le bord du canal Saint-Martin), et de nombreuses communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, prisons, etc.), ce qui n'est pas peu. Une famille se différencie d'un ménage par le fait qu'elle est constituée d'au moins un couple (marié ou non) et, le cas échéant, d'enfants à charge, ou d'un parent seul avec un enfant.

Les ménages dépensent et achètent des biens de consommation et des services. Il y a, en France, environ 24 millions de ménages. Ce nombre a crû nettement en cinquante ans, puisque la France comptait 14 millions de ménages en 1960. Cet accroissement, au-delà du dynamisme démographique, s'explique par la multiplication des familles monoparentales (famille avec un seul des deux parents, souvent à cause des divorces), des célibataires et des couples sans enfants (voir annexe 2). La

structure familiale des ménages évolue donc vers des ménages plus petits ; en 1990, un ménage comptait en moyenne 2,6 personnes contre 2,3 en 2005 (voir annexe 3). Un tiers des ménages français est composé de personnes vivant seules. Plus de la moitié des ménages comptent une ou deux personnes. C'est donc une pression forte qui s'exerce sur les prix de l'habitat, puisque la pénurie de logements s'est accélérée avec l'éclatement de la famille depuis vingt ans en France. Parmi les couples avec enfants, 70 % ont les deux parents qui travaillent (contre 66 % en 1992). L'activité des deux parents génère plus de revenus mais aussi des dépenses supplémentaires pour la garde des enfants, un allongement des temps de déplacement du domicile au travail et un étalement des villes.

Les ménages ne se contentent pas de dépenser, ils « mettent aussi de côté », c'est-à-dire qu'ils épargnent. L'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consommée. Bien sûr, les autres agents épargnent aussi, ce qui constitue, au total, l'épargne nationale<sup>25</sup>. L'épargne des ménages, qui va pouvoir les aider à se constituer un patrimoine et accroître leur richesse, correspond, de manière simplifiée, à trois types d'investissements : l'immobilier (achat et remboursement des crédits), l'épargne financière et l'épargne des entrepreneurs individuels (investissements qu'ils réalisent dans leur entreprise<sup>26</sup>).

Globalement, il existe une différence fondamentale entre l'épargne des entreprises et celle des ménages : la première sert à financer les investissements, la seconde à se constituer un patrimoine ou des revenus futurs, et donc à augmenter la richesse. Ceux qui ont la capacité d'épargner le font, d'après les théories écrites sur le sujet (théorie du « cycle de vie ») pour trois raisons principales. Tout d'abord pour anticiper des dépenses à venir (achat, impôt ou remboursement

---

25. Pour les entreprises, l'épargne constitue leur autofinancement, c'est-à-dire la somme des amortissements et des bénéfices qui n'est pas distribuée aux actionnaires.

26. On appelle cela la « formation brute de capital fixe ».

d'emprunt, ce que l'on appelle *l'épargne de transaction*). Ensuite, pour réaliser des placements (immobiliers ou financiers) qui pourraient leur permettre de gagner de l'argent (*épargne de spéculation*) et d'augmenter leur richesse. Enfin, certains épargnent pour faire face à des événements imprévus, les « coups durs » (accidents, perte d'emploi, ce qui constitue une *épargne de précaution*). Mais dorénavant, on rajoute bien souvent un quatrième motif à l'épargne : la préparation de la retraite. Cette épargne de financement des « vieux jours » est devenue la principale raison d'épargne aujourd'hui en France, signe que les Français, fortement sensibilisés sur le sujet, s'inquiètent, à juste titre, de leur retraite.

Comparés aux autres Européens ou aux Américains, les Français, tradition du bas de laine oblige, sont plus fourmis que cigales. Leur taux d'épargne, c'est-à-dire la part de leurs revenus qui n'est pas dépensée (et qui est donc consacrée à l'épargne), depuis 1980, évolue plutôt au-dessus des 15 % : en moyenne quand un Français gagne, net d'impôts, 100 euros, il en met 15 « de côté ». Depuis 2002, on note cependant un tassement de cette propension à épargner, puisque le taux, longtemps le plus fort en Europe, est passé de 16,9 % en 2002 à 15 % en 2005, derrière l'Allemagne (16,5 %) et l'Italie (15,8 %), mais toujours loin devant l'Espagne (10,6 %) et surtout le Royaume-Uni (5,5 %). L'érosion du taux d'épargne des ménages français signifie que les dépenses augmentent plus vite que les revenus (en particulier à cause de la hausse de l'immobilier dans l'Hexagone).

L'accumulation future de richesse est solidement liée à l'accroissement de l'épargne qui, elle, dépend largement de plusieurs facteurs : la situation économique générale, le niveau de l'emploi, le marché immobilier, mais aussi la politique gouvernementale. En effet, en règle générale, le gouvernement, s'il veut réduire le chômage et relancer l'activité des entreprises, a plutôt intérêt à ce que les ménages dépensent ou s'endettent. L'État pousse habituellement les foyers à la « désépargne » en

utilisant plusieurs leviers, parfois à double tranchant d'ailleurs : l'exonération des droits de donation entre générations, l'assouplissement du déblocage anticipé de la participation des salariés dans les entreprises du privé soumises à ce régime, la déduction fiscale des intérêts des emprunts immobiliers pour accroître l'endettement, la mise en cause de l'assurance-vie<sup>27</sup> par la suppression quasi totale des droits de succession, etc. On explique souvent le dynamisme de la société américaine par le fait qu'elle vit « à crédit ». Les ménages (mais aussi les entreprises)<sup>28</sup>, aux États-Unis, s'endettent plus facilement, comme si les descendants des pionniers et des émigrants avaient beaucoup plus confiance en l'avenir que les Français. En France, d'après le proverbe, « *qui paye ses dettes s'enrichit* »...

### **Des objectifs différents, voire contradictoires, pour chacun des quatre agents**

S'il existait un chef d'orchestre devant diriger les quatre types d'agents économiques, il finirait par s'arracher les cheveux, ou, comme celui de Fellini dans *La Répétition d'orchestre*, par déprimer et craquer. En effet, la production, la consommation, l'épargne et la redistribution des richesses entre les agents n'est pas un long chemin tranquille et harmonieux, sur lequel tous, main dans la main, vont dans la même direction avec les mêmes objectifs. Cela ne veut pas dire que l'économie soit une lutte violente pour l'accaparement de la richesse aux dépens des autres, et que nous ayons une vision bien sombre des activités économiques. Mais, objectivement, chacun de ces quatre agents économiques a des buts spécifiques, « égoïstes », parfois en contradiction avec ceux des autres. En théorie, ces différences seraient régulées par la « main invisible » chère à Adam Smith : « *L'individu est*

---

27. L'avantage principal des contrats d'assurance-vie, souscrits par près de 12 millions de Français, est l'exonération presque intégrale des droits de succession.

28. Les entreprises aux États-Unis sont plus endettées qu'en France. Mais l'endettement, dans certaines limites bien sûr, témoigne d'une saine gestion et optimisation des ressources financières.

*conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intérêts (...). Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. »<sup>29</sup>*

Les agents économiques ont des objectifs que l'on appelle besoins : pour les ménages, il s'agit de manger, se loger, se vêtir, se distraire, se cultiver, etc. Mais ils disposent surtout de moyens (ou richesses) limités (les revenus et le patrimoine pour un ménage, le budget pour l'État, les bénéfices pour une entreprise) pour les satisfaire. Tout l'art de la politique économique des gouvernements consiste à agir sur ces quatre agents pour trouver un équilibre qui corresponde à l'idéologie politique du moment. En effet, les ménages cherchent à maximiser leur satisfaction sous la contrainte de leur budget, c'est-à-dire en fonction de leurs ressources ou moyens financiers. Les entreprises cherchent à maximiser leur profit sous la contrainte aussi de leurs ressources et moyens tout en diminuant les coûts. L'État, en principe, veille à « maximiser », c'est-à-dire à assurer, le bien-être collectif, qui n'est pas divisible et dont le coût ne peut être imputé à un individu en particulier, sachant qu'en économie le bien-être est une notion relative<sup>30</sup>.

L'économie est donc bien une affaire de maximisation, en l'occurrence la maximisation de la richesse. Car les biens économiques ne sont pas illimités dans la nature. Ils sont rares. S'ils étaient illimités, il n'y aurait pas de pauvreté et la richesse serait infinie. C'est parce que la rareté existe, qu'il y a des riches et des pauvres ! Sans rareté, ce livre n'aurait pas de raison d'être.

---

29. Dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit.

30. Le bien-être économique diffère de l'économie du bien-être, comme le café du Commerce diffère du commerce du café. Cette branche de l'école néoclassique cherche à montrer la supériorité du libéralisme et de la libre concurrence qui produiraient le maximum de bien-être pour la collectivité.

## Les trois activités qui influencent la richesse

Les quatre agents économiques, pour gérer, créer ou détruire la richesse (autrement dit pour s'enrichir ou s'appauvrir), disposent de trois activités fondamentales qui influencent les revenus et les patrimoines : la production, l'échange et la redistribution.

La *production*<sup>31</sup> consiste à créer des services ou des biens, c'est-à-dire de la richesse. Pour être plus précis, produire c'est transformer des facteurs de production (les ressources naturelles ou minières, le travail et le capital) en de nouveaux produits ou services. Par exemple, une voiture est fabriquée avec de l'acier, des matières plastiques, des pneumatiques, du travail, des robots, etc. Une pièce de théâtre est « produite » avec des comédiens, des costumes, des accessoires et une salle de spectacle. Une production nécessite donc, en général, du temps de travail (de différentes qualifications), des matières premières et des machines ou équipement (ce que l'on nomme le capital). Les biens ou les services produits servent, en principe, à satisfaire des besoins humains, collectifs ou individuels.

La production peut être marchande (une voiture, une place de cinéma), destinée à être vendue sur le marché, ou non marchande (une route, une école), gratuite ou quasi gratuite (mais ayant tout de même un coût). En revanche, les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production. Quant au travail domestique (jardinage, bricolage) pour un usage personnel ou privé (famille, amis), il ne représente pas une production car les biens produits ne se vendent pas (ce serait alors de la production marchande) ou n'ont pas été obtenus grâce à un travail rémunéré (ce serait alors une production non marchande mais qui aurait un coût).

---

31. L'Insee donne une définition plus lourde et réservée aux initiés de la production : « *Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital, biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité.* »

Pour mesurer la production d'un pays, on utilise le produit intérieur brut (PIB), qui est la somme de toutes les valeurs ajoutées produites par les agents économiques. Le PIB est aussi la somme de tous les salaires des travailleurs, de tous les bénéfices des entreprises, de tous les impôts prélevés par l'État et de tous les frais financiers ou bancaires versés aux institutions financières<sup>32</sup>. Facile, non ?

Malheureusement, un certain nombre de productions de richesses échappe à la comptabilité et aux prélèvements obligatoires. Ces activités non déclarées n'entrent pas dans le PIB. En termes pudiques, on les appelle « l'économie souterraine ». Parmi elles figure le travail non déclaré, « au noir » en langage populaire. Mais aussi les trafics en tous genres (drogue, œuvres d'art), les marchés parallèles (contrefaçon), et autres activités illicites (ventes d'alcools prohibés, vols commis par les salariés au sein de leur entreprise). Cette économie « parallèle » est estimée en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, en France, à environ 5 %. Mais elle peut varier énormément selon les régions. Les vols et rackets ne font pas partie de l'économie souterraine parce qu'ils ne produisent pas de la richesse mais en transfèrent ou en redistribuent, si l'on ose le dire ainsi, car c'est bien sûr de la redistribution subie par les victimes !

L'échange est une activité qui consiste à vendre un bien, un facteur de production, un droit de propriété ou de revenu contre, en général, de l'argent, ou contre un autre bien (troc), un autre facteur de production (une machine), un autre droit de propriété. Par exemple, une famille peut vendre une maison et en racheter une autre. L'échange est, sauf troc, en général monétaire, surtout depuis le Moyen Âge. Le rapport d'échange entre deux biens est le prix. Grâce à l'échange, on peut accroître et accumuler les richesses, en réalisant des plus-values, c'est-à-dire en vendant des biens à un prix supérieur à celui auquel on les a achetés.

---

32. Il faut aussi y ajouter, en Comptabilité nationale, les montants des droits de douane et de TVA.

La *redistribution* est une activité de l’État qui consiste à transférer des revenus entre agents économiques ou catégories sociales. Le principal moyen de redistribution de l’État est celui des finances publiques. L’État peut redistribuer de l’argent (aux plus démunis), des services (par exemple des enseignants, alors que des ménages n’ont pas d’enfant) ou des biens (par exemple des routes, alors que certains n’ont pas de voiture, et que d’autres n’ont ni enfant ni voiture). La redistribution des revenus a trois objectifs essentiels. Tout d’abord, elle permet de donner des revenus supplémentaires à ceux qui n’en ont pas assez (handicapés, chômeurs, personnes âgées, etc.) et d’assurer contre des risques (maladie, accident, handicap, etc.). Ensuite, elle taxe les hauts revenus ou les hauts patrimoines (les « riches ») pour redistribuer à ceux qui ne paient pas d’impôts (près de la moitié des ménages français !). Enfin, elle va modifier le partage entre l’épargne et la consommation. Car les impôts et les autres prélèvements obligatoires sont de « l’épargne forcée » pour les ménages. Plus les prélèvements obligatoires sont élevés en pourcentage du PIB, plus la redistribution sociale est importante : la Suède prélève 52 % du PIB et redistribue 33 %, la France prélève 44 % et redistribue 28 %, le Royaume-Uni prélève 37 % et reverse 12 %, les États-Unis prennent 29 % et redistribuent 10 %, le Japon prélève 26 % et redistribue 10 % (voir annexe 4).

## La redistribution de richesse est un choix politique, la distribution de richesse une étude statistique

### La distribution de richesse permet de comparer la richesse entre les individus

L’expression « distribution de richesse » ou « répartition de richesse » désigne une étude statistique de la distribution de la richesse ; elle ne doit pas être confondue avec l’expression « redistribution de la richesse » qui désigne, elle, une politique économique (et donc fiscale et sociale, voir ci-dessus).

La distribution de richesse est une comparaison de la richesse entre plusieurs groupes d'individus au sein d'une société. Elle constitue un des aspects fondamentaux de la structure économique et sociale d'un pays. Elle est un des éléments de base de la cohérence ou des déséquilibres sociaux. En général, des groupes différents possèdent des niveaux de richesse différents selon leur âge, leur emploi, leur diplôme ou parfois, hélas !, selon leur appartenance ethnique. Les emplois génèrent ainsi de grandes différences de salaires ; les salaires de certains emplois sont des centaines de fois plus élevés que les salaires d'autres emplois.

La distribution de richesse peut être analysée de plusieurs façons. Par exemple, on peut comparer la richesse des 10 % plus riches avec celle des 10 % plus pauvres (ou les 20 % plus riches avec les 20 % plus pauvres, etc.). Dans la plupart des pays, les 10 % plus riches contrôlent plus de la moitié de la richesse totale. Le modèle de Pareto, rendu populaire par l'expression « *les 20-80* », est souvent utilisé pour étudier la répartition de la richesse. L'économiste italien Vilfredo Pareto affirmait, en 1897, qu'en général 20 % de la population possèdent 80 % de la richesse<sup>33</sup>.

Il existe une plus forte inégalité dans la répartition de la richesse (patrimoine et revenus) dans les pays sous-développés que dans les pays développés. La vraie différence entre les deux groupes est la quasi-inexistence de classes moyennes dans les pays sous-développés, composés d'une majorité de très pauvres et d'une minorité de très riches. Alors que les pays

---

33. D'autres théories ou modèles confirment sensiblement cette hypothèse : la courbe de Lorentz ou le coefficient de Gini. Celui-ci est souvent utilisé par les organismes internationaux pour comparer les répartitions de richesse selon les pays, ce que l'on appelle parfois le « degré d'inégalités des pays » ; dans une société parfaitement égalitaire, tous les individus auraient exactement la même richesse (coefficient Gini 0), tandis que dans une société parfaitement inégalitaire, un individu posséderait toutes les richesses et tous les autres individus ne possèderaient rien (coefficient Gini 1).

dits développés se caractérisent avant tout par l'existence d'une classe moyenne majoritaire en nombre d'individus.

On constate que les pays les plus égalitaires sont ceux d'Europe du Nord (Suède, Danemark, Finlande, Norvège, Allemagne), et les plus inégalitaires sont situés en Amérique du Sud et en Afrique. Les États-Unis occupent une position intermédiaire. La France se situe entre l'Europe du Nord et les États-Unis. D'après l'ONU<sup>34</sup>, les pays les plus inégalitaires au monde sont : la Namibie, le Lesotho, le Botswana, la Sierra Leone, la République centrafricaine, puis la Bolivie, Haïti, la Colombie et le Paraguay.

### **Les inégalités sont à la fois « naturelles » et « socialement construites »**

Les inégalités ne sont-elles pas « vieilles comme le monde » ? Même dans les sociétés les plus égalitaires, les différences d'âge ou de sexe, qui ne sont pas choisies par les individus, conduisent à des rôles, des positions et des interprétations culturels différents sur le plan du pouvoir, du statut ou de l'autonomie. « Inégalité » signifie ici différence d'accès à des biens sociaux importants. Bien sûr, la valeur d'un « bien », dans le sens de cette définition des inégalités, varie selon les sociétés et les cultures, et au sein même des groupes qui composent une société. Certains individus donnent beaucoup de valeur à une automobile, d'autres non. La valeur d'un bien découle des valeurs dominantes et de l'organisation de la société. Les sociétés industrielles et postindustrielles (la nôtre en particulier) sont des sociétés marchandes où les biens matériels occupent une place centrale dans le processus de consommation et d'accumulation. Les « biens » essentiels dans de telles sociétés sont les revenus, la propriété, la position professionnelle et le niveau d'éducation ou la formation.

---

34. *Human Developement Report*, 2006.

L'évolution dans l'échelle sociale (vers le haut ou vers le bas) dépend d'une multitude de facteurs qui échappent pour beaucoup à l'influence des individus : l'héritage, l'origine sociale, le statut des parents, l'appartenance ethnique, nationale, régionale, voire sexuelle. En réalité, il faudrait pouvoir faire la distinction entre les inégalités « naturelles » et les inégalités « socialement construites ». Ceux qui insistent sur le « mérite » nient les facteurs exogènes aux individus – c'est-à-dire les facteurs sociaux –, présentent les inégalités comme « naturelles » et soulignent la nécessité de privilégier les personnes « talentueuses ». Au contraire, ceux qui ne parlent que des inégalités « socialement construites » risquent de déresponsabiliser les individus et de ne pas récompenser les talents ou les dons naturels.

Ensuite, il faut ajouter que les inégalités ne sont pas toujours contestées et ne génèrent pas systématiquement des conflits sur les modes de redistribution. Les inégalités « légitimes », comme la réussite scolaire, ne sont pas contestées. En revanche, les inégalités « illégitimes » donnent lieu à débat. Les plus riches ont donc parfois intérêt à réduire la visibilité sociale de leur richesse ou de leurs priviléges, ou à les justifier. Or, les valeurs d'égalité s'accordent mal avec l'économie. Car les valeurs économiques sont, dans le système du marché, inégalitaires. Enfin, l'inégalité ne signifie pas forcément la pauvreté. La pauvreté résulte d'une situation où l'augmentation des inégalités l'emporte sur la redistribution des revenus.

### **Un exemple de distribution inégalitaire de la richesse : les États-Unis**

Depuis vingt ans, les inégalités nord-américaines ont tendance à s'accroître. Cet accroissement est dû à plusieurs facteurs, parmi lesquels il faut surtout mentionner la baisse du taux marginal d'imposition le plus fort (de 70 % en 1960 à 35 % en 2000), et les énormes progrès technologiques qui ont

presque éliminé la classe moyenne ouvrière et industrielle homogène, en la remplaçant par des emplois hétérogènes dans les services. L'économie a évolué vers des emplois exigeant de plus hauts niveaux d'éducation et donc plus inégalitaires, une économie des services « en ciseaux » : d'un côté, des postes à très forte rémunération, avocats d'affaires ou *golden boys* de Wall Street ; de l'autre, des emplois faiblement rémunérateurs, livreurs de pizzas ou laveurs de voitures, les *working poors* (les travailleurs pauvres).

Aux États-Unis, en 2005, 1 % de la population possédait 38 % de la richesse totale du pays, 2 % la moitié de la richesse et 10 %, 71 % de la richesse. Et pour souligner l'inégalité de la société américaine, livrons un autre chiffre : 40 % de la population (les plus pauvres) possédaient seulement 1 % de la richesse ! Cette inégalité de richesse est bien sûr en partie compensée par les impôts et la politique de redistribution : 1 % des plus riches paient 34 % des impôts totaux prélevés aux États-Unis, 10 % paient 60 % des impôts, 25 % paient 84 % des impôts et 50 % paient 97 %. Mais la baisse continuelle du taux marginal d'imposition le plus élevé a bien accéléré la croissance des inégalités outre-Atlantique. En 1979, les 1 % d'Américains les plus riches gagnaient 33 fois plus que les 20 % les plus pauvres. En 2000, les 1 % plus riches gagnaient 88 fois plus que les 20 % plus pauvres. Certes, les théories sur les inégalités de richesse sont extrêmement nombreuses. On sait qu'il y a, par « nature », une inégalité de la distribution de la richesse. Les hommes ne disposent pas tous des mêmes talents, aptitudes et motivations. Mais les inégalités de distribution de richesses ne sont-elles pas, *in fine*, beaucoup plus grandes que les inégalités de distribution des talents, aptitudes et motivations ?

## Différence entre la moyenne et la médiane

On ne peut faire l'impasse sur un indicateur clé utilisé pour étudier la distribution des revenus ou des patrimoines : la médiane.

Pour analyser la richesse et la pauvreté, il faut connaître bien sûr la moyenne des revenus, et donc ce que l'on appelle le revenu moyen des ménages. Pour calculer ce revenu, on établit la somme des revenus disponibles de tous les ménages que l'on divise par le nombre de ménages. Le calcul est le même que dans une cour de récréation, pour évaluer le nombre moyen de billes par écolier : on additionne toutes les billes (par exemple 50 billes au total), puis on divise la somme obtenue par le nombre de joueurs (par exemple 5 écoliers). Dans notre exemple, on obtient 10 billes. Mais en réalité, la moyenne des revenus ne donne pas une vision pertinente de la répartition de la richesse.

En matière de richesse, et de revenus en particulier, beaucoup de données, de statistiques ou de variables sont bornées vers le bas tandis qu'elles ne sont pas limitées vers le haut. Par exemple, le salaire est borné vers le bas par le SMIC<sup>35</sup> (1 000 euros net par mois pour 169 heures au 1<sup>er</sup> juillet 2007), alors que certains salaires peuvent être très élevés (plusieurs millions d'euros par an pour beaucoup de P.-D.G. des plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris). Cela veut dire que la distribution des salaires ou des revenus est très ramassée vers le bas et donc très étirée vers le haut. Prenons l'exemple de distribution de billes par écolier suivant : 1 bille pour l'écolier 1 ; 2 billes pour l'écolier 2 ; 3 billes pour l'écolier 3 ; 4 billes pour l'écolier 4 ; et 40 billes pour l'écolier 5. Le nombre total de billes est de 50. La moyenne de billes par écolier est de  $50/5 = 10$  billes par écolier. Mais cette moyenne ne correspond à aucune réalité tangible puisque aucun écolier ne se rapproche d'elle, qui est tirée artificiellement vers le haut par l'écolier 5 qui possède 80 % des billes. On voit bien que 4 écoliers sur 5 ont moins de cinq billes. Pour éviter ce biais, on utilise, dans toutes les études sur la répartition des revenus, la médiane. La médiane est la valeur qui partage une population en deux moitiés égales. Dans

---

35. Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

notre exemple, la médiane en billes serait de 3 billes : la moitié des écoliers ont plus de trois billes et l'autre moitié moins de trois billes, ce qui est très inférieur à la moyenne de 10 billes par écolier. Le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et l'autre moitié gagne plus. Pour tout ce qui est salaire ou revenu disponible, la médiane est toujours beaucoup plus basse que la moyenne qui est tirée vers le haut par des salaires très élevés, même s'il y a peu de salaires très élevés.

Après avoir établi le rôle qu'ont les quatre agents économiques (entreprises non financières, État, institutions bancaires et ménages), et l'impact des trois activités économiques (production, échange et redistribution) sur la richesse, nous allons maintenant nous concentrer, dans un premier temps sur les revenus des ménages, puis sur leurs niveaux de vie et enfin sur leur patrimoine.

# Quels revenus faut-il percevoir pour être « riche » ?

« *La richesse consiste dans le sol et dans le travail ; le peuple le plus riche et le plus heureux est celui qui cultive le plus le meilleur terrain.* »

Voltaire

Le revenu est la richesse  
nouvellement produite chaque année

Le mot « revenu » vient de « *re-venir* » : ce qui revient au foyer, à l'entreprise, à une banque ou à l'État. En anglais, revenu se dit *income* qui vient de *in-come* (XIV<sup>e</sup> siècle) et qui signifie « entrer dedans » (la maison). Le revenu, en français, désigne ce qui est distribué. *Income*, en anglais, a le double sens de ce qui est « produit » ou « distribué ». Les Anglo-Saxons, pour clarifier le terme, y ajoutent soit « produit », soit « distribué » : *income produced* ou *income distributed*.

Commençons par donner une définition économique, au sens large, du revenu. Le revenu individuel est la somme d'argent que reçoit un agent économique à l'occasion d'une activité de production, d'échange ou de redistribution (en une année par exemple). De manière plus simple, on peut

dire que le revenu d'un individu est la richesse nouvellement produite et disponible chaque année par cet individu. Le revenu national, lui, est la somme des revenus de production reçus par tous les agents économiques en une année<sup>36</sup>.

## Les revenus d'un ménage sont issus du travail, du capital ou des prestations sociales

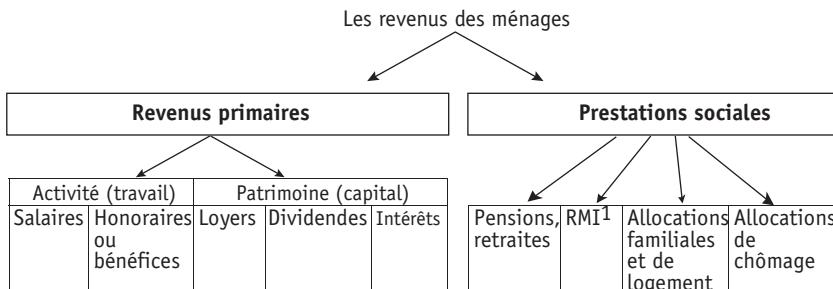
Qu'est-ce que le revenu d'une personne (ou d'une famille, ou d'un ménage) ? Ne doit-on d'ailleurs pas plutôt parler de « revenus » au pluriel car très souvent les ménages n'ont pas qu'une seule source de revenus ? Il existe trois grandes catégories de revenus pour les ménages : les revenus du travail (ou de l'activité), les revenus du capital (ou de la propriété ou du patrimoine) et les revenus de redistribution (ou prestations sociales ou revenus de transferts). Les revenus de l'activité et du patrimoine des ménages constituent les « revenus primaires ». Les autres seraient donc « secondaires », mais nous verrons que les prestations sociales ne sont pas jugées de la sorte pour beaucoup de ménages !

Les revenus primaires se décomposent en quatre groupes : les salaires (pour les salariés) ; les honoraires et les bénéfices (pour les indépendants non-salariés), parfois dits mixtes car ils rémunèrent à la fois leur travail et leur capital ; les revenus du patrimoine financier (intérêts et dividendes) ; et les revenus du patrimoine immobilier (loyers).

---

36. Le revenu national d'un pays est donc plus important que celui de l'ensemble des ménages puisqu'il comprend les salaires des travailleurs employés ou indépendants, les profits des entreprises et les impôts versés à l'État.

## Quels revenus faut-il percevoir pour être « riche » ?



(1) Revenu minimum d'insertion.

### Les revenus du travail et du patrimoine représentent près des trois quarts des revenus des ménages

Les revenus primaires comptent pour 73 % des revenus du ménage, le reste étant complété par les prestations sociales pour l'ensemble des ménages.

Depuis une quinzaine d'années, la structure des revenus primaires des ménages a finalement assez peu évolué. En 2005, les salaires représentaient près de 69 % des revenus primaires, les revenus des indépendants 9 %, les revenus du patrimoine 22 % (les loyers 11 %, les revenus du patrimoine financier 11 %).

Les revenus du travail, ou revenus de l'activité, sont composés de plusieurs types de revenus selon le statut de l'individu : les salaires pour ceux qui sont salariés d'une entreprise, les honoraires pour les professions libérales, et les revenus ou bénéfices pour les travailleurs indépendants.

### Les salaires représentent la moitié des revenus des ménages

Il faut d'abord rappeler que 80 % de la population active française est salariée. Cela explique pourquoi les revenus du travail représentent plus de la moitié<sup>37</sup> des revenus des ménages.

37. 51 % plus précisément, en 2004, du total des revenus.

Le salaire est une rémunération versée par un employeur à un employé en contrepartie de l'utilisation d'un certain temps de travail (que certains voudraient plus long et d'autres plus court). Le salaire est versé parfois, en partie, en nature (nourriture, hébergement, transport, etc.). Le salariat s'est développé à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la naissance du capitalisme industriel.

Il faut bien sûr distinguer le salaire brut qui comprend les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, des salaires nets réellement perçus par les salariés : la différence entre le chiffre du haut sur le bulletin de salaire et le chiffre du bas, souvent noté « net à payer ». Au salaire mensuel, on peut aussi ajouter la participation aux bénéfices des entreprises qui est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'intéressement et l'actionnariat salarié sous forme de stock-options, épargne salariale ou actions gratuites. Malheureusement, dans la plupart des enquêtes officielles sur les salaires, on exclut ces formes de rémunérations (participation et actionnariat salarié) qui sont pourtant loin d'être négligeables dans certains cas privilégiés.

### *Le salaire médian net...*

D'après nos estimations, le salaire mensuel net médian de l'ensemble des salariés français est d'environ 1 850 euros en 2007<sup>38</sup>. Le salaire mensuel moyen net de cotisations sociales dans les entreprises du secteur privé s'est élevé à 1 849 euros en 2004 (22 188 euros net par an, source Insee). Globalement, les salariés du privé sont légèrement mieux payés que ceux du public, mais avec des différences selon que les salariés du public appartiennent aux administrations territoriales ou centrales ; il était de 1 578 euros net par mois pour les salariés du public appartenant aux administrations territoriales et de 2 107 euros net par mois pour les salariés de la fonc-

---

38. D'après l'Insee, il était de 1 750 euros en 2004. Il a progressé de 2 % par an.

tion publique d'État (voir annexe 5). Cet élément, ajouté à celui de la sécurité de l'emploi, explique l'attrait de la fonction publique pour les jeunes, qui se lit dans l'augmentation du nombre de candidats aux concours de fonctionnaires.

En réalité, les fonctionnaires sont en moyenne mieux rémunérés car il y a moins de travailleurs temporaires et de « smicards » dans le secteur public. À poste égal, si tant est que l'on puisse comparer, un cadre du privé est mieux rémunéré que son collègue du public. En effet, des comparaisons plus fines ont montré que les salaires du public sont supérieurs pour les salariés peu diplômés. En revanche, le public rémunère moins bien que le privé les diplômes plus élevés.

Mais, que ce soit dans le privé ou dans le public, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes : 19 % de moins dans le privé et 14 % de moins dans le public. Le secteur public est donc sexuellement moins discriminatoire (voir annexe 6).

On sait aussi que l'éventail des salaires est plus ouvert dans le privé que dans la fonction publique (centrale et territoriale). Ainsi, les 10 % de salariés les mieux payés du privé gagnent 2,9 fois plus en moyenne que les 10 % les moins bien payés, alors que les 10 % les mieux payés de la fonction publique d'État ne gagnent que 2,5 fois plus que les 10 % les moins bien payés de cette même fonction publique d'État. (Pour ceux qui souhaitent situer leur propre rémunération dans la moyenne de leur métier, nous joignons en annexe 7 les salaires moyens par métier en 2002.)

Enfin, entre 1997 et 2005, comme l'a montré Camille Langeais<sup>39</sup>, on a assisté à un accroissement des inégalités de salaires entre les 50 % les mieux payés et les 50 % les moins bien payés.

---

39. Langeais C., *Les Hauts Revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités*, juin 2007, École d'économie de Paris.

### *Le SMIC, c'est deux fois moins que le salaire moyen*

Si les salaires ne sont pas limités vers le haut, ils le sont par le bas avec le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), créé en 1970 en remplacement du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti). Son but était de garantir aux salariés ayant les plus faibles rémunérations un salaire minimum et une progression de leur pouvoir d'achat. Le SMIC est indexé chaque année sur l'indice des prix (il est révisé dès que l'indice des prix augmente de 2 %) et tient aussi compte de l'évolution de la croissance économique. En instituant le SMIC, l'idée sociale était de fixer un certain seuil, non pas de pauvreté mais de pouvoir d'achat ; en passant au SMIC, les gouvernements y ont ajouté la volonté de faire partager à tous les fruits du développement économique et de la productivité.

En juillet 2007, le SMIC est de 1 000 euros net par mois pour 169 heures travaillées, soit deux fois moins que le salaire net moyen dans le privé. Près de 12 % des salariés français sont payés au SMIC, et 15 % ont un salaire inférieur au SMIC car ils sont à temps partiel (principalement des femmes). Au total, quand on ajoute aussi les jeunes en contrat de professionnalisation, plus du quart de la population active française touche le SMIC ou moins, ce qui est énorme.

### *Le salaire minimum français est inférieur à celui de ses principaux voisins européens*

Neuf pays parmi les quinze anciens de l'Union européenne disposent d'une législation sur le salaire minimum<sup>40</sup>. Le Royaume-Uni (avril 1999) et l'Irlande (2000) sont les derniers à l'avoir introduit. L'Allemagne étudie, elle aussi, l'introduction d'un salaire minimum. Dans les autres pays (Autriche, Italie, Norvège, Suède et Danemark), les salaires minima sont fixés dans chaque branche par des négociations entre les partenaires

---

40. CERC, *La France en transition 1993-2005*, Rapport numéro 7, La Documentation française, Paris, 2006.

sociaux. Le salaire minimum au Portugal, en Grèce ou en Espagne est très inférieur au SMIC français (voir annexe 8). En revanche, il est légèrement supérieur en Belgique et aux Pays-Bas, et très fortement au Luxembourg. Enfin, si le Royaume-Uni et l'Irlande ont lancé leur salaire minimum à un niveau très inférieur au SMIC français, tous deux l'ont beaucoup majoré et il dépasse désormais le salaire minimum français.

En général, le salaire minimum s'applique à peu de salariés, notamment en Irlande, en Espagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En France, au contraire, la proportion des salariés payés au SMIC excède 30 % dans les entreprises de moins de dix salariés, et 10 % dans celles de dix salariés et plus<sup>41</sup>.

Il faut aussi mentionner qu'un « smicard américain », qui touche à peu près le même revenu qu'un smicard français, éprouve en réalité plus de difficultés à vivre car il doit payer lui-même sa couverture maladie et les dépenses d'éducation. Sauf si ce smicard est jeune, en bonne santé et sans enfants !

### *Le salaire net moyen des dirigeants salariés...*

Peut-on parler du salaire des dirigeants de sociétés sans polémiquer ? Oui, mais à condition d'être objectif et précis. Car étudier les rémunérations des patrons salariés, c'est faire un grand écart périlleux entre les patrons multimillionnaires du CAC 40, gavés de stock-options et autres avantages, abrités par d'outranciers parachutes dorés ou retraites chapeaux, et la masse des petits dirigeants salariés, harassés de travail et de responsabilités, et dont les revenus se différencient assez peu des salaires des cadres des grandes entreprises. Il existe 300 000 dirigeants salariés de sociétés, au regard de la Sécurité sociale<sup>42</sup>.

---

41. Seguin S., « Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC et des garanties mensuelles au 1<sup>er</sup> juillet 2005 », *Premières informations*, numéro 9, Dares, 2006.

42. Plus précisément, on compte 120 000 dirigeants de SA (société anonyme), un peu moins de 180 000 gérants minoritaires de SARL (société à responsabilité limitée) et 1 800 gérants non associés d'autres types de sociétés (SNC, en commandite, civile).

En 2003, le salaire moyen de ces dirigeants était d'environ 4 150 euros net par mois. En réalité, le quart de ces dirigeants gagne moins de 1 700 euros net par mois, et le quart supérieur plus de 5 000 euros net par mois en 2007, soit trois fois plus. Les inégalités de salaires des dirigeants salariés sont donc beaucoup plus élevées que les inégalités de salaires chez les salariés en général, puisque l'écart chez l'ensemble des salariés entre le quart mieux payé et le quart moins bien payé est de deux fois seulement.

Les écarts de rémunération chez les dirigeants salariés s'expliquent par ordre décroissant d'importance par : la taille de l'entreprise, le statut ou la fonction, l'âge, le sexe, la région et le secteur d'activité. La taille de l'entreprise est le premier facteur discriminant des revenus des dirigeants salariés : plus l'entreprise est grande, mieux les dirigeants sont payés. Après, vient le statut du dirigeant (qui est d'ailleurs souvent lié à la taille de l'entreprise) : les P.-D.G. sont en moyenne mieux payés (5 920 euros net par mois) que les gérants de SARL (2 520 euros net par mois), car ces derniers travaillent souvent dans de petites entreprises. D'autre part, plus on est âgé, plus on est rémunéré : 4 458 euros net par mois en 2003 pour les plus de cinquante ans, contre 1 703 euros pour les moins de trente ans. Le sexe est, lui aussi, fortement discriminant ; 17 % des femmes dirigeants salariés sont payées un tiers de moins que les hommes : 2 750 euros net par mois pour les femmes contre 4 083 euros pour les hommes. Par ailleurs, vient la localisation géographique. L'Île de France est la région où les dirigeants salariés sont les mieux payés, puis vient l'ouest de cette région : les pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie. En fin de classement, on trouve les régions du sud : la Corse, le Languedoc-Roussillon, la Provence Alpes Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, essentiellement composées de petites entreprises de moins de 20 salariés. Enfin, on est mieux payé dans l'industrie et dans les services que dans le commerce ou la construction.

Il faut noter que les augmentations des rémunérations des dirigeants salariés ont grimpé entre 1993 et 2003 de seulement + 1 % par an en brut, soit moins que l'inflation (+ 1,8 %), et que l'augmentation des impôts sur ces tranches de revenus : donc, au total, les dirigeants salariés ont perdu 1,3 % de pouvoir d'achat des seuls salaires par an ! Mais, à partir de 1997, le ratrappage s'est fait : + 2,1 % par an avec une accélération à partir de 2003.

### *Les rémunérations des patrons du CAC 40 : 200 fois le SMIC !*

Les rémunérations des patrons des grandes entreprises cotées en Bourse sont aujourd'hui sur la sellette en France, dans beaucoup de pays européens et même aux États-Unis<sup>43</sup>. Plusieurs affaires ont alerté l'opinion publique sur le niveau irrationnel et déplacé de ces « paquets de rémunération » qui incluent les salaires, les stock-options, les actions gratuites, les bonus et autres avantages en nature. Leurs conditions d'attribution et le manque de transparence en la matière sont aussi critiqués, et ce à juste titre. L'envol de ces rémunérations a été favorisé par la « révolution financière » des années 1980 qui, comme l'a montré Daniel Cohen<sup>44</sup>, a arraché les dirigeants au salariat et en a fait des actionnaires.

Entre 1990 et 2000, le salaire moyen des P.-D.G. américains est passé de 85 fois le salaire moyen d'un salarié à 200 fois ! En France, les écarts entre les patrons des grandes entreprises et leurs salariés se sont lourdement accrus. Si bien qu'aujourd'hui, les P.-D.G. français des grands groupes sont les mieux payés du monde après les Américains<sup>45</sup>. Ils gagnent 20 % de plus que les Britanniques, un tiers de plus que les Néerlandais, presque deux fois plus que les Italiens<sup>46</sup> ! En

---

43. CERC, *La France en transition 1993-2005*, op. cit.

44. Cohen D., *Trois Leçons sur la société postindustrielle*, Seuil, 2006.

45. CERC, *La France en transition 1993-2005*, op. cit.

46. Guillaume F., « La participation des salariés dans l'Union européenne », Rapport d'information, numéro 3304, Paris, Assemblée nationale, 2006.

2006, les quarante patrons des entreprises composant le CAC 40 ont gagné en moyenne 2,2 millions d'euros brut, hors stock-options. Les patrons les mieux payés, en 2006, étaient Bernard Arnault du groupe LVMH (4,06 millions d'euros), Henri de Castries d'AXA (3,76 millions d'euros), Jean-François Dehecq d'Aventis (3,36 millions d'euros). Les 40 patrons du CAC 40 ont donc touché en moyenne 160 fois le SMIC sous forme de rémunération salariale et 200 fois le SMIC sous forme de stock-options<sup>47</sup> ! Le CERC souligne que c'est en France que la part des stock-options dans la rémunération totale est la plus élevée, même par rapport aux USA. En 2006, les plus-values potentielles de 38 P.-D.G. du CAC 40 sur les stock-options, depuis 2001, dépassaient le milliard d'euros ! Or, contrairement à ce que laissent entendre certains P.-D.G. partiaux et insatiables, le marché des dirigeants n'est pas du tout mondial ou européen comme celui des vedettes du football. Peut-on raisonnablement penser qu'il y a une pénurie de patrons aux États-Unis et que les grands groupes américains aient besoin d'énarques ou de polytechniciens, souvent peu à l'aise dans la langue de Shakespeare, pour les diriger ? En réalité, dans ce domaine il y a peu ou pas de grands transferts !

Parmi les abus, figurent les fameux parachutes dorés (ces primes qui « indemnisent » le départ des P.-D.G.), ceux en particulier qui ont été attribués à des patrons dont les résultats étaient mauvais ou qui ont licencié du personnel. Les « indemnités » de plusieurs millions d'euros venaient ainsi récompenser non pas le mérite mais l'incompétence, non pas la réussite mais l'échec ! Les engagements sur les retraites « chapeaux » sont aussi assez flous. Ce sont des retraites complémentaires versées par l'entreprise, qui assurent aux P.-D.G., jusqu'à la fin de leurs jours, l'intégralité ou plus de 50 % de leur faramineux dernier salaire. Est-il normal de pérenniser des avantages

---

47. Si 80 % des entreprises du CAC 40 proposent des stock-options, cela ne concerne que 1 à 2 % des salariés.

inhérents aux responsabilités de la fonction quand on la quitte ? Ces pratiques sont en total décalage avec la rigueur demandée aux Français sur la réforme des retraites.

Le pouvoir isole et fait perdre le sens des réalités. Si ces rémunérations sont légales, elles ne sont pas pour autant toutes éthiques. Dans les cas des « primes à l'échec », des « retraites chapeaux outrancières à vie » et des « avantages en nature ostentatoires », elles sont tout simplement vulgaires !

### *Les inégalités de salaires en France*

Au niveau de tous les salariés, les inégalités de salaires sont très fortes. En effet, en 2004, les 10 % de salariés les mieux payés gagnaient près de trois fois plus que les 10 % de salariés les moins bien payés. Les 10 % de salariés les mieux payés perçoivent deux fois plus que le salarié médian ; les 5 % les mieux payés 2,6 fois plus ; les 2 % les mieux payés 3,7 fois plus ; et les 1 % les mieux payés 4,7 fois plus. À l'autre bout de l'échelle, les 10 % des salariés les moins bien rémunérés touchent à peu près le SMIC (un peu moins de 1 000 euros net par mois en 2007).

Le salaire médian net était de 1 750 euros en 2004 : la moitié des salariés touchaient plus et l'autre moitié touchait moins. Le salaire moyen, lui, dépassait les 2 100 euros net. La distribution des salaires les plus bas est toujours très compacte, tandis qu'il y a beaucoup d'écart pour les salaires les plus hauts. Les très hauts salaires tirent toujours le salaire moyen au-delà du salaire médian.

Les inégalités de salaires sont faibles en Europe du Nord, fortes en Amérique du Nord et intermédiaires en France.

Dans l'OCDE, les pays où les salaires sont le plus inégalitaires sont les États-Unis, le Canada, l'Autriche, le Royaume-Uni et la France. Les pays les plus égalitaires sur le plan salarial sont

les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark), puis les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne.

*Les inégalités de salaires entre individus sont surtout dues aux différences de temps de travail*

Jusqu'à présent nous n'avons comparé les salaires que par les taux de rémunération (à l'heure ou au mois). Mais en réalité, la rémunération d'un salarié est fonction, certes de son taux horaire, mais aussi du nombre de jours ou de mois qu'il travaille par an. En matière de richesse ou de précarité, la durée du travail (temps plein ou partiel, durée de l'emploi au cours de l'année) compte beaucoup plus que le taux horaire. L'alternance de périodes d'emploi et de périodes de chômage que connaissent nombre de salariés réduit leur salaire annuel. Ainsi, sur une année, la moyenne des salaires des 10 % les moins payés est environ 54 fois plus faible que la moyenne des salaires des 10 % les mieux payés ! Car les moins bien payés travaillent très souvent à temps partiel (deux jours par semaine pour une mère de famille ou six mois par an pour un intérimaire, par exemple).

Le principal facteur d'inégalité est donc la durée d'emploi sur l'année. Le taux de rémunération (salaire horaire) a une importance moindre, bien que non négligeable (voir annexe 10).

*Les revenus des travailleurs indépendants sont supérieurs à ceux des salariés*

Il y a en France près de 2,3 millions de travailleurs indépendants : professions libérales, agriculteurs et patrons de l'industrie, du commerce et des services, ou dirigeants de sociétés. Pour les entreprises individuelles ou professions indépendantes, on parle de bénéfices ou de revenus des professions indépendantes (artisans, commerçants, industriels non salariés, agriculteurs, etc.). Pour les professions libérales, c'est-à-dire pour ceux qui vivent de « l'exercice de leur science » (médecins, architectes, avocats, etc.), on parle d'honoraires.

Leur revenu net moyen imposable est d'environ 2 800 euros par mois en 2007<sup>48</sup>. Mais les écarts de salaires passent du simple au quadruple entre le revenu net moyen des agriculteurs (1 250 euros par mois) et celui des professions libérales (5 000 euros par mois) (voir annexe 11). En moyenne, les indépendants gagnent plus que les salariés. Cela s'explique notamment par le fait que les indépendants sont plus âgés (45 ans contre 39 ans en moyenne pour les salariés actifs du privé) et travaillent plus (55 heures en moyenne contre 39 heures en moyenne pour les salariés du privé), et que 7 % seulement d'entre eux sont à temps partiel contre 16 % des salariés du privé. En outre, il ne faut pas oublier que les indépendants prennent plus de risques pour créer leur activité.

Les revenus des indépendants varient beaucoup selon l'âge, ce qui est dans la ligne des autres actifs – plus on se rapproche de 60 ans, plus les revenus augmentent –, mais aussi selon le sexe : les hommes sont payés près d'un tiers de plus que les femmes, ce qui est beaucoup plus élevé que chez les salariés.

Les travailleurs indépendants ont souvent plusieurs sources de revenus, à la fois salaires et revenus d'activité non salariés (20 % chez les professionnels de la santé et 10 % des agriculteurs). En effet, un indépendant peut cumuler plusieurs activités et statuts (le médecin qui exerce en libéral et dans un hôpital public, l'agriculteur qui est moniteur de ski l'hiver). Le revenu des non-salariés est un « revenu mixte », en ce sens qu'il comprend à la fois la rémunération du travail du non-salarié et celle du capital productif de l'entreprise. La part du capital productif est, au demeurant, extrêmement variable selon les professions ; elle peut être très importante pour certaines professions agricoles (les champs, les machines, les hangars) ou certaines professions médicales (les cabinets et le matériel), par exemple. La valeur ajoutée des entreprises individuelles sert à la fois à rémunérer le

---

48. Estimations de l'auteur sur la base des revenus de 2002 : 30 400 euros par an, soit 2 533 euros net par mois.

travail des travailleurs indépendants et le capital qu'ils ont investi, sans que leurs comptes fassent apparaître des notions claires de salaires et de profits.

### **Les revenus de la propriété (dividendes, intérêts ou loyers)**

Les revenus du capital (que l'on appelle aussi revenus de la propriété ou du patrimoine) sont les revenus issus de la propriété de biens ou de placements financiers. Mais attention, tous les biens possédés ne rapportent pas un revenu : un tableau, par exemple, ou une voiture (au contraire, celle-ci coûte !). Les revenus issus du patrimoine représentaient officiellement 3,1 % des revenus totaux des ménages en 2004. Mais on sait que ces revenus du patrimoine sont très sous-estimés dans les déclarations par simple omission involontaire ou par volonté de payer moins d'impôts. On s'accorde à penser qu'ils représentent plutôt entre 4 et 8 % du revenu total des ménages (la fourchette est large !). Parmi les revenus du capital ou de la propriété, on distingue les revenus immobiliers et les revenus financiers (ou mobiliers).

Les revenus immobiliers sont les loyers versés par les locataires, le fermage (loyer payé par un fermier au propriétaire des terres qu'il cultive), les baux commerciaux (loyer payé par un commerçant au propriétaire des murs du magasin dans lequel il vend ses biens ou ses services). Les revenus du patrimoine immobilier ont connu une croissance soutenue sur la période 1993-2005 : + 3,5 % par an en euros constants, essentiellement due à une augmentation des loyers plus rapide que l'inflation.

Les revenus mobiliers ou placements financiers sont les dividendes des actions, les intérêts des obligations, les intérêts des autres formes d'épargne (Plan d'épargne logement, livret A, etc.). Attention, il s'agit des sommes perçues en un an. Rappelons qu'il y a, en France, près de 10 millions de personnes possédant des actions ou des obligations, ce qui représente plus d'un quart des ménages (aux États-Unis, un

ménage sur deux a des valeurs cotées en Bourse ; 33 % au Royaume-Uni et 30 % en Allemagne). Et qu'il y a, en France, 46 millions de livrets A en circulation (un Français sur deux en possède un) ! Les revenus du patrimoine financier connaissent, en revanche, une croissance plus faible sur la période (0,8 % par an) que ceux de l'immobilier. Ils représentaient 12,4 % du revenu primaire en 1993 et 10,6 % en 2005. Ce sont surtout les placements boursiers qui ont augmenté fortement sur cette période car la Bourse s'est envolée ! Les autres placements, à cause de la baisse des taux d'intérêts, ont moins rapporté.

## Les prestations sociales représentent un quart des revenus des ménages

### **Les prestations sociales (retraites, allocations familiales, de logement et de chômage, minima sociaux et remboursements de frais de santé)**

Les revenus de redistribution (revenus de transferts, ou prestations sociales) constituent la troisième source de revenus des ménages. Ces revenus sont financés par l'État, grâce aux cotisations et aux impôts. Ils sont versés aux assurés sociaux pour les couvrir contre les risques de maladie, vieillesse, accident, etc. Normalement, ils couvrent les seuls risques dont les assurés sociaux ne sont pas responsables. Cette notion de responsabilité devrait d'ailleurs être au cœur des systèmes de redistribution, bien que cela soit un sujet très difficile à définir. Car jusqu'où va la responsabilité d'un chômeur dans le fait qu'il ne trouve pas d'emploi ou qu'il ait été licencié ?

Les transferts sociaux sont effectués dans le cadre de l'assurance sociale par l'intermédiaire de régimes publics ou privés organisés de façon collective, ou bien, en dehors de ces régimes, dans le cadre de l'assistance sociale, par des unités des administrations publiques ou des institutions

sans but lucratif au service des ménages. Les prestations sociales sont constituées de versements en espèces (pensions de retraite, allocations familiales, RMI<sup>49</sup>, allocations de chômage, allocations aux adultes handicapés, etc.) ou en nature (remboursement de soins ou de médicaments, etc.). Depuis 1970, en France, la part de la redistribution (les prestations sociales) dans les revenus des ménages a fortement augmenté, passant de 20 % à 27 % aujourd’hui, à cause du vieillissement de la population (et donc de l’augmentation du nombre de retraités), de la montée du chômage et de la précarité.

Les transferts sociaux sont une forme « d’impôt négatif ». Au-dessus d’un certain seuil de revenus, l’État prélève des impôts. En dessous de ce seuil, l’État verse de l’argent (le RMI par exemple) qui provient des impôts prélevés. Plus les revenus sont en dessous du seuil, plus les sommes versées sont élevées. La fixation des seuils, de pauvreté par exemple, est donc essentielle. Car le seuil de pauvreté détermine dans une large mesure le montant des aides et allocations versées par l’État aux plus démunis. Or, pour fixer ces seuils de pauvreté, il faut connaître la répartition de la richesse et le nombre de personnes qui sont relativement riches par rapport aux autres. Ce système d’impôt négatif, qui existe depuis longtemps aux États-Unis<sup>50</sup>, s’applique aussi en France avec la prime pour l’emploi, créée en 2001 ; ce crédit d’impôt a pour but de diminuer le nombre de travailleurs pauvres, c’est-à-dire les personnes actives qui ont un travail peu rémunéré.

La redistribution peut être horizontale ou verticale.

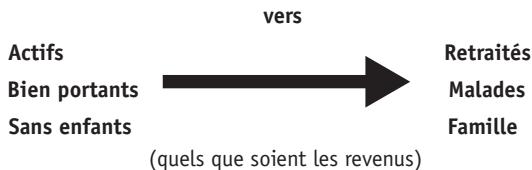
---

49. Le RMI est versé sous forme d’une allocation qui vient combler l’écart entre l’ensemble des revenus d’une personne et le montant du revenu minimum (voir annexes 31 et 32).

50. Piketty T., *L’Économie des inégalités*, La Découverte, 2006.

## La redistribution horizontale couvre les risques sociaux

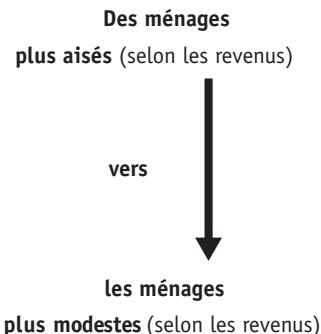
La redistribution horizontale permet de maintenir des ressources aux personnes atteintes par des risques sociaux (maladie, chômage, accidents), quels que soient leurs revenus. Ce type de redistribution se retrouve dans tous les régimes de Sécurité sociale : des actifs vers les retraités, des bien portants vers les malades, des personnes sans enfants vers les chargés de famille. L'État prélève d'un côté des cotisations ou des impôts ; de l'autre côté, des transferts de revenu sont effectués aux bénéficiaires des régimes. Ces volumes de transferts horizontaux représentent aujourd'hui des sommes considérables dans les pays industrialisés ; de l'ordre de 10 à 30 % des ressources nationales. Cette redistribution horizontale est bien sûr conditionnelle. Ainsi, la moitié des chômeurs français ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage !



## La redistribution verticale réduit les inégalités de richesse

La redistribution verticale vise à réduire les inégalités par la progressivité de l'impôt sur les revenus ou le minimum vieillesse, par exemple. Ce type de redistribution consiste en un transfert de ressources et de pouvoir d'achat des catégories supérieures de revenus vers des catégories moins aisées ; des plus « riches » vers les plus « pauvres ». Parmi les techniques de redistribution verticale figurent les impôts directs, les subventions et la fourniture de biens et services tels que l'éducation, la santé, le logement. Cette redistribution est essentiellement mise en œuvre par la fiscalité et par la politique des dépenses publiques. Mais l'instauration de

pensions et de revenus minimaux, ainsi que l'exonération des contributions des travailleurs faiblement rétribués, participent également à une redistribution plus équitable des revenus.



### La redistribution est-elle injuste, inégalitaire, voire parfois inversée ?

La question de la redistribution soulève de nombreux débats politiques. Est-il juste, par exemple, que certaines personnes reçoivent des aides sans contrepartie ? Nous ne parlons pas ici des abus qui sont en réalité des fraudes, voire du vol (certains « faux chômeurs »), mais du fait qu'on puisse recevoir, par exemple, le RMI sans avoir à fournir aucune activité. Il faut donc que le RMI soit inférieur au SMIC. D'un autre côté, n'est-ce pas un droit fondamental que de vivre décemment quand on ne peut absolument pas travailler ? Le débat entre redistribution horizontale et redistribution verticale n'est pas facile à trancher. Doit-on privilégier l'un aux dépens de l'autre ? Le quotient familial, par exemple, fait que les familles avec enfants, même les familles les plus riches, paient moins d'impôts que les célibataires. Mais il a aussi pour conséquence de faire payer beaucoup moins d'impôts en valeur absolue aux familles les plus riches pour un nombre d'enfants donné (malgré le plafonnement de ce quotient). Faut-il vraiment

aider les familles les plus riches ? Mais, d'un autre côté, pourquoi faudrait-il aider les familles les plus pauvres et pas les familles les plus riches ?

Dans sa conception moderne, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État providence s'est développé afin de mieux couvrir les risques sociaux des actifs occupés vers les retraités ou les chômeurs, des bien portants vers les malades, des célibataires ou des couples sans enfants vers les familles, etc. Mais un objectif de réduction des inégalités par la fiscalité ou les transferts gratuits est venu progressivement compléter la redistribution horizontale : progressivité de l'impôt, gratuité de l'école, développement des prestations sous conditions de ressources (RMI, minimum vieillesse, API<sup>51</sup>, allocation de solidarité spécifique (ASS), CMU – couverture maladie universelle –, etc.). Du point de vue des revenus, les inégalités se sont considérablement réduites en France tout au long du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années 1980. Depuis vingt ans, elles se sont dans un premier temps stabilisées puis, à partir du début des années 1990, accrues.

La redistribution vers l'école et la santé, deux dépenses sociales prioritaires et massives, tient assez peu compte des revenus, puisqu'elle est financée par des prélèvements qui sont proportionnels (ou très légèrement progressifs) aux revenus. Ainsi, l'école gratuite de la République coûte relativement (par rapport aux revenus) moins cher aux riches, qui en profitent mieux (meilleures écoles) et plus longtemps (ils font plus d'études supérieures) que les classes moyennes ou pauvres. La retraite est une redistribution inégalitaire, de par l'espérance de vie variable selon les différentes catégories socioprofessionnelles : ceux qui ont de bas revenus ont une espérance de vie inférieure à ceux qui ont de hauts revenus. Les inégalités d'espérance de vie augmentent depuis vingt ans. Les cadres supérieurs vivent : 3 ans de plus que les professions intermédiaires ; 2,5 ans de plus

---

51. Allocation de parent isolé.

que les agriculteurs ; 3 ans de plus que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; 6 ans de plus que les employés et 7 ans de plus que les ouvriers. Or, ces écarts étaient plus faibles d'environ une année il y a quinze ans<sup>52</sup>. Les ménages modestes touchent donc leur retraite moins longtemps que les autres. Pour un euro de cotisations versées pendant leur vie active, les cadres touchent 50 % de plus pendant leur retraite que les ouvriers. La retraite des ouvriers finance donc celle des cadres ; la retraite des revenus les plus modestes finance celle des revenus les plus élevés !

Ira-t-on jusqu'à parler de redistribution inversée ? Parfois, les ménages les plus riches ont accès à plus de prestations sociales que les ménages les plus modestes, pour des raisons culturelles. Par exemple, les personnes plus cultivées ou plus éduquées ont davantage recours aux institutions de santé : mammographie, soins dentaires, radiographie, dépistage, bilans de santé, etc. Cette situation constitue un défi supplémentaire pour l'avenir de la Sécurité sociale. Un soupçon est ainsi jeté sur la légitimité même de la Sécurité sociale si elle profite plus aux riches...

## La composition du revenu des ménages varie selon l'âge, la situation familiale et le niveau des revenus

Dans la plupart des pays occidentaux, les revenus d'activité représentent au moins six fois plus que les revenus du capital...

L'âge est l'un des premiers facteurs discriminants de la composition des revenus. Passé 65 ans, les pensions de retraite constituent plus des trois quarts des revenus des ménages, tandis que les revenus du patrimoine commencent à dépasser les 5 %, ce qui est normal puisqu'il faut du temps pour se constituer un patrimoine qui génère des revenus substantiels (logements mis

---

52. Sources : Insee et Observatoires des inégalités, [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr).

en location, dividendes des actions ou intérêts des obligations). Les jeunes de 18 à 34 ans vivent principalement de leur travail (cela représente près de 90 % de leurs revenus), des allocations familiales<sup>53</sup>, de logement et des minima sociaux (7 % de leurs revenus pour ces trois prestations) – voir annexe 13.

Le type de ménage et de famille influence aussi la composition des revenus. Tout naturellement, les personnes vivant seules concentrent leurs revenus sur le travail, et sur les retraites pour les personnes seules inactives. Dans les familles monoparentales, surtout quand la personne de référence est une mère inactive, les prestations familiales et de logement atteignent près de 14 % des revenus (24,6 % pour les mères inactives, voir annexe 14).

Enfin, les ménages modestes, moyens ou aisés se différencient non seulement par le niveau de leurs revenus, mais aussi par les origines de ces revenus. Les salaires constituent la source principale de revenus pour tous les ménages. Mais la part des salaires varie en fonction du niveau de vie : pour les 20 % plus riches, les salaires ne représentent que la moitié des ressources ; pour les 60 % de ménages moyens, les salaires représentent les deux tiers ; et pour les 10 % plus pauvres, moins de 45 % (ce sont les prestations sociales qui prennent le relais : les allocations de chômage et les prestations sociales représentent un tiers des ressources des ménages les plus modestes). Pour les 10 % plus riches, les revenus sont constitués pour près d'un tiers des revenus du patrimoine et des revenus d'activité non salariaux (bénéfices, honoraires). Mais même pour les 5 % des ménages les plus riches, les salaires représentent plus que les revenus du patrimoine. Il faudrait s'intéresser aux « richissimes » (les 1 %) pour voir les salaires devenir minoritaires et les revenus du patrimoine majoritaires.

---

53. Les plafonds de ressources pour l'attribution des allocations familiales sont pour un couple avec un seul revenu d'activité : 32 238 euros pour un enfant, 38 794 euros pour deux enfants et 46 553 euros pour trois enfants.

En synthèse, on constate que plus on est pauvre, plus on vit des revenus de redistribution. Plus on est riche, plus on vit des revenus du patrimoine (capital). Les classes moyennes, situées entre les deux, vivent surtout des revenus du travail (pour les actifs) ou des retraites.

Mais, bien sûr, le niveau d'imposition des ménages va venir modifier leurs revenus. Car la pression fiscale des ménages varie beaucoup selon leurs rentrées d'argent. Ainsi, les ménages à revenus modestes abandonnent 6 % de leurs ressources aux impôts directs (ils sont non imposables sur le revenu, mais paient les contributions sociales, l'inénarrable CSG-CRDS), les ménages à revenus moyens 14 %, et les ménages à hauts revenus 32 % (hors ISF puisqu'on parle seulement de revenus et non de patrimoine). Il nous faut donc maintenant étudier les vraies sommes qui restent dans le budget<sup>54</sup> des ménages après le prélèvement de toutes les taxes et des impôts, ce que l'on appelle le revenu disponible des ménages.

## Le revenu disponible moyen par ménage : 2 500 euros par mois environ en 2007

### Le revenu disponible des ménages est le revenu après impôts et taxes

Le revenu disponible des ménages est le revenu dont dispose réellement un ménage pour consommer et épargner. On le calcule après certains impôts ou taxes.

---

54. L'origine du mot « budget » remonte au Moyen Âge, époque où les marchands devaient se déplacer pour réaliser leurs transactions et développer leurs affaires. Afin de subvenir à leurs besoins au cours de leurs voyages, ils remplissaient d'or et d'écus une bourse en cuir, appelée *bougette*. On retrouve ainsi dans l'origine du concept, l'idée qu'il est nécessaire de planifier ressources et dépenses pour faire face aux événements prévisibles, mais aussi aux imprévus.

Les impôts directs qui viennent grever les revenus des ménages sont au nombre de quatre : l'impôt sur les revenus, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS)<sup>55</sup>. Les autres impôts directs que sont la taxe foncière (pour les propriétaires) ou l'impôt sur la fortune (ISF) sont des impôts qui taxent le patrimoine, nous en reparlerons. Par convention, les impôts indirects comme la TVA ne sont pas déduits du revenu disponible – car il est très difficile d'évaluer leur incidence sur les ménages – alors qu'ils amputent réellement ce revenu : la TVA fait bel et bien baisser le pouvoir d'achat des ménages !

La fiscalité directe sur les ménages représentait, en 2005, 10,6 % de leur revenu primaire et 12,3 % de leur revenu disponible, contre respectivement 6,8 et 7,9 % en 1993. L'essentiel de la hausse est dû à la CSG dont la mise en œuvre permet de limiter le prélèvement par cotisations sociales assises sur les salaires. Il s'agit donc moins d'une augmentation du prélèvement que d'une substitution partielle d'un prélèvement fiscal à un prélèvement social.

La part de l'impôt sur les revenus, dans l'ensemble du prélèvement social et fiscal, est assez faible en France au regard de nos voisins européens. En outre, il y a en France énormément de déductions fiscales qui constituent ce que l'on nomme les « niches fiscales » et qui diminuent d'autant la pression fiscale des ménages les plus aisés. Il faut mentionner que ces avantages n'auraient pas une « efficacité économique assurée » : « *En développant ainsi les régimes dérogatoires, le système fiscal de l'épargne est arrivé à une sorte de paradoxe sur le plan social : ce sont les ménages à*

---

55. Il faut bien faire la distinction entre l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux, qui représentent environ 45 % des revenus primaires et qui servent à financer la protection sociale et les fonctions collectives, et les prestations sociales proprement dites qui représentent 27 % de ces mêmes revenus primaires.

*forte capacité d'épargne qui, par le jeu du cumul, peuvent le mieux mettre à profit ces exonérations. »<sup>56</sup>*

Le revenu disponible d'un ménage est donc la somme de tous ses revenus d'activité (salaires, honoraires ou bénéfices des indépendants), de tous ses revenus de patrimoine (loyers, dividendes, intérêts), et de toutes les prestations sociales qu'il reçoit (retraites, allocations sociales, indemnités de chômage), auxquels on retranche les impôts et taxes qu'il acquitte (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et contributions sociales).

$$\begin{array}{rcl} & \textbf{Revenus primaires des ménages} \\ & (\textbf{Revenus d'activité} + \textbf{Revenus de la propriété}) \\ \text{Salaires, honoraires, bénéfices des indépendants} & + & \text{Loyers, dividendes, intérêts} \\ & + & \\ & \textbf{Prestations sociales} & \\ & - & \\ & \textbf{Cotisations sociales} & \\ & - & \\ & \textbf{Impôts} & \\ & = & \\ & \textbf{Revenu disponible des ménages} & \end{array}$$

En raison de l'ensemble des sources de revenus possibles (du travail, du capital, des transferts sociaux) et de l'ensemble des impôts directs acquittés, peu de ménages savent ce qu'ils touchent réellement, sauf sans doute ceux qui ont du mal à « boucler » les fins de mois ou, à l'autre extrême, ceux qui acquittent et remplissent la complexe déclaration d'ISF.

---

56. Source : Conseil des impôts, 2003.

Il faut aussi noter que le revenu disponible n'est pas égal au revenu fiscal qui est déclaré par les contribuables sur la déclaration des revenus. Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement. Il inclut ainsi les revenus du travail salarié ou indépendant, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RMI). Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories : les revenus salariaux ; les revenus des professions non salariés (bénéfices) ; les pensions, retraites et rentes ; les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine). Le revenu fiscal est calculé soit par unité de consommation, soit par ménage, soit par personne.

## Le revenu disponible moyen a peu augmenté depuis 1990 en France

En 2004, d'après l'Insee, le revenu disponible moyen par ménage était de 2 411 euros par mois (28 935 euros par an). Le revenu disponible médian, lui, était de 2 050 euros par mois (24 599 euros par an), ce qui signifie que la moitié des ménages ont un revenu disponible inférieur à 2 050 euros par mois et l'autre moitié un revenu disponible supérieur.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du revenu disponible moyen et médian par ménage et par an en euros depuis 1970 :

Année	Moyenne	Médiane
1970	19 572	16 175
1975	23 499	19 996
1979	25 579	21 864
1984	25 951	22 278
1990	27 086	23 234
1996	26 195	22 501
1997	26 110	22 353
1998	26 651	22 851
1999	27 171	23 223
2000	27 617	23 478
2001	28 201	24 008
2002	29 071	24 931
2003	29 010	24 746
2004	28 935	24 599

Source : enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Note de lecture : en 1998, les ménages disposaient en moyenne d'un revenu disponible de 26 651 euros, la moitié des ménages avait un revenu disponible inférieur à 22 851 euros et l'autre moitié avait un revenu disponible supérieur à 22 851 euros.

On note donc deux périodes d'évolution très différentes en ce qui concerne les revenus en France. Entre 1970 et 1984 (15 ans), la médiane a crû de 37 % (+ 2 % par an). Entre 1984 et 1999 (15 ans), la médiane a crû de seulement 4 %, soit une quasi-stagnation annuelle. Le revenu disponible moyen et médian a même baissé entre 1990 et 1997. Mais, bien entendu, derrière ces médianes et ces moyennes par ménage, se cachent des disparités selon les ménages.

Les familles avec au moins trois enfants ont le plus fort revenu disponible. Elles sont favorisées, par les prestations familiales et le quotient familial sur l'impôt sur les revenus (voir annexe 15). En outre, ce sont souvent les ménages disposant de hauts revenus qui font plus d'enfants. Les personnes seules ont un revenu disponible moyen près de 2,5 fois moins élevé que les couples ayant trois enfants ou plus.

Les 35-54 ans, qui sont en pleine période d'activité, ont le plus fort revenu disponible. Et, sans surprise, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui ont le plus faible revenu disponible (voir annexe 16).

Mais la seule étude du revenu disponible moyen ou médian par ménage ne donne pas une vision concrète et pertinente de la richesse ou de la pauvreté. En effet, gagner 4 000 euros net par mois pour une famille de cinq personnes où les deux parents travaillent et où les trois enfants ont entre 14 et 17 ans, n'est pas la même chose que pour un ménage composé d'une seule personne. Les chercheurs ont donc inventé une mesure du « niveau de vie des individus ».

# Quel niveau de vie faut-il avoir pour être riche ?

*« Moins on a de richesse et moins on a de peine,  
c'est posséder le bien que savoir s'en passer. »*

Regnard

*« Qui borne ses désirs est toujours assez riche. »*

Voltaire

## Le niveau de vie se calcule par unité de consommation (uc)

La richesse d'un ménage dépend bien sûr du nombre et de l'âge des personnes qui le composent. Car les membres d'un même ménage n'ont pas tous les mêmes dépenses ou besoins. En effet, pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la seule consommation par personne. Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Les frais d'électricité ne sont pas proportionnels au nombre de personnes, et on ne paye qu'une seule redevance audiovisuelle par foyer. Un adolescent coûte plus cher qu'un enfant. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier les biens de consommation durable comme la voiture, la télévision, la

machine à laver, etc.) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie<sup>57</sup>. On pondère donc chaque membre du ménage par une valeur différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation. La notion d'unité de consommation permet de comparer les revenus des ménages de taille différente : on compte 1 uc pour le premier adulte, 0,5 uc pour chaque autre membre de plus de 14 ans, et 0,3 uc pour chaque enfant de moins de 14 ans. Un adulte vivant seul vaut 1 uc ; un couple sans enfants vaut 1,5 uc ( $1 + 0,5$ ) ; un couple avec deux enfants de moins de 14 ans vaut 2,1 uc ( $1 + 0,5 + 0,3 + 0,3$ ), un couple avec deux enfants de plus de 14 ans vaut 2,5 uc ( $1 + 0,5 + 0,5 + 0,5$ ), etc.<sup>58</sup>. Pour obtenir le niveau de vie d'un ménage, on ne divise donc pas le revenu disponible par le nombre de personnes composant le ménage, mais par les unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Attention cependant, le niveau de vie d'une personne ne doit pas être confondu avec la qualité de vie qui est, elle, une notion complètement subjective ; elle prend en compte, au-delà des aspects matériels du niveau de vie, des facteurs comme les loisirs, les ressources culturelles, la vie sociale, la santé, l'environnement, autrement dit le « bien-être » en général.

---

57. Les économies d'échelle dans la consommation liées à la présence de plusieurs personnes dans le même foyer sont appelées « échelles d'équivalence ».

58. Cette pondération est celle retenue par l'OCDE et utilisée par l'Insee. Elle est d'ailleurs différente de celle prise en considération par les services fiscaux dans le calcul du quotient familial par exemple, ce qui démontre la difficulté à harmoniser les indicateurs économiques et fiscaux, nationaux et internationaux. Cela met aussi en lumière les incohérences qui existent dans la mesure de la richesse et de la pauvreté en France, entre les quotients familiaux et les niveaux de vie.

## Le niveau de vie médian d'un Français vivant seul est d'environ 1 350 euros par mois en 2007<sup>59</sup> et 2025 euros pour un couple

Comme il faut se méfier des moyennes, le niveau de vie s'estime souvent par rapport à la médiane. Le niveau de vie médian est, en 2007, d'environ 1 350<sup>60</sup> euros par mois pour une personne vivant seule ; 2 025 pour un couple sans enfants ( $1\ 350 \times 1,5$  uc) ; 2 840 euros par mois ( $1\ 350 \times 2,1$  uc) pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans ; et pour un couple avec trois enfants, il est de 3 250 euros par mois. Cela veut dire qu'en 2007 la moitié de la population vit avec un niveau de vie inférieur à 1 350 euros par mois et par unité de consommation et que l'autre moitié vit avec un niveau de vie supérieur à 1 350 euros par mois.

Le niveau de vie moyen en 2007 est, lui, plus élevé : 1 550 euros environ par mois (18 600 par an) pour une personne vivant seule<sup>61</sup>. Les ménages à très haut niveau de vie tirent la moyenne vers le haut et l'écartent de la médiane.

---

59. Plus exactement : le niveau de vie médian par unité de consommation est de 1 350 euros.

60. Estimations de l'auteur fondées sur les chiffres de 2004 augmentés de 1 % par an : le niveau de vie médian était en 2004 de 1 314 euros par mois (15 766 euros par an) pour une personne vivant seule ou bien 2 759 euros par mois ( $1\ 314 \times 2,1$  uc) pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie moyen était lui plus élevé : 1 503 euros par mois (18 030 par an) pour une personne vivant seule. Voir annexe 17.

61. En 2004, le niveau de vie moyen était de 1 503 euros par individu, le niveau de vie médian de 1 314 euros, le SMIC net mensuel de 985 euros, le minimum vieillesse de 588 euros et le RMI de 418 euros.

## Le niveau de vie des Français a presque doublé depuis 1970

En France, le décollage du niveau de vie s'est produit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours des siècles précédents, il n'a augmenté que très lentement et très faiblement. On estime qu'entre le néolithique et 1700, pendant près de 5 000 ans donc, le niveau de vie des Français a été multiplié seulement par deux. Entre 1700 et 1990, en trois cents ans, il a été multiplié par 20 (voir annexe 18). Sur les trois derniers siècles, l'espérance de vie a été multipliée par deux, la population active agricole est passée de 75 % à 3 %, et la population vivant dans les villes de 10 % à 70 %. Ces évolutions résultent de la révolution industrielle. Celle-ci a été une combinaison de progrès qui ont bouleversé la société en Europe : révolution agricole (sélection des semences et du bétail, amélioration de l'outillage, création de grandes propriétés foncières), innovations techniques (mécanisation de la filature, utilisation de la houille, machine à vapeur) et évolution des transports (les canaux puis le chemin de fer).

Dans les années 1970, le niveau de vie des Français a crû en moyenne de 4 % par an (voir annexe 19), soit un doublement en trente ans. Les Trente Glorieuses – les décennies 1950, 1960 et 1970 –, ont été avant tout glorieuses par l'envolée des niveaux de vie en France. Dans les années 1980, la progression du niveau de vie va fortement se ralentir (+ 1 % par an) et les années 1990 marquent une quasi-stagnation. D'où le sentiment justifié de la population de vivre « une vie plus difficile ». Ce que d'aucuns appellent « l'effet Tocqueville à rebours » : on n'est pas certain que demain sera meilleur qu'aujourd'hui !

### Le niveau de vie varie selon la situation familiale, l'âge, la profession et le diplôme

Les couples avec ou sans enfants, et particulièrement les couples où les deux parents sont actifs, ont le niveau de vie le plus élevé :

1 585 euros par mois et par personne en 2004. En revanche, les familles monoparentales, dont le nombre – faut-il le rappeler – est en forte augmentation dans notre pays, ont le niveau de vie le plus faible : 1 150 euros par personne et par mois. Quant aux personnes vivant seules, actives ou retraitées, elles ont des niveaux de vie inférieurs à la moyenne (voir annexe 20). Cela s'explique par le fait que les familles avec enfants ont souvent des professions mieux rémunérées. D'aucuns diraient que ce sont aujourd'hui les ménages aisés qui font des enfants ! Au XVIII<sup>e</sup> siècle, au contraire, Diderot écrivait dans *Jacques le Fataliste* : « *Rien ne peuple comme les gueux* » !

Les actifs occupés ont un niveau de vie par personne de 1 665 euros par mois, contre 1 136 euros par mois pour les chômeurs (voir annexe 21). C'est une triviale évidence, mais le travail fait vivre et le chômage mène à la pauvreté !

Le niveau de vie atteint son maximum entre 55 et 64 ans, juste avant le départ à la retraite : 1 740 euros par mois et par personne. Il baisse ensuite quand vient la retraite (voir annexe 22). Néanmoins, le niveau de vie des personnes âgées (les plus de 65 ans mais aussi les plus de 75 ans) est supérieur à celui des jeunes de moins de 24 ans. Ces niveaux de vie très différents à des âges opposés (avec des préoccupations différentes) expliquent en partie les comportements électoraux de la jeunesse et du troisième âge au second tour de l'élection présidentielle de 2007 en France : la jeunesse (les moins de 24 ans) a majoritairement voté pour Ségolène Royal (58 %), tandis que le troisième âge a voté de manière écrasante pour Nicolas Sarkozy (64 %)<sup>62</sup>. Nous verrons aussi que la pauvreté, il y a trente ans, touchait plutôt les retraités percevant de faibles pensions, alors qu'aujourd'hui elle affecte surtout les jeunes. C'est sans doute une première dans l'histoire de France.

---

62. Sondage Ipsos/Dell pour France2 du 6 mai 2007 : *Second tour présidentiel 2007. Comprendre le vote des Français*.

Sans surprise, les professions dites « intellectuelles » (cadres, médecins, avocats, etc.) bénéficient d'un niveau de vie plus d'une fois et demi supérieur à l'ensemble des individus : 2 385 euros par mois et par personne. C'est deux fois plus qu'un ouvrier ou qu'un agriculteur, qui eux ont, par personne et par mois, un niveau de vie d'environ 1 180 euros. Il faut aussi noter que les retraités dépassent le niveau de vie des agriculteurs, des ouvriers et même des employés. Seules les professions intermédiaires et intellectuelles les devancent.

Les individus ayant fait des études supérieures ont, de loin, le plus fort niveau de vie. Parmi les 10 % de Français ayant le plus haut niveau de vie, 45 % sont diplômés de l'enseignement supérieur et seulement 13 % ont pour diplôme un CAP ou un BEP. Parmi les 5 % de Français ayant le plus fort niveau de vie, on trouve même 55 % de diplômés du supérieur. En revanche, parmi les 10 % les moins aisés, ou les plus modestes, on ne trouve que 3 % de diplômés du supérieur, mais 62 % de non-diplômés. Plus on est éduqué, plus on a un niveau de vie élevé (voir annexe 24). Pour devenir riche, mieux vaut faire des études « intellectuelles », sans vouloir dévaloriser bien sûr le travail manuel. En tout cas, l'absence de diplômes mène, hélas le plus fréquemment, à la précarité sur le plan matériel. On s'en doutait bien, mais il est bon de le confirmer, chiffres à l'appui...

## Les inégalités de revenus entraînent les inégalités de niveau de vie

En 2004, le niveau de vie moyen des individus était de 1 503 euros par mois et le niveau de vie médian de 1 314 euros par mois. Les 10 % ayant les plus hauts niveaux de vie – ceux que nous nommerons les plus aisés, les plus nantis ou « les plus riches en niveau de vie » –, ont un niveau

de vie supérieur à 2 363 euros par mois et par individu. Ils ont un niveau de vie trois fois supérieur aux 10 % ayant le plus faible niveau de vie (moins de 753 euros par mois) – voir annexe 25.

La répartition des revenus est inégalitaire, ce qui entraîne de grosses disparités de niveaux de vie : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent seulement 10 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 37 % pour les 20 % des individus les plus aisés :

Ce qu'ils détiennent...	Part de tous les revenus	Ce qu'ils détiennent...	Part de tous les revenus
Les 20 % plus modestes	10 %	Les 80 % plus aisés	90 %
Les 50 % plus modestes	32 %	Les 50 % plus aisés	68 %
Les 80 % plus modestes	63 %	Les 20 % plus aisés	37 %

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

Si l'on considère les dernières enquêtes de l'Insee en 2004 sur les niveaux de vie, et si l'on prolonge les tendances jusqu'en 2007, on voit qu'une personne sur dix vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 800 euros/uc/mois. Un tiers des personnes vivent avec moins de 1 000 euros/uc/mois. À l'opposé, une personne sur dix dépasse 2 500 euros/uc/mois, soit près de deux fois la médiane. En 2007, une personne sur cent dépasse 4 500 euros/uc/mois, ce qui représente quatre fois plus que la médiane. Pour faire partie de ces richissimes, un couple sans enfants doit avoir un niveau de vie de plus de 6 800 euros par mois et un couple avec deux enfants un niveau de vie de plus de 9 500 euros par mois.

## À chaque classe ses sources de revenus

Globalement, on l'a vu, les individus vivent plutôt de leurs salaires, quel que soit leur niveau de vie. Cependant, la composition du niveau de vie varie avec la richesse ou la pauvreté des ménages. Pour les plus pauvres, les prestations sociales représentent près d'un tiers des revenus ; chez les plus démunis, les indemnités de chômage prennent la place des salaires. Les revenus du patrimoine, à l'inverse, ne prennent de l'importance que pour les plus riches. Il faut souligner de nouveau que 40 % des ménages ne paient pas d'impôts sur le revenu.

Avant de définir un seuil de richesse en niveau de vie plus précis, nous allons analyser le seuil de pauvreté tel que le définit officiellement l'État, et étudier la pauvreté en France.

**Il y a sept millions de pauvres « officieux »  
en France !**

### Le scandale de la pauvreté dans les pays riches

Les riches sont-ils l'inverse des pauvres ? La question n'est pas seulement une pirouette car, pour cerner les riches, il nous faut au préalable circonscrire les pauvres. « *Être pauvre, c'est ne pas disposer de revenus ou de ressources matérielles, culturelles ou sociales permettant d'avoir des conditions de vie considérées comme acceptables dans l'état de développement d'une société donnée.* »<sup>63</sup>

---

63. CERC, *op. cit.*

**Quel niveau de vie faut-il avoir pour être riche ?**

<b>Les classes de ménages</b>	<b>Le pourcentage des ménages</b>	<b>Le niveau de vie/ uc/mois</b>	<b>Les sources de revenus</b>	<b>La pression fiscale<sup>1</sup></b>
La classe modeste (7 millions de ménages et 16 millions de personnes)	30 %	Inférieur à 1 000 €	Salaires (2/3) et prestations sociales (1/3)	6 % (Ils ne paient pas d'impôts sur le revenu mais acquittent la CSG et parfois la taxe d'habitation.)
Les classes moyennes (14,6 millions de ménages et 35 millions de personnes)	60 %	Entre 1 000 et 2 500 €	Salaires et retraites	14% (Dans le bas de ces classes moyennes on trouve les ouvriers et beaucoup de retraités qui sont à la limite du seuil d'imposition.)
La classe aisée (les riches ?) (2,5 millions de ménages et 6 millions de personnes)	9 %	Entre 2 500 et 4 500 €	Salaires, retraites et revenus du patrimoine	18 %
La classe ultra-aisée (les richissimes ?) (moins de 300 000 ménages et 600 000 personnes)	1 %	Supérieur à 4 500 €	Salaires et revenus du patrimoine (1/3)	32 % (Hors ISF.)

(1) Rappelons que la pression fiscale est le rapport entre les impôts directs et le revenu avant impôts.

La pauvreté, dans une nation riche comme la nôtre, est un scandale qui détruit la cohésion sociale<sup>64</sup>. On peut d'ailleurs s'étonner qu'en dehors de quelques discours de façade, les dirigeants européens et français n'aient pas fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale un des objectifs politiques prioritaires, au même titre que la croissance ou l'emploi. Ainsi, dans la dernière campagne présidentielle, le thème de la pauvreté en tant que telle semble être passé loin derrière les sujets plus « porteurs » comme la nation, la sécurité, le travail, l'éducation ou la réduction des charges ou des impôts. Dans l'Union européenne, rares sont les pays qui ont défini des objectifs et une stratégie précis pour éradiquer la misère. Et surtout, rares sont ceux qui se sont donné les moyens de mesurer les résultats de leur politique contre l'indigence. Seuls le Royaume-Uni et l'Irlande l'ont fait. La France manque encore d'une stratégie complète et d'objectifs concrets et chiffrés contre la pauvreté, malgré quelques actions notables : la création du RMI en 1988, la loi de lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits sociaux fondamentaux en 1998, la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU, qui améliore l'accès aux soins des plus démunis) en 2000<sup>65</sup>. En France, la lutte contre le chômage apparaît comme le remède exclusif à toute forme de pauvreté. L'opinion publique partage pourtant le sentiment, relayé par les médias, que la pauvreté augmente chez nous.

C'est que la pauvreté est bien une situation, mais aussi un ressenti subjectif et relatif dans le temps et selon le lieu ou le milieu auquel on appartient. Car la pauvreté a plusieurs visages. Gagner un peu moins que le SMIC, être analphabète<sup>66</sup>, ne pas pouvoir partir en vacances ou ne pas y envoyer ses

---

64. *Ibid.*

65. La couverture maladie universelle garantit un accès aux soins totalement gratuit pour toutes les personnes résidant en France qui ont des revenus inférieurs à 7 500 euros environ par an.

66. En France, 9 % des 18-65 ans sont illettrés ; 43 % de ces illettrés sont chômeurs et les trois quarts sont d'origine française.

enfants, ne pas pouvoir accéder aux soins médicaux ou à la prévention, vivre dans un logement insalubre, dégradé ou exposé à l'insécurité, ne disposer que d'un logement provisoire, ou vivre dans la « rue », sont autant de situations de pauvreté différentes pour tous ceux qui en souffrent. Bien sûr, toutes ces situations ne se cumulent pas entre elles. En outre, la pauvreté, monétaire en particulier, peut s'avérer transitoire, par opposition à la pauvreté durable<sup>67</sup>.

La définition de la pauvreté, comme celle de la richesse, n'est donc pas partagée par tous. Au sens le plus général, la pauvreté est un état dans lequel une personne ne peut pas satisfaire ses besoins fondamentaux comme l'alimentation, le logement, la santé, etc. Mais on pourrait aussi rajouter l'éducation, la sécurité, le statut social ou le pouvoir politique. Par exemple, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a créé un « indicateur de la pauvreté » qui n'est pas monétaire mais qui cherche à évaluer le pourcentage de personnes ayant une espérance de vie inférieure à quarante ans, d'analphabètes, d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition, de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou aux services de santé<sup>68</sup>. Si l'on se limite aux seuls aspects financiers, un pauvre est très souvent une personne dont les ressources se situent en dessous d'un certain seuil. La pauvreté peut être relative ou absolue.

## La pauvreté absolue est indépendante du temps et du lieu

La pauvreté est liée au pouvoir d'achat de l'individu pour survivre. Si la richesse moyenne de toute la population augmente, et que la répartition de la richesse reste identique, la pauvreté absolue décline. Les pauvres restent plus pauvres que les autres mais gagnent plus.

---

67. Les Anglo-Saxons l'appellent *consistent poverty* ; l'Irlande en a fait un indicateur de lutte contre la pauvreté.

68. On peut aussi décider d'un seuil de Sécurité sociale minimal : est pauvre celui qui reçoit une aide publique sous forme de revenu minimal.

Aux États-Unis, la ligne de pauvreté est un montant absolu de 7 000 dollars environ (5 400 euros). La Banque mondiale a fixé la « pauvreté extrême » à un dollar par jour (environ 310 euros par an) et la « pauvreté modérée » à deux dollars par jour. Selon ces critères, il y a aujourd’hui dans le monde 1,5 milliard de pauvres extrêmes (un quart de la population mondiale) et 2,7 milliards de pauvres modérés ! Parmi eux, 800 millions souffrent de la faim ! Si l’extrême pauvreté est en baisse dans le monde depuis quarante ans<sup>69</sup>, grâce aux progrès spectaculaires réalisés en Asie (Chine et Inde surtout) et en Amérique latine, elle augmente de façon dramatique en Afrique subsaharienne. Elle a même doublé, d’après la CNUCED, dans les 49 pays les moins avancés de la planète, où l’espérance de vie chute depuis la fin des années 1980 à cause de l’épidémie de VIH. Actuellement, 18 millions de personnes meurent chaque année de la pauvreté (de faim, de manque de soins ou d’abris), soit près de 5 000 par jour ! En dix ans, cela fait donc 180 millions de morts. Chaque année, onze millions d’enfants meurent avant leur cinquième anniversaire.

### La pauvreté relative découle des inégalités de richesse

La pauvreté relative, comme la richesse, est une notion définie en fonction des autres membres de la société. Elle découle des disparités de richesse. Si le revenu de tous les ménages augmente, mais que la répartition de la richesse reste identique, alors la pauvreté relative ne change pas. La mesure de la pauvreté relative équivaut donc à la mesure de la répartition des richesses et à l’évaluation des inégalités : si la société arrive à réduire les inégalités, alors la pauvreté relative diminue. Mais cela peut aussi signifier que si l’on réduit les inégalités en taxant trop lourdement les riches au profit des pauvres, la pauvreté relative certes diminuera, mais chaque individu ou ménage sera moins riche.

---

69. Au milieu des années 1960, 56 % de la population mondiale vivait avec moins de 2 200 calories par jour, contre 10 % aujourd’hui. L’analphabétisme est passé de 48 % en 1950 à 19 % en 2000.

Toutes les sociétés ont des pauvres et des riches. Déterminer le seuil de pauvreté absolue revient à fixer le coût de toutes les ressources nécessaires, en particulier le logement, qu'un adulte moyen consomme en une année pour avoir une vie tolérable. Ce fut cette logique qui guida la fixation du seuil de pauvreté absolue aux États-Unis. Là-bas, depuis 1963, le seuil de pauvreté est un montant revalorisé seulement selon l'inflation. L'avantage de ce système est que même si les inégalités s'accroissent et que le niveau de vie moyen ou médian baisse, le seuil de pauvreté reste fixe ; les pauvres perçoivent les mêmes ressources redistribuées par les États. Les États-Unis se soucient donc assez peu des inégalités, à partir du moment où les plus pauvres arrivent à s'en sortir (ou survivre). En Europe occidentale, on fixe le seuil de pauvreté en relatif, en général à 60 % du niveau de vie médian de la population. Dans cette configuration, même si les pauvres s'enrichissent, ils peuvent demeurer pauvres si les autres s'enrichissent plus vite ! Derrière les deux approches utilisées pour déterminer le seuil de pauvreté, s'opposent deux philosophies économiques et sociales. En Europe, le seuil relatif de pauvreté sous-entend une volonté de mieux répartir les richesses. En Amérique, le seuil absolu de pauvreté indique une volonté d'augmenter les richesses, quelle que soit leur répartition.

Le seuil de pauvreté, absolu ou relatif, est un outil utile pour évaluer le nombre de personnes pauvres dans un pays et donc pour guider les réformes socio-économiques dans le domaine de la Sécurité sociale, l'assurance chômage, les minima sociaux, la couverture maladie, les tranches d'imposition, etc. Mais l'utilisation d'un seuil, c'est-à-dire d'une ligne ou d'une frontière, est injuste puisque dans les faits il y a très peu de différences entre ceux qui sont juste au-dessus de ce seuil et ceux qui sont juste en dessous. La pauvreté est un *continuum*, la richesse aussi, mais moins... On a ainsi introduit un concept intermédiaire entre les classes pauvres et les « vraies classes moyennes » que l'on appelle, presque par pudeur, la « précarité ». Les « précaires » sont les personnes qui sont au-

dessus du seuil de pauvreté et en dessous des classes moyennes inférieures (souvent des ouvriers non qualifiés). Ces précaires ou « nouveaux pauvres » sont fréquemment affectés par la crise de l'emploi : les travailleurs pauvres ont soit un travail insuffisamment rémunéré, soit un emploi à temps incomplet sur l'année ou la semaine pour vivre dans des conditions raisonnables ou acceptables.

### **Le seuil officiel de pauvreté en France : la moitié du niveau de vie médian, 675 euros pour une personne vivant seule**

Selon l'Insee, « *un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté* »<sup>70</sup>. Ce seuil est calculé à partir des seuls revenus disponibles, sans prendre en compte les patrimoines. Si dans les pays européens, le « seuil de pauvreté monétaire » correspond à 60 % du niveau de vie médian, en France il est officiellement à 50 % du niveau de vie médian, ce qui réduit de beaucoup, nous allons le voir, le nombre de « pauvres officiels ». Notre pays donne ainsi l'impression de ne pas vouloir affronter la réalité en face. Il faut d'ores et déjà dire que si la France appliquait la même définition de la pauvreté que nos voisins européens, notre système de protection sociale, déjà chancelant, vacillerait complètement puisqu'il faudrait revoir les niveaux de RMI, minimum vieillesse, SMIC, etc. Une vraie bombe à fragmentation budgétaire donc !

En 2004, le seuil de pauvreté officiel en France était de 657 euros par personne et par mois (7 884 par an), c'est-à-dire la moitié du niveau de vie médian (1 314 euros). Selon nos estimations, cela correspond à un seuil de pauvreté d'environ 675 euros en 2007. Si l'on appliquait la définition

---

70. Définition officielle tirée du dictionnaire de l'Insee (Insee.fr).

européenne, le seuil « officieux » serait de 810 euros estimés en 2007 (788 en 2004). L'écart entre le « seuil à la française » et le « seuil à l'europeenne » semble faible : 135 euros environ par mois en 2004 (trois jours de travail au SMIC). Pourtant, avec un tel écart, le nombre de personnes pauvres est multiplié presque par deux en France : 3,6 millions de pauvres « à la française » et 6,9 millions de pauvres selon les standards européens ! Cela signifie qu'il y a beaucoup de personnes autour de ce seuil, dans le bas des revenus. Dans la réalité de tous les jours, il est aussi difficile de vivre décemment pour les pauvres officiels que pour ceux qui sont justes au-dessus. N'oublions pas que de faibles variations de revenus (une semaine ou deux de travail en plus dans l'année) peuvent donc faire sortir ou entrer un individu dans la classe des pauvres.

### Évolution du seuil de pauvreté

En euros constants, en 2004 par mois	1970	1979	1990	2001	2002 <sup>1</sup>	2003	2004	2007 (estimations auteur)
Seuil à 60 %	430	624	692	767	790	790	788	810
Seuil à 50 %	359	520	576	639	659	659	657	675

(1) À partir de 2002, les séries statistiques ont légèrement changé, ce qui ne remet pas en cause fondamentalement l'évolution des données.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

### La pauvreté ne diminue plus en France depuis les années 1990

Depuis 1970, la pauvreté a été divisée par deux en France. Mais la tendance longue à la réduction du taux de pauvreté (seuil à 50 %), engagée vers le début des années 1960, s'est interrompue dans le courant des années 1990. Ensuite la baisse a été moins rapide. Le taux de pauvreté, qui s'élevait à

## Qui est riche ?

12 % en 1970, avait quasiment été divisé par deux en 1990 : 6,6 %. Un prolongement mécanique de la tendance semblait donc nous conduire vers une éradication presque totale de la pauvreté en 2000. Hélas, dans les années 1990, le taux de pauvreté s'est presque maintenu et a même légèrement progressé en 2000. Aujourd'hui, environ 6 % de la population française est en dessous du seuil de pauvreté officiel ; cela représente 3,6 millions de « pauvres officiels » et 1,6 million de ménages pauvres (voir annexe 26). Si l'on prenait le taux européen (seuil à 60 % du niveau de vie médian), le constat serait bien plus accablant : 12 % de la population française serait en situation de pauvreté, c'est-à-dire près de 7 millions de pauvres dans 2,9 millions de ménages pauvres. Quelle que soit l'imprécision des enquêtes à quelques décimales sur le sujet, ces chiffres montrent que le combat contre la misère, entamé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est loin d'être achevé dans notre pays ! Pour expliquer cette incapacité à réduire significativement le taux de pauvreté, nous verrons que la misère a surtout augmenté chez les personnes seules et inactives.

Année	Taux de pauvreté		Nombre de pauvres (en milliers)	
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
1970	17,9	12,0	8 649	5 785
1975	16,6	10,2	8 491	5 194
1979	14,2	8,3	7 454	4 359
1984	13,5	7,7	7 235	4 154
1990	13,8	6,6	7 848	3 751
1996	13,5	7,2	7 628	4 089
1997	13,4	6,9	7 611	3 925
1998	12,8	6,7	7 275	3 806
1999	12,3	6,4	7 065	3 641
2000	12,7	6,5	7 328	3 742
2001	12,4	6,1	7 167	3 557

Année	Taux de pauvreté		Nombre de pauvres (en milliers)	
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
<b>2002</b>	12,0	5,9	6 976	3 431
<b>2003</b>	12,0	6,3	7 015	3 694
<b>2004</b>	11,7	6,2	6 867	3 635

Source : enquêtes Revenus fiscaux, Insee-DGI.

### **Le niveau de vie moyen des pauvres est de 600 euros par mois**

La répartition des revenus disponibles est très ramassée vers le bas. En effet, si l'on s'intéresse aux seuls 3,6 millions de pauvres, on constate que leur niveau de vie moyen est d'environ 600 euros en 2007. La moitié des pauvres, 1,8 million de personnes, ont même un niveau de vie inférieur en 2007 à 580 euros. Les 10 % plus pauvres des pauvres, ce que l'on pourrait appeler les « ultrapauvres » par opposition aux ultra-riches, ont un niveau de vie inférieur à 400 euros par mois ! Ils représentent moins de 1 % de la population française (0,6 % exactement), ce qui fait 360 000 « pauvrissimes ».

Il faut noter, malgré les louanges tressées aux gouvernements britanniques, que si le chômage n'était que de 5,3 % en 2006 au Royaume-Uni, il y avait 12,8 millions de pauvres à 60 % du niveau de vie médian (21,7 % de la population) outre-Manche. Entre 1995 et 2007, le gouvernement travailliste de Tony Blair a stoppé la précarisation croissante de la frange la plus défavorisée de la population commencée dans les années 1980, mais n'a pas réduit les inégalités. Les trois quarts de l'accroissement de la richesse des ménages sont allés aux 10 % des foyers les plus aisés en niveau de vie. Aux États-Unis, la ligne de pauvreté correspond à environ un tiers du revenu médian disponible. Comme le niveau de vie américain est plus élevé qu'en France, la ligne de pauvreté correspond à

peu près à notre seuil de pauvreté à 50 %. En 2005, 13,3 % de la population américaine vivait sous la ligne de pauvreté.

### **Les pauvres d'aujourd'hui sont les classes moyennes d'il y a trente ans**

En effet, en euros constants (c'est-à-dire en enlevant l'inflation), le seuil de pauvreté en 2004 était équivalent au revenu médian de 1970. Cette évolution est fondamentale pour expliquer pourquoi les générations qui ont plus de soixante ans ont tendance à relativiser la pauvreté actuelle ou la précarité. Dans les années 1960 et 1970, les pauvres étaient surtout les personnes âgées, seules, oubliées, qui vivaient recluses. Aujourd'hui, et depuis vingt ans, la pauvreté a explosé parmi les jeunes et les chômeurs (32 % de pauvres parmi eux), en pleine possession de leurs moyens physiques et plus exposés à la vue de tous puisqu'en âge de travailler, d'être actifs et de participer à la création de richesse. De plus, il s'agit souvent de familles monoparentales (suite à un divorce) : près de 15 % des mineurs vivent dans des ménages pauvres, autrement dit un enfant sur sept ! Enfin, même les salariés n'échappent, hélas, pas à la pauvreté à cause des temps partiels courts ou des mi-temps : on compte 1 million de travailleurs pauvres. Car, si au lieu de travailler 35 heures par semaine au SMIC, on ne travaille que 25 heures, et si l'on vit seul, on tombe sous le seuil de pauvreté. De ce point de vue, l'exonération des heures supplémentaires va favoriser ceux qui ont déjà un emploi à temps complet aux dépens des travailleurs pauvres à temps incomplet.

D'autres indicateurs que le seuil de pauvreté relative confirment le ressenti populaire, à savoir que la précarité ou l'indigence progressent en France. Tous ces indicateurs sont malheureusement à la hausse : le nombre de retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement, tels que les mesure l'Insee. En 2004, 8 % des ménages n'avaient pas les moyens de se payer des vêtements neufs,

29 % des meubles, 29 % une semaine de vacances par an ; 18 % vivaient dans un logement trop petit et 13,6 % dans un logement humide. Les Restos du cœur distribuent 75 millions de repas par an à 700 000 personnes !

### **Les femmes, les jeunes, les personnes vivant seules, les familles nombreuses et les enfants sont plus exposés à la pauvreté**

Il existe de grandes disparités d'insertion suivant les situations familiales et l'âge<sup>71</sup>. Les différences d'exposition au risque de pauvreté existent bien sûr dans tous les pays européens, mais avec des écarts plus marqués au sud qu'au nord.

En 2004, on comptait 1,9 million de femmes pauvres pour 1,7 million d'hommes pauvres (6 % des hommes) – voir annexe 28.

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, il y a 9 % de pauvres (près de 18 % avec un seuil à 60 %), alors qu'il n'y a que 3,2 % de pauvres (8 % avec un seuil à 60 %) dans la tranche d'âge de 65 à 75 ans (voir annexe 29 pour l'année 2004). C'est là que se situe le vrai renversement de situation par rapport à la période des Trente Glorieuses. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, en France, la pauvreté touche plus les jeunes que les vieux. Chez les moins de trente ans, dont les étudiants, le risque de pauvreté, plus élevé que pour l'ensemble de la population, traduit les difficultés d'insertion sur le marché du travail.

En France, comme dans la plupart des pays européens, on l'a vu, la situation des retraités est meilleure que celle des ménages plus jeunes, notamment parce qu'ils disposent de revenus du patrimoine supérieurs. Dans les années 1970 et 1980, les personnes âgées ont vu leur situation s'améliorer en raison, notamment, de la revalorisation sensible du

---

71. Voir annexe 30.

minimum vieillesse<sup>72</sup>. Le minimum vieillesse (608 euros par mois en 2007) est d'ailleurs supérieur au RMI<sup>73</sup> (441 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une personne seule). On note cependant qu'une personne seule touchant le minimum vieillesse est donc officiellement pauvre ! L'amélioration du niveau de vie des retraités est également liée à l'arrivée à l'âge de la retraite de générations ayant pleinement cotisé dans des régimes dont les prestations sociales s'élevaient. En outre, la montée de l'emploi féminin a réduit la part des femmes âgées ne disposant que de pensions de réversion de leurs défunts époux. Le niveau de vie des retraités est aussi favorisé par les revenus de leur patrimoine financier et immobilier, supérieur à celui des jeunes. Il faut enfin relever que 84 % des retraités les plus pauvres en revenus sont soit propriétaires de leur logement soit logés gratuitement.

En France, le taux de pauvreté des personnes seules (12,5 %) est deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population (6,2 %), que ce soit chez les jeunes, les personnes âgées ou les actifs (voir annexe 30).

Les familles monoparentales sont deux fois plus exposées à la pauvreté que l'ensemble des ménages (voir annexe 30). Cette surexposition à la misère s'explique, d'une part, par une difficulté accrue à concilier travail et garde des enfants, et, d'autre part, par un niveau de formation moindre. Les parents seuls, par manque ou faiblesse de diplôme, sont plus souvent chômeurs ou occupent des emplois à bas salaires<sup>74</sup>. Dans nombre de pays européens dont la

---

72. Raynaud E., « L'Évolution des retraites versées entre 1997 et 2001 », *Études et résultats*, numéro 270, Drees, 2003.

73. Le RMI est de 661 euros pour une personne seule avec un enfant et de 794 euros pour une personne avec deux enfants ou un couple avec un enfant.

74. Dans les pays scandinaves, les familles monoparentales sont moins exposées à la pauvreté car il existe des dispositifs d'insertion facilitant l'emploi (CERC, 2004). En revanche, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le risque de pauvreté de ces familles est plus élevé en raison sans doute du manque de crèches.

France<sup>75</sup>, le taux de pauvreté des enfants est légèrement supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population (voir annexe 30). En France, 18 % des enfants vivaient en 1996 en dessous du seuil de pauvreté (à 60 %) contre 16 % de l'ensemble de la population.

Pour résumer, on peut dire que les femmes, les jeunes, les personnes vivant seules et les enfants sont plus exposés à la pauvreté que les hommes, les vieux, les couples sans enfants ou avec deux enfants au plus.

### **La pauvreté est surtout liée au chômage**

Dans le système français, grâce aux minima sociaux et au niveau du SMIC, la pauvreté est avant tout due au chômage et au temps partiel. Il faut être clair sur ce point, même si bien sûr nous ne sous-estimons pas la difficulté à vivre quand on est « smicard ». Mais, en auscultant les faits, on constate qu'un ménage salarié, quel que soit le nombre d'enfants, et qui bénéficie de l'allocation de logement ou des autres transferts sociaux avait en 2003 un revenu supérieur (parfois de très peu il est vrai) au seuil de pauvreté officiel, dès lors qu'il disposait d'un salaire au SMIC à temps plein sur toute l'année. En retenant le seuil de pauvreté à 60 %, ce n'était plus le cas avec un seul SMIC annuel pour les couples avec ou sans enfants. Voilà sans doute aussi pourquoi les gouvernements français refusent de définir, comme dans les autres pays européens, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian de la population, car cela signifierait qu'une personne seule travaillant à temps complet au SMIC serait pauvre ! Il faudrait donc augmenter le SMIC de beaucoup ! En revanche, dès lors que dans un couple le revenu atteint 1,5 fois le SMIC (par exemple avec un temps plein et un mi-temps), le revenu

---

75. Deux pays font exception : le Danemark et la Finlande.

disponible devient supérieur au seuil de pauvreté à 60 %, quel que soit le nombre d'enfants.

Trop de salariés touchant des bas salaires ne travaillent pas à temps plein sur toute l'année : ce sont les « travailleurs pauvres ». Un salarié sur cinq travaille moins de quarante semaines dans l'année (ils alternent période d'activité et période d'inactivité). Un salarié sur cinq travaille moins de 27 heures par semaine. La perte de salaire due à ce temps de travail incomplet accroît fortement les risques de devenir pauvre. Certes, certains de ces travailleurs peuvent ne pas être pauvres s'ils appartiennent à un ménage où l'autre conjoint travaille et gagne suffisamment. Mais c'est parmi les travailleurs à temps incomplet que se retrouve l'essentiel des travailleurs pauvres. Si l'on veut faire baisser la pauvreté en France, il faut favoriser les heures supplémentaires, non pas de ceux qui ont déjà un emploi à temps plein sur l'année, mais de ceux qui n'en ont pas ou qui ne travaillent pas à temps complet !

### **En France 3,2 millions de personnes perçoivent les minima sociaux**

Bien sûr, la lutte contre la pauvreté doit chercher avant tout à donner un emploi à temps complet à tous. Mais comme cela s'avère impossible à ce jour, l'État providence français a mis en place les minima sociaux et autres prestations sociales pour les plus modestes. Car quand on est un pauvre officiel, dont le niveau de vie est inférieur à 675 euros par mois, on a besoin d'aide matérielle pour vivre. On peut donc percevoir certaines allocations.

Les minima sociaux sont l'ensemble des allocations minimum garanties aux démunis, ou plus précisément à certaines personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour vivre décemment : RMI (441 euros par mois) ; minimum vieillesse (pour les personnes âgées sans ressources,

608 euros par mois) ; allocation de parent isolé ; allocation aux adultes handicapés<sup>76</sup> ; etc. Près de 10 % de la population française est concernée par les minima sociaux, soit 3,2 millions d'allocataires, dont un million de « RMistes » (voir annexe 33).

## **Le logement : vrai facteur de richesse ou de pauvreté en niveau de vie**

Dans les pays développés, la ressource la plus chère est le logement. Les tensions sur le marché du logement ont entraîné une forte croissance des prix d'acquisition et des loyers. Cette hausse pèse particulièrement sur le budget des ménages à bas revenus, qui sont souvent plus locataires que les autres. Le loyer représente à lui seul, sans les charges, près de 16 % du revenu des ménages à bas revenus. Heureusement, les aides au logement ramènent le loyer à 10 % de leurs revenus. On peut d'ailleurs se demander si dans certaines villes où la pénurie de logements gagne, les allocations de logement ne contribuent pas à la hausse généralisée des loyers pour les ménages modestes. Ces aides pour se loger, payées par les contribuables, seraient ainsi « transférées » en partie, comble de l'ironie, aux propriétaires !

Le prix des logements dans les grandes villes – qui concentrent une part importante de la population – a augmenté trop vite depuis 1995, excluant ainsi du logement de plus en plus de personnes aux revenus modestes. Cette augmentation est un phénomène logique : comme les ménages veulent habiter le plus près possible de leur travail, ils sont prêts à payer de plus en plus cher pour acheter ou louer un logement, d'où une envolée des prix. En outre, la proportion croissante de personnes vivant seules entraîne, elle aussi, une hausse de la demande de logements, donc une pénurie.

---

76. L'AAH est de 621 euros par mois pour une personne seule.

Dans certaines grandes villes, à Paris notamment, il n'existe en apparence aucune solution miracle à ce problème de prix du logement, car il n'y a plus de mètres carrés pour construire. Les ménages doivent donc se loger en banlieue, voire en grande banlieue, et venir travailler en transports en commun, ce qui leur fait perdre deux à trois heures par jour. Comme il y a moins de logements disponibles en centre-ville et en proche banlieue que de demandeurs de logements, la sélection par les prix, et donc les revenus, est inévitable et impitoyable. Les pouvoirs publics semblent impuissants : même s'ils plafonnaient autoritairement les prix d'achat et de location, même s'ils attribuaient autoritairement des logements à certaines familles, il n'y aurait toujours pas assez de logements près du centre de Paris ; certaines personnes demeureraient donc « sur le carreau ». Ce problème se rencontre dans toutes les grandes villes de France et du monde.

La pénurie de logements dans notre pays n'est pas une affaire récente<sup>77</sup>. Elle date de la Seconde Guerre mondiale. L'Hexagone a souffert des destructions dues à la guerre, de la montée de l'urbanisation et de la croissance démographique, bien supérieure à la croissance du nombre de logements. Depuis 1994, le nombre de mises en chantier de logements neufs a

---

77. Et cela, non pour des raisons de quantité mais pour des raisons de concentration : la France a beaucoup de foncier, c'est-à-dire de terrains à bâtir, mais pas là où il faut. Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment d'urbanisation excessive en France, qui reste un pays rural. Le problème est que tout le monde veut habiter au même endroit, ce qui crée de profonds déséquilibres démographiques et de prix du logement. Il y a trente millions de logements en France, mais ils n'occupent que la moitié de l'ensemble des surfaces constructives ; celles-ci représentent environ 10 000 km<sup>2</sup>, soit à peine 2 % du territoire (549 000 km<sup>2</sup>). À titre de comparaison, les routes et les aires de stationnement représentent 3 % (17 000 km<sup>2</sup>) du pays, les lacs et les rivières 18 000 km<sup>2</sup> et les zones d'activités non agricoles non bâties 16 000 km<sup>2</sup>. Tout le reste appartient à la « France rurale » : cultures annuelles (153 000 km<sup>2</sup>), forêts (150 000 km<sup>2</sup>), prairies (109 000 km<sup>2</sup>), landes ainsi qu'alpages, haies, arbres épars et peupleraies (60 000 km<sup>2</sup>), cultures pérennes – vignes et vergers – (12 800 km<sup>2</sup>). On note un recul très fort des surfaces consacrées à l'élevage (prairies, terrains de parcours, alpages) au profit de l'élevage intensif, hors sol.

été insuffisant pour absorber la croissance du nombre de ménages : il manque environ un million de logements en France, dont 400 000 pour la seule région parisienne. En outre, nombreux de logements français sont trop anciens, insalubres, petits et mal équipés.

### **La pauvreté et la richesse se mesurent aussi par les conditions de vie**

Le niveau de vie mesure la pauvreté ou la richesse en terme monétaire par individu. Mais cette approche est bien sûr partielle. On peut aussi étudier la pauvreté ou la richesse à travers les conditions de vie, qui sont les facilités ou les difficultés rencontrées par les ménages. C'est le cumul, et non pas un élément pris isolément, des facilités qui fait la richesse et celui des difficultés qui fait la pauvreté. Parmi les indicateurs autres que monétaires des conditions de vie figurent : les découvertes bancaires, la capacité à épargner, le niveau de remboursement des emprunts par rapport aux revenus, les retards de paiement des créances, le paiement à temps des factures de gaz, d'eau ou d'électricité, des loyers ou des impôts. Enfin, on peut aussi citer les éléments de confort du logement : la privation d'eau chaude courante, les toilettes et la salle de bains à l'extérieur du logement, le surpeuplement (peu de pièces par rapport à la taille du ménage).

Toutes choses égales d'ailleurs, la pauvreté en conditions de vie est aujourd'hui fortement liée au niveau de vie monétaire des ménages : plus les revenus sont faibles, plus les conditions de vie sont difficiles. Elle concerne aussi davantage les personnes sans conjoint que les couples, les personnes originaires du Maghreb ou d'Afrique. Les non-diplômés, les chômeurs ou ceux ayant une faible insertion sur le marché du travail pâtissent plus que les autres de ces conditions de vie difficiles. À l'inverse, les nantis en revenus, soit 10 % de la population environ, sont rarement confrontés à ces problèmes. Par exemple, les propriétaires de leur logement sont protégés

contre cette forme de pauvreté. Quand des ménages aisés en revenus cumulent des difficultés de conditions de vie (logement humide et mal chauffé, retard de paiements, dettes trop élevées, obligation de puiser dans les économies pour équilibrer le budget, etc.), c'est souvent qu'ils consomment plus que ce qu'ils gagnent, par excès de dépenses.

## **Le seuil de richesse en niveau de vie : 2 700 euros pour une personne vivant seule et 4 050 euros pour un couple**

Il n'y a pas, contrairement au seuil de pauvreté, de seuil officiel de richesse. Aussi allons-nous proposer une définition objective et quantifiable de ce concept apparemment seulement subjectif. Pour ce faire, nous allons essayer d'adopter une démarche rationnelle et cohérente, susceptible d'être acceptée par tous ceux qui s'intéressent ou peuvent agir sur les questions de répartition de la richesse dans les sociétés.

Vu que nous avons défini la richesse d'un ménage (un individu ou une famille) comme un ensemble constitué de ses revenus et de son patrimoine, et après avoir étudié les seuls revenus et leur corollaire, le niveau de vie, nous allons maintenant caractériser le seuil de richesse en revenus disponibles ou « seuil de richesse en niveau de vie ».

### **Une première approche de la « classe des riches » : appartenir aux 10 % plus riches en niveau de vie**

Pour définir ce seuil de richesse en niveau de vie, nous aurions pu décider, par convention, que les riches étaient ceux qui faisaient partie d'une certaine fraction de la population ayant les plus forts niveaux de vie (ou revenus). Par exemple, nous aurions pu considérer que les 10 % des

ménages ayant les niveaux de vie les plus élevés sont les ménages riches. Ce groupe de 10 % des plus riches n'est pas lancé au hasard puisqu'il est souvent utilisé par les institutions nationales et internationales pour comparer la répartition, la concentration et les inégalités de richesse. Bien sûr, nous aurions pu choisir les 20 ou les 30 % plus riches. Puis comparer leurs revenus disponibles avec les 20 ou les 30 % plus pauvres. Tout n'est qu'une question de choix. Selon Louis Chauvel<sup>78</sup>, on peut distinguer six types de classes sociales en France en fonction de leurs revenus disponibles par ménage :

- les « classes supérieures » (2,9 % de la population française) dont les revenus disponibles par ménage étaient supérieurs à 4 583 euros par mois en 2006 ;
- les « classes moyennes supérieures » (8,4 %) de 2 500 à 4 583 euros ;
- les « classes moyennes intermédiaires » (17,5 %) de 1 666 à 2 500 euros ;
- les « classes moyennes » (24,3 %) de 1 166 à 1 666 euros ;
- les « classes populaires » (33,5 %) de 666 à 1 166 euros ;
- et les exclus (13,4 %) de 0 à 666 euros.

Le seuil de richesse, dans notre première approche, serait ainsi le montant en euros du niveau de vie au-delà duquel on trouve les 10 % des ménages les plus aisés : en l'occurrence 2 500 euros. Nous aurions alors pu découper l'ensemble des ménages en trois tranches : les classes aisées (les 10 % plus riches en niveau de vie), les classes modestes (les 10 % plus pauvres) et, par élimination, les classes moyennes (les 80 % ayant un niveau de vie supérieur aux classes modestes et inférieur aux classes aisées). Selon nos estimations, cela donnerait pour 2007 le découpage suivant :

---

78. Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, Seuil, 2006 (voir annexe 52).

<b>Estimations 2007</b> (fondées sur les chiffres Insee de 2004)	<b>Classes modestes :</b> % des individus ayant le plus faible niveau de vie (revenu disponible/uc)	<b>Classes moyennes :</b> % d'individus ayant un niveau de vie entre les classes riches et pauvres	<b>Classes aisées :</b> % des individus ayant le plus fort niveau de vie (revenu disponible/uc)
En % de l'ensemble des ménages	10 %	80 %	10 %
Niveau de vie en euros par individu	Moins de 800	Entre 800 et 2 500 (médian : 1 350)	Plus de 2 500
Niveau de vie en euros pour un couple	Moins de 1 200	Entre 1 200 et 3 750 (médian : 2 025)	Plus de 3 750
Niveau de vie en euros pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	Moins de 1 680	Entre 1 680 et 5 250 (médian : 2 835)	Plus de 5 250

Mais cette première démarche ne nous a pas paru assez cohérente avec le seuil de pauvreté.

### **Notre définition du seuil de richesse : deux fois le niveau de vie médian**

Puisqu'il existe un seuil de pauvreté relatif officiel en France et dans de nombreux pays, il nous a paru plus judicieux de définir le seuil de richesse par opposition à ce seuil de pauvreté.

Si l'Insee place le seuil de pauvreté à la moitié du niveau de vie médian, nous allons considérer que le seuil de richesse se situe à deux fois le revenu disponible médian. Seraient alors considérés comme « riches en niveau de vie » en 2007 : une personne seule ayant un niveau de vie supérieur à 2 700 euros par mois ; un couple sans enfants ayant un niveau de vie supérieur à 4 050 euros ; ou une famille avec

deux enfants de moins de 14 ans ayant un niveau de vie supérieur à 5 670 euros. Par chance, cette définition du seuil de richesse en revenus disponibles est finalement assez voisine de l'approche par les 10 % plus riches. Le tableau ci-après fournit les différents seuils de richesse en niveau de vie, selon le type de ménage, à partir du double du niveau de vie médian. Le lecteur pourra y évaluer sa propre situation.

### Le seuil de richesse en niveau de vie

<b>Types de ménage</b>	<b>Nombre d'uc</b>	<b>Revenu médian disponible par uc</b>	<b>Seuil de richesse (double du revenu médian)</b>
Personne seule	1	1 350	2 700
Couple sans enfants	1,5	2 025	4 050
Couple avec 1 enfant de moins de 14 ans	1,8	2 430	4 860
Couple avec 1 enfant de plus de 14 ans	2,0	2 700	5 400
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	2,1	2 835	5 670
Couple avec 2 enfants de plus de 14 ans	2,5	3 375	6 750
Couple avec 3 enfants de moins de 14 ans	2,4	3 240	6 480
Couple avec 3 enfants de plus de 14 ans	3	4 050	8 100
Parent isolé avec 1 enfant de moins de 14 ans	1,3	1 755	3 510
Parent isolé avec 1 enfant de plus de 14 ans	1,5	2 025	4 050
Parent isolé avec 2 enfants de moins de 14 ans	1,6	2 160	4 320
Parent isolé avec 2 enfants de plus de 14 ans	2	2 700	5 400

Nous pourrions alors répartir l'ensemble des ménages en trois groupes selon leur niveau de vie : les « pauvres officiels », ceux en dessous du seuil de pauvreté à 675 euros en 2007 (la moitié du niveau de vie médian) ; les « riches officiels », ceux au-dessus de notre seuil de richesse à 2 700 euros (le double du niveau de vie médian) ; et entre les deux seuils, le groupe des « classes moyennes officielles » dont le niveau de vie par personne est compris entre 675 et 2 700 euros (médiane à 1 350) :

<b>En euros (estimations 2007)</b>	<b>Seuil de pauvreté (la moitié du niveau de vie médian)</b>	<b>Niveau de vie médian</b>	<b>« Seuil de richesse » (le double du niveau de vie médian)</b>
Personne seule	675	1 350	2 700
Couple sans enfants	1 013	2 025	4 050
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	1 418	2 835	5 670

Si l'on prenait, comme d'autres pays européens, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, il nous faudrait définir le seuil de richesse comme étant 1,66 fois plus élevé que le niveau de vie médian<sup>79</sup>. Les classes riches et pauvres seraient donc plus fournies et les classes moyennes plus étroites. Le seuil de richesse serait dans ce cas plus bas.

---

79. Pour calculer le seuil de pauvreté à 60 %, il faut diviser le niveau de vie médian par 1,666. Pour calculer le seuil de richesse, il nous faut donc multiplier le niveau de vie médian par 1,666.

## Quel niveau de vie faut-il avoir pour être riche ?

<b>En euros (estimations 2007)</b>	<b>Seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian)</b>	<b>Niveau de vie médian</b>	<b>Seuil de richesse (60 % de plus que le niveau de vie médian)</b>
Personne seule	810	1 350	2 250
Couple sans enfants	1 215	2 025	3 375
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	1 700	2 835	4 725

Si l'on prend comme seuil de richesse, pour coller aux statistiques françaises, deux fois le niveau de vie médian, il existe environ 3,5 à 4 millions de riches en France en 2007, soit entre 6 et 7 % de la population française. Dans notre logique de raisonnement, cela correspond à peu près au nombre de pauvres officiels.

<b>Classe pauvre</b> (personnes sous le seuil de pauvreté – la moitié du niveau de vie médian)	<b>Classe moyenne</b> (personnes entre le seuil de pauvreté et le seuil de richesse – entre pauvres et riches)	<b>Classe riche</b> (personnes au- dessus du seuil de richesse – le double du niveau de vie médian)
Nombre de personnes (en millions)	3,6	46,2
En %	6,5 %	83,5 %
		3,5 - 4
		6,4 % - 7 %

L'équivalence, dans notre enquête, entre le nombre de pauvres et le nombre de riches, signifie aussi que les classes moyennes représentent environ 83 % de la population. Bien entendu, il faut le répéter, ces classes moyennes recouvrent des situations très différentes en niveau et conditions de vie entre les classes moyennes inférieures (les « précaires ») et les classes moyennes supérieures (les « solides »). D'ailleurs, si nous avions utilisé le seuil de pauvreté à l'européenne (à

60 % du niveau de vie médian et son équivalent pour le seuil de richesse), les classes moyennes n'auraient représenté que 75 % de la population totale (les pauvres près de 12 %, de même que les riches). Cela confirme le fait que l'approche européenne est plus représentative des différentes classes sociales.

## Le niveau de vie des richissimes

On peut estimer, en 2007, le seuil d'ultrarichesse en niveau de vie à 4 500 euros pour une personne vivant seule ; à 6 750 euros pour un couple sans enfants ; et à 9 450 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Cela représente près de deux fois le seuil de richesse et près de quatre fois le niveau de vie médian des Français. Avec ces niveaux de vie, on appartient aux 1 % des ménages les plus riches en niveau de vie, soit environ 250 000 ménages. Il y a donc environ 500 000 ultrariches ou richissimes en France d'après notre méthode, ce qui correspond approximativement, nous allons le voir avec les études sur le patrimoine, au nombre de ménages acquittant l'ISF.

Camille Langeais<sup>80</sup> a montré que, depuis 1998, les revenus des foyers les plus aisés ont fortement crû, tandis que les revenus des foyers moyens et modestes stagnaient ou déclinaient. Cet accroissement des inégalités est dû aux revenus du patrimoine qui croissent nettement tandis que les revenus d'activité stagnent. Or, les richissimes ont structurellement une part plus grande de revenus du patrimoine. Mais, et c'est une remarquable rupture d'avec la période 1970-1995, les inégalités salariales ont aussi explosé entre 1998 et 2006, au bénéfice des très hauts revenus.

---

80. *Op. cit.*

## **Profil de riche : entre 40 et 59 ans, francilien, diplômé, indépendant ou cadre, avec un conjoint actif et des revenus du patrimoine**

Bien sûr le profil type, forcément simplificateur, que nous proposons, ne constitue en aucun cas un profil exhaustif. Les ménages « riches », et surtout les « 1 % richissimes », sont principalement concentrés dans la tranche d'âge des 40 à 59 ans pour la personne de référence. Très peu de jeunes y figurent : 3 % chez les riches et 2 % chez les « richissimes », contre 8 % dans l'ensemble de la population. Et les personnes de plus de 60 ans y sont moins représentées : 21 % chez les riches et 17 % chez les richissimes, contre 23 % dans l'ensemble de la population.

Parmi les riches, figurent moins de personnes seules et moins de membres de familles monoparentales. En revanche, les couples sans enfants y sont surreprésentés, notamment pour les couples au sein desquels un seul des membres est actif : 8 % chez les riches et 9 % chez les richissimes, contre 4 % dans l'ensemble de la population. Et ils sont davantage représentés lorsque les deux conjoints travaillent : 19 % chez les riches et richissimes, contre 8 % dans l'ensemble de la population.

Les ménages riches habitent surtout dans l'agglomération parisienne : 32 %, contre 16 % de l'ensemble de la population (35 % chez les richissimes). Ils résident bien moins souvent en zone rurale : 17 % des riches y vivent (14 % des richissimes) contre 26 % de la population, et encore moins dans les aires urbaines de petite taille.

La personne de référence est plus fréquemment diplômée de l'enseignement supérieur long : 45 % des riches (55 % des richissimes) contre 11 % dans l'ensemble des ménages. La très forte présence des professions indépendantes dans les ménages des « 1 % les plus riches » se renforce en tenant compte de l'emploi du conjoint. Les couples sont, plus souvent que dans l'ensemble de la population, tous deux actifs et à temps complet, y compris lorsque la personne de référence est cadre.

## En synthèse

### Être riche en niveau de vie, en France, en 2007, c'est :

- avoir un niveau de vie de 2 700 euros par mois pour une personne seule (4 050 pour un couple sans enfants et 5 670 avec deux enfants de moins de 14 ans) ;
- appartenir aux 6-7 % des ménages ayant le plus fort niveau de vie (entre 3,5 et 4 millions de personnes) ;
- avoir plutôt entre 40 et 59 ans ;
- vivre plutôt en région parisienne ;
- être plutôt diplômé de l'enseignement supérieur ;
- vivre plutôt avec un conjoint actif, et sans enfants ;
- être plutôt un travailleur indépendant ou un cadre ;
- compter sur deux tiers des revenus du travail et un tiers des revenus du patrimoine.

### Faire partie des ultrariches, en France, en 2007, c'est :

- avoir un niveau de vie de 4 500 euros par mois pour une personne seule (6 750 pour un couple sans enfants et 9 450 avec deux enfants de moins de 14 ans) ;
- appartenir aux 1 % de Français ayant le plus fort niveau de vie ;
- avoir plutôt entre 50 et 59 ans ;
- vivre encore plus en région parisienne ;
- être encore plus diplômé de l'enseignement supérieur ;
- vivre encore plus avec un conjoint actif, et sans enfants ;
- être plutôt un travailleur indépendant ;
- compter sur moins des deux tiers des revenus du travail et plus du tiers des revenus du patrimoine.

Après avoir étudié la première composante de la richesse d'un ménage, ses revenus (et donc son niveau de vie), il nous faut maintenant enquêter sur la seconde composante, le patrimoine.

# Quel patrimoine faut-il détenir pour être riche ?

« *Les propriétaires, comme tous les autres hommes, aiment à recueillir là où ils n'ont pas semé.* »

Adam Smith,

*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776

Les ménages détiennent les trois quarts du patrimoine national

**Le patrimoine national est l'ensemble des biens des agents économiques**

Il y a plusieurs types de patrimoine, mot du XII<sup>e</sup> siècle emprunté au latin *patrimonium* qui signifie « biens du père ». Le patrimoine naturel est l'ensemble des éléments relatifs à la nature et à l'environnement, tels que les montagnes, les mers, les espèces vivantes, l'espace, etc. Le patrimoine culturel, lui, recouvre tous les biens matériels hérités du passé, tels que les monuments historiques ou les œuvres d'art (on les visite célèbres ou lors de la *Journée du patrimoine*).

Le patrimoine national, dans l'acception économique qui nous intéresse ici, est l'ensemble des biens possédés par tous

les agents économiques à un moment donné<sup>81</sup>. Le patrimoine, à la différence des revenus, est donc un stock. À la fin de l'année 2005, le patrimoine national français détenu par les entreprises (y compris financières), l'État et les ménages s'élevait à près de 11 000 milliards d'euros. Cela représente plus de cinq années de PIB. En clair, le patrimoine fixe (le stock) équivaut à cinq années de valeur ajoutée produite dans le pays (le flux annuel).

Les terrains, c'est-à-dire l'intégralité du sol français, représentent un tiers du patrimoine national. Si l'on devait acheter tout le sol français, cela coûterait plus de 3 000 milliards d'euros, près de deux années de PIB ! Les logements, majoritairement possédés par les ménages, représentent 32 % du patrimoine national. Les autres bâtiments et ouvrages de travaux publics (ponts, routes, barrages, etc.) détenus à parité par l'État et les entreprises, comptent pour 17 % du patrimoine national. Tout le reste, les machines, les équipements, les stocks et les actifs incorporels, majoritairement détenus par les entreprises, représentent 17 % du patrimoine national.

Les ménages détiennent 75 % de ce patrimoine national (y compris les entrepreneurs individuels et les étrangers), les entreprises non financières 16 %, les institutions bancaires 5 % et les administrations publiques (l'État) 4 % (voir annexe 39). Depuis la fin des années 1980, la part des ménages dans le patrimoine national a tendance à augmenter, essentiellement, nous le verrons, à cause de la flambée des prix de l'immobilier et, dans une moindre mesure, à cause de l'aug-

---

81. Dans une acceptation plus large, le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à une personne ou à un ménage de disposer de ressources futures (Lollivier et Verger, 1996). Ces avoirs incluraient ainsi les droits à la retraite – présente ou future – ou encore le capital humain. Ce dernier inclut l'ensemble des connaissances ou savoir-faire acquis par un individu et conditionne ses capacités productives et ses revenus. Compte tenu de la difficulté à évaluer ces deux grandeurs et à les agréger dans un ensemble cohérent, l'étude se limite ici au patrimoine matériel, négociable et transmissible, hors biens durables, bijoux et objets d'art.

mentation des achats d'actifs financiers qui sont largement supérieurs aux ventes, et de la hausse du taux de propriété des logements par les ménages.

La définition du patrimoine est, à l'évidence, conventionnelle puisque les pays et les instituts de statistiques peuvent décider d'inclure ou d'exclure certains biens. Ainsi, l'Insee exclut du patrimoine des ménages les biens de consommation durable (automobile, réfrigérateurs, etc.), les bijoux, l'or et les objets d'art, considérant qu'ils sont difficiles à évaluer de façon monétaire. La Direction générale des impôts, au contraire, demande aux contribuables d'inclure tous les biens (y compris bijoux, automobiles, meubles ou autres œuvres d'art) dans leur patrimoine au moment de la déclaration d'ISF. Aux États-Unis, où tout peut s'évaluer, où « tout s'achète et se vend » diront certains, ces biens sont comptabilisés dans le patrimoine...

En outre, on sait que les ménages sous-estiment toujours, dans les enquêtes, leur patrimoine, soit par volonté de dissimulation, soit par difficulté à évaluer les valeurs mobilières (actions et obligations) ou la valeur de leur logement. Ainsi, d'après l'Insee, le patrimoine financier représentait 20 % du patrimoine des ménages en 2004, mais plus de 40 % selon la Comptabilité nationale<sup>82</sup>. La sous-estimation du patrimoine des ménages vient aussi du fait que l'on trouve très peu de « richissimes » dans les échantillons interrogés par les sondageurs : ils ne représentent, rappelons-le, que 1 % de la population française ! Comme les ultrariches sont sous-représentés dans les échantillons, cela minimise énormément la répartition inégalitaire des richesses patrimoniales et donc opacifie les mécanismes d'accumulation de ces patrimoines.

---

82. La Comptabilité nationale est une représentation chiffrée de l'économie nationale. Le patrimoine financier des ménages est presque systématiquement sous-estimé d'après Anondel, Guillaumat-Tailliet et Verger (« Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », Insee, 1996).

## Comment s'accroît ou se rétrécit le patrimoine ?

Un ménage peut accroître son patrimoine de plusieurs manières. La première est l'épargne, c'est-à-dire quand ses dépenses annuelles sont inférieures à ses revenus disponibles. La deuxième est l'héritage qui peut prendre deux formes : la succession après la mort d'un parent ou la donation du vivant du donateur (qu'elle soit intégrale ou partagée). La troisième manière d'accroître son patrimoine est la plus-value, c'est-à-dire les bénéfices qui résultent de la revente d'un bien (réel ou financier) supérieure à son prix d'achat (par exemple, on fait une plus-value immobilière quand on revend sa maison deux fois le prix qu'on l'a achetée). Enfin, dernier facteur d'accroissement du patrimoine, l'inflation, qui augmente les prix des biens possédés.

À l'inverse, bien sûr, la réduction du patrimoine se fait, tout d'abord par emprunt, quand les revenus disponibles sont inférieurs aux dépenses (ce qui oblige les ménages à puiser dans leur stock de patrimoine, puis à emprunter). Ensuite, les moins-values (la vente d'un bien se fait à un prix inférieur à celui de son prix d'achat) diminuent le patrimoine. Enfin, la déflation, c'est-à-dire la baisse des prix, vient rogner la richesse. Ce dernier phénomène est relativement rare en Occident. Le Japon, en revanche, connaît depuis 1990, date d'un krach immobilier et boursier sans précédent dans ce pays, des périodes déflationnistes qui érodent le patrimoine des Japonais. Par exemple, une maison achetée en 1989 à Tokyo vaut aujourd'hui moins. La déflation est un mal pire que l'inflation pour la richesse d'un pays en général et de ses ménages en particulier.

Le patrimoine joue trois grands rôles pour les ménages. Tout d'abord, il est « professionnel » quand il est nécessaire à l'activité des entrepreneurs individuels (commerçants, paysans, professions libérales, etc.). Ensuite, il assure aussi une fonction de « protection », de « sécurité » ou de « jouis-

sance » : la résidence principale ou l'assurance-vie. Enfin, il peut générer des revenus et devient alors un « patrimoine de rapport » : biens immobiliers mis en location, actions qui peuvent générer des plus-values, livrets ou comptes qui donnent des intérêts.

## **Le patrimoine de tous les ménages double tous les sept ans !**

L'évaluation du patrimoine des ménages a toujours été un casse-tête pour l'Administration, les services des impôts, et aussi, parfois, pour les ménages eux-mêmes. Car le patrimoine est un stock acquis ou constitué il y a parfois longtemps. Or, les spécialistes de la finance le savent, l'évaluation d'un stock est toujours imparfaite car il faut choisir parmi de nombreuses règles d'évaluation possibles. Comme les biens ont été acquis à des dates différentes, et que l'inflation est monnaie courante dans les pays développés, la valeur des biens évolue avec le temps. Sur des périodes de plus de dix ou quinze ans, la variation peut être considérable (doublement pour l'immobilier, par exemple). On peut ainsi évaluer le patrimoine à :

- sa valeur historique, c'est-à-dire sa valeur d'achat au moment où il a été acquis ;
- sa valeur vénale, c'est-à-dire sa valeur de revente (si on le revendait) au moment où se fait l'évaluation du patrimoine ;
- sa valeur de remplacement, c'est-à-dire ce qu'il en coûterait pour le remplacer ;
- sa valeur de capitalisation, c'est-à-dire la somme des revenus futurs qu'il générera (une assurance-vie par exemple).

Les ménages qui résident en France sont propriétaires de plus de 80 % des logements, mais bien sûr de seulement 10 % des autres bâtiments et ouvrages de génie civil. Le patrimoine

des ménages, de 1995 à 2005, a crû en moyenne de 10 % par an, soit beaucoup plus vite que la croissance économique du pays (+ 3 % pour le PIB sur la même période). Ce rythme spectaculaire d'enrichissement du patrimoine des ménages, qui semble contredire la perception des ménages dits moyens ou modestes, correspond à un doublement de leur patrimoine tous les sept ans ! Ce patrimoine représente aussi pour les ménages sept années de leurs revenus bruts avant impôts !

Le patrimoine net des ménages français se compose pour 73 % d'actifs non financiers, presque exclusivement de terrains (38 %) et de logements (31 %). Les ménages détiennent également un portefeuille financier : des obligations, des actions et autres participations, et de l'épargne sous forme de numéraire et de dépôts.

Mais les ménages ont par ailleurs des dettes, essentiellement des crédits liés à l'acquisition de logements. Le passif financier des ménages réduit leur patrimoine d'environ 11 % (voir annexe 39). En effet, au sens économique et réel, le patrimoine d'un individu ou d'une famille, appelé aussi patrimoine net, est le patrimoine qu'il détient à l'instant où se fait la mesure, moins ses dettes et les autres engagements financiers qu'il doit rembourser. Par exemple, si une famille possède un pavillon de banlieue qui vaut à ce jour 200 000 euros, mais qu'elle doit encore rembourser 80 000 euros d'emprunt à sa banque, son patrimoine net sera de seulement 120 000 euros. Sauf mention explicite, dans notre étude, le patrimoine fait référence au patrimoine net.

Les ménages français ont tendance à s'endetter de plus en plus. Leur taux d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre leurs dettes et leurs revenus disponibles (et non pas leur patrimoine) est passé de moins de 50 % au début des années 1990 à 65 % en 2005. L'immobilier pèse donc davantage dans le patrimoine des ménages, mais aussi sur leurs revenus et leurs dettes, et pour une plus longue période ! Autrement dit,

## Quel patrimoine faut-il détenir pour être riche ?

l'immobilier enrichit leur patrimoine et appauvrit leur niveau de vie... En 2005, un tiers des propriétaires n'ont pas fini de payer les crédits sur leurs logements. Leurs banquiers sont donc aussi propriétaires !

Patrimoine des ménages				
Actifs non financiers	Actifs financiers	Autres		
Patrimoine physique : terrain, maison, appartement, matériels productifs, etc.	Patrimoine incorporel : fonds de commerce, brevets, etc.	Patrimoine financier : comptes bancaires, actions, obligations, épargne, etc.	Meubles, équipements domestiques, véhicules.	Objets d'art et de collection.

– Passif

Emprunts

Dettes

= Patrimoine net

## Ce que comprend le patrimoine des ménages

Les actifs non financiers constituent la première source de patrimoine des ménages français : les terrains 38 %, les logements 31 % et les actifs productifs des entrepreneurs individuels et des artisans (bâtiments non résidentiels, infrastructures, moyens de transports et machines), les stocks et les biens immatériels moins de 4 %.

Entre 1993 et 2005, le prix des terrains a d'ailleurs augmenté beaucoup plus vite que celui des logements proprement dits (maison ou appartement). En 1993, les terrains représentaient

un tiers de la valeur des seuls logements, alors qu'aujourd'hui ils valent 1,2 fois plus cher en moyenne que les montants des logements ! Cette envolée des prix des terrains<sup>83</sup> a contribué à l'insuffisance de la construction de logements neufs et a entraîné un éloignement de plus en plus grand des logements neufs des centres urbains. La pénurie du foncier est donc un problème crucial en France avec l'emploi et le pouvoir d'achat, dont les conséquences vont bien au-delà de la cherté de l'immobilier : pénurie de logements, développement de la précarité, insalubrité des vieilles habitations, inégalités des niveaux de vie, allongement des trajets du domicile au lieu de travail, accroissement des coûts de transport et de la pollution.

Les actifs financiers, qui représentent 27 % du patrimoine net<sup>84</sup>, sont eux aussi en forte croissance depuis 1995. Cela veut dire que les ménages français possèdent en réalité une part importante du patrimoine des entreprises par le biais de titres (actions et obligations)<sup>85</sup>. Par ailleurs, 12 % de la richesse

---

83. Baron, « Le patrimoine national en 2003 », Insee, 2006.

84. Neuf ménages sur dix disposent d'un patrimoine financier, sous forme d'épargne liquide (livrets d'épargne) ou d'épargne plus longue (épargne-logement, assurance-vie, épargne-retraite, valeurs mobilières). Le patrimoine financier des ménages se décompose en trois parts à peu près égales :

Le numéraire et les comptes courants représentaient 11 % du patrimoine en 2005 ; ils étaient en forte diminution depuis 1995 puisqu'ils comptaient pour 17 % du patrimoine à cette date. Les ménages français restent assez prudents puisqu'ils conservent un quart de leurs liquidités en comptes courants et numéraire, ce qui représente environ 3,5 mois de leurs dépenses de consommation courante. Les autres dépôts, autres que les comptes courants, sont essentiellement constitués d'épargne contractuelle (PEL) et de placements à vue (livrets A, Codevi, etc.) – voir annexe 40.

Les actions et parts d'OPCVM, après avoir atteint 14 % du total du patrimoine des ménages en 1999, au moment du pic des folles années boursières, sont revenues à 11 % du patrimoine, comme en 1995. Les Français ont longtemps été culturellement méfiants à l'égard de la Bourse et des marchés financiers. Malgré cette méfiance, environ dix millions de personnes détiennent des valeurs mobilières.

Les assurances-vie constituent le premier poste du patrimoine financier des ménages : plus de 1 000 milliards d'euros ; 59 % des ménages ont une assurance-vie. C'est une spécificité française dans le monde occidental.

85. Une action est une « part » d'entreprise, nommée *share* (part) en anglais.

patrimoniale des ménages est constituée de liquidités et dépôts sur des livrets ou sur les comptes courants. Depuis le milieu des années 1990, les Français ont considérablement élargi l'éventail de leurs placements financiers. De plus en plus de ménages ont investi dans l'assurance-vie et les valeurs boursières<sup>86</sup>. On peut séparer les actifs financiers en deux : les « plus risqués » (les actions, les obligations, les bons du Trésor et les assurances-vie), et les « moins risqués » qui sont aussi les plus répandus et disponibles immédiatement mais au rendement faible (livrets A et bleus, Codevi, LEP et livrets jeunes).

Depuis dix ans, l'augmentation du patrimoine des ménages, qui a été beaucoup plus forte que celle du PIB, s'explique essentiellement par la flambée des prix de l'immobilier et ensuite par la croissance boursière. En effet, les prix de l'immobilier ont quasiment doublé en dix ans, de 1993 à 2003. Et la hausse s'est même accélérée à partir de 1998. Le patrimoine des ménages s'élève aujourd'hui à sept années de leurs revenus bruts (avant impôts) contre quatre années et demi au milieu des années 1990. Il faut donc de plus en plus de revenus pour se constituer un patrimoine. Cette forte augmentation du patrimoine des ménages coïncide avec la progression du nombre de ménages acquittant l'ISF.

## La folie du marché immobilier

L'évolution de l'immobilier est en réalité très préoccupante. En effet, entre 1985 et 1990, les indices de prix de ce secteur étaient supérieurs de seulement 5 points à l'indice des prix à la consommation, tel que le mesure l'Insee. De 1991 à 1997, après une période de dépression immobilière, les écarts entre les indices immobiliers et les prix à la consommation

---

86. Actions, obligations et parts d'OPCVM. Les SICAV ou FCP sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Le porteur d'une part de SICAV est propriétaire d'une fraction d'un portefeuille de valeurs mobilières, géré le plus souvent par des établissements bancaires. Le porteur d'une part de FCP est copropriétaire d'un portefeuille au sein du fonds commun de placement.

s'étaient réduits : c'est à ce moment-là qu'il fallait acheter son logement ! Hélas, depuis 2003, la croissance des prix de l'immobilier dépasse chaque année de dix points<sup>87</sup>, du jamais vu, celle de l'indice des prix à la consommation !

Et cette flambée des prix ne va sans doute pas s'arrêter de sitôt car, fin 2005, d'après l'Insee, 57 % seulement des ménages français étaient propriétaires de leur logement contre 54 % en 1992 ; 36 % sont des propriétaires sans prêt immobilier en cours, et 21 % sont des « accédants à la propriété » (propriétaires qui n'ont pas fini de rembourser leurs prêts). D'autre part, 18 % des ménages sont locataires dans le secteur social, 20 % dans le secteur privé et 5 % des ménages sont logés gratuitement ou sont sous-locataires. La France a l'un des taux de propriété les plus faibles de l'ex-Union européenne à quinze, puisque 83 % des Espagnols sont propriétaires de leur logement, 78 % des Irlandais, 76 % des Grecs, 74 % des Belges, 70 % des Luxembourgeois, et 69 % des Italiens et des Britanniques. Le chemin à parcourir pour que la France devienne « un pays de propriétaires », où chaque ménage posséderait sa résidence principale, est encore long. Au rythme actuel de progression du taux de propriété, on en a pour 150 ans ! Même si tout le monde n'aspire pas à devenir « possesseur », il faudra attendre au moins un siècle ! Il est vrai que, déjà, au XIX<sup>e</sup> siècle, Guizot, comme certains dirigeants politiques actuels, proclamait : « *Enrichissez-vous !* »<sup>88</sup>

---

87. Boissinot et Friez, « Épargne et patrimoine des ménages », Insee, 2006.

88. En 204 ap. J.-C., l'empereur romain Septime Sévère avait laissé ce mot dans l'Histoire, à destination de ses deux fils : « *Enrichissez les soldats et moquez-vous du reste !* » Guizot, ministre ultraconservateur de Louis-Philippe, qui se battait pour que le droit de vote fût réservé à ceux qui pourraient payer un impôt de 200 francs (une somme considérable pour l'époque), avait déjà incité la bourgeoisie, mais pas la classe ouvrière, à s'enrichir. Il avait lancé cette formule lapidaire : « *Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne !* » Le marxiste Boukharine, dans les années 1920, en Union soviétique, avait lui aussi dit aux paysans, écrasés par le tout jeune régime bolchevique : « *Enrichissez-vous !* » Enfin, Margaret Thatcher, chantre de l'ultralibéralisme, dans les années 1980, avait déclaré : « *Prenez des risques !* », « *Devenez propriétaires !* », « *Enrichissez-vous !* »

Les taux de propriété ont surtout monté dans les zones rurales et les villes de moins de 20 000 habitants, d'où cette impression de « retour à la campagne ». En 2004, par exemple, les trois quarts des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale dans les zones rurales, contre moins d'un ménage sur trois à Paris ! Enfin, il faut remarquer que si le taux de propriété augmente lentement, la possession d'une résidence secondaire, très en vogue par le passé, est en fort recul : 9,5 % des ménages avaient une deuxième habitation en 2000, contre 6,4 % en 2004.

**Le patrimoine moyen des ménages  
est de 170 000 euros en 2007, et le médian  
de 100 000 euros**

En 2004, le patrimoine moyen brut des ménages<sup>89</sup> (sans les dettes), mesuré par l'Insee, était de 165 000 euros. Si l'on fait croître ce patrimoine de 4 % par an et que l'on retire les dettes (environ 10 % du brut), on peut estimer le patrimoine moyen net des ménages, en 2007, à 170 000 euros. Le patrimoine médian brut des ménages était, lui, de 98 000 euros en 2004 : la moitié des ménages avaient plus, la moitié des ménages moins. On peut estimer que le patrimoine médian net des ménages français est, en 2007, de 100 000 euros.

Il faut noter d'emblée que le patrimoine moyen est 1,7 fois supérieur au patrimoine médian. Ce qui est beaucoup plus important que l'écart entre le niveau de vie moyen (1 550 euros en 2007 par personne) et le niveau de vie médian (1 350) qui est de seulement 1,1 fois plus. Le rapport entre le

---

89. Ce patrimoine brut moyen inclut l'immobilier de rapport (qui rapporte un revenu fixe, loyer ou bail), les actifs financiers du ménage et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité principale ou secondaire d'indépendant (médecin, commerçant, agriculteur, etc.). En revanche, l'Insee exclut les biens durables (véhicules, réfrigérateur, etc.), les bijoux et les œuvres d'art.

patrimoine médian et le patrimoine moyen est stable à 1,7 depuis 1992. Cela signifie, d'une part, que la répartition des patrimoines est beaucoup plus inégalitaire que la répartition des revenus, et, d'autre part, que ces inégalités de patrimoine ne baissent pas.

En 2004, les 10 % plus « fortunés » en patrimoine (les riches ?) détenaient un patrimoine supérieur à 382 150 euros. Les 1 % plus riches possédaient un patrimoine supérieur à 1 210 000 euros. Les 10 % les plus « infortunés » en patrimoine (les pauvres ?) avaient un patrimoine de 870 euros. Parmi ces 10 % d'« infortunés », il n'y avait pratiquement aucun propriétaire de sa résidence principale. Les 10 % plus riches en patrimoine ont donc une fortune 440 fois plus élevée que les 10 % plus pauvres ! Les 1 % plus « fortunés » possédaient 1 400 fois plus en moyenne que les 10 % plus pauvres !

En fait, si le patrimoine est très inégalement réparti dans la population, beaucoup moins bien réparti que les revenus (et les niveaux de vie), c'est parce qu'il n'existe pas de planchers (comme le RMI ou le SMIC) en ce qui concerne les patrimoines. Certains ont zéro euro de patrimoine ! Parmi eux, on en trouve même qui ont des patrimoines négatifs : les surendettés. Tandis qu'à l'autre extrême, les patrimoines peuvent être pharaoniques... La pauvreté et la richesse en patrimoine, pour parodier le langage mathématique, forment une courbe qui tend vers zéro d'un côté et l'infini de l'autre !

## Le patrimoine dépend des revenus, de l'âge, du métier et du lieu d'habitation

Plus les revenus sont élevés, plus le patrimoine est élevé. Car c'est le revenu qui conditionne directement la capacité à épargner. Et l'épargne est l'un des moyens principaux de faire croître le patrimoine. À l'inverse, plus les revenus sont bas,

plus le patrimoine est proche de... rien ! Mais nous verrons qu'il est très difficile, voire quasi impossible aujourd'hui, par ses seuls revenus, de devenir propriétaire de son logement, vu les prix actuels de l'immobilier.

Le patrimoine augmente jusqu'à 60 ans. Autrement dit : à chaque âge son patrimoine ! Les jeunes générations possèdent moins que les autres. Ces disparités entre générations sont liées bien sûr aux disparités de revenus selon l'âge, mais aussi aux décisions d'épargne ou d'endettement (désépargne) qui évoluent tout au long de la vie. Un ménage s'endette plutôt au début de la vie, pour s'installer et acheter son logement ; puis il épargne en vue de la retraite. Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont un patrimoine moyen de 32 000 euros. Mais la moitié des moins de 30 ans ont un patrimoine inférieur à 5 000 euros et 10 % des moins de 30 ans ont un patrimoine moyen de 430 euros ! À l'inverse, les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 60 ans ont un patrimoine moyen de 241 000 euros. Puis, de 60 à 70 ans, le patrimoine commence à diminuer à 214 000 euros et à moins de 158 000 euros quand la personne de référence dépasse les 70 ans (voir annexe 43).

Les générations ont donc des comportements de constitution du patrimoine très différents les unes des autres. De 25 à 35 ans, les ménages jeunes cherchent d'abord à s'équiper (voiture, meubles) et à se loger. De 35 à 45 ans, c'est le temps de l'épargne car les revenus ont augmenté ; on « s'embourgeoise », l'objectif numéro un est l'acquisition de la résidence principale, puis il s'agit de préparer les études des enfants. De 45 à 55 ans, on prépare la retraite et le cas échéant, pour les biens professionnels (commerçants, agriculteurs), la transmission. De 55 à 65 ans, on aide les enfants à s'installer dans la vie (logement en particulier), et on se prépare un complément de retraite. Au-delà de 65 ans, on prépare la succession pour payer moins de droits (quand on n'est pas exonéré !) tout en conservant quelques biens.

Penchons-nous sur le montant du patrimoine selon la catégorie socioprofessionnelle (voir annexe 44). Les indépendants et les agriculteurs ont le plus gros patrimoine, suivis des professions libérales. Le patrimoine moyen des salariés est de 125 500 euros, il est très inférieur au patrimoine moyen de tous les ménages. La moitié des indépendants ont un patrimoine supérieur à 200 000 euros, et un sur dix possède 800 000 euros ou plus. Parmi les salariés, seulement les 20 % les plus fortunés possèdent au moins un tel patrimoine. Ces différences s'expliquent par l'accumulation au titre de l'activité chez les indépendants : leur patrimoine professionnel représente en moyenne 34 % de leur patrimoine total, mais avec de grosses différences entre les diverses professions indépendantes (petits artisans ou commerçants d'un côté, et chefs d'entreprise de dix salariés ou riches médecins spécialistes de l'autre).

Si on analyse le montant du patrimoine selon le lieu d'habitation, on constate que ce sont les ménages parisiens qui ont le plus de patrimoine, suivis par les ruraux et les communes de moins de 20 000 habitants, car la proportion de professions indépendantes est plus forte dans ces zones (voir annexe 45). Les ménages qui vivent dans ces zones rurales ont des patrimoines médians deux fois plus élevés que les autres. Paris a une répartition très disparate de patrimoines puisqu'on y trouve des très fortunés (10 % des ménages parisiens possèdent plus de 617 000 euros), et des très modestes (10 % des ménages ont moins de 500 euros).

## La composition du patrimoine varie selon le statut du « chef de famille »

L'immobilier représente 77 % du patrimoine des salariés, le reste étant les actifs financiers. Pour les travailleurs indépendants, l'immobilier ne compte que pour 48 % du patrimoine, tandis que les actifs professionnels pèsent pour 34 %.

On l'a vu, plus on vieillit, plus on possède d'immobilier, car il faut bien sûr du temps pour devenir propriétaire de son logement. Avec l'âge, l'immobilier devient un élément de stabilité, sans risque, du patrimoine (voir annexe 47). L'immense majorité des agriculteurs (88 %) sont propriétaires d'un bien immobilier. Les indépendants retraités et les professions libérales sont plus de 80 % à détenir, eux aussi, un logement (voir annexe 48). En revanche, le taux de propriété du logement tombe à 54 % pour les ouvriers, à 35 % pour les ouvriers non qualifiés et à 32 % pour les inactifs.

Les couples ont plus d'immobilier que les personnes seules. Les personnes vivant seules ont un taux de propriété du logement de seulement 44 % (voir annexe 49). Mais les familles monoparentales sont encore plus mal « loties » puisque seulement 41 % de ces ménages ont un bien immobilier. À l'inverse, les couples avec deux enfants et les couples sans enfants ont le plus fort taux de propriété immobilière (plus de 73 %).

Les ménages dont le patrimoine dépasse les 150 000 euros ont pratiquement tous (plus de neuf sur dix) un bien immobilier (voir annexe 50), et 98 % de ceux ayant la chance de posséder un patrimoine supérieur à 300 000 euros possèdent un logement. Chez les plus infortunés, ceux qui ont moins de 7 500 euros en patrimoine, presque personne n'a de bien immobilier et très peu ont des valeurs mobilières. En outre, plus le patrimoine grossit, plus on a de chance de posséder des titres d'entreprise ; par exemple, 70 % des ménages (surtout les cadres et professions libérales) riches d'un patrimoine supérieur à 450 000 euros, ont des valeurs mobilières.

## Les Américains ont des actifs plus boursiers qu'immobiliers

Comme on nous rebat les oreilles de « *l'anglo-saxonnisation* » de la société française, il nous a paru utile de regarder la composition du patrimoine des ménages américains. Le patrimoine de ces derniers diffère nettement de celui des Français. Aux États-Unis, les actifs financiers représentaient 63 % du patrimoine des ménages à la fin 2003, contre moins de 30 % en France. L'Amérique est le pays du capitalisme, industriel d'abord et des services ensuite, et les Bourses y sont plus dynamiques que chez nous. Les Bourses américaines, essentiellement Wall Street<sup>90</sup> et le NASDAQ<sup>91</sup>, représentent la moitié de la capitalisation boursière de toutes les places mondiales. Les Américains font plus confiance aux entreprises.

En revanche, l'immobilier (terrains et logements) pèse moins qu'en France. Les Américains sont aussi beaucoup plus endettés (comme les Britanniques d'ailleurs) que les Français, puisque le total du passif représente 18 % de leur patrimoine brut, contre 11 % chez nous.

Les actifs financiers des Américains sont constitués à 44 % d'actions et de participations dans les entreprises et de 27 % de créances sur les fonds de pension qui gèrent leurs retraites. La différence dans la composition du patrimoine des ménages s'explique donc principalement par la différence de financement des systèmes de retraite : par répartition en France et fortement redistribués par l'État ; par capitalisation aux États-Unis et privés, ce qui fait que les ménages détiennent des créances sur les fonds de pension, ces cousins éloignés de nos caisses de retraite.

---

90. La Bourse de New York (*New York Stock Exchange*) est plus communément appelée Wall Street, du nom de la petite rue du sud de l'île de Manhattan. La « rue du mur » fait allusion à la muraille élevée en 1652 par Peter Stuyvesant, chef des premiers colons hollandais.

91. Le NASDAQ (*National Association of Securities Dealers Automated Quotations System*) est la Bourse américaine des valeurs technologiques. Elle est située à Times Square.

## Les inégalités de patrimoine, en apparence stables, se creusent

### L'accession à la propriété est le premier facteur de constitution du patrimoine

On l'a vu, l'accession à la propriété immobilière reste le premier facteur de constitution du patrimoine pour les ménages français. En effet, les propriétaires de leur résidence principale avaient un patrimoine médian de 177 000 euros en 2004, tandis qu'il s'élevait à 5 400 euros, soit 32 fois moins, pour les non-propriétaires ! On peut donc parler de « fracture immobilière » entre les « riches », souvent propriétaires de leur logement principal, et les « pauvres », souvent locataires, logés gratuitement ou, pire, sans-abri.

### Les 10 % plus fortunés possèdent près de la moitié du patrimoine total des ménages

Le patrimoine est très concentré dans les mains d'une minorité. Les 10 % plus riches en patrimoine détiennent près de la moitié du patrimoine brut total des ménages (46 % exactement en 2004 d'après l'Insee). Les 1 % richissimes en détenaient 13 % ! Alors que la moitié des ménages, 12 millions de foyers, ne possédait que 7 % du patrimoine total des ménages. Et les 10 % plus pauvres en patrimoine en détiennent moins de 1 %. Le patrimoine, en France, est donc beaucoup plus concentré que les revenus. Ces chiffres sont comparables en Grande-Bretagne. En revanche, les États-Unis sont beaucoup plus inégalitaires puisque les 10 % plus riches possèdent 70 % de la richesse totale des ménages. L'Allemagne a une situation intermédiaire entre la France et les USA.

Comme de bien entendu, les patrimoines français les plus élevés appartiennent plutôt aux chefs d'entreprise indépendants de plus de dix salariés, aux professions libérales et aux cadres.

Par exemple, en 2004, les cadres avaient un patrimoine brut moyen vingt fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés.

### **Inégalités de patrimoine par catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage**

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Patrimoine brut moyen en 2004 (en euros)
Agriculteurs	170 000
Petits indépendants	165 000
Gros indépendants	481 000
Professions libérales	331 000
Cadres	200 000
Professions intermédiaires	123 000
Employés	27 000
Ouvriers qualifiés	74 000
Ouvriers non qualifiés	9 800
Ensemble	98 000

Source : Insee, 2004.

### **Le « conflit générationnel » est désormais patrimonial**

Bien sûr, il est logique que l'âge conditionne le niveau de patrimoine, puisque celui-ci résulte d'un processus d'accumulation qui dépend de la capacité d'épargne mais aussi de la durée de la période au cours de laquelle a été réalisée cette épargne. Cependant, le patrimoine des jeunes, dans une société équilibrée, devrait continuer à croître. Or, il n'en est rien depuis une quinzaine d'années.

Au contraire, entre 1992 et 2004, le patrimoine brut des jeunes de moins de 30 ans a diminué, pendant que celui des plus de 50 ans a augmenté. Le conflit patrimonial, si l'on ose cette expression un peu agressive, pourrait ainsi réveiller le conflit générationnel, vieil héritage de mai 68 dont certains voulaient se débarrasser. Plusieurs causes expliquent cette évolution très dangereuse. Tout d'abord, les jeunes subissent de

plein fouet des difficultés à s'insérer dans le marché du travail et occupent plus que les autres des postes à bas salaires. Ensuite, le fait qu'ils entrent plus tardivement dans la vie active et qu'ils vivent aussi plus tardivement en couple, repousse la constitution de leur patrimoine. Enfin, l'allongement de la durée de vie retarde désormais l'âge auquel la génération suivante reçoit l'héritage.

## L'allongement de la durée de vie retarde l'héritage

Le montant et la constitution du patrimoine dépendront de plus en plus de transmissions sous forme d'héritage ou de donations versées ou reçues par les ménages. Or, les héritages sont plus nombreux quand l'âge augmente. Eh oui ! L'héritage est transmis de plus en plus tard à cause du vieillissement de la population et de l'élévation de l'espérance de vie. Ce sont maintenant des quinquagénaires, voire des sexagénaires, qui vont hériter de la part des plus de 80 ans.

En 2004, 20 % des ménages de moins de 30 ans ont reçu un héritage ou une donation, contre 40 % pour ceux qui ont entre 40 et 50 ans, et 51 % pour les plus de 50 ans. Ce décalage renforce l'effet de l'âge sur la constitution du patrimoine. De ce point de vue, la suppression des droits de succession<sup>92</sup> va retarder encore plus les successions aux dépens des donations du vivant et renforcer les inégalités de patrimoine. Cette mesure

---

92. Les droits de succession constituent une des plus anciennes formes d'imposition : ils remontent à l'Empire romain, qui prélevait un vingtième des biens transmis afin de payer la retraite des soldats. Au Moyen Âge, le souverain était l'héritier ultime de tous les biens du défunt, et il fallait sa permission pour transférer ces propriétés aux descendants directs. La Révolution mit en place de modestes droits de succession : 1 % du patrimoine légué en ligne directe. La loi du 25 février 1901 va modifier ces droits de succession, avec l'instauration du barème progressif, mais avec un taux maximal entre parents et enfants de 2,5 %. En 1959, le taux marginal d'impôt sur les successions passe à 15 %, puis à 20 % en 1969 et enfin à 40 % en 1984 (avec sept tranches au lieu de trois). En 1992, afin d'accélérer la transmission de patrimoine, le gouvernement de Pierre Bérégovoy autorise la donation sans impôts de 300 000 francs (45 000 euros) à ses enfants, tous les dix ans. En 2006, la donation à ses enfants de 50 000 euros tous les six ans est exonérée de taxes.

profite surtout aux 10 % de ménages ayant les plus gros patrimoines puisque ce sont eux qui acquittent l'essentiel des droits, les autres étant déjà exonérés : 145 000 familles payent des droits par an, soit 40 % des successions annuelles. Les donations du vivant chuteront et l'héritage circulera moins vers les jeunes puisque ce sont les quinquagénaires qui hériteront. Enfin, la suppression des droits pourrait défavoriser les 12 millions de personnes qui ont souscrit une assurance-vie, dont l'avantage principal est la quasi-exonération de droits de succession. En revanche, toutes les mesures fiscales incitant à la donation du vivant aux plus jeunes contribuent positivement à faire circuler la richesse dans la société, en particulier des plus âgés vers les plus jeunes.

Il s'agit de savoir si la suppression des droits de succession, expérimentée dans certains pays (l'Italie par exemple), incite les individus à travailler plus pour accroître leur fortune et la céder à leurs héritiers, ou, au contraire, favorise la culture de la rente. Autrement dit, l'enrichissement doit-il être le fruit du travail et du talent, ou celui du lien héréditaire ? La vraie réussite, est-ce gérer un héritage ou se constituer soi-même son patrimoine ?

## **Le patrimoine des ménages les plus pauvres en revenus a baissé depuis 1992 !**

Un quart des ménages ayant les plus faibles revenus (moins de 1 300 euros par ménage), les « ménages à revenus modestes », possédait en 2004 un patrimoine médian plus petit qu'en 1992. Il est passé de 11 400 euros en 1992 à 10 500 euros en 2004. Au contraire, les ménages les plus riches en revenus ont vu leur patrimoine en euros constants croître de plus de 50 % dans la même période. En fait, en France depuis vingt ans, les catégories sociales les plus pauvres en revenus s'appauvrissent en patrimoine, tandis que les catégories les plus riches en revenus s'enrichissent en patrimoine.

Cette forte augmentation de la dispersion des patrimoines (voir annexe 51), c'est-à-dire des inégalités, s'explique par le fait que les riches en patrimoine ont plus de valeurs mobilières que les autres (30 % en possèdent). Ils ont ainsi bénéficié, malgré l'intermède du krach de septembre 2000 à mars 2003, de l'envol presque « irrationnel » des Bourses mondiales et du palais Brongniart en particulier. À l'inverse, il y a très peu de ménages modestes qui possèdent des valeurs mobilières, par essence plus risquées. Or, les performances des valeurs boursières sont largement plus élevées que les livrets d'épargne<sup>93</sup> ou les comptes chèques. Les différences de composition des patrimoines que nous avons décrites ci-dessus entre les ménages aisés et les ménages modestes ont donc accentué les inégalités patrimoniales.

## Le seuil de richesse en patrimoine est d'environ 400 000 euros net en 2007

### Notre définition du seuil de richesse en patrimoine : le double du patrimoine moyen des Français

De même que nous avons défini un « seuil de richesse en niveau de vie » (ou en revenus disponibles par unité de consommation), nous allons maintenant, à la lumière de ce que nous savons de la répartition et de la concentration des patrimoines, proposer une définition du « seuil de richesse en patrimoine ». Ce seuil permettra de dire à partir de quel montant de patrimoine net on peut qualifier un individu ou un ménage de « riche en patrimoine ». Sachant que le « seuil de pauvreté en patrimoine » n'a pas vraiment de sens, à la différence du seuil de pauvreté en niveau de vie, puisque, nous venons de le voir, on ne possède presque rien quand on est pauvre. Le seuil de pauvreté en patrimoine est un outil purement théorique. Car si l'on définissait ce plancher comme la moitié du patrimoine médian, on trouverait

---

93. La rémunération du livret A était de 3 % net par an au 1<sup>er</sup> août 2007.

50 000 euros environ en 2007. Or, ce chiffre ne reflète pas la réalité des patrimoines des ménages les moins fortunés puisque les 10 % plus infortunés en patrimoine ont un patrimoine inférieur à 850 euros. Nous avons même vu que 25 % des ménages ont un patrimoine inférieur à 10 000 euros. D'un point de vue fiscal sur la fortune, il n'y a rien à taxer chez les infortunés !

En revanche, l'utilisation du patrimoine moyen ou médian des ménages français va s'avérer un choix décisif dans la fixation de notre seuil de richesse en patrimoine. En effet, si l'on prend comme référence le patrimoine médian des Français en 2007 (100 000 euros), on peut alors fixer le seuil de richesse en patrimoine à environ 200 000 euros, soit le double du médian. Et si l'on prend comme référence le patrimoine moyen des Français (170 000 euros), le seuil de richesse passe à 340 000 euros. L'écart est donc très important. La répartition des patrimoines étant très inégalitaire, elle nous oblige à argumenter le choix de la moyenne ou de la médiane. Les ménages aux patrimoines éléphantesques tirent la moyenne vers le haut. Nous avons vu que les 10 % de ménages ayant le plus gros patrimoine possèdent plus de 390 000 euros (tandis que les 10 % ayant les plus maigres patrimoines disposent de moins de 880 euros).

Pour résumer :

En raison de la proximité entre le double de la moyenne (340 000 euros) et le seuil au-dessus duquel on fait partie des 10 % plus riches en patrimoine (390 000 euros), nous proposons de définir le « seuil de richesse en patrimoine » comme étant le double du patrimoine moyen. Au-dessus de ce seuil on peut se dire « riche en patrimoine ».

Les ménages les plus riches en patrimoine possèdent presque tous de l'immobilier et nombreux sont ceux qui, parmi eux, ont des valeurs mobilières. Compte tenu de la progression des prix de l'immobilier entre 2003 et 2007 (6 % par an), de

l'envolée des Bourses sur la même période (15 % en moyenne annuelle), de la sous-estimation par les ménages de leurs actifs et du moindre endettement des ménages riches, on peut considérer que le seuil réel de richesse en patrimoine net est de l'ordre de 400 000 à 450 000 euros en 2007.

	<b>2004 (source Insee en euros brut)</b>	<b>2007 (estimations auteur en euros brut)</b>	<b>2007 (estimations auteur en euros net)</b>
Patrimoine moyen	165 000	185 000	170 000
Patrimoine médian	98 000	110 000	100 000
Les 10 % plus riches en patrimoine (supérieur à)	382 150	430 000	390 000
Les 10 % plus pauvres en patrimoine (inférieur à)	870	980	880
Seuil de richesse 1 (double du patrimoine moyen net)			340 000
Seuil de richesse 2 (double du patrimoine médian net)			200 000

On peut évaluer que 7 à 9 % des ménages dépassent ce seuil estimatif des 400 000 euros. Cela représente entre 1,7 et 2,2 millions de ménages riches en patrimoine, et donc entre 3,5 et 4,9 millions de personnes.

### **Le seuil d'ultrrichesse en patrimoine : 1 400 000 euros en 2007**

En 2004, d'après l'Insee, les 1 % des ménages les plus fortunés en patrimoine avaient un total brut d'actifs supérieur à 1 270 000 euros. Si l'on reprend les hypothèses précédentes d'inflation de l'immobilier et des marchés financiers, et en tenant compte de la sous-estimation du patrimoine et d'un endettement plus faible des riches, on peut en déduire que le patrimoine des 1 % les plus fortunés est supérieur à environ 1 400 000 en 2007. Au-dessus de ce « seuil d'ultrrichesse », on peut se considérer comme « richissime en patrimoine ».

Il y a environ 240 000 ménages qui dépassent ce seuil, soit environ 400 000 personnes. Selon les statistiques internationales, les pays ayant le plus de personnes millionnaires en euros sont : les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Mais en proportion de la population, la France arrive en deuxième position.

Parmi ces 300 000 à 400 000 richissimes Français, il y a globalement trois sortes de riches : les héritiers, les hommes d'affaires qui ont réussi et les « doués » (sportifs, artistes ou gens de la télévision). Parmi eux, on trouve les « *ultrarichissimes* » (ceux dont le patrimoine dépasse les 100 millions d'euros), qu'on peut évaluer à 500 ménages environ en France<sup>94</sup>. Ce serait les « 500 familles » de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle (Édouard Daladier, au congrès du Parti radical en 1934, déclara : « *Deux cents familles sont maîtresses de l'économie française et, en fait, de la politique française* »), dont les influences politiques, économiques ou médiatiques ne sont plus à démontrer...

## En 2007, 518 000 foyers fiscaux acquittent l'ISF

En 2004, d'après la Direction générale des impôts, un peu moins de 2 % des ménages ont payé l'ISF<sup>95</sup>. Cette année-là, avec un seuil à 720 000 euros, parmi les 400 000 ménages acquittant cet impôt, le patrimoine des 10 % les plus riches était trois fois supérieur à ce seuil et celui des 1 % les plus fortunés l'était de 11 fois.

---

94. Les cinq premières fortunes de France en 2006, d'après *Libération* du 29 juin 2007, seraient : Bernard Arnault (17,2 milliards d'euros, patron du groupe LVMH), Gérard Mulliez (14 milliards d'euros, patron du groupe Auchan), Liliane Bettancourt (12 milliards d'euros, première actionnaire du groupe L'Oréal), Serge Dassault (6,6 milliards d'euros, patron du groupe Dassault) et François Pinault (6,3 milliards d'euros, patron du groupe PPR).

95. Le patrimoine déclaré à l'ISF est inférieur au patrimoine tel que le calcule l'Insee, car dans l'ISF le patrimoine est net – on enlève les dettes et les emprunts –, le patrimoine professionnel exploité est schématiquement enlevé et la résidence principale bénéficie d'un abattement de 20 %, mais on comptabilise les meubles, les bijoux et certaines œuvres d'art.

Parmi les 400 000 ménages acquittant l'ISF en 2004, on avait ainsi la répartition suivante selon les tranches de patrimoine déclaré :

<b>Nombre de ménages payant l'ISF en 2004</b>	<b>% des ménages payant l'ISF en 2004</b>	<b>Tranches de l'ISF en 2004 en euros</b>
400 000	100 %	Supérieur à 720 000
136 000	34 %	Entre 720 000 et 1 161 000
200 000	50 %	Entre 1 161 000 et 2 520 000
40 000	10 %	Entre 2 520 000 et 3 517 000
20 000	5 %	Entre 3 517 000 et 8 245 000
4 000	1 %	Supérieur à 8 245 000

*Lecture : 1 % des ménages imposables à l'ISF ont un patrimoine imposable supérieur à 8,2 millions d'euros.*

En 2007, 518 000 foyers<sup>96</sup> ont payé l'ISF avec un patrimoine net déclaré supérieur à 760 000 euros. La moitié environ, soit 1 % des ménages (250 000 ménages), ont déclaré un patrimoine supérieur à 1 400 000 euros. Cela confirme en tous points notre estimation du nombre de « richissimes en patrimoine » (240 000 ménages), les 1 % de fortunés possédant un patrimoine supérieur à 1 400 000 euros. La dispersion des contribuables payant l'ISF est énorme : les cent foyers fiscaux les plus imposés déclarent, en 2007, un patrimoine moyen d'environ 200 millions d'euros, soit 250 fois plus que les cent ménages se situant juste au-dessus du niveau de seuil d'imposition de l'ISF.

Au sujet de l'ISF, il faut noter qu'avec la hausse de l'immobilier, un ménage propriétaire d'un appartement familial de 127 m<sup>2</sup> à Paris dépasse le seuil des 760 000 euros (le mètre carré vaut en moyenne 6 000 euros dans la capitale). Dans le sixième arrondissement, un appartement de 80 m<sup>2</sup> carrés à

---

96. Source : ministère du Budget, juillet 2007.

9 500 euros le mètre carré fait franchir le cap. Si le nombre de redevables à l'ISF a doublé entre 1997 et 2006, les prix de l'immobilier parisien, eux, ont été multipliés par 2,5 durant la même période.

Il ne faut pas non plus surestimer le montant de l'ISF payé par les redevables. En effet, avec le barème de 2007, jusqu'à 940 000 euros de patrimoine déclaré, on paye moins de 1 000 euros. Si l'on atteint 1,5 million d'euros de patrimoine, on paye 4 500 euros. Depuis dix ans, le nombre d'assujettis à l'ISF<sup>97</sup> augmente de 10 % par an (environ 40 000 personnes de plus par an) à cause de la hausse de l'immobilier et de la reprise des marchés financiers (depuis mars 2003). Cela les fait-il fuir la France pour autant ? Non, car la majorité de ceux qui payent l'ISF sont dans la première tranche (taxée à 0,55 % du patrimoine net) : ils payent donc moins de 2 000 euros par an. Pas de quoi vouloir déménager à Londres !

### **Profil de riche en patrimoine : propriétaire de son logement, indépendant, en libéral ou cadre, entre 40 et 60 ans, francilien ou rural, possédant des valeurs mobilières**

Être riche en patrimoine en France, en 2007, c'est appartenir à un ménage qui a un patrimoine net supérieur à 400 000 euros, c'est-à-dire deux fois le patrimoine moyen net de l'ensemble des ménages. Avec un tel patrimoine, on fait partie des 7 à 8 % environ des Français les plus fortunés, soit un peu moins de deux millions de ménages et un peu plus de quatre millions de personnes.

Ceux qui dépassent ce seuil de richesse en patrimoine ont généralement des niveaux de vie supérieurs à 2 500 euros par

---

97. Le nombre d'assujettis à l'ISF a progressé de 17 % en 2007 par rapport à 2006. Cet impôt a généré près de 4 milliards d'euros à l'État en 2007 (22 % de recettes supplémentaires par rapport à l'année précédente).

mois, par personne et par uc (3 750 euros pour un couple sans enfants et 5 250 euros pour une famille avec deux enfants). Ils ont plutôt entre 40 et 60 ans. Ils occupent plutôt des fonctions de gros travailleurs indépendants (chefs d'entreprise de plus de dix salariés), libéraux (médecins, avocats, etc.), ou de cadres. Ils sont donc aussi généralement plus diplômés que l'ensemble de la population. Ils habitent plutôt soit dans les zones rurales, où on trouve beaucoup de professions libérales et de propriétaires fonciers, soit en région parisienne. Ils sont généralement tous propriétaires de leur résidence principale ou ont réalisé une plus-value sur celle-ci. Ils possèdent un portefeuille de valeurs mobilières, plus risquées que les livrets d'épargne mais qui leur permettent de profiter de meilleurs rendements. Ils ont aussi parfois reçu un héritage ou une donation.

Les « richissimes en patrimoine » (les « *fortunissimes* » est un néologisme) ont un patrimoine supérieur à 1,4-1,5 million d'euros, soit plus de quatre fois le patrimoine moyen des ménages français. Ils font partie des un peu moins de 1 % des ménages « richissimes en patrimoine », ce qui représente un peu plus de 200 000 ménages, un peu moins de 400 000 personnes. Ils ont un profil similaire, mais plus prononcé, à celui des riches en patrimoine : niveau de vie supérieur à 4 500 euros par mois pour une personne seule (6 800 euros pour un couple et 9 500 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans). Ce sont encore plus de gros indépendants, des professionnels en libéral et des cadres « vraiment » supérieurs ou dirigeants. Ils ont en majorité suivi de longues études dans l'enseignement supérieur. Ils vivent beaucoup plus que les riches en région parisienne. Ils sont presque tous propriétaires de leur logement et ont presque tous des portefeuilles boursiers. C'est chez eux que l'on trouve beaucoup de résidences secondaires.

Si l'on devait répartir l'ensemble de la population des ménages en « classes patrimoniales », à l'image de ce que nous

avons fait pour les classes en niveaux de vie, nous pourrions identifier quatre ou cinq catégories selon le montant du patrimoine des ménages :

- la classe des « infortunés » (les plus pauvres en patrimoine) qui compte 10 % des ménages ayant un patrimoine inférieur à 1 000 euros ;
- la classe moyenne (80 % des ménages, entre 1 000 et 400 000 euros de patrimoine, sachant que le patrimoine médian de tous les ménages français est d'environ 100 000 euros) ;
- la classe « fortunée » ou riche en patrimoine (9 % des ménages avec un patrimoine supérieur à 400 000 euros) ;
- et la classe des *fortunissimes* ou richissimes en patrimoine (1 % des ménages ayant un patrimoine supérieur à 1,4 million d'euros).

On note donc que la classe dite moyenne est très large. Il faudrait sûrement la découper en deux parties inégales : la classe moyenne modeste (15 % des ménages, patrimoine compris entre 1 000 et 70 000 euros) et la classe moyenne fortunée (65 % environ des ménages, patrimoine compris entre 70 000 et 400 000 euros).

L'incertitude de ce découpage provient du manque d'enquêtes sur le sujet et des très fortes inégalités de patrimoine ; ces disparités sont cent fois plus élevées que les inégalités de revenus disponibles. N'oublions pas que 10 % des ménages fortunés possèdent la moitié du patrimoine total des ménages, tandis que la moitié des ménages ne possède que 7 % de ce patrimoine total. L'excessive concentration de la richesse patrimoniale exacerbe les extrêmes : d'un côté une masse qui n'a presque rien, de l'autre une infime minorité qui possède des actifs colossaux !

## En synthèse

### Être riche en patrimoine, en France, en 2007, c'est :

- avoir un patrimoine net supérieur à 400 000 euros par ménage ;
- être plutôt propriétaire de son logement ;
- être plutôt un chef d'entreprise indépendant, un professionnel en libéral ou un cadre supérieur ;
- avoir plutôt un niveau de vie supérieur à 2 700 euros par mois par uc (4 050 euros pour un couple et 5 670 euros pour une famille avec deux enfants) ;
- avoir sans doute reçu un héritage ou une donation ;
- avoir plutôt entre 50 et 60 ans ;
- être plutôt diplômé de l'enseignement supérieur ;
- vivre plutôt en couple avec au moins deux enfants.

### Être ultrariche en patrimoine, en France, en 2007, c'est :

- avoir un patrimoine net supérieur à 1 400 000 euros par ménage ;
- avoir sans doute un niveau de vie supérieur à 4 500 euros par mois par uc (6 800 pour un couple et 9 500 pour une famille avec deux enfants) ;
- être propriétaire de son logement ;
- avoir plutôt entre 55 et 60 ans ;
- avoir sans doute reçu un héritage ou une donation ;
- vivre plutôt en région parisienne ;
- avoir un portefeuille boursier ;
- être très diplômé de l'enseignement supérieur.

Après avoir étudié la seconde composante de la richesse d'un ménage, à savoir son patrimoine, il nous faut maintenant définir ce qu'est la richesse globalement, à la fois en niveau de vie et en patrimoine.



# En synthèse, qu'est-ce qu'être riche ?

« Pour un pays comme pour un individu, ce n'est pas tant d'être riche qui fait le bonheur, c'est de le devenir. »

Stendhal, *Vie de Rossini*

« Il faut l'aide du destin pour faire fortune.  
Les capacités personnelles ne suffisent pas. »

Ihara Saikaku (1642-1693), *Le Magasin éternel du Japon*

Être riche, c'est avoir à la fois un niveau de vie et un patrimoine de riche<sup>98</sup>

Nous venons de définir, dans les deux chapitres précédents, deux seuils de richesse : le « seuil de richesse en niveau de vie » (2 700 euros pour une personne seule), qui correspond au double du niveau de vie médian de l'ensemble de la population, et le « seuil de richesse en patrimoine » (400 000 euros par ménage), qui correspond au double du patrimoine moyen des ménages. En 2007, il y a environ 3,6 millions de personnes « riches en niveau de vie » et 4 millions de « riches en patrimoine ».

---

98. Voir annexe 54, « Tableaux de synthèse ».

Le montant du seuil de richesse en niveau de vie (ou revenus disponibles par unité de consommation) paraîtra sans doute bas pour nombre de lecteurs. Pourtant, avec 2 700 euros par personne (4 050 euros pour un couple et 5 700 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans), on appartient aux 7 % de Français les plus aisés en niveau de vie. Et avec un patrimoine de 400 000 euros (une maison en province ou un appartement à Paris), on intègre le groupe des 8 % de Français les plus fortunés en patrimoine. Cela sous-entend que les niveaux de vie et les patrimoines des riches sont plus petits qu'on ne le pense.

Pour conforter encore une fois la fiabilité de ces seuils, il suffit peut-être de souligner de nouveau qu'un tiers de la population française touche moins de 1 000 euros par mois et par personne. Et que 10 % des ménages français ont moins de 1 000 euros de patrimoine ! Les disparités de salaires et les inégalités de revenus du travail ou du patrimoine ne concernent pas seulement les écarts entre les classes moyennes et les classes des richissimes ; elles concernent aussi les écarts entre les classes moyennes et les classes pauvres (y compris les travailleurs).

Rappelons aussi que pour les services fiscaux, la fortune en patrimoine commence à 760 000 euros en 2007 (seuil de la première tranche de l'ISF), et que la dernière tranche d'imposition sur les revenus débute à 5 556 euros par mois (66 679 euros par an) pour une personne seule en 2007, à qui on applique le taux maximal d'imposition sur le revenu de 40 %. Bien sûr, on sait que les patrimoines sont très souvent sous-évalués par les redevables et on ne connaît pas les nombreuses déductions ou exonérations qui s'appliquent à ces ménages « riches » selon la Direction générale des impôts.

On l'aura compris, la prise en compte conjointe des revenus disponibles (ou niveaux de vie) et du patrimoine est absolument nécessaire pour définir la richesse d'un individu ou d'un ménage. Car on peut avoir un train de vie de riche avec

de faibles revenus si l'on puise dans un patrimoine colossal acquis par héritage ou par plus-values : il suffit alors de déstocker ! De même, sans posséder de patrimoine de départ mais en ayant d'importants revenus, on peut se constituer un stock d'actifs en épargnant, c'est-à-dire en dépensant moins que ce que l'on gagne.

Mais nous l'avons déjà constaté, mises à part quelques très rares exceptions (créateurs de grosses entreprises, dirigeants de grandes sociétés cotées en Bourse ou vedettes du spectacle ou du sport), non significatives et qui ne peuvent servir ni de règle de conduite ni d'exemple tant elles sont improbables, il est difficile, voire quasi impossible aujourd'hui, de se constituer un patrimoine de riche par son seul travail, sans héritage ou donation. En tout cas, pas avant l'âge de 50 ans. En effet, le revenu disponible médian d'un Français vivant seul est de 1 350 euros environ en 2007, tandis que le seuil de richesse du patrimoine est de 400 000 euros. Ce patrimoine correspond donc à 25 années de revenus. En prenant une capacité d'épargne de 20 % des revenus, il faut donc 123 ans pour atteindre le patrimoine d'un fortuné ! Pour un « couple médian actif », il faut 62 années d'épargne !

## Être riche, c'est avoir 2 700 euros de niveau de vie par uc et 400 000 euros de patrimoine

### En bref, être riche correspond à :

Pour une personne vivant seule :

2 700 euros de niveau de vie  
+ 400 000 euros de patrimoine

Pour un couple sans enfants :

4 050 euros de niveau de vie  
+ 400 000 euros de patrimoine

Pour un couple avec 2 enfants :

5 700 euros de niveau de vie  
+ 400 000 euros de patrimoine

Nous n'avons pas pondéré, dans cette définition, le patrimoine par le nombre de personnes dans le ménage, car le patrimoine d'un ménage est moins sensible que les revenus à la taille de la famille. D'ailleurs, la Direction générale des impôts ne tient presque pas compte du nombre de personnes et des enfants à charge dans le calcul de l'ISF déclaré (les personnes à charge, les enfants la plupart du temps, ne donnent droit qu'à une réduction de 150 euros par tête).

On remarque, dans ces équations simples, que le seuil de richesse en patrimoine équivaut à 12 années de revenus disponibles. Avec un taux d'épargne de 20 %, il faudra 62 années à un riche solitaire pour atteindre ce seuil. Un couple riche aura besoin de 41 années (la durée d'une vie professionnelle) ; et une famille riche avec deux enfants, de 30 ans. On comprend pourquoi c'est vers 60 ans que les patrimoines sont les plus gros, et pourquoi les couples avec enfants ont les plus gros patrimoines.

Mais, comme nous l'avons dit, on peut être riche avec des revenus moindres si on a un patrimoine plus élevé. Par exemple, si une personne vivant seule perçoit 2 000 euros de revenus disponibles par mois, mais possède un patrimoine de 800 000 euros, nous la considérerons comme « riche ». De même, une famille de 4 personnes ne possédant que 300 000 euros de patrimoine, mais ayant des revenus disponibles de 10 000 euros par mois sera aussi qualifiée de « riche ». Les ménages qui se situent sous le seuil de richesse en revenus devront simplement puiser dans leur patrimoine, à condition bien sûr que celui-ci soit disponible immédiatement sous forme liquide, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'immobilier. D'où les difficultés légitimes des ménages redevables de l'ISF, à cause d'une maison ou d'un appartement bien situés (Île de Ré ou quartier chic parisien), mais qui ont des revenus modestes de retraités. Ainsi peut-on « homologuer » un couple sans enfants dans la catégorie des riches, si l'on a les combinaisons suivantes entre le niveau de vie et son patrimoine :

Niveau de vie en euros (couple sans enfants)	Patrimoine en euros
2 000	810 000
2 500	648 000
3 000	540 000
4 050	400 000
6 000	270 000
8 000	200 000
10 000	162 000
15 000	108 000

## Il y aurait 3 millions de riches et 350 000 richissimes en France

Il est difficile, avec les données actuelles en notre possession, d'évaluer le nombre de personnes réunissant les deux conditions de richesse en niveau de vie et en patrimoine (avec les diverses combinaisons évoquées ci-dessus). Néanmoins, puisqu'il faut se jeter à l'eau, et selon nos estimations, il y aurait entre 2,8 et 3,5 millions de personnes satisfaisant aux deux critères de la « vraie » richesse matérielle, soit 5 à 6 % des ménages.

En ce qui concerne les richissimes, ils seraient dans notre pays environ 350 000 qui cumuleraient un niveau de vie ultrariche (supérieur à 4 500 euros pour une personne seule ou à 9 500 euros pour un couple avec deux enfants) et un patrimoine ultrariche (supérieur à 1,4 million d'euros), soit 0,6 % des ménages.

Ce nombre estimé de 3 millions de riches est bien sûr à comparer avec les 3,6 millions de pauvres officiels dans notre pays (pour une vision synthétique de la richesse et la pauvreté en niveau de vie et en patrimoine, voir l'annexe 54 à la fin du livre, et en particulier les deux graphiques).

Qui est riche ?

Abolghassem Ferdowski, poète persan du xi<sup>e</sup> siècle, a proposé une autre définition de la richesse : « *Est riche qui a l'âme grande et dédaigne d'amasser de l'argent ; pourtant, si tu n'as rien, acquiers un peu, car l'indigence n'attire pas le respect.* »<sup>99</sup>

---

99. *Le Livre des rois*, 1878, Paris, Imprimerie nationale.

# Quelles conclusions peut-on tirer ?

« Il n'est pas rare qu'il manque à l'un ce que quelqu'un d'autre a en trop. »

José Hernandez, *Martin Fierro*, 1872

« Les pauvres ont la glace en hiver et les riches en été. »

Un tract anarchiste

## Il en faut « peu » pour être riche !

La richesse, en France, est entourée de tabous et de fantasmes. Et de beaucoup de discrétion... Les sondages et autres enquêtes d'opinion qui essaient de cerner l'avis du public sur « le seuil de richesse » montrent que les Français ont tendance à surestimer le niveau de revenus à partir duquel on est « riche ». Par exemple, la Sofres<sup>100</sup>, en septembre 2004, a posé la question suivante à mille personnes : « *Être riche, selon vous, c'est pour un couple avec deux enfants, avoir un revenu mensuel net (avant impôts) estimé à...* » Plus de la moitié des personnes interrogées ont répondu « avoir des revenus supérieurs à 6 000 euros », dont 21 % « des revenus supérieurs à 10 500 euros » (voir annexe 53). La perception de la richesse en niveau de vie est donc bien plus haute que ne l'est la réalité.

En revanche, la perception de la richesse patrimoniale est assez « juste ». Le CSA<sup>101</sup> a interrogé un échantillon de mille personnes et a obtenu pour réponse : 480 000 euros. Cela provient du fait, certainement, que les patrimoines sont beaucoup plus dispersés que les revenus et très concentrés entre les mains de quelques ménages.

En réalité, nous l'avons vu, le niveau de vie et le patrimoine médians des Français sont bas. La France fait certes partie des pays les plus riches de la planète, mais on y trouve beaucoup de ménages pauvres et de classes moyennes inférieures.

La concentration de richesse n'est évidemment pas un phénomène propre à la France : 2 % de la population mondiale détiennent la moitié de la richesse mondiale et, selon l'ONU<sup>102</sup>, la moitié de la population mondiale n'en détient que 1 % ! Un patrimoine de plus de 1 650 euros vous place dans la moitié des personnes les plus riches du monde ; avec 46 000 euros, vous faites partie des 10 % les plus riches ; et avec 375 000 euros, vous accédez aux 1 % les plus riches du monde. Au passage, on peut remarquer que les 10 % plus riches de France comptent parmi les 1 % plus riches du monde ! Plus du quart des 10 % des personnes les plus riches au monde vivent aux États-Unis, puis au Japon, en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne, en France et en Espagne. Au total, l'Amérique du Nord, l'Europe et les pays à hauts revenus d'Asie-Pacifique (Taïwan, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Australie et Nouvelle-Zélande) possèdent 90 % des biens de la planète. En 2006, 9,5 millions de personnes étaient millionnaires en dollars sur la planète<sup>103</sup> (1 per-

---

101. Sondage CSA pour le magazine *Challenges* de juin 2006, repris en janvier 2007.

102. L'enquête a été faite sur les patrimoines nets, en tenant compte des taux de change et du pouvoir d'achat.

103. Source : 11<sup>e</sup> édition (2007) du *World Wealth Report* de Merrill Lynch et Capgemini.

sonne sur 684<sup>104)</sup>; 95 000 personnes possédaient un patrimoine supérieur à 30 millions de dollars ; et 1 000 personnes étaient milliardaires en dollars !

## Les inégalités se creusent depuis 1990

Depuis le début des années 1990, les inégalités de patrimoine se sont accrues beaucoup plus vite que les inégalités de revenus. Or, le développement d'une nation ne peut être équilibré que si la croissance des revenus du capital est égale à celle des salaires. Les marchés financiers qui régissent une grande partie de l'économie mondiale se préoccupent plus des riches, des rentiers et des classes moyennes supérieures que du sort du salariat, de la cohésion sociale et de l'État providence. Les générations des moins de quarante ans ont eu l'impression de voir leur niveau de vie végéter, tandis que les richesses produites continuaient d'augmenter à un rythme plus lent.

L'augmentation des inégalités, dans un pays où il n'y aurait pas de pauvreté, serait en partie, sinon acceptable, du moins justifiable. Mais la croissance des inégalités françaises, due essentiellement à l'enrichissement plus rapide des déjà riches, se double d'un nombre de pauvres toujours intolérable. Les écarts qui se creusent, au détriment des plus démunis et des classes moyennes inférieures, constituent donc un vrai danger pour la cohérence sociale, la croissance économique et la fraternité civile. La progression des inégalités pourrait ainsi se traduire, au pire par des conflits sociaux récurrents, une recrudescence des émeutes et la montée de l'insécurité et, au mieux, par une scission dans le mode de vie des différentes classes sociales avec une ghettoïsation à la fois des pauvres et des riches. Les ménages modestes ou démunis seraient refoulés dans des banlieues déshéritées à la

---

104. Une personne sur 165 en France, 1 sur 37 en Suisse, 1 sur 57 aux Émirats arabes unis, 1 sur 69 à Singapour et 1 sur 80 à Hong Kong.

dérive, tandis que les ménages aisés s'enfermeraient dans des zones luxueuses protégées ou ceinturées.

Car les inégalités de richesse en France et les disparités sociales sont de plus en plus spatiales, comme c'est aujourd'hui le cas aux États-Unis, où chaque classe vit dans des zones géographiques différentes et étanches. Le phénomène d'étalement urbain et de non-mixité est dû au problème du logement en France. Chez nous, comme dans beaucoup de pays européens, les classes aisées habitent de préférence dans les centres-villes. Les classes moyennes choisissent plutôt les périphéries et donc subissent des déplacements quotidiens lourds. C'est le cas de manière prononcée en région parisienne, mais aussi désormais dans la plupart des grandes agglomérations provinciales où la périurbanisation se développe à la vitesse grand V. Quant aux familles modestes ou pauvres, elles doivent quitter les parcs de logements privés inconfortables, mais urbains. Elles se concentrent, comme le note le CERC, dans les zones à logements sociaux, parfois très éloignées des zones d'emploi.

Au-delà du caractère simplifié de ces tendances actuelles, la réduction de la mixité sociale et l'étalement urbain posent de nombreux problèmes à la société française. Tout d'abord, cela exerce des effets extrêmement néfastes en matière d'éducation : les écoles des riches forment de mieux en mieux les meilleurs élèves, tandis que les écoles des pauvres entraînent l'ascension sociale. La mixité scolaire diminue et cela pénalise plus les élèves en difficulté, qui se retrouvent entre eux, que les plus doués.

## L'immobilier, la nouvelle fracture de la société française

À cause de la cherté de l'immobilier, due à une pénurie de logements, un membre de la classe moyenne ne pourra pratiquer

quement pas acquérir un logement par le seul fruit de son travail, sans l'aide de ses proches et sans héritage, même avec la baisse des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des prêts immobiliers...

Les grands gagnants de l'accroissement des inégalités en France, sur les vingt dernières années, sont les ménages riches en niveau de vie et déjà propriétaires de leurs logements. Les grands perdants sont les jeunes salariés qui ne peuvent compter sur le soutien ou l'héritage de leurs descendants. Les jeunes, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, et pour plusieurs décennies si rien ne change, seront donc beaucoup plus dépendants de la richesse de leurs parents que de leur propre travail ! Même si celui-ci va, bien sûr, beaucoup compter.

## La pauvreté est encore très et trop développée en France

Il existe 3,6 millions de pauvres officiels en France, dont le niveau de vie pour une personne vivant seule est inférieur à 675 euros par mois (la moitié du niveau de vie médian) et à 1 013 euros pour un couple sans enfants. Selon les standards européens, on trouverait près de 7 millions de pauvres en France. C'est beaucoup trop. Cela signifie que notre système de création et de redistribution de la richesse ne fonctionne pas bien. Il y a quelque chose d'inique au royaume de France. Le constat est d'autant plus intolérable que l'on sait que la pauvreté touche beaucoup plus les enfants que les autres : il y aurait près de 20 % des enfants français qui vivraient dans des ménages pauvres selon les normes européennes ! Cela paraît démesuré parce que l'opinion est beaucoup plus sensible à la pauvreté extrême – telle qu'elle s'exprime par exemple par les sans-abri ou les clochards – qu'à la pauvreté officielle, souvent cachée des familles. Mais avec 675 euros par mois,

une personne seule aura du mal à se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer et se déplacer. Comme l'écrivait Roberto Paz y Paz : « *À celui qui naît pauvre, elle revient plus cher qu'au riche, la vie.* »<sup>105</sup>

## Vaut-il mieux travailler ou être rentier ?

En France, le travail est beaucoup plus imposé que la rente (les revenus issus du capital), ou le patrimoine : un salarié gagnant plus de 4 000 euros par mois est plus taxé qu'un rentier percevant la même mensualité. Les différences de niveau de vie sont surtout dues, en premier lieu, non pas aux disparités de revenus du travail, mais aux écarts de revenus du patrimoine (gains sur les valeurs mobilières ou loyers encaissés, par exemple). Les ménages les plus riches ont une part plus importante de leurs ressources qui provient des revenus financiers. Le fait que les revenus du capital non professionnel soient moins imposés que les revenus du travail n'est vraisemblablement pas un moyen de revaloriser « la valeur travail », pour utiliser une expression qui a fait florès. Or, avec la progression des prix des terrains et de l'immobilier, et la croissance des marchés boursiers, on en vient à se demander s'il n'est pas désormais plus « rentable » d'être rentier que travailleur !

## Il y a trop de travailleurs pauvres à cause des temps partiels subis

Le chômage et l'emploi à temps incomplet subi sont les premières sources de pauvreté en France. Les jeunes peu qualifiés en sont le plus souvent les victimes. Ils cumulent alors instabilité de l'emploi et faible taux de rémunération. Pour

---

105. Paz y Paz R., *Les Ancêtres de l'avenir*, Éditions du Cerf, 1971.

les actifs plus âgés, la perte d'emploi devient un vrai drame individuel ou familial, car les chances de retrouver un poste à temps complet diminuent au-delà d'un certain âge. Passé la cinquantaine, elles sont faibles, voire très faibles, malgré les discours de circonstance sur la revalorisation de l'emploi des seniors. Être pauvre quand on ne veut pas travailler, c'est intelligible. Être pauvre quand on ne peut pas travailler, c'est compréhensible. Mais être pauvre quand on travaille, c'est inadmissible !

## Les vieux sont plus riches que les jeunes

Il ne s'agit pas dans ce livre d'opposer les jeunes aux vieux. Au contraire, si nous avons montré que les plus de soixante ans ont en moyenne des revenus, des niveaux de vie et des patrimoines qui croissent plus vite que les moins de trente-cinq ans, c'est pour mieux prôner la solidarité intergénérationnelle. Auparavant, jusqu'à la fin des années 1960, les personnes âgées comptaient sur les jeunes pour finir leurs jours du mieux possible. Aujourd'hui, les jeunes éprouvent de plus grandes difficultés matérielles à vivre, en moyenne bien sûr, que les retraités. Que les niveaux de vie et que les patrimoines soient plus élevés en fin de vie ou de carrière qu'au début, cela paraît logique. Mais que les vieux soient de plus en plus riches tandis que les jeunes sont de plus en plus pauvres, voilà une tendance dangereuse de la société française qu'il s'agirait d'inverser.

## La solitude est un facteur de pauvreté

Le taux de pauvreté des personnes vivant seules, quels que soient leur âge ou leur activité, et des familles monoparentales est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population française. Les personnes vivant seules ont des revenus disponibles près de deux fois inférieurs à la moyenne nationale. Beaucoup de ces ménages monoparentaux ou

solitaires comptent sur les allocations de logement ou familiales pour vivre, et ont des patrimoines largement plus faibles que les autres. Or, la structure démographique française évolue vers des familles monoparentales ou des personnes isolées (40 % des ménages aujourd’hui, contre 23 % en 1968).

Outre le vieillissement de la population, la France a un des plus forts taux de divorce au monde : 45 %<sup>106</sup>. Certes, on comptait 276 000 mariages en 2005, mais on relevait aussi 152 000 divorces. Cela veut dire que lorsque l’on célèbre désormais en grande pompe, au mois de mai, les noces des amoureux, le mariage finira en séparation dans un cas sur deux. Rétabli en 1884, mal considéré encore jusqu’au début des années 1960, le divorce s’est banalisé à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, puisque le nombre de divorces a été multiplié par quatre entre 1960 et 2000. Nous ne portons bien sûr aucun jugement moral sur ces faits. Mais force est de constater que les parents isolés souffrent plus que les couples de la pauvreté.

## La richesse dépend du niveau d'éducation et de l'héritage

Parmi les riches, les surdiplômés sont surreprésentés. Ils le sont encore plus chez les richissimes. *A contrario*, le faible niveau d'éducation et l'absence de diplôme ou de formation intensifient le risque d'exposition à la pauvreté, dès l'entrée dans la vie active pour les plus jeunes, et dès que les aléas économiques ou familiaux surgissent pour les autres. Les premières cibles des délocalisations ou des licenciements sont les personnes sans qualification, victimes des bas salaires dans les pays émergents. Les femmes divorcées inactives, ayant un ou plusieurs enfants à charge, ont, hélas, aussi moins de diplôme.

---

106. C'est en réalité le taux conjoncturel de divortialité qui indique le nombre de divorces dans une promotion fictive de mariages dont les taux de divorce seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée.

Enfin, il faut mentionner de nouveau l'importance que reprennent les héritages ou les donations dans la constitution du patrimoine, immobilier en particulier, et l'élévation du niveau de vie. Sans transmission reçue, la vie sera plus dure. L'ascenseur social français, modèle d'accroissement de la richesse des classes moyennes jusqu'en 1990, s'est grippé.

## Il faut de plus en plus de revenus pour se constituer un patrimoine

Le patrimoine moyen des Français (200 000 euros) équivaut à presque sept années de revenus disponibles moyens des ménages (30 000 euros annuels par ménage). Si l'on considère qu'un tel ménage peut épargner 15 % de ses revenus par an, il lui faudra 45 années pour se constituer le patrimoine moyen actuel. C'est une vie entière de travail, sans aléas, incidents de parcours ou autres grosses dépenses, qui sera ainsi consacrée à l'acquisition, par exemple, d'un petit appartement ou d'un pavillon ancien de 200 000 euros.

La création et la redistribution de richesse, telles qu'elles se forment depuis une quinzaine d'années, développent **cinq fissures dans la société française** : une fissure **socio-professionnelle** (entre ceux qui ont des revenus d'activité et ceux qui travaillent peu ou pas), une fissure **patrimoniale** (entre les rentiers et les laborieux), une fissure **immobilière** (entre les propriétaires et les autres), une fissure **générationnelle** (entre les vieux qui s'enrichissent et les jeunes qui s'appauvrisent), et une fissure **éducationale** (entre les diplômés du supérieur et les non-diplômés). Cette dernière étant entretenue par le déclin de la mixité sociale et le séparatisme spatial. Alors, que peut-on faire pour combler ces fissures ?



# Quelles actions faut-il entreprendre pour mieux créer et répartir la richesse ?

« *J'aime mieux un homme qui a besoin de richesse qu'une richesse qui a besoin d'homme.* »  
Boccace (1313-1375), *Le Décaméron*

## Faire de la lutte contre la pauvreté une grande cause nationale

Depuis près de vingt ans, aucun gouvernement ne s'est fixé d'objectifs concrets pour venir à bout de la pauvreté en France. Comme si la priorité donnée à la lutte contre le chômage était le remède exclusif à la misère. Certes, l'emploi est un des leviers essentiels pour éradiquer l'indigence dans un pays riche. Mais est-ce suffisant et est-ce le seul ? Les maux du chômage et de la pauvreté sont liés, mais aussi indépendants. La pauvreté des enfants, la misère ou la précarité des familles monoparentales, les conditions de vie précaires de certains retraités, les sans-abri, la paupérisation des jeunes mal formés et exclus trop tôt du système scolaire, la pénurie de logements, la cherté qui rend inaccessibles les rêves de propriété immobilière, la précarité des travailleurs pauvres ou des smicards, ne se résoudront pas seulement par la crois-

sance des investissements et de la consommation, qui sont les deux piliers de la création d'emplois.

La pauvreté d'une frange de la population française exige des stratégies et des moyens radicaux et exceptionnels, accompagnés d'objectifs précis de la part de l'État, et qui englobent la libération des énergies créatrices d'emplois, mais aussi la résolution des problèmes concernant la garde des enfants, le logement, les transports en commun, la non-mixité et l'exclusion scolaire... Il faut aussi une aide plus poussée, avec contrepartie, aux malchanceuses victimes de réels risques sociaux (maladies, handicaps, illettrisme, licenciements, perte du conjoint, divorces laissant sans ressources, etc.).

Nous proposons deux mesures, qui pourront paraître symboliques à ceux qui ignorent les disparités de richesse telles que nous les avons décrites dans ce livre, mais qui serviront de guide à l'action de tous (pouvoirs publics, associations, citoyens et entreprises). Tout d'abord, il faut porter le seuil de pauvreté officiel, comme le font les autres pays européens, à 60 % du niveau de vie médian, afin de bien calculer le nombre de pauvres en France et de réévaluer ainsi les minima sociaux et salariaux tout en exigeant beaucoup plus des allocataires (contrôle renforcé, contreparties exigées, etc.). Ensuite, il faut inscrire ce seuil dans la Constitution française.

## Soutenir la solidarité sociale dans l'économie de marché

### Miser sur l'économie de marché

La France n'a pas le choix sur le système économique à adopter. Le mur de Berlin est tombé en 1991, cela fait presque une génération déjà. La mondialisation est entrée dans l'arène. Ceux qui ont cru aux utopies ou aux illusions marxistes en

sont pour leurs frais. Toute politique économique fondée sur la collectivisation des moyens de production, la négation du marché par la planification et la seule redistribution des richesses, aux dépens de la liberté d'entreprendre, conduit au mieux à la stagnation économique et sociale, au pire au totalitarisme et, paradoxe extrême d'une idéologie qui se voulait égalitaire, à l'enrichissement d'une caste de privilégiés, la *nomenklatura*. L'utopie et la richesse ne font pas bon ménage. Le xx<sup>e</sup> siècle a hélas montré qu'en poursuivant des buts utopiques et en soumettant la réalité aux désirs, on aboutissait à des charniers et des camps de concentration. Car à sacrifier ce qui est possible à ce qui est souhaitable, on s'engage sur une voie inhumaine.

Oui, il faut miser sur l'économie de marché et la libre entreprise, qui, malgré leurs défauts, ont démontré leur extraordinaire capacité à créer de la richesse. Mais il faut aussi croire, aimer et protéger encore et toujours l'État providence, créé au milieu du siècle passé par les Anglais, et qui reste sans doute une des plus grandes avancées de la civilisation occidentale. La redistribution de richesse est en effet un puissant régulateur du capitalisme, qui, sans elle, serait profondément inégalitaire et conduirait alors à des crises, des krachs ou des révolutions. On ne peut compter sur « *la main invisible du marché* » qui organiseraient les échanges et le jeu de l'offre et de la demande pour redistribuer entre tous les richesses créées, réellement ou virtuellement (par la spéculation financière, par exemple). La « *main invisible* » chère à Adam Smith a parfois été la « *main visible* » de quelques spéculateurs ou patrons grossiers qui ont abusé du système. Il revient aux nouvelles générations, débarrassées des chimères du passé, d'équilibrer le libéralisme par une équitable répartition des richesses entre les actionnaires, les entrepreneurs, les salariés et les malchanceux (handicapés, malades, retraités solitaires, victimes involontaires de la pauvreté, etc.). Vive la solidarité sociale dans l'économie de marché !

## Réduire le « train de vie de riche » de l’État

Mais attention, sauver l’État providence signifie aussi le réformer, éliminer les dépenses inutiles, revenir à un État « modeste », supprimer les trains de vie de nabab de certains pouvoirs publics et renforcer l’efficacité de la fonction publique. « *L'exemple n'étant pas le meilleur moyen pour diriger les hommes, mais le seul* »<sup>107</sup>, il est urgent que les dirigeants politiques et administratifs montrent la voie aux citoyens pour réduire le déficit budgétaire. La liste serait longue de toutes les dépenses étatiques inutiles : trop de ministères, trop de députés, trop de sénateurs, trop de commissions et d’organismes coûteux sans intérêt, trop de « fromages de la République », trop d’échelons administratifs, trop de fonctionnaires cantonnés dans des missions dépassées, trop de dépenses militaires quand on pourrait créer une force armée, sinon européenne, du moins franco-allemande, trop d’ambassades et de consulats quand on pourrait partager certaines représentations avec nos voisins (allemands ou belges). Même si certaines de ces mesures, il est vrai, ne représentent qu'une mare dans l'océan des déficits publics, elles ne sont pas seulement symboliques et sont une condition *sine qua non* au grand chantier de la réduction de la dette nationale. Car le peuple français n’acceptera pas le serrage de ceinture de ses propres avantages sociaux si les dirigeants ne montrent pas l'exemple et ne牺牲ent pas des oripeaux du pouvoir (de la richesse), vestiges d'une autre ère et contraires à la stimulation de la création de richesse et à la sauvegarde de la politique de redistribution.

Cette exemplarité de l’État permettra alors de s’attaquer à des maux très français, qu’on surnomme, avec vantardise, « débrouillardise gauloise », « resquille » ou « système D », et qui s’appellent fraude fiscale, travail au noir (pas seulement les petits boulots, mais aussi chez les commerçants ou les professions libérales), faux chômage, absentéisme de complaisance,

---

107. D’après une citation d’Albert Schweitzer.

minimisation des chiffres d'affaires, perception indue d'allocations sociales, etc. Vaste programme dont le but est d'éroder les charges superflues pour mieux redistribuer à ceux qui en ont vraiment besoin : pour accroître la richesse et vaincre la pauvreté, pour réduire non pas le nombre de riches mais le nombre de pauvres !

## Construire un million de nouveaux logements par an

Après l'emploi, le logement, on l'a vu, est la deuxième source d'inégalité en France. Les politiques du logement des quarante dernières années ont échoué. Selon la couleur idéologique, on a favorisé, par la fiscalité, les taxes, les aides ou les lois, tantôt les propriétaires, tantôt les locataires. On a, par exemple, tenté de faciliter l'accès à la propriété par l'exonération partielle des intérêts d'emprunt<sup>108</sup> ou la mise en place des prêts à taux zéro. On a, d'un autre côté, protégé les locataires par le plafonnement de la hausse des loyers et des règlements en leur faveur, ou on les a aidés par les allocations de logement. Toutes ces mesures, au demeurant estimables, ont été inefficaces, voire gaspilleuses, car elles se sont attaquées aux effets plus qu'à la cause première, à savoir la pénurie de logements en France. Le manque structurel de terrains à bâtir et de constructions, depuis vingt ans, provoque une flambée des prix de l'immobilier et une concurrence féroce pour l'habitat entre les ménages. Dans ces conditions, les promoteurs, les spéculateurs et les propriétaires se frottent les mains tandis que le taux de propriété français est l'un des plus faibles d'Europe, que nombre de logements restent vieux et insalubres, que les difficultés à se loger sont récurrentes pour les classes moyennes et insurmontables pour les classes pauvres, et que les gens sont obligés de vivre de plus en plus loin de leur lieu de travail. En fait, il faut sortir de

---

108. Le principal bénéficiaire de l'exonération partielle des intérêts d'emprunt est le vendeur propriétaire, car cela va stimuler la hausse des prix de vente.

ce schéma pernicieux et repenser entièrement la politique du logement, en prenant le mal à la racine : la carence en logements. Il faut donc résolument construire des logements neufs. Et c'est possible !

Toute politique efficace du logement passe par trois actions : tout d'abord par la mise à disposition de terrains à bâtir, ensuite par un système de financement approprié, enfin par une offre adéquate.

Pour construire un million de logements par an, ce qui permettrait de satisfaire la demande actuelle et de renouveler le parc qui se dégrade chaque année, il faudrait mettre à disposition 20 000 hectares de terrains. Or, on constate une rétention et une spéculation foncières. Les propriétaires préfèrent conserver leurs terrains, dont les prix sont destinés à grimper. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse, beaucoup de villes ont préempté, systématiquement, depuis plusieurs décennies, les terrains. Outre l'expropriation, méthode radicale, ou la préemption contre une juste rémunération, une fiscalité plus lourde sur les terrains à bâtir non construits pourrait stimuler la mise à disposition de foncier.

Pour aider au financement, il faut absolument élargir le plafond des revenus pour les prêts à taux zéro, seule aide concrète de l'État aux primo-accédants (avec la déduction fiscale d'une partie des intérêts d'emprunt). Il faut aussi réduire, voire supprimer, les taxes et frais notariaux liés à l'acquisition de la première résidence principale. En compensation, une hausse des taxes sur les résidences secondaires ou les plus-values immobilières, avec un barème progressif, est tout à fait envisageable.

Enfin, il faut construire beaucoup plus de logements sociaux, tout en repensant l'urbanisme et les styles architecturaux : des surfaces à taille humaine, pas de barres d'immeubles, de petits lotissements, un respect strict des normes environne-

mentales et architecturales des régions ou des terroirs, des compromis entre les pavillons individuels et les petits immeubles collectifs, etc. Pour adoucir les longues « pendulations » entre les lieux de travail et la résidence, il faut accélérer la mise en service de transports en commun efficaces, peu coûteux et moins polluants, comme de nombreuses villes, heureusement, l'ont fait : tramways, métros régionaux, pistes cyclables, gratuité des transports pour les chômeurs ou bas salaires (sous certaines conditions). Car travail, logement et transports sont les conditions basiques d'accès à un niveau de vie plus riche.

L'accession à la propriété est une énorme source de sécurité face aux incertitudes des retraites futures, car elle permet une diminution des dépenses au moment de la baisse des revenus (si l'emprunt est remboursé bien sûr).

## Taxer plus la rente que le travail

### « **Imposez-nous !** »

Faut-il instaurer un plafond à la richesse, c'est-à-dire une limite au-delà de laquelle l'État prélèverait tous les revenus supplémentaires ou tous les patrimoines additionnels ? Où le taux d'imposition, en clair, serait de 100 % ? Voilà un sujet bien dangereux et épique à traiter. Cette mesure, en apparence absurde et totalitaire, va à l'encontre des boucliers fiscaux qui protègent les richissimes, des projets de suppression de l'ISF et des droits de succession, ou d'abaissement des tranches maximales d'impôts sur les revenus. Rockefeller, qu'on ne peut pourtant pas suspecter d'avoir été marxiste, avait préconisé, en son temps, que le salaire du P.-D.G. ne soit pas quarante fois plus élevé que celui des ouvriers. George Orwell, l'auteur de *1984*, avait prôné de réduire l'écart entre le salaire minimum et le plus haut revenu à un maximum d'un à dix. Des voix s'élèvent aujourd'hui en Allemagne

pour fixer à 3 millions d'euros le salaire maximal des P.-D.G. Aux États-Unis, des richissimes, tels que Bill Gates ou Warren Buffet, militent contre les projets de suppression des droits de succession en finançant des campagnes qui proclament haut et fort « *Tax us !* » (Imposez-nous !). L'héritage, selon eux, serait contraire à l'esprit pionnier américain fondé sur l'égalité des chances et le mérite personnel.

### **Réévaluer l'ISF hors résidence principale**

Bien sûr, nous ne recommandons pas un plafonnement fiscal de la richesse. Mais nous pensons qu'il est souhaitable de conserver l'impôt sur le patrimoine, voire d'en augmenter le barème, tout en excluant de l'assiette la résidence principale (même s'il est vrai qu'il n'appartient pas à l'État d'intervenir dans le libre choix des placements des citoyens ; mais vu le problème du logement actuel, cela paraît pertinent).

Il faut maintenir les droits de succession, avec même une plus forte progressivité, tout en dégrevant davantage les donations du vivant aux jeunes descendants.

### **Taxer plus les revenus du patrimoine non professionnel et baisser l'impôt sur les revenus du travail**

Nous pensons aussi que l'on peut baisser les impôts pour les classes moyennes, tout en réévaluant progressivement le barème des tranches supérieures dans des limites raisonnables, car, nous l'avons vu, une part des revenus des classes riches provient non pas des revenus d'activité mais des rentes du patrimoine financier ou immobilier. Le taux marginal supérieur d'imposition aux États-Unis est passé de 70 % à la fin des années 1970 à 28 % en 1986. Puis il a été ramené, sous le président Clinton, à 39 % en 1999, sans que cela diminue sensiblement le rythme de la progression des hauts revenus depuis cet accroissement. Comme l'écrit Thomas Piketty :

« *La perspective d'un revenu décent semble avoir un effet incitatif plus important pour les revenus modestes que la perspective d'un revenu encore plus élevé pour les revenus déjà confortables : les "trappes à pauvreté" sont potentiellement plus importantes que les "trappes à revenus moyens".* »<sup>109</sup>

Il faut taxer plus les revenus du patrimoine non professionnel (financier et immobilier donc), et les rentes de situation. Et essayer, dans la mesure du possible, sans plomber la dette et les déficits publics, d'alléger les revenus du travail et de l'activité. Nous proposons donc de baisser les impôts sur les revenus en finançant cette baisse par la création de la variabilité des taux d'imposition sur le capital, et cela en remplaçant le taux unique actuel de 27 % par une progressivité allant de 20 % à 40 % (40 % étant le taux maximal d'imposition sur les revenus).

Nous suggérons de différencier dans les revenus financiers, les opérations boursières classiques des vraies dérives spéculatives abusives en imposant plus fortement ces dernières.

## **Regrouper les deux impôts : ISF et impôt sur le revenu**

Nous suggérons en outre de regrouper le paiement des deux impôts (sur le revenu et l'ISF) dans une seule déclaration (pour diminuer les coûts de traitement et le « traumatisme fiscal »). Et pourquoi ne pas y rajouter les taxes foncières et d'habitation ? Il faut aussi mettre en place rapidement le prélèvement mensuel à la source (pour que chaque foyer connaisse réellement son revenu disponible).

Les deux impôts qui frappent les revenus et le patrimoine nous semblent obligatoires car ils imposent la richesse dans son ensemble. Mais toute augmentation de la TVA, impôt inégalitaire par excellence, nous semble aussi inutile !

---

109. Piketty T., *L'Économie des inégalités*, op.cit.

## Étudier la progressivité de l'impôt sur les sociétés et accroître la participation

Il faut étudier sérieusement la possibilité de revoir la fiscalité des entreprises et la participation ou l'intéressement des salariés aux bénéfices. Par exemple, faut-il instaurer la progressivité de l'impôt sur les sociétés, selon le montant des profits réalisés ? Il faut favoriser la participation et l'intéressement des salariés en élargissant les sommes versées. Cela signifie aussi sans doute introduire plus de variabilité dans les salaires. La part variable pourrait bénéficier d'avantages fiscaux ou d'exonérations de charges pour les entreprises. Quand les profits seraient forts, la part variable augmenterait de façon conséquente, ainsi que la participation ou l'intéressement. Mais quand ils seraient faibles, cette portion changeante tomberait, voire disparaîtrait quand les comptes vireraient au rouge (dans certains cas, cela éviterait la faillite ou la délocalisation). Ces pistes ont besoin, à l'évidence, d'approfondissement et de concertation entre les différents acteurs de la création de richesse.

## Réguler les grosses rémunérations

Nous sommes favorables à un encadrement des rémunérations abusives des dirigeants salariés non fondateurs. Nous visons principalement les parachutes dorés (n'est-il pas choquant de récompenser les échecs et les patrons qui font perdre de la valeur à leurs actionnaires et des emplois à leurs salariés ?), les retraites chapeaux (est-il normal de pérenniser des avantages inhérents aux responsabilités de la fonction de P.-D.G. quand on la quitte ?), l'attribution de paquets d'actions ou de stock-options (est-il éthique de s'attribuer à soi-même, à travers des comités de rémunération complaisants et « amicaux » des sommes de plusieurs millions d'euros chaque année ?), et les conditions d'exercice de ces stock-options (est-il légal de vendre ces actions avant que les cours ne s'effondrent parce qu'on est « initié » ?), etc.

## **Augmenter le travail en continu et à temps complet**

Si nous devions choisir entre la revalorisation systématique du SMIC et l'action pour favoriser l'emploi continu à temps plein, nous choisirions la seconde mesure. Nous avons vu qu'avec un SMIC, la vie est certes difficile mais on parvient à éviter la pauvreté. Au contraire, beaucoup de ménages pauvres doivent leur indigence à une situation de temps partiel subi. Il faut donc absolument éradiquer les situations de temps partiel non voulu. C'est prioritaire par rapport aux exonérations d'heures supplémentaires par exemple. Cela veut dire aussi renforcer le système de garde des enfants, grâce à la création de crèches et d'emplois supplémentaires dans les services à domicile.

## **Élever le niveau d'éducation de la population en n'oubliant personne en chemin**

L'amélioration des compétences techniques est la voie privilégiée pour trouver un emploi, lutter contre le dumping des pays émergents et créer les produits et les services du futur. Le vrai socle de la qualification et de la formation professionnelle, c'est l'école, de la maternelle à l'université. Le vrai enjeu de la France, c'est l'éducation de ses enfants et de ses jeunes<sup>110</sup>. Pour relever le défi de la pauvreté et de la mondialisation, l'issue la plus sûre et la plus rentable, c'est l'élévation du niveau d'éducation intellectuelle et manuelle de la population. On nous rétorquera que même si on élève le niveau de tous, on aura toujours besoin de facteurs ou de plombiers. Tout d'abord, nous n'avons pas parlé que des métiers intellectuels. Et même pour les professions manuelles, l'élévation du niveau de qualification technique et culturel peut permettre de rebondir après quelques années ou en cas de perte d'emploi.

---

110. L'État, par exemple, dépense en moyenne 6 700 euros par étudiant (sachant qu'il y a 1,4 million d'étudiants), soit moins que l'OCDE, contre 13 000 euros pour les élèves des grandes écoles.

Apprendre une autre langue vivante, si possible l'anglais, maîtriser les technologies de l'information, élever son niveau d'orthographe ou de mathématiques, élargir sa culture générale, ce n'est pas seulement un moyen d'avoir plus d'instruction pour le plaisir d'être instruit. C'est se donner les moyens, que l'on soit peintre en bâtiment, secrétaire ou coiffeur, de mieux s'insérer dans la société en mouvement, et de mieux appréhender la globalisation. C'est surtout se doter d'atouts pour mieux rebondir à trente, quarante ou cinquante ans, changer de poste, résister à la suppression des emplois non qualifiés pour évoluer vers du travail plus qualifié. Car la demande de travailleurs qualifiés, manuels ou intellectuels, augmente, tandis que celle des non-qualifiés s'écroule.

Il faut donc mettre fin à ce système de sélection aveugle qui exclut dès la classe de quatrième des jeunes du collège, souvent issus des catégories précaires ou pauvres. Que les tenants de l'élitisme forcené se rassurent ; cela ne va pas désavantager les meilleurs élèves, car quel que soit le système scolaire, les meilleurs seront les meilleurs et arriveront premiers aux concours. Mais que cet écrémage acharné ne se fasse pas par un broyage humiliant de ceux qui n'arrivent pas à suivre et qui doivent donc être aidés, encouragés, entourés, et à qui il faut donner plus de temps et de chances pour assimiler le savoir indispensable au monde d'aujourd'hui. C'est tout. Ce n'est ni le nivellement par le bas ni la fin des classements, mais simplement la montée en connaissances des plus défavorisés financièrement, socialement ou scolairement. Cela signifie accorder plus de bourses et de soutien scolaire, désenclaver les zones d'éducation en difficulté, leur donner plus de moyens, tout en envisageant, oui, des frais d'inscription progressifs selon le revenu, dans le supérieur et l'Université, et en appliquant le principe « sans résultats, pas d'aides ; sans mérite, pas de bourse ».

Car l'école française génère trop de laissés-pour-compte en cours de route. Elle est devenue l'une des plus élitistes du monde, sachant que les résultats des meilleurs élèves sont de plus en plus corrélés non pas au mérite intrinsèque, mais au

niveau de richesse des parents. La société française survalorise le poids du diplôme, ce qui creuse le fossé des rémunérations entre les individus peu ou pas diplômés (ouvriers et employés), et les cadres issus des meilleures filières. La « méritocratie française » fige l'écart de salaires dès le premier emploi. L'école tend ainsi à légitimer, comme l'a montré Thomas Piketty<sup>111</sup>, les inégalités de revenus.

Les « hussards de la République », que Jules Ferry a envoyés éduquer les Français majoritairement analphabètes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avaient reçu trois missions : apprendre à lire, écrire et compter. On ne lâchait pas, en principe, les enfants avant qu'ils n'aient acquis ce savoir minimum, d'où l'école obligatoire jusqu'à seize ans. Il faut définir pour la France d'aujourd'hui et de demain, le socle minimum de connaissances à acquérir avant que tout enfant ne parte de l'école, quitte à garder plus longtemps ceux qui mettront plus de temps pour les assimiler. Il faut instituer une sorte de « SMIG scolaire » : le « savoir minimum garanti ». Et il faut accompagner le renouvellement du savoir et du savoir-faire, de la maternelle jusqu'à la fin de la vie professionnelle par la formation continue.

Éradication de la pauvreté, réduction des dépenses étatiques inutiles, construction massive de nouveaux logements, taxation plus forte des rentes et plus faible du travail, et élévation du niveau d'éducation de la population : voilà les cinq piliers, sinon de la sagesse, du moins d'une politique plus efficace (pour la croissance économique) et plus juste (pour la solidarité sociale) de création et de répartition de la richesse en France.

---

111. *Op. cit.*



# Quelle richesse pour demain ?

« *Tu dis : “Je suis riche, je n'ai besoin de rien”  
et tu ne sais pas que tu es malheureux, pitoyable, pauvre et nu.* »  
Saint Jean, *Apocalypse*

« *Quand, après ma mort, la chouette  
Ira voleter tout autour de mon tombeau,  
Assoiffé sous la terre, aurais-je auprès de moi  
Les trésors que j'aurais amassés dans la vie ?* »  
Hatim Tayy († 605) *La Poésie arabe*

## La vie sera-t-elle plus dure pour ceux qui ne sont pas riches ?

En France, les riches, ainsi que les classes moyennes supérieures, échappent à la dureté de la vie matérielle, et sans doute à la dureté de la vie tout court. En revanche, pour la moitié des Français dont le niveau de vie n'excède pas le niveau de vie médian (1 350 euros par mois pour une personne seule<sup>112</sup>), les marges de manœuvre sont faibles. Leur budget doit supporter le poids croissant du coût du logement (loyers ou emprunts), des charges fixes contractualisées

---

112. Et 2 025 euros pour un couple, 2 835 pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

(électricité, téléphonie et assurances), et des contraintes subies (médicaments, médecins, frais hospitaliers, dont les remboursements diminuent depuis 2002). Les non-riches ressentent aussi plus fortement une forme d'anxiété face à l'emploi.

Ces difficultés, qui iront croissantes si on n'infléchit pas le creusement des inégalités, touchent plus les personnes seules (actives ou retraités), les familles monoparentales, les jeunes et les travailleurs à temps incomplet. Ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés endurent aussi l'éloignement des lieux de travail, les coûts de transports afférents aux déplacements, l'insuffisance de services publics et privés, le manque d'équipements collectifs et les risques d'insécurité.

D'après *Le Livre de la sagesse arabe* : « *Le pauvre est un étranger dans son pays.* »<sup>113</sup> Certes, les disparités de richesses sont acceptables et parfois légitimes. Mais si les inégalités de revenus et de patrimoine continuent à croître ainsi, les riches vont finir par être « étrangers » parmi la masse.

## Quel est le sens de l'enrichissement ?

Le but de l'activité économique est-il d'accroître la richesse ou d'accroître le bien-être collectif ? À partir d'un certain niveau de richesse, l'augmentation du revenu national est un assez mauvais indicateur de l'accroissement du bien-être. À partir d'un certain niveau de richesse, la croissance de l'économie et du revenu national pourrait diminuer et non pas augmenter le bonheur de la communauté. Pour cette raison, l'indicateur de développement humain de l'ONU, qui permet de classer les pays d'après leur niveau d'épanouissement, accorde un poids limité au revenu par tête. Autrement

---

113. Cité par Claude Gagnière dans *Le Bouquin des citations*, Robert Laffont, 2000.

dit, à partir d'un certain seuil, l'argent ne fait plus le bonheur, mais en deçà d'un autre seuil, il fait le malheur !

La richesse, ce n'est pas seulement de l'argent, mais aussi de la culture, des réseaux, de l'élitisme. La richesse est multidimensionnelle. Elle dépend du capital social et culturel. Car les inégalités se cumulent entre elles : d'un côté, on empile les priviléges, de l'autre, les handicaps. La richesse économique, avec une distribution beaucoup plus inégalitaire du patrimoine que des revenus, entretient la richesse sociale, faite d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées. Ce réseau, chez les riches, permet d'amplifier les pouvoirs de chacun, ce que d'aucuns nomment les « cercles ». La richesse matérielle favorise aussi la réussite scolaire dans un système éducatif où la compétition est âpre. Cette réussite scolaire nourrit, à son tour, la réussite culturelle et matérielle.

## L'homme du XXI<sup>e</sup> siècle sera-t-il cet *Homo « economicus »* seulement motivé par la richesse ?

L'argent, les biens matériels et la propriété doivent-ils être les seuls moteurs de notre société ? Pendant des décennies, posséder plus de choses et de biens, de plus en plus chers, a été le moteur de la croissance économique. Peut-on imaginer un monde où, une fois les besoins fondamentaux satisfaits pour tous, le désir de possession, l'accumulation de richesses superflues et la course effrénée à la consommation céderaient la place au besoin de maîtriser sa propre existence et son environnement ? Posséder plus de choses que nous n'en avons déjà, nous rendra-t-il plus heureux ? Les sociétés, au XXI<sup>e</sup> siècle, doivent apprendre à avancer dans le respect des individus, de la collectivité et de l'environnement naturel. La seule richesse matérielle ne peut être la finalité unique d'une société qui recherche l'équilibre.

À ceux qui croient encore à une société fondée uniquement sur l'accumulation de richesses matérielles, sans se soucier de la répartition, nous citons les vers de Pope :

*« Ô fils de la Terre ! Essayez-vous encore de vous élever  
Jusqu'au ciel en empilant montagne sur montagne ?  
Les cieux rient encore de vos vains efforts,  
Et ensevelissent les fous sous les amoncellements  
qu'ils élèvent. »<sup>114</sup>*

La richesse ne doit pas être un objectif maximal, mais une nécessité minimale. La progression de la richesse monétaire individuelle n'a de sens que si elle se traduit par un progrès social et humain pour tous.

---

114. Pope A., *Essai sur l'homme*, Éditions Ressouvenances, 1997.

# Glossaire<sup>115</sup>

**Activité économique** : L'activité économique d'une unité de production est le processus qui conduit à la fabrication d'un produit ou à la mise à disposition d'un service.

**Administration publique** : Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de Sécurité sociale. Il a pour fonction principale de produire des services non marchands ou de redistribuer du revenu et des richesses nationales. Les administrations tirent la majeure partie de leurs ressources des prélèvements obligatoires.

**Bas salaires** : Par convention, les bas salaires sont les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population.

**Biens** : Les biens sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être échangée. Ils sont demandés parce qu'ils peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins ou les désirs des ménages ou de la collectivité, ou encore pour produire d'autres biens ou services. La production et l'échange des biens sont des activités tout à fait séparées. Certains biens peuvent ne jamais être échangés, tandis que d'autres peuvent être achetés et vendus de nombreuses fois.

---

115. Glossaire tiré du dictionnaire en ligne de l'Insee (Insee.fr).

**Catégorie de logement :** Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre les logements occasionnels et les résidences secondaires est parfois difficile à établir. C'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

**Consommation finale des ménages :** Ensemble de la consommation des ménages. La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

**Cotisations sociales effectives :** Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de Sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et cotisations à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi.

**Dividendes :** Revenus de la propriété versés aux actionnaires qui ont mis des capitaux à la disposition d'une société. Une entreprise émet généralement des actions pour se procurer des capitaux autrement que par l'emprunt.

**Emploi précaire** : Les « formes particulières d'emploi » (ou parfois « emplois précaires ») regroupent tous les emplois qui ne sont pas à durée indéterminée à temps plein. Ce sont l'emploi à temps partiel, l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

**Emploi salarié** : Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent contractuellement pour une autre unité institutionnelle en échange d'un salaire. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

**Entreprise** : L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- l'entreprise sociétaire, par exemple une société anonyme (SA) ou une société à responsabilité limitée (SARL).

**Épargne des ménages** : La part du revenu disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale constitue leur épargne.

**Épargne salariale** : La participation, versée obligatoirement dans les entreprises de plus de 50 salariés, est bloquée pendant cinq ans et constitue bien une épargne pour le salarié. L'intérêsement, facultatif, est versé sous forme de primes. Il ne devient une épargne qu'à partir du moment où il est placé sur un plan d'épargne en entreprise. Le PEE a été créé en 1967 pour recueillir les sommes versées au titre de l'épargne salariale. Les sommes placées dessus sont exclues de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les salariés. Elles sont également exclues de l'assiette de l'impôt sur le bénéfice pour l'entreprise et ne sont pas assujetties aux cotisations sociales.

L'abondement versé par l'employeur est également exonéré d'impôt sur le revenu.

**Famille** : Un ménage comprenant au moins deux personnes et étant constitué, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants, constitue une famille. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfants).

**Famille monoparentale** : Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfants).

**Indicateurs d'inégalités** : Trois notions permettent d'analyser les inégalités de patrimoine. La mesure des **disparités** s'appuie sur des indicateurs comme la moyenne ou la médiane selon certaines catégories (revenu, âge, régions, etc.). Les indicateurs de **dispersion** évaluent des écarts entre des groupes de population ; il est ainsi possible, par exemple, de calculer le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane). Les indicateurs de **concentration**, quant à eux, tiennent compte des montants de tous les patrimoines, y compris les plus importants. Par exemple, la part des 10 % des ménages les plus riches peut être calculée dans la masse totale des patrimoines.

**Logement** : Un logement est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. Un logement habité de façon permanente est une résidence principale. Dans les recensements et les enquêtes auprès de la population, les personnes sont repérées par leur résidence principale. L'ensemble des personnes qui habitent une même résidence principale forment un ménage ordinaire au sens statistique (même s'il n'y a qu'une personne ou qu'elles n'ont pas de relations de famille). Une partie de la population est hors ménages ordinaires ; il s'agit des personnes qui résident dans des bâtiments à usage

collectif (casernes, maisons de retraite, services de long séjour des hôpitaux, couvents, prisons...) ou dans des habitations mobiles.

**Médiane** : La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif. Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian. En économie, beaucoup de variables sont limitées vers le bas et non vers le haut ; par exemple, le salaire est limité vers le bas par le SMIC alors que certains salaires peuvent être très élevés. Pour ces variables, dont la distribution est ramassée vers le bas et étirée vers le haut, la médiane se situe en général dans la partie ramassée de la distribution (donc dans une situation assez basse) alors que la moyenne est tirée vers le haut par les valeurs élevées de certaines unités (même si ces dernières sont peu nombreuses).

**Ménage** : Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les sans-abri), et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

**Niveau de vie** : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

**OCDE** : L'Organisation de coopération et de développement économique a, en 1961, succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), fondée en 1948 pour

gérer l'aide américaine d'après-guerre (plan Marshall). L'OCDE regroupe une trentaine de pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, ainsi que le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et, depuis 1995 et 1996, certains pays d'Europe centrale (la République tchèque, la Hongrie et la Pologne). L'OCDE est le principal rassembleur de statistiques sur les pays développés. Son siège est situé à Paris.

**OPCVM (parts d')** : Les SICAV ou FCP sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Le porteur d'une part de SICAV est propriétaire d'une fraction d'un portefeuille de valeurs mobilières, géré le plus souvent par des établissements bancaires. Le porteur d'une part de FCP est copropriétaire d'un portefeuille au sein du fonds commun de placement.

**Patrimoine** : Le patrimoine d'un ménage est l'ensemble des biens possédés par ce ménage à un moment donné. Il se compose d'actifs non financiers (terrains, logements, etc.) et financiers (actions, obligations, comptes d'épargne), et d'autres biens (meubles, équipements domestiques, véhicules, bijoux, objets d'art, etc.). Il est net quand on enlève les dettes.

**Pauvreté monétaire** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee le fixe habituellement à 50 % du niveau de vie médian, tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

**Pouvoir d'achat du salaire** : Le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter

avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires. C'est ainsi que si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. La notion ici retenue est le salaire, mais le raisonnement s'applique à l'ensemble des ressources (travail, capital, prestations familiales et sociales...).

**Prélèvements obligatoires** : Les prélèvements obligatoires sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Les cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

**Prestations sociales** : Transferts, en espèces ou en nature, aux ménages, destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins (liés à la maladie, la vieillesse, le logement, etc.). Ils sont effectués dans le cadre de l'assurance sociale par l'intermédiaire de régimes (publics ou privés) organisés de façon collective ou bien, en dehors de ces régimes, dans le cadre de l'assistance sociale, par des unités des administrations publiques ou des Institutions sans but lucratif au service des ménages. Les prestations sociales sont constituées de versements en espèces (pensions de retraite, allocations familiales, RMI, allocations de chômage, etc.), ou en nature (remboursements de soins ou de médicaments, etc.).

**Revenus catégoriels** : Il existe huit catégories de revenus, chacune soumise à des règles d'imposition particulières :

- les traitements, salaires, pensions et rentes viagères ;
- les rémunérations des dirigeants de société ;
- les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ;
- les bénéfices non commerciaux (BNC) ;

- les bénéfices agricoles (BA) ;
- les revenus fonciers ;
- les revenus mobiliers ;
- les plus-values immobilières, sur valeurs mobilières, sur biens meubles et professionnels.

**Revenu disponible** : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

**Revenu mixte** : Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

**Revenus primaires** : Les revenus primaires comprennent les revenus directement liés à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

**Revenus de la propriété** : Revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit, en échange de sa mise à disposition d'une autre unité institutionnelle. Ils comprennent principalement les dividendes versés par les sociétés, les intérêts et les loyers des terrains.

**Salaire** : Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur.

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables).

**SMIC** : Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est le salaire horaire minimum légal en France. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Le SMIC est revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac »), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Il est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

**Taux d'épargne** : Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut.

**Unité de consommation (uc)** : Afin de mesurer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, on pondère chaque ménage par un coefficient. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (uc). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs

personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide de l'échelle de l'OCDE suivante :

- 1 uc pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans.

Un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans vaut donc 2,1 uc.

**Valeurs mobilières** : Les catégories principales de valeurs mobilières sont les actions, les obligations, et les parts d'OPCVM.

# Annexes



## Annexe 1

### Part de la population bénéficiant d'une couverture maladie publique (en % en 1995)

Pays	Soins hospitaliers	Soins ambulatoires	Soins pharmaceutiques
États-Unis	46	45	12
Allemagne	92	92	92
France	99	99	99
Italie	100	100	100
Royaume-Uni	100	100	100
Suède	100	100	100

Source : OCDE Eco-Santé.

## Annexe 2

### Évolution de la structure familiale (en %)

Structure familiale	1968	1975	1982	1990	1999
Homme seul	6,4	7,4	8,5	10,1	12,5
Femme seule	13,8	14,8	16,0	17,1	18,5
Famille monoparentale	2,9	3,0	3,6	6,6	7,4
Couple sans enfants	21,1	22,3	23,3	23,7	24,8
Couple avec enfant	36,0	36,5	36,1	36,4	31,5
Ménage complexe	19,8	16,0	12,5	6,1	5,3
Nombre de ménages (millions)	15,8	17,7	19,6	21,5	23,8

Source : Insee, Recensements de la population. On appelle « ménage complexe » un ménage qui regroupe une famille et une personne isolée ou plusieurs familles.

Champ : France métropolitaine.

### Annexe 3

#### Taille des ménages depuis 1990 (en %)

Nombre de personnes par ménage	1990	1999	2004
1	27,1%	31,0%	32,8%
2	29,6%	31,1%	32,4%
3	17,7%	16,2%	15,1%
4	15,7%	13,8%	12,8%
5 et plus	9,9%	7,9%	6,9%
<b>Total des ménages (en millions)</b>	<b>21,5</b>	<b>23,8</b>	<b>25,4</b>
<b>Nombre de personnes par ménage en moyenne</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>

Source : Insee.

### Annexe 4

#### Taux de prélèvements et de redistribution sociale

##### Prélèvements obligatoires et redistribution sociale

Pays classés du plus fort au plus faible taux	Prélèvements obligatoires en % du PIB en 2004	Taux de redistribution sociale en % du PIB
Suède	51	30
France	44	27
Allemagne	35	27
Royaume-Uni	36	12
États-Unis	25	10
Japon	25	10

Source : OCDE.

### Part des dépenses publiques dans le PIB (en %)

Pays classés de la part la plus forte à la plus faible en 2005	1993	2000	2005
Suède	72,4	56,8	56,6
France	54,4	51,6	54,3
Danemark	60,6	54,2	53,2
Finlande	64,7	48,3	50,7
Belgique	56,2	49,1	50,1
Autriche	56,7	51,4	49,6
Italie	56,1	46,2	48,2
Portugal	47,8	43,1	47,8
Allemagne	48,2	45,1	46,8
Grèce	52	51,1	46,2
Pays-Bas	56,0	43,6	45,7
Royaume-Uni	46,1	39,8	45,5
Luxembourg	45,5	37,7	43,3
Espagne	44,1	39	38,2
Irlande	45,1	31,5	34,5

Source : OCDE.

### Prélèvements fiscaux et sociaux en proportion du salaire brut

Pays classés du plus fort au plus faible taux en 2005	Au niveau du salaire moyen			
	Impôts sur le revenu nets de transferts (1) en %	Cotisations employés (2) en %	Cotisations employeurs (3) en %	Prélèvement social et fiscal (1+2+3) en %
Belgique	27,9	14,0	30,3	72,2
Danemark	30,4	10,6	0,7	41,7
Allemagne	20,8	20,9	21,0	62,7
Grèce	5,6	16,0	28,1	49,7
Espagne	13,9	6,4	30,7	51,0

**Qui est riche ?**

<b>Pays classés du plus fort au plus faible taux en 2005</b>	<b>Impôts sur le revenu nets de transferts (1) en %</b>	<b>Cotisations employés (2) en %</b>	<b>Cotisations employeurs (3) en %</b>	<b>Prélèvement social et fiscal (1+2+3) en %</b>
France	15,4	13,6	42,3	71,3
Irlande	12,5	5,2	10,8	28,5
Italie	18,1	9,2	33,2	60,5
Luxembourg	12,6	13,9	13,6	40,1
Pays-Bas	10,5	21,7	10,4	42,6
Autriche	14,0	18,1	29,1	61,2
Portugal	10,1	11,0	23,7	44,8
Finlande	24,9	6,4	24,0	55,3
Suède	24,0	7,0	32,4	63,4
Royaume-Uni	17,4	9,1	10,5	37,0
États-Unis	15,8	7,8	7,8	31,4

Source : OCDE.

**Dépenses de protection sociale en % du PIB**

<b>Pays classés du plus fort taux au plus faible en 2003</b>	<b>1993</b>	<b>2003</b>
Suède	37,7	32,3
France	<b>28,7</b>	<b>29,1</b>
Allemagne	26,8	29,1
Autriche	27,3	28,6
Belgique	27,6	28,3
Union européenne à 15	27,5	27,2
Pays-Bas	30,7	26,3
Finlande	33,6	26,1
Royaume-Uni	27,7	25,9
Italie	25,2	25,4
Grèce	21,2	25,4

## Annexes

<b>Pays classés du plus fort taux au plus faible en 2003</b>	<b>1993</b>	<b>2003</b>
Luxembourg	22,5	23,3
Portugal	18,5	22,6
Espagne	23,4	19,2
Irlande	19,3	15,8

Source : OCDE.

### Annexe 5

#### Salaires nets mensuels en euros en 2004

	<b>Fonction publique d'État</b>	<b>Collectivités territoriales</b>
Cadres	2 472	2 809
Professions intermédiaires	1 792	1 753
Employés et ouvriers	1 578	1 370
Ensemble	2 108	1 578

Source : Insee.

### Annexe 6

#### Salaires nets mensuels moyens selon le sexe en euros en 2004

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Rapport des salaires femmes/hommes (en %)</b>
Fonction publique d'État	1 974	2 290	86
Secteur privé *	1 600	1 982	81

Source : Insee.

\* Y compris les chefs d'entreprise salariés.

**Annexe 7****Les salaires médians par métiers en euros courants en 2002**

<b>Professions</b>	<b>Salaires nets mensuels médians</b>	<b>Professions</b>	<b>Salaires nets mensuels médians</b>
Cadres transports	2 770	Agents tourisme et transports	1 460
Médecins et assimilés	2 770	Professionnels action sociale	1 440
Personnels études et recherche	2 740	Aides-soignants	1 370
Cadres banques et assurances	2 720	Ouvriers qualifiés mécanique	1 320
Ingénieurs et cadres de l'industrie	2 700	Conducteurs d'engins traction	1 320
Cadres commerciaux	2 690	Conducteurs de véhicules	1 320
Cadres administratifs	2 540	Employés de comptabilités	1 310
Cadres de la fonction publique (cat. A)	2 490	Employés administratifs de la fonction publique (cat. C)	1 310
Cadres et techniciens Informaticiens	2 250	Ouvriers des industries graphiques	1 300
Prof. de la communication	2 220	Ouvriers qualifiés maintenance	1 300
Cadres du BTP et chefs de chantiers	1 950	Ouvriers qualifiés des industries de process	1 290
Enseignants	1 900	Ouvriers qualifiés électricité et électronique	1 240
Infirmiers, sages-femmes	1 820	Employés administratifs	1 230
Formateurs, recruteurs	1 750	Secrétaires	1 210
Techniciens, agents de maîtrise en mécanique	1 740	Ouvriers qualifiés BTP	1 210
Techniciens administratifs de la fonction publique (cat. B)	1 730	Ouvriers qualifiés manutention	1 210

## Annexes

<b>Professions</b>	<b>Salaires nets mensuels médians</b>	<b>Professions</b>	<b>Salaires nets mensuels médians</b>
Armée, pompiers, police	1 670	Cuisiniers	1 210
Techniciens, agents de maîtrise électricité	1 660	Bouchers, charcutiers, boulanger	1 190
Techniciens, agents de maîtrise des industries de process	1 660	Ouvriers réparation automobile	1 180
Techniciens et cadres de l'agriculture	1 650	Agents entretien	1 100
Secrétaire de direction	1 650	Gardiens	1 090
Techniciens administratifs	1 650	Ouvriers non qualifiés mécanique	1 090
Employés et techniciens de banque	1 650	Employés, agents de maîtrise hôtellerie	1 060
Agents d'exploitations des transports	1 650	Ouvriers non qualifiés BTP	1 060
Techniciens, agents de maîtrise des industries légères	1 640	Ouvriers non qualifiés électricité et électronique	1 060
Techniciens, agents de maîtrise maintenance	1 600	Ouvriers non qualifiés industrie de process	1 060
Représentants	1 560	Ouvriers qualifiés textile, cuir, bois	1 040
Professionnels des arts	1 520	Artisans et ouvriers	1 040
Techniciens BTP	1 520	Employés de commerce	1 020
Professions paramédicales	1 520	Ouvriers non qualifiés manutention	1 010
Marins pêcheurs	1 520	Coiffeurs esthéticiens	1 000
Intermédiaires de commerce	1 490	Maraîchers jardiniers	990
Employés techniciens assurances	1 480	Ouvriers non qualifiés textile, cuir, bois	960

Source : enquête Emploi mars 2002, Insee.

Champ : salaires nets mensuels médians des salariés à temps complet.

Lecture : les familles professionnelles sont triées par salaire médian décroissant. Le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagne moins et que l'autre moitié gagne plus.

## Salaires et traitements bruts mensuels par salarié en euros en 2004

Sociétés non financières	2 475
Sociétés financières	3 425
Administrations publiques	2 258

Source : Insee, Comptes nationaux.

Note de lecture : les salariés des banques et autres institutions financières sont donc mieux rémunérés que les autres salariés.

## Annexe 8

### Niveau du salaire minimum en euros et proportion de personnes concernées

Pays classés par SMIC du plus fort au plus faible en 2006	SMIC en euros au 1 <sup>er</sup> semestre (par mois, brut)			% de personnes recevant le SMIC	
	1999	2005	2006	1999	2004
Luxembourg	1 162	1 467	1 503	16,8	18
Irlande	-	1 183	1 293	-	3,1
Royaume-Uni	866	1 197	1 269	2,5	1,4
Pays-Bas	1 064	1 265	1 273	2, 2	2,1
Belgique	1 074	1 210	1 234	n.d.	n.d.
<b>France</b>	<b>1 036</b>	<b>1 197</b>	<b>1 218</b>	<b>12,8</b>	<b>15,6</b>
Grèce	505	668	690	n.d.	n.d.
Espagne	416	599	631	2,6	0,8
Portugal	357	437	450	7,5	5,5

Source : Eurostat.

Note : selon Eurostat, il s'agit des personnes employées à temps plein. En fait, pour la France, les chiffres correspondent aux personnes à temps plein et temps partiel. Le chiffre, restreint aux seules personnes à temps plein, serait de 11,7 % en 2004 (estimations DARES).

n.d. : non disponible

## Annexe 9

### Les revenus annuels nets des petits entrepreneurs individuels en 2003 (en milliers d'euros)

Secteurs d'activité	Moyenne (en milliers d'euros)	Médiane (en milliers d'euros)	Effectif salarié moyen des employeurs
<b>Industrie hors artisanat commercial, énergie</b>	<b>19,6</b>	<b>14,0</b>	<b>2,4</b>
dont :			
Industrie des biens de consommation (hors agroalimentaire)	14,8	11,0	2,1
Industrie des biens d'équipement	30,8	23,0	2,6
Industrie des biens intermédiaires	19,9	14,0	2,6
<b>Commerce de détail (hors pharmacie, automobile) et réparation domestique</b>	<b>18,6</b>	<b>13,0</b>	<b>2,4</b>
dont :			
Artisanat commercial (boulangerie, charcuterie)	28,9	24,0	3,4
Autre alimentaire spécialisé (boucherie, primeurs...)	19,6	15,0	2,1
Petites surfaces d'alimentation générale	16,8	13,0	1,8
Équipement de la personne (habillement, cuir...)	17,0	12,0	1,9
Équipement du foyer et aménagement de l'habitat	17,2	13,0	2,0
Hygiène, sport, loisirs (librairie, disques...)	25,9	19,0	2,0
Autre non alimentaire, divers (tabac, horlogerie, bimbeloterie...)	13,6	10,0	1,8
Réparation articles personnels et domestiques	13,9	11,0	1,7
<b>Pharmacie</b>	<b>105,6</b>	<b>93,0</b>	<b>4,9</b>
<b>Réparation et commerce automobile</b>	<b>22,0</b>	<b>17,0</b>	<b>2,4</b>
<b>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</b>	<b>24,0</b>	<b>15,0</b>	<b>2,3</b>
dont :			
Intermédiaires du commerce	25,0	16,0	1,7
Commerce de gros	22,0	14,6	2,5

**Qui est riche ?**

<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Moyenne (en milliers d'euros)</b>	<b>Médiane (en milliers d'euros)</b>	<b>Effectif salarié moyen des employeurs</b>
<b>Services rendus aux particuliers</b>	<b>16,3</b>	<b>13,0</b>	<b>2,3</b>
dont :			
Hôtels, cafés, restaurants	18,3	14,0	2,4
Services personnels (coiffure, blanchisserie...)	13,5	11,0	2,1
<b>Services opérationnels aux entreprises</b>	<b>24,2</b>	<b>15,0</b>	<b>3,2</b>
dont :			
Sécurité, nettoyage et services divers, assainissement	25,4	16,0	3,3
<b>Conseil, assistance aux entreprises</b>	<b>41,2</b>	<b>26,2</b>	<b>2,8</b>
dont :			
Services professionnels (juridiques, gestionnaires et comptables)	47,5	29,0	3,0
Architecture, ingénierie, contrôle	35,1	24,0	2,5
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>26,0</b>	<b>16,0</b>	<b>2,5</b>
<b>Construction</b>	<b>24,3</b>	<b>20,0</b>	<b>2,4</b>
<b>Transports</b>	<b>16,4</b>	<b>12,0</b>	<b>2,8</b>
dont :			
Transports routiers de marchandises	22,1	20,0	3,0
Transports routiers réguliers de voyageurs (taxis, autocars...)	13,0	11,0	2,5
<b>Activités récréatives, culturelles et sportives</b>	<b>16,5</b>	<b>9,0</b>	<b>2,2</b>
dont :			
Hors presse, spectacle, audiovisuel	16,7	10,0	2,2
<b>Éducation non scolaire (formation permanente, auto-écoles...)</b>	<b>17,0</b>	<b>13,0</b>	<b>2,3</b>
Ensemble, divers 1 (hors location immobilière, services financiers et santé humaine)	23,6	16,0	2,5

Source : bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC) redressés par la structure par taille de chaque secteur dans Sirene.

Champ : petits entrepreneurs individuels de moins de vingt salariés de l'artisanat, du commerce et des services.

## Annexe 10

### L'influence de la durée du travail sur les inégalités de salaires

#### Distribution des salaires annuels et ses composantes en 2002

	Salaire annuel perçu	Salaire horaire	Horaire hebdomadaire	Durée annuelle d'emploi
Les 10 % les mieux payés sur les 10 % les moins payés	13,4	2,8	2,2	3,3

Source : Insee, exploitation des DADS.

Note de lecture : alors que les salariés les mieux payés ne gagnent que 2,8 fois plus en salaire horaire que les 10 % de salariés les moins bien payés, leur salaire annuel est 13,4 fois plus élevé car les 10 % moins bien payés travaillent souvent à temps partiel (deux jours par semaine ou trois mois par an, par exemple). Les 10 % mieux payés travaillent 2,2 fois plus longtemps par semaines et 3,3 fois plus longtemps dans l'année.

## Annexe 11

### Les revenus nets imposables des indépendants

#### Revenu net imposable moyen des indépendants en 2002

Groupes de secteurs	Revenu global net imposable moyen par an (en euros)	Indépendants touchant un salaire et des revenus non salariaux		Revenu net imposable moyen des salariés du privé par an (en euros)
Agriculture		Proportion d'indépendants (%)	Part du salaire dans les revenus (%)	14 835
	14 083	9,5	25,6	
Industrie, construction, transport de marchandises, commerce de gros	31 823	7,7	36,7	21 665

Qui est riche ?

<b>Groupes de secteurs</b>	<b>Revenu global net imposable moyen par an (en euros)</b>	<b>Indépendants touchant un salaire et des revenus non salariaux</b>		<b>Revenu net imposable moyen des salariés du privé par an (en euros)</b>
		Proportion d'indépendants (%)	Part du salaire dans les revenus (%)	
Commerce et services de proximité	22 447	7,3	44,7	15 304
Services où exercent les professions libérales et assimilées	54 405	16,4	22,4	23 132
dont professions de santé	61 306	19,5	20,0	16 145
Ensemble	30 396	10,3	29,4	21 019

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2002, Insee.

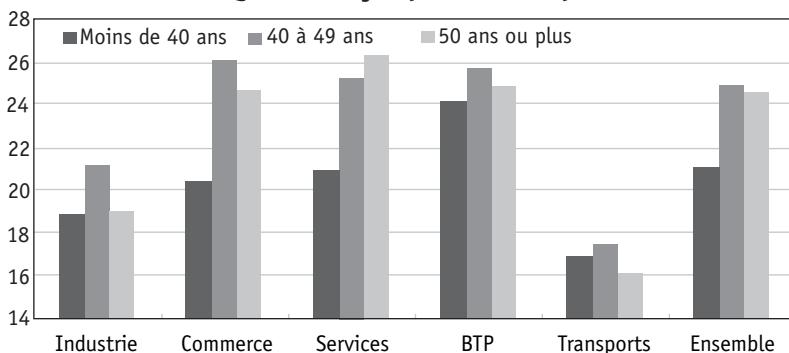
Champ : indépendants et dirigeants chefs de leur propre entreprise (hors aides familiales) rapprochés des salariés du privé. Ont été exclus les individus déclarant des revenus négatifs ou nuls, ainsi que ceux ayant commencé leur activité à une date postérieure à janvier 2002. De même pour les salariés du privé.

Lecture : les indépendants exerçant dans l'agriculture gagnent en moyenne 14 083 euros par an en 2002 : 9,5 % d'entre eux touchent à la fois des revenus d'activité non salariée et un/ou des salaires. Pour ceux-ci, le salaire représente en moyenne 25,6 % de leur revenu global. Les salariés du privé travaillant dans ce même secteur gagnent en moyenne 14 835 euros par an en 2002.

## Annexe 12

### Les revenus d'activité des entrepreneurs individuels en 2003

**Les revenus augmentent jusqu'à 50 ans, puis diminuent**



Source : Insee.

**Les femmes entrepreneurs sont 25 % moins bien payées  
que les hommes en 2003**

Secteurs d'activité	Hommes (revenus en milliers d'euros)	Femmes (revenus en milliers d'euros)	Revenus en milliers d'euros selon la taille de l'entreprise	
			Sans salarié	1 à 19 salariés
Industrie	21,4	12,4	15,3	32,6
Commerce	24,9	21,4	14,9	41,1
Services	28,1	18,2	19,9	37,1
BTP	24,4	20,2	19,7	31,9
Transports	16,5	16,3	14,2	27,3
<b>Ensemble</b>	<b>25,2</b>	<b>19,0</b>	<b>17,9</b>	<b>37,2</b>

Source : Insee.

## Les revenus d'activité libérale moyens bruts des médecins en euros

Spécialités	1993	2003
Psychiatres *	48 900	54 500
Dermatologues	60 400	58 600
Pédiatres	50 900	64 800
Rhumatologues	58 200	65 300
Pneumologues	57 600	66 200
Gynécologues	66 700	76 800
ORL	75 400	78 700
Gastro-entérologues	78 100	87 200
Stomatologues	84 900	99 500
Cardiologues	83 100	100 800
Ophtalmologues	83 400	105 700
Chirurgiens **	100 300	110 500
Anesthésistes	117 900	143 400
Radiologues	137 400	192 100
<b>Ensemble des spécialistes ***</b>	<b>80 500</b>	<b>98 800</b>
Omnipraticiens	55 300	65 100
<b>Ensemble des médecins</b>	<b>66 900</b>	<b>80 700</b>

Source : Drees, fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (Insee-DGI).

\* Psychiatres et neuropsychiatres ; \*\* Chirurgiens et chirurgiens-orthopédistes ; \*\*\* la Drees ne suit pas les spécialités dont les effectifs sont peu nombreux. Au total, elle suit 14 spécialités : anesthésistes, cardiologues, chirurgiens, dermatologues, gastro-entérologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL, pédiatres, pneumologues, psychiatres, radiologues, rhumatologues et stomatologues.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraria au cours de l'année.

Note : En moyenne, les médecins gagnent 6 725 euros par mois d'honoraires brut en 2003. Mais les généralistes gagnent 5 425 euros par mois, soit un tiers de moins que les spécialistes (8 233 par mois).

## Annexe 13

### Composition du revenu annuel des ménages selon l'âge en France en 2004

Âge de la personne de référence	En % du revenu avant impôts					
	Revenu d'activité	Pensions	Revenu du patrimoine	Prestations familiales et de logement	Minima sociaux	Revenu avant impôts (en euros)
De 18 à 24 ans	87,5	2,6	0,1	7,0	1,8	17 655
De 25 à 34 ans	90,9	0,8	0,6	6,1	1,0	28 918
De 35 à 44 ans	88,6	1,0	1,7	7,3	1,0	36 585
De 45 à 54 ans	91,2	2,0	2,2	3,0	1,1	40 201
De 55 à 64 ans	66,8	25,6	4,6	1,1	1,3	35 774
De 65 à 75 ans	12,6	78,3	5,9	1,0	1,4	26 359
75 ans et plus	5,4	83,5	7,2	1,1	1,4	22 368
<b>Ensemble</b>	<b>69,7</b>	<b>21,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>	<b>1,2</b>	<b>32 135</b>

*Source :* enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

*Champ :* ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

*Note :* la répartition du revenu est légèrement inférieure à 100 % car certaines personnes touchent également une prime pour l'emploi. Celle-ci varie, en moyenne, entre 0,1 et 0,4 % du revenu selon le type de ménage. Les minima sociaux incluent le minimum vieillesse, l'AAH, le RMI et l'API.

## Annexe 14

### Composition du revenu annuel selon le type de ménage en France en 2004

Types de ménages	En % du revenu avant impôts						Revenu avant impôts en euros
	Revenu d'activité	Pensions	Revenu du patrimoine	Prestations familiales et de logement	Minima sociaux		
Personnes seules	83,7	9,0	2,0	2,5	2,2		18 843
Hommes vivant seuls inactifs	30,9	48,0	2,9	6,3	11,3		14 089
Hommes vivant seuls actifs	96,4	1,6	1,4	1,9	1,3		20 074
Femmes vivant seules inactives	23,3	60,8	4,5	4,7	5,9		15 308
Femmes vivant seules actives	92,3	2,4	1,9	1,9	0,9		19 616
Ménages de plusieurs personnes (sans lien de parenté)	71,0	17,0	2,7	4,7	4,0		37 525
Famille monoparentale	71,5	9,1	1,6	13,6	3,7		24 673
Pères	81,0	4,6	4,2	8,1	1,7		28 673
Mères inactives	37,2	22,0	2,0	24,6	13,7		20 630
Mères actives	76,0	7,6	0,9	12,7	2,2		24 835
Couples	86,6	6,2	2,4	3,8	0,6		42 366
Inactifs avec ou sans enfants	33,3	56,6	4,7	2,2	2,7		32 133
Homme inactif – femme active avec ou sans enfants	71,5	13,4	1,9	8,9	3,7		33 274
Homme actif – femme inactive sans enfants	79,6	16,2	2,5	0,5	0,6		37 486

Annexes

Types de ménages	En % du revenu avant impôts					
	Revenu d'activité	Pensions	Revenu du patrimoine	Prestations familiales et de logement	Minima sociaux	Revenu avant impôts en euros
Homme actif – femme inactive avec un enfant	91,0	2,1	2,5	2,4	1,0	42 822
Homme actif – femme inactive avec deux enfants	84,9	1,6	2,7	9,6	0,7	41 678
Homme actif – femme inactive avec trois enfants ou plus	75,7	1,0	1,9	19,2	1,7	43 421
Actifs sans enfants	96,6	0,0	2,6	0,2	0,1	40 557
Actifs avec un enfant	96,3	0,2	1,6	1,2	0,2	43 541
Actifs avec deux enfants	93,2	0,1	2,4	3,9	0,1	47 928
Actifs avec trois enfants ou plus	86,2	0,4	1,7	11,0	0,2	50 711
Ensemble des ménages de moins de 65 ans	85,0	6,7	2,3	4,4	1,1	34 987

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

Champ : ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, hors étudiants et retraités, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : la répartition du revenu est légèrement inférieure à 100 % car certaines personnes touchent également une prime pour l'emploi. Celle-ci varie, en moyenne, entre 0,1 et 0,4 % du revenu selon le type de ménage. Les minima sociaux incluent le minimum vieillesse, l'AAH, le RMI et l'API.

## Annexe 15

### Revenu disponible par ménage selon le type de ménage (moyenne)

En euros par an	2003	2004
Couple sans enfants	30 980	30 865
Couple avec un enfant	37 359	37 551
Couple avec deux enfants	41 336	41 337
Couple avec trois enfants ou plus	43 924	43 457
Famille monoparentale	23 493	23 677
Personne seule	16 380	16 290
Ménage sans famille principale	33 522	33 700
Ensemble des ménages	29 010	28 935

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

## Annexe 16

### Revenu disponible par ménage selon l'âge de la personne de référence

En euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 *	2003	2004
De 18 à 24 ans	15 313	15 291	15 462	15 333	15 842	16 636	16 947	16 847	16 517
De 25 à 34 ans	24 392	24 350	24 607	25 104	25 653	26 665	27 136	26 947	26 514
De 35 à 44 ans	30 492	30 598	31 073	31 362	31 988	32 534	33 272	33 026	33 235
De 45 à 54 ans	32 959	32 384	33 104	33 903	34 462	35 016	36 156	36 195	35 676
De 55 à 64 ans	26 234	26 633	27 845	28 597	29 108	29 898	30 848	31 218	31 361
De 65 à 75 ans	21 384	21 377	21 559	22 029	22 135	22 601	23 691	23 415	23 908

## Annexes

<b>En euros</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002 *</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
75 ans et plus	18 573	18 152	18 522	18 902	18 975	19 467	20 815	20 746	20 607
Ensemble des ménages	26 195	26 110	26 651	27 171	27 617	28 201	29 071	29 010	28 935

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent. Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Note : \* De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

## Annexe 17

### **Revenu disponible correspondant au niveau de vie médian de l'ensemble de la population en 2004**

<b>Types de ménages</b>	<b>Nombre d'unité de consommation</b>	<b>Revenu disponible mensuel en euros</b>
Personne seule	1	1 314
Couple avec 1 enfant de moins de 14 ans	1,5	1 971
Couple avec 1 enfant de plus de 14 ans	1,8	2 365
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	2,1	2 759
Couple avec 2 enfants de plus de 14 ans	2,5	3 285
Couple avec 3 enfants de moins de 14 ans	2,4	3 154
Couple avec 3 enfants de plus de 14 ans	3	3 942
Parent isolé avec 1 enfant de moins de 14 ans	1,3	1 708
Parent isolé avec 1 enfant de plus de 14 ans	1,5	1 971
Parent isolé avec 2 enfants de moins de 14 ans	1,6	2 102
Parent isolé avec 2 enfants de plus de 14 ans	2	2 628

Source : Insee, calculs d'après le niveau de vie médian.

## Annexe 18

### Le développement à trois dates

Estimations	Vers 1300	Vers 1700	En 1990
PNB par habitant – Europe	165	185	3 150
PNB par habitant – monde	170	175	1 250
Espérance de vie – Europe	25 ans	30 ans	71 ans
Espérance de vie – monde	26 ans	29 ans	61 ans
% d'agriculteurs dans la population active Europe	80	78	9
% d'agriculteurs dans la population active monde	80	80	47
Rendements du blé (quintaux à l'hectare) – Europe	7	8	43
Rendements du blé (quintaux à l'hectare) – monde	8	8	23
Taux d'urbanisation (ville de plus de 5 000 hab.) Europe (en %)	10	12	69
Taux d'urbanisation (ville de plus de 5 000 hab.) monde (en %)	9	10	42

Source : Encyclopaedia Universalis, article Développement.

## Annexe 19

### Évolution du niveau de vie des individus depuis 1970 en euros par an

Années	Moyenne	Médiane
1970	10 465	8 608
1975	12 811	10 826
1979	14 467	12 471
1984	14 923	12 959
1990	15 751	13 830
1996	15 942	14 148
1997	15 974	14 116
1998	16 335	14 392

## Annexes

Années	Moyenne	Médiane
1999	16 749	14 700
2000	17 141	15 008
2001	17 555	15 337
2002	18 043	15 806
2003	18 025	15 805
2004	18 030	15 766

*Source :* enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et de 1996 à 2004, Insee-DGI.  
*Champ :* individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

*Note de lecture :* en 1998, les individus disposaient en moyenne d'un niveau de vie de 16 335 euros, la moitié des individus avait un niveau de vie inférieur à 14 392 euros et l'autre moitié avait un niveau de vie supérieur à 14 392 euros.

## Annexe 20

### Niveau de vie moyen des individus par type de ménage en 2004

Individus appartenant à des...	Nombre total d'individus (en milliers)	Niveau de vie en euros
<b>Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans</b>	<b>48 079</b>	<b>18 218</b>
– Personnes seules	4 398	16 720
Hommes inactifs	377	13 150
Hommes actifs	1 976	17 630
Femmes inactives	516	14 150
Femmes actives	1 529	17 290
– Familles monoparentales	4 144	13 800
Pères	547	15 790
Mères inactives	734	11 030
Mères actives	2 863	14 130
– Couples	37 601	19 020
Couples d'inactifs avec ou sans enfant	2 462	16 880

**Qui est riche ?**

<b>Individus appartenant à des...</b>	<b>Nombre total d'individus (en milliers)</b>	<b>Niveau de vie en euros</b>
Homme inactif – femme active avec ou sans enfants	2 798	15 790
Homme actif – femme inactive sans enfants	1 055	23 630
Homme actif – femme inactive avec un enfant	1 200	19 150
Homme actif – femme inactive avec deux enfants	2 289	16 740
Homme actif – femme inactive avec trois enfants ou plus	2 385	14 500
Couples d'actifs sans enfants	4 617	23 580
Couples d'actifs avec un enfant	6 263	20 610
Couples d'actifs avec deux enfants	9 660	19 320
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 873	17 250
<b>- Ménages complexes</b>	<b>1 936</b>	<b>15 510</b>
<b>Ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus</b>	<b>10 660</b>	<b>17 180</b>
Personnes seules	3 962	15 880
Couples	6 698	17 950
<b>Ensemble des individus</b>	<b>58 739</b>	<b>18 030</b>

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

Champ : individus appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni retraitée ni étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

## Annexe 21

### Niveau de vie des individus selon leur activité BIT en euros par an

	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2002*</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Actifs</b>	<b>17 026</b>	<b>17 101</b>	<b>17 536</b>	<b>18 014</b>	<b>18 481</b>	<b>18 965</b>	<b>19 277</b>	<b>19 442</b>	<b>19 387</b>	<b>19 347</b>
Actifs occupés	17 752	17 817	18 281	18 645	19 048	19 528	19 890	20 047	20 055	19 981
Chômeurs	11 858	11 787	11 966	12 328	12 540	13 158	13 369	13 539	13 353	13 635
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>15 259</b>	<b>15 174</b>	<b>15 511</b>	<b>15 906</b>	<b>16 174</b>	<b>16 462</b>	<b>16 818</b>	<b>17 111</b>	<b>17 136</b>	<b>17 141</b>
Étudiants de 18 ans ou plus	15 442	15 377	16 092	16 385	17 002	17 532	16 853	17 267	17 358	17 434
Inactifs de 18 à 64 ans	13 836	13 673	13 840	14 191	14 498	14 746	15 468	15 707	15 924	15 944
Retraités ou inactifs de 65 ans ou plus	16 042	15 972	16 310	16 733	16 886	17 165	17 927	18 146	17 943	17 854
<b>Enfants de moins de 18 ans (1)</b>	<b>14 834</b>	<b>14 922</b>	<b>15 146</b>	<b>15 456</b>	<b>15 854</b>	<b>16 283</b>	<b>16 604</b>	<b>16 735</b>	<b>16 622</b>	<b>16 697</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>15 942</b>	<b>15 974</b>	<b>16 335</b>	<b>16 749</b>	<b>17 141</b>	<b>17 555</b>	<b>17 829</b>	<b>18 044</b>	<b>18 020</b>	<b>18 030</b>

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent et dont l'activité BIT est renseignée.

Note : \* De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

(1) Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfant, quelle que soit leur occupation.

## Annexe 22

### Niveau de vie moyen des individus selon leur âge en euros par an

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 rétropolée *	2003	2004
Moins de 18 ans	14 838	14 923	15 146	15 464	15 857	16 282	16 735	16 622	16 697
De 18 à 24 ans	13 900	13 872	14 415	14 847	15 342	15 772	16 597	16 335	16 315
De 25 à 34 ans	15 705	15 783	16 012	16 453	16 900	17 480	18 018	17 828	17 832
De 35 à 44 ans	16 239	16 295	16 719	16 948	17 345	17 688	18 107	18 074	18 139
De 45 à 54 ans	18 475	18 317	18 779	19 384	19 797	20 092	20 427	20 504	20 061
De 55 à 64 ans	17 277	17 505	18 196	18 853	19 318	19 810	20 123	20 632	20 879
De 65 à 75 ans	15 847	15 873	16 054	16 400	16 595	16 929	17 361	17 304	17 437
75 ans et plus	15 557	15 186	15 418	15 727	15 815	16 142	16 946	16 863	16 812
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>15 942</b>	<b>15 974</b>	<b>16 335</b>	<b>16 749</b>	<b>17 141</b>	<b>17 555</b>	<b>18 043</b>	<b>18 025</b>	<b>18 030</b>

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Note : \* De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

## Annexe 23

### Niveau de vie moyen et évolution en pouvoir d'achat selon la catégorie sociale de la personne de référence du ménage

Catégories sociales	Niveau de vie en 2004 (en euros)	Évolution en moyenne annuelle 1996/2004 (en %)
Agriculteurs exploitants	14 126	2,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 537	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28 619	1,2
Professions intermédiaires	19 224	1,2
Employés	14 905	1,3
Ouvriers	14 183	1,6
Retraités	17 294	1,1
Chômeurs (1) n'ayant jamais travaillé et autres inactifs	13 237	2,2
Ensemble des individus	18 030	1,6

Source : enquêtes Revenus fiscaux année 2004, Insee-DGI.

(1) Les chômeurs sont classés comme actifs selon leur profession antérieure ; s'ils n'ont jamais travaillé, ils sont regroupés avec les autres inactifs.

## Annexe 24

### Structure selon les niveaux de diplôme de la personne de référence en 2003 en %

	10 % les plus bas	20% plus proches de la médiane	10 % les plus hauts	5 % les plus hauts	Ensemble de la population
Supérieur long	3,3	5,0	45,2	55,1	11,4
Bac + 2	2,9	7,9	12,3	10,1	8,4
Baccalauréat	7,5	12,1	13,6	11,2	11,8
CAP-BEP	24,6	35,3	13,3	10,2	27,8
Peu diplômés	61,8	39,7	15,6	13,4	40,6
Total	100	100	100	100	100

Source : enquêtes Revenus fiscaux, Insee-DGI.

Lecture : parmi les 10 % de personnes ayant le plus bas niveau de vie, 7,5 % des personnes appartiennent à des ménages dont la personne de référence a le bac et n'a pas de diplôme supérieur.

## Annexe 25

### Les inégalités de niveaux de vie entre les 10 % plus riches et les 10% plus pauvres en 2004

10% plus pauvres (D1)	753 €
Moyenne	1 503 €
Médiane (D5)	1 314 €
10% plus riches (D9)	2 363 €
Rapport interdécile (D9/D1)	3,1

Source : Insee.

## Annexe 26

### Nombre de ménages pauvres (en milliers)

Années	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
1970	3 435	2 491
1975	3 391	2 170
1979	2 787	1 660
1984	2 587	1 501
1990	2 960	1 486
1996	2 926	1 508
1997	2 957	1 483
1998	2 913	1 548
1999	2 899	1 510
2000	3 001	1 582
2001	2 934	1 514
2002	3 097	1 626
2002 rétropolée *	2 971	1 563
2003	2 922	1 570
2004	2 893	1 608

Source : enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et de 1996 à 2004, Insee-DGI.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : \* De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

## Annexe 27

### Le niveau de vie moyen des pauvres est de 540 euros en 2004 (seuil à 50 %)

<b>Seuil à 60 % de la médiane</b>	<b>1996</b>	<b>1998</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>	<b>2002 rétropolée *</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Taux (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7
Seuil (en euros)	707	720	750	784	790	790	788
Niveau de vie médian des pauvres (en euros)	578	596	622	657	662	650	646
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros)	550	570	600	630	640	630	630
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0
<b>Seuil à 50 % de la médiane</b>	<b>1996</b>	<b>1998</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>	<b>2002 rétropolée *</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Taux (en %)	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2
Seuil (en euros)	589	600	625	654	659	659	657
Niveau de vie médian des pauvres (en euros)	484	511	538	559	566	571	567
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros)	450	480	500	540	540	540	540
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	17,8	14,7	14,0	14,4	14,0	13,2	13,7

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, Insee-DGI ; \* 2002 rétropolée à 2004.

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Note de lecture : en 2004, le niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de 60 % est ainsi de 646 euros par mois, soit 140 euros de moins que le seuil. La moitié des individus considérés comme pauvres selon ce seuil disposent donc de niveaux de vie compris dans une fourchette large de 140 euros par mois. Les 10 % d'individus les moins pauvres ont un niveau de vie 1,2 fois supérieur à la médiane des niveaux de vie de leurs pairs. Les 10 % d'individus les plus pauvres ont, quant à eux, un niveau de vie au moins 1,4 fois inférieur à cette médiane, ce qui indique une plus forte dispersion des revenus les plus modestes.

Qui est riche ?

## Annexe 28

### Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2004

	Femmes				Hommes			
	Nombre de pauvres (en milliers)		Taux (en %)		Nombre de pauvres (en milliers)		Taux (en %)	
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Ensemble	3 660	1 936	12,1	6,4	3 207	1 699	11,2	6,0

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## Annexe 29

### Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge en 2004

	Femmes				Hommes			
	Nombre de pauvres (en milliers)		Taux (en %)		Nombre de pauvres (en milliers)		Taux (en %)	
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Moins de 18 ans	984	520	15,2	8,1	1 017	503	14,9	7,4
De 18 à 24 ans	433	237	17,8	9,7	379	210	15,3	8,5
De 25 à 34 ans	407	222	10,4	5,6	367	220	9,4	5,6
De 35 à 44 ans	526	281	12,1	6,5	439	258	10,4	6,1
De 45 à 54 ans	490	304	11,6	7,2	422	245	10,4	6,1
De 55 à 64 ans	272	151	8,3	4,6	309	190	9,8	6,0
De 65 à 75 ans	217	89	8,0	3,2	123	31	5,4	1,3
75 ans et plus	329	133	11,9	4,8	152	42	9,0	2,5
Ensemble	3 660	1 936	12,1	6,4	3 207	1 699	11,2	6,0

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## Annexe 30

### Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage en 2004

Individus appartenant à des...	Nombre total d'individus (en milliers)	Seuil à 60 %		Seuil à 50 %	
		Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
<b>Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans</b>					
- Personnes seules	<b>4 398</b>	<b>747</b>	<b>17,0</b>	<b>550</b>	<b>12,5</b>
Hommes vivant seuls inactifs	377	120	31,8	90	24,0
Hommes vivant seuls actifs	1 976	275	13,9	209	10,6
Femmes vivant seules inactives	516	144	27,9	107	20,7
Femmes vivant seules actives	1 529	208	13,6	144	9,4
- Familles monoparentales	<b>4 144</b>	<b>1 016</b>	<b>24,5</b>	<b>507</b>	<b>12,2</b>
Pères	547	89	16,2	39	7,2
Mères inactives	734	349	47,6	184	25,0
Mères actives	2 863	578	20,2	284	9,9
- Couples	<b>37 601</b>	<b>3 799</b>	<b>10,0</b>	<b>2 057</b>	<b>5,5</b>
Couples d'inactifs avec ou sans enfants	2 462	451	20,2	295	12,0
Homme inactif - femme active avec ou sans enfants	2 798	724	25,9	479	17,1
Homme actif - femme inactive sans enfants	1 055	90	8,5	47	4,5
Homme actif - femme inactive avec un enfant	1 200	168	14,0	96	8,0
Homme actif - femme inactive avec deux enfants	2 289	296	14,0	132	5,8
Homme actif - femme inactive avec trois enfants ou plus	2 385	552	23,2	244	10,2
Couples d'actifs sans enfants	4 617	189	4,1	105	2,3
Couples d'actifs avec un enfant	6 263	295	4,7	162	2,6

Qui est riche ?

<b>Individus appartenant à des...</b>	<b>Nombre total d'individus (en milliers)</b>	<b>Seuil à 60 %</b>		<b>Seuil à 50 %</b>	
		<b>Nombre d'individus pauvres (en milliers)</b>	<b>Taux de pauvreté (en %)</b>	<b>Nombre d'individus pauvres (en milliers)</b>	<b>Taux de pauvreté (en %)</b>
Couples d'actifs avec deux enfants	9 660	533	5,5	264	2,7
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 873	502	10,3	232	4,8
<b>- Ménages complexes</b>	<b>1 936</b>	<b>386</b>	<b>19,9</b>	<b>201</b>	<b>10,4</b>
<b>Ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus</b>	<b>10 660</b>	<b>920</b>	<b>8,6</b>	<b>320</b>	<b>3,0</b>
Personnes seules	3 962	508	12,8	246	6,2
Couples	6 698	412	6,1	73	1,1
<b>Ensemble des individus</b>	<b>58 739</b>	<b>6 867</b>	<b>11,7</b>	<b>3 635</b>	<b>6,2</b>

*Source :* enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

*Champ :* individus appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni retraitée ni étudiante.

*Note :* sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

## Annexe 31

### Le montant maximum du RMI jusqu'à fin 2007

Si un individu reçoit une aide au logement, ou s'il n'a pas ou plus de charges de logement, son RMI sera réduit d'un montant forfaitaire de : 52,90 euros pour une personne seule ; 105,81 euros pour 2 personnes ; 130,94 euros pour 3 personnes ou plus. Le montant maximum du RMI dépend de la situation :

Nombre d'enfants	Personne vivant seule	Couple
0	440,86 €	661,29 €
1	661,29 €	793,55 €
2	793,55 €	925,81 €
<b>Par enfant en plus</b>	<b>176,34 €</b>	<b>176,34 €</b>

Un parent isolé bénéficiaire de l'Allocation parent isolé disposait d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté à 50 % de la médiane, mais inférieur au seuil à 60 %. Le montant de l'allocation de RMI défini lors de sa création est largement inférieur au SMIC à temps plein ; ce choix n'a pas été modifié et l'écart tend même à s'accroître en raison de la progression du pouvoir d'achat du SMIC (1,5 % par an en moyenne de 1993 à 2005 contre 0,2 % pour le RMI). Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, l'allocation de RMI pour une personne seule représente moins de 35 % du SMIC à temps plein et pour un couple moins de 52 %.

## Annexe 32

### Les bénéficiaires de certaines prestations sociales (en milliers)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Retraités de droit direct	10 715	11 838	12 027	12 101	12 372	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	989	766	723	668	634	n.d.
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 154	6 404	6 444	6 471	6 519	6 542
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	614	710	732	751	766	786
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	946	1 097	1 073	1 090	1 144	1 238

Sources : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, Cnaf.

Champ : France entière.

n.d. : non disponible.

## Les bénéficiaires du minimum vieillesse selon l'âge (en 2003)

	Femmes		Hommes		Proportion de bénéficiaires dans la population totale (en %)	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%	Femmes	Hommes
60-64 ans	28,5	8,3	31,5	14,8	2,1	2,5
65-69 ans	44,8	13,1	48,9	22,9	3,2	4,1
70-74 ans	52,4	15,3	46,8	21,9	3,7	4,3
75-79 ans	58,0	16,9	40,6	19,0	4,6	4,8
80-84 ans	61,0	17,8	27,1	12,7	6,2	4,8
85-89 ans	39,8	11,6	10,6	5,0	9,8	6,0
90 ans ou plus	58,1	17,0	7,9	3,7	15,6	6,8
<b>Ensemble</b>	<b>342,6</b>	<b>100,0</b>	<b>213,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4,0</b>

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, enquête annuelle sur les allocataires du minimum vieillesse, 2003.

## Annexe 33

### Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux

	Allocataires en 2004	Allocataires en 2005	Évolution en % 2005/2004
Allocation d'insertion (AI)	47 400	34 100	-28,1
Allocation veuvage	11 200	6 800	-38,7
Allocation supplémentaire d'invalidité	111 500	112 600	1,0
Allocation de parent isolé (API) *	175 600	182 300	3,8
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	760 100	774 200	1,9
Allocation supplémentaire vieillesse (FSV)	547 500	537 000	-1,9
Revenu minimum d'insertion (RMI)	1 083 900	1 134 500	4,7
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	346 000	374 500	8,2

	Allocataires en 2004	Allocataires en 2005	Évolution en % 2005/2004
Allocation équivalent retraite – remplacement (AER)	32 200	42 400	31,7
<b>Ensemble des minima sociaux en métropole</b>	<b>3 115 400</b>	<b>3 198 400</b>	<b>2,7</b>
DOM	309 800	316 200	2,0
<b>France entière</b>	<b>3 425 200</b>	<b>3 514 600</b>	<b>2,6</b>

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees.

Allocation veuvage et allocation supplémentaire vieillesse : estimations Drees pour 2005.

ASS, AI et AER : données provisoires pour 2005.

\* avec 1 enfant ou 1 enfant à naître.

## Annexe 34

### Les bénéficiaires du RMI selon la situation familiale

Situation familiale	France métropolitaine		Dom	
	1994	2004	1994	2004
<b>Couples</b>	<b>164 757</b>	<b>179 101</b>	<b>25 261</b>	<b>31 051</b>
sans personne à charge	36 289	39 082	3 243	4 274
avec 1 personne à charge	43 829	44 091	6 136	7 154
avec 2 personnes à charge	39 264	41 682	7 260	9 035
avec 3 personnes à charge	23 417	28 266	4 402	5 879
avec 4 personnes à charge ou plus	21 958	25 980	4 220	4 709
<b>Familles monoparentales</b>	<b>159 914</b>	<b>250 151</b>	<b>30 532</b>	<b>54 474</b>
Femme				
avec 1 personne à charge	88 527	120 342	13 020	22 717
avec 2 personnes à charge	41 320	67 806	8 346	15 702
avec 3 personnes à charge ou plus	20 600	44 995	7 502	12 964
Homme				
avec 1 personne à charge	6 135	10 688	875	1 683
avec 2 personnes à charge ou plus	3 332	6 320	789	1 408

Qui est riche ?

<b>Situation familiale</b>	<b>France métropolitaine</b>		<b>Dom</b>	
	<b>1994</b>	<b>2004</b>	<b>1994</b>	<b>2004</b>
<b>Personnes seules (1)</b>	<b>458 765</b>	<b>611 774</b>	<b>49 240</b>	<b>67 367</b>
femme seule	156 940	212 732	15 954	19 689
homme seul	301 825	399 042	33 286	47 678
<b>TOTAL</b>	<b>783 436</b>	<b>1 041 026</b>	<b>105 033</b>	<b>152 892</b>

Source : Cnaf, fichier FILEAS, données au 31 décembre 1994 et au 30 juin 2004.

Champ : prestations versées par la CAF, France métropolitaine et Dom.

Note : la construction de la variable « situation familiale au sens du RMI » a été modifiée pour tenir compte de la présence d'un titre de séjour. Pour être considérés comme couples au sens du RMI, les deux membres d'un couple étranger doivent justifier d'un titre de séjour en cours de validité.

(1) sans conjoint et sans personne à charge.

## Annexe 35

### Structure des ménages selon le statut de logement en %

	<b>1988</b>		<b>2002</b>	
	<b>Bas revenus</b>	<b>Ensemble des ménages</b>	<b>Bas revenus</b>	<b>Ensemble des ménages</b>
Propriétaires non accédants	35,8	27,8	27,9	35,8
Accédants à la propriété	11,6	26,4	7,2	21,5
Locataires du secteur social	19,1	17,1	32,1	17,5
Locataires du secteur privé	19,5	20,0	24,3	19,8
Autres statuts (logés gratuitement, sous-locataires)	14,0	8,7	8,5	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquêtes Logements in Driant et Rieg (2004a).

Note : un propriétaire non accédant qui a fini de rembourser ses emprunts est un « propriétaire net ».

## Annexe 36

### Part des loyers dans le revenu

	Taux d'effort brut (en %)		Taux d'effort net (avec aides au logement) (en %)	
	1988	2002	1988	2002
Ménages à bas revenus	29,0	40,1	12,9	16,1
Secteur social	26,6	33,4	7,6	10,0
Secteur privé	31,7	50,8	19,0	25,7
Ensemble des ménages locataires	15,1	19,7	12,7	16,2

Sources : Insee, enquêtes Logements 1988 et 2002 in Driant et Rieg (2004b).

Définition : le taux d'effort brut est la part que représente le loyer dans le budget des ménages. Le taux d'effort net comprend la part des aides au logement perçues.

## Annexe 37

### La montée des inégalités salariales depuis 1970, mesurée par le ratio 10 % plus élevés/10 % plus modestes

	1970	1980	1990
Allemagne		2,5	2,5
États-Unis	3,2	3,8	4,5
France	3,7	3,2	3,2
Italie		2,3	2,5
Japon		2,5	2,8
Royaume-Uni	2,5	2,6	3,3
Suède	2,1	2,0	2,1

Source : Piketty T., *L'Économie des inégalités*, La Découverte, 2004, page 20.

Qui est riche ?

## Annexe 38

### Qui possède quoi en France fin 2003 ? (en milliards d'euros)

	Ensemble de l'économie nationale	Ménages	Entreprises non financières	Entreprise financières	État
Actifs non financiers	8 118	4 281	2 544	175	1 008
Actifs financiers	13467	2 722	3 513	6 647	584
Ensemble des actifs	21585	7 103	6 068	6 822	1 592
Passifs financiers	13341	753	4 848	6 456	1 284
Patrimoine net	8 244	6 351	1 220	365	308

Sources : Insee et Banque de France, fin 2003.

### Qui possède quoi en France fin 2003 ? (En %)

	Ensemble de l'économie nationale	Ménages	Entreprises non financières	Entreprise financières	État
Actifs non financiers	8 118	53 %	32 %	2 %	13 %
Actifs financiers	13467	20 %	26 %	50 %	4 %
Ensemble des actifs	21585	33 %	28 %	32 %	7 %
Passifs financiers	13341	6 %	36 %	48 %	10 %
Patrimoine net	100 %	77 %	15 %	4 %	4 %

Sources : Insee et Banque de France, fin 2003.

## Annexe 39

## Le patrimoine des ménages dans le patrimoine national (en milliards d'euros et en %)

Qui est riche ?

	Ensemble de l'économie		dont, ménages		parts des ménages (%)				
	1995	2000	2005	1995	2000	2005	1995	2000	2005
<b>Passifs financiers (PF), dont :</b>	<b>7 291,2</b>	<b>12 567,6</b>	<b>16 277,6</b>	<b>491,9</b>	<b>572,0</b>	<b>943,1</b>	<b>6,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,8</b>
Numéraire et dépôts	1 876,9	2 589,7	3 456,9	///	///	///	///	///	///
Titres hors actions	1 233,8	1 698,2	2 577,6	0,0	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0
Credits	1 408,4	1 734,5	2 257,2	424,0	520,6	742,4	30,1	30,0	32,9
Actions et titres d'OPCVM	1 589,2	4 710,0	5 595,8	///	///	///	///	///	///
Provisions techniques d'assurance	413,2	768,1	1 107,7	///	///	///	///	///	///
<b>Patrimoine financier net (AF-PF)</b>	<b>84,3</b>	<b>138,6</b>	<b>179,9</b>	<b>1 154,1</b>	<b>1 808,1</b>	<b>2 160,7</b>	<b>n.s</b>	<b>n.s</b>	<b>n.s</b>
<b>Patrimoine (ou valeur nette) (A-PF)</b>	<b>4 758,4</b>	<b>6 095,4</b>	<b>10 760,8</b>	<b>3 477,7</b>	<b>4 828,9</b>	<b>8 066,7</b>	<b>73,1</b>	<b>79,1</b>	<b>75,0</b>

Sources : Comptes nationaux base 2000 – Insee et Banque de France.

## Annexe 40

### Taux de détention d'actifs de patrimoine, début 2004

	Répartition des ménages	Livrets jeunes ou Bleu	Cadevi	LEP	Livrets défiscalisés	Livrets soumis à l'impôt	Ens. des livrets d'épargne	Plans épargne-logement	Comptes épargne-logement	Ens. épargne-logement
Ensemble 2003-2004	100,0	17,2	57,0	41,9	23,8	82,6	5,9	83,2	33,6	19,1
<b>Âge de la personne de référence du ménage</b>										
Moins de 30 ans	10,2	39,7	55,3	27,0	21,5	84,7	4,4	85,4	36,4	17,7
De 30 à 39 ans	18,5	9,3	55,3	43,8	26,3	82,6	9,0	83,7	37,0	26,3
De 40 à 49 ans	19,8	36,1	56,1	42,3	21,2	84,4	5,7	84,8	35,8	24,3
De 50 à 59 ans	17,9	22,1	57,0	43,6	18,2	81,5	6,1	82,2	40,2	21,5
De 60 à 70 ans	13,1	1,8	56,8	43,3	23,3	79,5	4,1	79,9	31,6	15,7
70 ans et plus	20,5	0,3	60,6	45,1	30,7	82,7	4,9	82,9	22,4	8,4
<b>Catégorie sociale de la personne de référence du ménage</b>										
Agriculteur	1,4	39,3	54,9	63,4	43,0	90,2	16,4	91,6	62,0	45,9
Artisan, commerçant, industriel	5,2	24,6	47,5	43,3	16,3	74,0	6,2	74,7	41,0	24,8
Profession libérale	1,0	18,5	59,6	59,6	3,7	82,9	10,4	82,9	51,4	41,9
Cadre	9,4	25,3	62,4	59,5	9,9	89,8	11,5	90,6	54,1	38,6
										65,7

## Taux de détention d'actifs de patrimoine, début 2004 (suite)

	Répartition des ménages	Livrets jeunes ou Bleu	Livrets A	Codevi	LEP	Livrets défiscalisés	Livrets soumis à l'impôt	Ens. des livrets d'épargne	Plans épargne-logement	Comptes épargne-logement	Ens. épargne-logement
Profession intermédiaire	13,6	22,9	59,3	46,5	22,3	87,4	7,8	88,2	43,6	27,3	53,2
Employé	11,5	25,9	55,9	34,5	25,5	84,6	4,1	84,7	30,9	16,6	38,6
Ouvrier qualifié	14,8	25,0	55,3	34,9	27,5	81,0	4,7	81,7	31,6	18,7	40,3
Ouvrier non qualifié	4,9	23,4	49,5	29,2	25,1	77,1	4,7	78,3	22,9	10,3	28,0
Agriculteur retraité	3,1	0,2	53,5	53,1	43,4	85,9	6,1	85,9	28,6	14,5	34,9
Indépendant retraité	3,4	0,1	59,5	49,6	24,5	80,8	5,7	81,4	24,1	13,2	31,1
Salarié retraité	25,8	1,4	61,1	43,5	26,6	82,7	4,3	83,1	27,3	11,4	32,9
Autre inactif	6,0	24,7	47,3	20,2	18,7	69,3	3,2	70,1	16,0	6,9	19,6
<b>Montant du patrimoine global du ménage</b>											
Moins de 3 000 euros	7,1	11,2	32,8	13,4	10,6	52,8	2,1	54,0	4,5	1,5	5,8
De 3 000 à 105 000	37,9	17,3	52,9	35,0	26,5	81,2	3,6	81,6	27,9	12,0	33,1
De 105 000 à 450 000	41,6	18,3	64,3	49,3	25,6	88,7	7,2	89,3	40,6	26,8	51,6
Plus de 450 000	7,5	22,8	61,9	66,1	13,0	86,9	15,7	88,2	53,7	34,0	64,4

Source : Insee, Comptes nationaux

## Annexe 41

### Montant des actifs non financiers détenus par les ménages et part dans le total national

	Montants (en milliards d'euros)			Part détenue (en %)		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
Actifs non financiers	2 323,0	3 020,9	5 906,0	49,7	50,7	55,8
<i>Logements</i>	1 482,8	1 804,7	2 500,6	81,4	81,7	82,3
<i>Terrains</i>	570,7	918,8	3 047,0	64,7	63,0	65,3

Source : Insee, Comptes nationaux.

### Patrimoine des seuls ménages en 2005

	En milliards d'euros	En % de l'ensemble du patrimoine national	En % de l'ensemble du patrimoine net des ménages
<b>Actifs non financiers dont :</b>	<b>5 906</b>	<b>56 %</b>	<b>73 %</b>
Logements	2 500	82 %	31 %
Autres bâtiments	158	10 %	2 %
Machines et équipements	43	8 %	-
Terrains	3 047	65 %	38 %
<b>Actifs financiers dont :</b>	<b>3 104</b>	<b>19 %</b>	<b>34 %</b>
Liquide (numéraire et dépôts)	960	31 %	12 %
Titres hors actions	44	2 %	-
Crédits	33	1 %	-
Actions et titres d'OPCVM	855	15 %	11 %
Provisions techniques d'assurance	1 088	98 %	13 %
<b>Passifs financiers dont :</b>	<b>943</b>		<b>12 %</b>
<b>Patrimoine financier net</b>	<b>2 160</b>	<b>20 %</b>	<b>27 %</b>
<b>Patrimoine (valeur nette = ensembles actifs – passifs)</b>	<b>8 067</b>	<b>75 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee, Comptes nationaux.

## Qui est riche ?

	1995 en milliards d'euros	2003 en milliards d'euros	Évolution 1995-2003 en %
Patrimoine national net	4 757	8 244	+ 73 %
Ménages	3 467	6 300	+ 81 %
Entreprises non financières	897	1 220	+ 36 %
Entreprise financières	149	365	+ 244 %
État	244	359	+ 47 %

Source : Insee, Comptes nationaux.

## Annexe 42

### Le montant du patrimoine augmente avec les revenus

	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	D9	D1
<b>Ensemble</b>	<b>165 070</b>	<b>98 010</b>	<b>382 150</b>	<b>870</b>
<b>Revenu</b>				
Premier quartile	69 270	4 820	193 300	180
Deuxième quartile	114 950	10 520	182 970	230
Troisième quartile	177 510	83 220	244 700	1 660
Quatrième quartile	387 620	137 120	359 510	6 260
Revenu non déclaré	72 710	258 700	770 520	63 370

Source : Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006 .

D9 = les 10 % plus riches en patrimoine ; D1 = les 10 % plus pauvres.

Premier quartile = les 25 % plus primes en revenus ; quatrième quartile = les 25 % plus riches en revenus.

## Annexe 43

### Le montant du patrimoine augmente jusqu'à 60 ans

Âge	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	D9	D1
Moins de 30 ans	32 200	4 660	108 150	430
De 30 à 40 ans	112 760	70 150	260 590	630
De 40 à 50 ans	189 110	123 420	412 090	690
De 50 à 60 ans	241 080	154 710	517 490	1 590
De 60 à 70 ans	214 450	139 430	432 890	1 880
Plus de 70 ans	157 670	92 170	385 050	2 220

Source : Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006.

D9 = les 10 % plus riches en patrimoine ; D1 = les 10 % plus pauvres.

## Annexe 44

### Le montant du patrimoine selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie sociale du ménage	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	D9	D1
Agriculteurs	303 710	168 350	729 410	10 720
Petits indépendants	295 610	164 620	634 300	5 960
Gros indépendants	840 180	480 870	2 007 230	16 430
Professions libérales	468 880	331 660	1 044 700	1 690
Cadres	267 700	200 570	584 400	5 550
Professions intermédiaires	154 620	123 420	331 540	2 920
Employés	82 700	27 420	219 370	490
Ouvriers qualifiés	96 090	73 140	220 670	580
Ouvriers non qualifiés	56 860	9 560	163 650	230

Source : Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006.

D9 = les 10 % plus riches en patrimoine ; D1 = les 10 % plus pauvres.

Qui est riche ?

## Annexe 45

### Le montant du patrimoine selon le lieu d'habitation

Type de commune	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	D9	D1
Commune rurale	197 060	126 290	407 620	5 360
Moins de 20 000 habitants	170 430	122 890	373 250	1 510
De 20 000 à 100 000 habitants	141 670	69 510	345 000	610
Plus de 100 000 habitants	134 510	62 930	337 400	530
Agglomération parisienne hors Paris	165 140	70 290	399 280	560
Ville de Paris	255 820	50 750	616 950	500

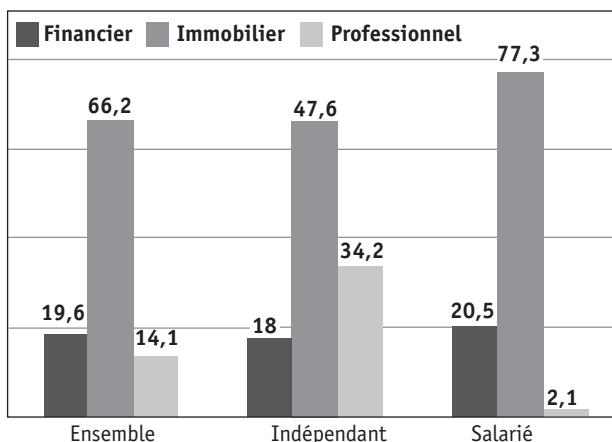
Source : Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006.

Champ : ensemble des ménages.

D9 = les 10 % plus riches en patrimoine ; D1 = les 10 % plus pauvres.

## Annexe 46

### Composition du patrimoine moyen selon le statut de la personne de référence du ménage (en %)



Source : enquête Patrimoine des ménages 2004, Insee.

Champ : ensemble des ménages.

Lecture : le patrimoine financier constitue 18 % du patrimoine global des ménages dont la personne de référence est un indépendant.

## Annexe 47

### Taux de détention des différents actifs de patrimoine par les ménages selon l'âge (en %)

	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne-retraite	Épargne salariale	Patrimoine immobilier
<b>Ensemble 1997/1998</b>	83,5	40,9	21,9	45,5	12,7	58,5
<b>Ensemble 2000</b>	84,5	39,7	25,1	46,6	15,2	60,0
<b>Ensemble 2003/2004</b>	83,2	41,3	24,2	43,7	16,7	60,5
<b>Âge de la personne de référence</b>						
Moins de 30 ans	85,4	42,7	13,8	25,5	16,4	17,3
De 30 à 39 ans	83,7	47,5	23,4	44,8	27,0	51,2
De 40 à 49 ans	84,8	45,7	23,1	48,8	26,2	65,5
De 50 à 59 ans	82,2	47,5	30,5	51,0	21,9	74,0
De 60 à 69 ans	79,9	38,7	27,3	45,9	5,6	74,2
70 ans et plus	82,9	26,9	23,9	38,9	1,1	65,2

Source : enquêtes Patrimoines, Insee.

Champ : France métropolitaine.

## Annexe 48

### Taux de détention des différents actifs de patrimoine par les ménages selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne-retraite	Épargne salariale	Patrimoine immobilier
<b>Ensemble 1997/1998</b>	83,5	40,9	21,9	45,5	12,7	58,5
<b>Ensemble 2000</b>	84,5	39,7	25,1	46,6	15,2	60,0
<b>Ensemble 2003/2004</b>	83,2	41,3	24,2	43,7	16,7	60,5
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence</b>						
Agriculteur	91,6	72,7	42,3	65,3	7,7	88,9
Artisan, commerçant, industriel	74,7	50,5	42,0	60,9	12,8	71,4
Profession libérale	82,9	67,9	61,2	82,0	14,8	81,8
Cadre	90,6	65,7	50,3	58,2	39,2	73,8
Profession intermédiaire	88,2	53,2	25,2	48,5	31,5	64,1
Employé	84,7	38,6	14,4	39,5	16,7	41,7
Ouvrier qualifié	81,7	40,3	12,4	38,0	27,0	54,0
Ouvrier non qualifié	78,3	28,0	7,4	34,6	14,4	34,9
Agriculteur retraité	85,9	34,9	26,4	39,8	1,1	71,8
Indépendant retraité	81,4	31,1	40,4	49,7	1,2	80,5
Salarié retraité	83,1	32,9	23,8	42,3	3,9	68,8
Autre inactif	70,1	19,6	8,8	17,0	2,7	32,4

Source : enquêtes Patrimoines, Insee.

Champ : France métropolitaine.

## Annexe 49

### Taux de détention des différents actifs de patrimoine par les ménages selon le type de ménage (en %)

	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne-retraite	Épargne salariale	Patrimoine immobilier
<b>Ensemble 1997/1998</b>	83,5	40,9	21,9	45,5	12,7	58,5
<b>Ensemble 2000</b>	84,5	39,7	25,1	46,6	15,2	60,0
<b>Ensemble 2003/2004</b>	83,2	41,3	24,2	43,7	16,7	60,5
<b>Type de ménage</b>						
Personne seule	76,3	30,9	20,7	32,4	8,7	44,7
Couple sans enfants	85,2	45,6	30,7	49,2	13,3	73,6
Couple avec 1 enfant	86,5	51,5	27,2	52,3	28,7	70,4
Couple avec 2 enfants	90,1	52	25,1	51,5	32,9	74,2
Couple avec 3 enfants et plus	87,4	44,2	24,5	48,9	23,1	69,5
Famille monoparentale	84,1	31,6	12,7	38,8	12,6	41,8
Autres	82,1	42,5	18,2	43,1	10,3	61,2

Source : enquêtes Patrimoines, Insee.

Champ : France métropolitaine.

## Annexe 50

### Taux de détention des différents actifs de patrimoine par les ménages selon le montant du patrimoine (en %)

	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne-retraite	Épargne salariale	Patrimoine immobilier
<b>Ensemble 1997/1998</b>	83,5	40,9	21,9	45,5	12,7	58,5
<b>Ensemble 2000</b>	84,5	39,7	25,1	46,6	15,2	60,0
<b>Ensemble 2003/2004</b>	83,2	41,3	24,2	43,7	16,7	60,5
<b>Montant du patrimoine global</b>						
Moins de 3 000 euros	54,0	5,8	1,7	9,8	3,8	0,7
De 3 000 à 7 500 euros	73,1	15,2	5,0	19,6	5,1	0,9
De 7 500 à 15 000 euros	79,9	24,5	7,5	28,5	13,2	3,0
De 15 000 à 30 000 euros	86,5	42,2	12,5	40,3	16,8	6,0
De 30 000 à 45 000 euros	84,3	45,1	18,1	43,3	18,1	24,6
De 45 000 à 75 000 euros	84,2	43,2	17,8	39,6	12,3	55,3
De 75 000 à 105 000 euros	84,7	38,0	17,1	39,4	14,8	82,8
De 105 000 à 150 000 euros	85,7	45,3	20,1	45,2	20,0	90,7
De 150 000 à 225 000 euros	89,6	47,3	27,0	51,4	22,2	95,5
De 225 000 à 300 000 euros	90,6	58,1	37,6	57,9	23,4	95,4
De 300 000 à 450 000 euros	91,9	60,1	47,0	62,7	24,6	98,4
Plus de 450 000 euros	88,2	64,4	69,8	74,7	24,4	96,2

Source : enquêtes Patrimoines, Insee.

Champ : France métropolitaine.

## Annexe 51

### Le patrimoine des plus pauvres a baissé

**Distribution du patrimoine chez les ménages  
à revenus modestes en 1992,  
avec et sans correction de l'inflation, et en 2004**

	Premier décile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Deuxième décile
1992	430	1 120	9 440	49 820	101 010
1992 (en euros de 2004)	520	1 350	11 420	60 230	122 130
2004	230	1 000	10 520	89 350	182 970

Sources : enquêtes Actifs financiers 1992 et Patrimoine 2004.

Champ : ménages à revenus modestes = les 25 % plus pauvres en revenus.

Lecture : 25 % des ménages à revenus modestes possédaient moins de 1 120 euros en 1992, ce qui correspondrait à 1 350 euros en 2004, une fois prise en compte l'inflation. Cette catégorie possède moins de 1 000 euros en 2004.

## Annexe 52

### Les classes sociales en France

**En % de la population totale, selon le revenu annuel disponible par foyer**

Classe sociale	Revenu annuel disponible par foyer	% de la population totale
Classe supérieure	Plus de 55 000 euros	2,9 %
Classe moyenne supérieure	De 30 000 à 54 900 euros	8,4 %
Classe moyenne intermédiaire	De 20 000 à 29 900 euros	17,5 %
Classe moyenne	De 14 000 à 19 900 euros	24,3 %
Classe populaire	De 8 000 à 13 900 euros	33,9 %
Exclus	De 0 000 à 7 900 euros	13,4 %

Source : Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, Seuil, 2006.

## Annexe 53

### La perception de la richesse

Jusqu'à 2 000 euros	2 %
De 2 001 à 4 000 euros	17 %
De 4 001 à 6 000 euros	21 %
De 6 001 à 10 500 euros	32 %
Plus de 10 500 euros	21 %

*Source : TNS Sofres, septembre 2004, auprès de 1 003 personnes et plus, les Échos du 5 mars 2007.*

*Lecture : la question posée était : « Pour vous, être riche, c'est pour un couple avec 2 enfants, un revenu mensuel net (avant impôts) estimé à... » ; 32% des personnes interrogées ont répondu entre 6 001 et 10 500 euros.*

## Annexe 54

### Tableaux de synthèse

#### La richesse et la pauvreté en niveau de vie en euros en 2007

Critères	Estimations auteur
RMI	441 <sup>1</sup>
Minimum vieillesse	608 <sup>2</sup>
<b>Seuil de pauvreté</b> (la moitié du niveau de vie médian)	675
SMIC mensuel net	1 000
Niveau de vie des 10 % plus pauvres	Moins de 800
<b>Niveau de vie médian</b> par uc	1 350
Niveau de vie moyen par uc	1 550
Niveau de vie médian pour un couple	2 025
Niveau de vie des 10 % plus riches par uc	Plus de 2 500
<b>Seuil de richesse</b> par uc (deux fois le niveau de vie médian)	2 700
Niveau de vie médian pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	2 835
Niveau de vie des 10 % plus riches pour une personne seule	Plus de 2 500
Niveau de vie des 10 % plus riches pour un couple sans enfants	Plus de 3 750
Niveau de vie des 10 % plus riches pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	Plus de 5 250
<b>Seuil d'ultrarichesse</b> par uc (quatre fois le niveau de vie médian)	5 400
Niveau de vie des 1 % plus riches pour une personne seule	4 500
Niveau de vie des 1 % plus riches pour un couple sans enfants	6 800
Niveau de vie des 1 % plus riches pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	9 500
Rapport D9/D1 (les 10 % plus riches sur les 10 % plus pauvres)	3,1

(1) Le RMI est de 661 euros pour une personne seule avec un enfant et de 794 euros pour une personne seule avec deux enfants ou un couple avec un enfant.

(2) L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est de 621 euros pour une personne seule en 2007.

## La richesse et la pauvreté en patrimoine en euros

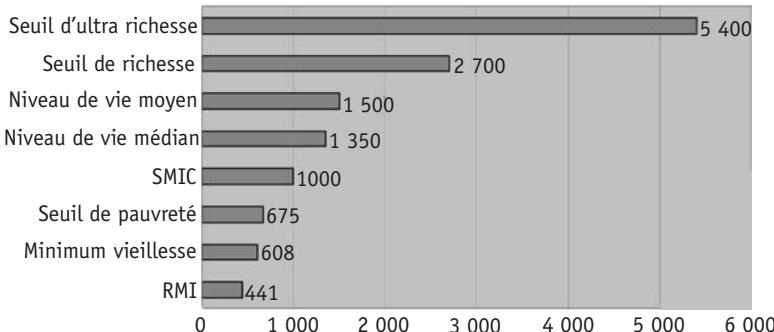
Critères	2004, source Insee	2007, estimations
Patrimoine brut moyen	165 000	185 000
Patrimoine brut médian	98 000	110 000
Rapport patrimoine moyen sur médian	1,7	1,7
<b>Patrimoine net moyen</b>	<b>149 000</b>	<b>170 000</b>
Patrimoine net médian	88 000	100 000
10 % plus riches en patrimoine	382 150	390 000
10 % plus pauvres en patrimoine	870	1 000
1 % plus riches en patrimoine	1 270 000	1 500 000
<b>Seuil de richesse en patrimoine</b>	<b>300 000</b>	<b>400 000</b>
Seuil de richesse médian (2 fois le patrimoine médian)	180 000	200 000

La richesse et la pauvreté d'une personne seule en euros en 2007 (estimations)			
Patrimoine net		Niveau de vie	
Patrimoine de pauvre	Moins de 1 000	Niveau de vie de pauvre	Moins de 675
Patrimoine moyen	170 000	Niveau de vie médian	1 350
Patrimoine de riche	Plus de 400 000	Niveau de vie de riche	Plus de 2 700

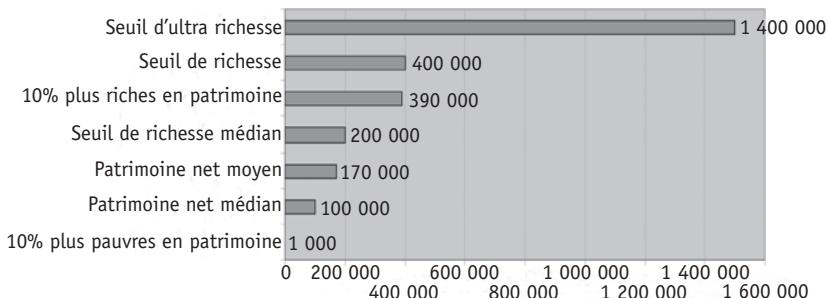
La richesse et la pauvreté d'un couple sans enfants en 2007 (estimations)			
Patrimoine		Niveau de vie	
Patrimoine de pauvre	Moins de 1 000	Niveau de vie de pauvre	Moins de 1 013
Patrimoine moyen	170 000	Niveau de vie médian	2 025
Patrimoine de riche	Plus de 400 000	Niveau de vie de riche	Plus de 4 050

La richesse et la pauvreté d'une famille avec 2 enfants de moins de 14 ans en 2007			
Patrimoine		Niveau de vie	
Patrimoine de pauvre	Moins de 1 000	Niveau de vie de pauvre	Moins de 1 420
Patrimoine moyen	170 000	Niveau de vie médian	2 835
Patrimoine de riche	Plus de 400 000	Niveau de vie de riche	Plus de 5 670

## La richesse et la pauvreté en niveau de vie par uc en 2007



## La richesse et la pauvreté en patrimoine par ménage en 2007



Source : estimations auteur en 2007.



# Bibliographie

Albouy V. & Waneck T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et statistique*, numéro 361, Insee, 2003.

Algava E. *et al.*, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et résultats*, numéro 389, Drees, 2005.

Atkinson A., Raiwater L. & Smeeding T., *Income Distribution in OECD Countries*, OCDE, 1995.

Barre C., *1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée*, Insee Première, numéro 901, juin 2006.

Bechtel J., Duee M., « Les prestations de protection sociale en 2005 », *Études et résultats*, numéro 523, Drees, 2006.

CERC, *La France en transition 1993-2005*, Rapport numéro 7, La Documentation française, Paris, 2006.

Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, Seuil, 2006.

Cohen D., *Trois Leçons sur la société postindustrielle*, Seuil, 2006.

Conseil des impôts, *La Fiscalité dérogatoire. Pour un réexamen des dépenses fiscales*, XXI<sup>e</sup> rapport au président de la République, septembre 2003.

INSEE, « 2005 : baisse du chômage, reprise de l'emploi et des salaires », in *Les Salaires en France*, Insee-références, Insee, 2006.

INSEE, *Les Revenus d'activité des indépendants*, Insee-références, Insee, 2006.

INSEE, *Le Patrimoine des retraités et des actifs*, Note pour le Conseil d'orientation des retraites, numéro 1401/DG75-F301, 2006.

INSEE, *Revenus des retraités et des actifs*, Note pour le Conseil d'orientation des retraites, numéro 1404/DG75-F301, 2006.

INSEE, *Les Salaires des dirigeants de société et leur évolution à moyen terme (1993-2003)*, Insee Première, juin 2006.

INSEE, « Revenus et pauvretés depuis 1996 », Insee Première, in *Les Revenus et le patrimoine des ménages*, 2006.

INSEE, *Femmes et Hommes – Regards sur la parité*, Insee Première, 2004.

INSEE, *Dossier : épargne et patrimoine des ménages*, Insee Première, L'économie française, 2006.

INSEE, *Les Inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004*, Insee Première, 2006.

INSEE, *Le Patrimoine national en 2003*, Insee Première, numéro 1057, janvier 2006.

INSEE, *Les Revenus et le patrimoine des ménages*, Insee, édition 2006.

INSEE, *De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité*, Insee Première, janvier 2007.

Langeais C., *Les Hauts Revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités*, École d'économie de Paris, 2007.

OCDE, *Distribution des revenus et pauvreté dans la zone de l'OCDE : tendances et déterminants*, OCDE, 2002.

Piketty T., *L'Économie des inégalités*, La Découverte, 2004 (5<sup>e</sup> édition).

Piketty T., *Les Hauts Revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistributions 1901-1998*, Grasset, 2001.

Smith A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Économica, 2000 (1776).

# Index

## A

- Accession à la propriété 139
- Actifs financiers 130
- Actifs non financiers 129
- Âge 79
- Agriculteurs 71
- Aides au logement 110
- Allocations familiales 79
- Alongement de la durée de vie 141
- Arnault Bernard 68
- Ascension sociale 162
- Assistance sociale 74
- Assurance sociale 74

## B

- Baisse des taux d'intérêts 73
- Banque 44
- Bien-être 49
- Biens de consommation durable 125
- Biens et services 43
- Blair Tony 104
- Bossuet 28
- Buffet Warren 176

## C

- Castries Henri (de) 68
- Célibataires 45

- Classe moyenne 7
- Codevi 131
- Cohésion sociale 96
- Collectivisation de la terre 28
- Conditions de vie 112
- Conflit générationnel 140
- Contre-dons 25
- Contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) 81
- Contributions sociales généralisées 81
- CSG-CRDS 80

## D

- Déflation 126
- Désépargne 47
- Développement durable 34
- Diplôme 91
- Dirigeants salariés 65
- Divorce 166
- Don collectif 32
- Donation 126
- Donations du vivant 141
- Dons 25
- Droits de succession 141

## E

- Échange 51
- École 78
- Économie de marché 170

Éducation 162

Emprunt 126

Engels 40

Entreprises 43

Épargne 46, 126

Épargne de précaution 47

Épargne de spéculation 47

Épargne de transaction 47

Espérance de vie 90

État 43

État-providence 77

Exemplarité de l'État 172

## F

Familles monoparentales 45

Formation continue 181

Flux 37

Fracture immobilière 139

## G

Gates Bill 176

Georgistes 28

Ghettoïsation 161

Guilaine Jean 24

## H

Héritage 126

Honoraires 71

## I

Impôt négatif 74

Impôt sur la fortune 81

Impôt sur les revenus 76, 81

Impôts 43

Impôts directs 81

Indicateur de la pauvreté 98

Inégalités de salaires 69

Inflation 126

Insécurité 161

Interdiction de la propriété 28

ISF 146

## L

Langeais Camille 63

LEP 131

Livret A 73, 131

Livrets bleus 131

Livrets jeunes 131

Locke John 27, 28

Lutte contre la pauvreté 169

## M

Malinowski 25

Manque de transparence 67

Marché immobilier 131

Marx Karl 28, 40

Ménages 45

Méritocratie française 181

Minima sociaux 109

Minimum vieillesse 76, 106

Monnaies primitives 25

## N

Nader Ralph 28

Néolithique 24

Néolithisation 24

Niches fiscales 82

Niveau d'imposition 80

Niveau de leurs revenus 79

Niveau de vie 87

Niveau de vie médian 89

Non-mixité 162

**P**

Parachutes dorés 68  
Paradoxe de Leontief 42  
Patrimoine 37  
Patrimoine culturel 123  
Patrimoine de rapport 127  
Patrimoine moyen des ménages 133  
Patrimoine national 123  
Patrimoine naturel 123  
Patrons du CAC 40, 67  
Pauvreté 96  
Pauvreté absolue 98  
Pauvreté durable 97  
Pauvreté relative 99  
Périurbanisation 162  
Placements financiers 72  
Plan d'épargne logement 73  
Plus-value 126  
Précarité 70, 100  
Prélèvement mensuel à la source 177  
Prestations sociales 43, 73  
Prêts à taux zéro 174  
Prime pour l'emploi 75  
Production 50  
Production de richesse 41  
Professions libérales, 71  
Propriété du sol 26

**Q**

Quotient familial, 84

**R**

Redistribution horizontale 75  
Redistribution verticale 76  
Relativité de la richesse 40  
Rentier 40

Responsabilité 74  
Restos du cœur 105  
Retraites « chapeaux » 69  
Revenu 37, 59  
Revenu disponible des ménages 81  
Revenu fiscal 82  
Revenu individuel 59  
Revenu mixte 72  
Revenu national 60  
Revenus d'un ménage 60  
Revenus de la propriété 72  
Revenus des travailleurs indépendants 71  
Revenus immobiliers 72  
Ricardo David 28  
Richissimes 5  
Rousseau Jean-Jacques 23

**S**

Salaire médian 62  
Salaires 61  
Sédentarisation 24  
Seuil d'ultrarichesse en patrimoine 145  
Seuil de richesse en patrimoine 143  
Seuil officiel de pauvreté 101  
Situation familiale 79  
SMIC 64  
Smith Adam 28  
Solidarité intergénérationnelle 165  
Solidarité sociale 170  
Stock 37  
Stock-options 68  
Stuart Mill John 28  
Succession 126  
Surendettés 134

## Index

### **T**

- Taxe d'habitation 81
- Taxe foncière 81
- Temps de travail 70
- Temps partiels 70, 164
- Théories keynésiennes 31
- Théories libérales 31
- Transferts sociaux 74

Trente Glorieuses 90

Troc 51

### **U**

Unité de consommation 87

### **W**

Weber Max 11

# Table des matières

<b>Avant-propos .....</b>	1
<b>Introduction .....</b>	5
Il faut distinguer les riches des richissimes .....	5
Identifier les riches, c'est aussi définir les pauvres et les autres .....	6
<b>Quels sont les origines, le sens et les synonymes du mot « riche » ?</b>	
Le mot « riche » est ambigu .....	9
Le mot « riche » a pour origine « puissant » .....	10
Le mot « riche » est passablement péjoratif .....	11
<b>Quelle richesse allons-nous explorer ?</b>	
Nous ne traiterons pas de la richesse immatérielle, collective ou absolue .....	15
Il ne faut pas confondre richesse et développement .....	17
Nous étudierons la richesse économique, individuelle et relative des ménages français .....	19
<b>Quelle place la richesse prend-elle dans l'Histoire ?</b>	
La richesse est un phénomène humain .....	21
<i>Les premiers hominidés ignoraient vraisemblablement ce qu'est la richesse .....</i>	22
<i>La sédentarisation créa la richesse au néolithique .....</i>	24
<i>Les sociétés primitives n'étaient pas pauvres .....</i>	25
<i>La richesse naquit avec la propriété du sol .....</i>	26

## Table des matières

La richesse a deux enjeux : la création et la répartition .....	29
<i>La richesse n'est pas un jeu à somme nulle</i> .....	29
<i>La priorité à la création ou à la redistribution de la richesse est affaire de politique</i> .....	30
<i>Le don est une forme de « richesse redistribuée »</i> .....	32
La quantité de richesses n'est pas infinie, en théorie .....	32
La richesse n'est ni bonne ni mauvaise en soi .....	34
Clin d'œil bouddhiste : plus on s'appauvrit, plus on devient riche .....	35

### Qu'est-ce que la richesse ?

La richesse est constituée de revenus et d'un patrimoine .....	37
La richesse, c'est donc à la fois un flux et un stock .....	37
Une définition plus fantaisiste : la richesse se mesure en temps .....	39

### Qu'est-ce qui crée ou détruit la richesse ?

La production de richesse découle de la nature, du travail et du capital .....	41
Les entreprises, l'État, les banques et les ménages agissent sur la richesse .....	42
<i>2,6 millions d'entreprises produisent de la richesse :</i> <i>les biens et services</i> .....	43
<i>L'État prélève et redistribue de la richesse :</i> <i>les impôts et les prestations sociales</i> .....	43
<i>Les banques collectent l'épargne, prêtent de la monnaie</i> <i>et la créent</i> .....	44
<i>Les ménages dépensent et épargnent la richesse</i> .....	45
<i>Des objectifs différents, voire contradictoires,</i> <i>pour chacun des quatre agents</i> .....	48
Les trois activités qui influencent la richesse .....	50
La redistribution de richesse est un choix politique, la distribution de richesse une étude statistique .....	52
<i>La distribution de richesse permet de comparer</i> <i>la richesse entre les individus</i> .....	52

## Table des matières

<i>Les inégalités sont à la fois « naturelles » et « socialement construites » .....</i>	54
<i>Un exemple de distribution inégalitaire de la richesse : les États-Unis .....</i>	55
<i>Différence entre la moyenne et la médiane .....</i>	56

## **Quels revenus faut-il percevoir pour être « riche » ?**

<i>Le revenu est la richesse nouvellement produite chaque année .....</i>	59
<i>Les revenus d'un ménage sont issus du travail, du capital ou des prestations sociales .....</i>	60
<i>Les revenus du travail et du patrimoine représentent près des trois quarts des revenus des ménages .....</i>	61
<i>Les salaires représentent la moitié des revenus des ménages .</i>	61
Le salaire médian net... .....	62
Le SMIC, c'est deux fois moins que le salaire moyen ...	64
Le salaire minimum français est inférieur à celui de ses principaux voisins européens .....	64
Le salaire net moyen des dirigeants salariés... .....	65
Les rémunérations des patrons du CAC 40 :	
200 fois le SMIC ! .....	67
Les inégalités de salaires en France .....	69
Les inégalités de salaires entre individus sont surtout dues aux différences de temps de travail .....	70
<i>Les revenus des travailleurs indépendants sont supérieurs à ceux des salariés .....</i>	70
<i>Les revenus de la propriété (dividendes, intérêts ou loyers) .....</i>	72
<i>Les prestations sociales représentent plus d'un quart des revenus des ménages .....</i>	73
<i>Les prestations sociales (retraites, allocations familiales, de logement et de chômage, minima sociaux et remboursements de frais de santé) .....</i>	73
<i>La redistribution horizontale couvre les risques sociaux ..</i>	75
<i>La redistribution verticale réduit les inégalités de richesse ..</i>	75
<i>La redistribution est-elle injuste, inégalitaire, voire parfois inversée ? .....</i>	76

## Table des matières

La composition du revenu des ménages varie selon l'âge, la situation familiale et le niveau des revenus .....	78
Le revenu disponible moyen par ménage : 2 500 euros par mois environ en 2007 .....	80
<i>Le revenu disponible des ménages est le revenu après impôts et taxes .....</i>	80
<i>Le revenu disponible moyen a peu augmenté depuis 1990 en France .....</i>	83

## **Quel niveau de vie faut-il avoir pour être riche ?**

Le niveau de vie se calcule par unité de consommation (uc) ....	85
Le niveau de vie médian d'un Français vivant seul est d'environ 1 350 euros par mois en 2007 et 2025 euros pour un couple .....	87
Le niveau de vie des Français a presque doublé depuis 1970 .....	88
Le niveau de vie varie selon la situation familiale, l'âge, la profession et le diplôme .....	88
Les inégalités de revenus entraînent les inégalités de niveau de vie .....	90
À chaque classe ses sources de revenus .....	92
Il y a sept millions de pauvres « officieux » en France ! .....	92
<i>Le scandale de la pauvreté dans les pays riches .....</i>	92
<i>La pauvreté absolue est indépendante du temps et du lieu .</i>	95
<i>La pauvreté relative découle des inégalités de richesse ....</i>	96
Le seuil officiel de pauvreté en France : la moitié du niveau de vie médian, 675 euros pour une personne vivant seule....	98
<i>La pauvreté ne diminue plus en France depuis les années 1990 .....</i>	99
<i>Le niveau de vie moyen des pauvres est de 600 euros par mois .....</i>	101
<i>Les pauvres d'aujourd'hui sont les classes moyennes d'il y a trente ans .....</i>	102
<i>Les femmes, les jeunes, les personnes vivant seules, les familles nombreuses et les enfants sont plus exposés à la pauvreté .....</i>	103
<i>La pauvreté est surtout liée au chômage .....</i>	105

## Table des matières

<i>En France 3,2 millions de personnes perçoivent les minima sociaux .....</i>	106
<i>Le logement : vrai facteur de richesse ou de pauvreté en niveau de vie .....</i>	107
<i>La pauvreté et la richesse se mesurent aussi par les conditions de vie .....</i>	109
Le seuil de richesse en niveau de vie : 2 700 euros pour une personne vivant seule et 4 050 euros pour un couple ....	110
<i>Une première approche de la « classe des riches » :</i>	
<i>appartenir aux 10 % plus riches en niveau de vie .....</i>	110
<i>Notre définition du seuil de richesse :</i>	
<i>deux fois le niveau de vie médian .....</i>	112
<i>Le niveau de vie des richissimes .....</i>	116
<i>Profil de riche : entre 40 et 59 ans, francilien, diplômé, indépendant ou cadre, avec un conjoint actif et des revenus du patrimoine .....</i>	117
<b>En synthèse.....</b>	118

## Quel patrimoine faut-il détenir pour être riche ?

Les ménages détiennent les trois quarts du patrimoine national .....	119
<i>Le patrimoine national est l'ensemble des biens des agents économiques .....</i>	119
<i>Comment s'accroît ou se rétrécit le patrimoine ? .....</i>	122
<i>Le patrimoine de tous les ménages double tous les sept ans ! .....</i>	123
Ce que comprend le patrimoine des ménages .....	125
<i>La folie du marché immobilier .....</i>	127
Le patrimoine moyen des ménages est de 170 000 euros en 2007, et le médian de 100 000 euros .....	129
Le patrimoine dépend des revenus, de l'âge, du métier et du lieu d'habitation .....	130
La composition du patrimoine varie selon le statut du « chef de famille » .....	132
Les Américains ont des actifs plus boursiers qu'immobiliers ....	134
Les inégalités de patrimoine, en apparence stables, se creusent .....	135

## Table des matières

<i>L'accession à la propriété est le premier facteur de constitution du patrimoine .....</i>	135
<i>Les 10 % plus fortunés possèdent près de la moitié du patrimoine total des ménages .....</i>	135
<i>Le « conflit générationnel » est désormais patrimonial .....</i>	136
<i>L'allongement de la durée de vie retarde l'héritage .....</i>	137
<i>Le patrimoine des ménages les plus pauvres en revenus a baissé depuis 1992 ! .....</i>	138
<b>Le seuil de richesse en patrimoine est d'environ 400 000 euros net en 2007 .....</b>	139
<i>Notre définition du seuil de richesse en patrimoine :     le double du patrimoine moyen des Français .....</i>	139
<i>Le seuil d'ultrarichesse en patrimoine : 1 400 000 euros     en 2007 .....</i>	141
<i>En 2007, 518 000 foyers fiscaux acquittent l'ISF .....</i>	142
<i>Profil de riche en patrimoine : propriétaire de son logement,     indépendant, en libéral ou cadre, entre 40 et 60 ans,     francilien ou rural, possédant des valeurs mobilières .....</i>	144
<b>En synthèse.....</b>	147

## **En synthèse, qu'est-ce qu'être riche ?**

Être riche, c'est avoir à la fois un niveau de vie et un patrimoine de riche .....	149
Être riche, c'est avoir 2 700 euros de niveau de vie par uc et 400 000 euros de patrimoine .....	151
Il y aurait 3 millions de riches et 350 000 richissimes en France .....	153

## **Quelles conclusions peut-on tirer ?**

Il en faut « peu » pour être riche ! .....	155
Les inégalités se creusent depuis 1990 .....	157
L'immobilier, la nouvelle fracture de la société française ....	158
La pauvreté est encore très et trop développée en France ....	159
Vaut-il mieux travailler ou être rentier ? .....	160

## Table des matières

Il y a trop de travailleurs pauvres à cause des temps partiels subis .....	160
Les vieux sont plus riches que les jeunes .....	161
La solitude est un facteur de pauvreté .....	161
La richesse dépend du niveau d'éducation et de l'héritage .....	162
Il faut de plus en plus de revenus pour se constituer un patrimoine .....	163

## Quelles actions faut-il entreprendre pour mieux créer et répartir la richesse ?

Faire de la lutte contre la pauvreté une grande cause nationale .....	165
Soutenir la solidarité sociale dans l'économie de marché .....	166
<i>Miser sur l'économie de marché</i> .....	166
<i>Réduire le « train de vie de riche » de l'État</i> .....	168
Construire un million de nouveaux logements par an .....	169
Taxer plus la rente que le travail .....	171
<i>« Impossez-nous !</i> .....	171
<i>Réévaluer l'ISF hors résidence principale</i> .....	172
<i>Taxer plus les revenus du patrimoine non professionnel</i> et baisser l'impôt sur les revenus du travail .....	172
<i>Regrouper les deux impôts : ISF et impôt sur le revenu</i> ..	173
<i>Étudier la progressivité de l'impôt sur les sociétés</i> et accroître la participation .....	174
<i>Réguler les grosses rémunérations</i> .....	174
<i>Augmenter le travail en continu et à temps complet</i> .....	175
Élever le niveau d'éducation de la population en n'oubliant personne en chemin .....	175

## Quelle richesse pour demain ?

La vie sera-t-elle plus dure pour ceux qui ne sont pas riches ? .....	179
Quel est le sens de l'enrichissement ? .....	180
L'homme du XXI <sup>e</sup> siècle sera-t-il cet <i>Homo « economicus »</i> seulement motivé par la richesse ? .....	181

<b>Glossaire .....</b>	183
<b>Annexes .....</b>	193
<b>Bibliographie.....</b>	249
<b>Index .....</b>	251

Achevé d'imprimer :

N° d'éditeur :

N° d'imprimeur :

Dépôt légal : novembre 2007

*Imprimé en France*

# Comment vous situez-vous en termes de revenus et de patrimoine par rapport aux autres Français ?

- ▶ Quel salaire minimum doit-on toucher pour être riche ?
- ▶ Quel patrimoine faut-il posséder ?
- ▶ Quel est aujourd’hui le poids de l’immobilier dans la richesse ?
- ▶ La pauvreté diminue-t-elle en France ?
- ▶ Les inégalités se creusent-elles ?

Autant de questions abordées avec rigueur et clarté dans cet ouvrage indispensable pour savoir quels sont les revenus, les niveaux de vie et le patrimoine des Français et comprendre la notion de « seuil de richesse ». En fait, il en faut « peu » pour être riche !



**PHILIPPE VILLEMUS** aborde sans tabou ce sujet majeur de la richesse (et de la pauvreté) en France. Docteur de l’Université, Philippe Villemus a été entre autres, Président d’Helena Rubinstein et Directeur marketing de la Coupe du monde de football 1998. Il est aujourd’hui professeur au Groupe Sup de Co Montpellier, chroniqueur économique à *Midi Libre*, conférencier et auteur de nombreux ouvrages dont *De krach en crise* et *Délocalisations : aurons-nous encore des emplois demain ?*

Code éditeur : G53990  
ISBN : 978-2-212-53399-0-5